

7 · 3 · 19



MÉMOIRES

DU

PRINCE EUGÈNE

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR

FORMAT IN-8°.

Mémoires du Roi Joseph, 10 vol.

Suite des Mémoires du Roi Joseph, 3 vol.

Album des Mémoires du Roi Joseph.

PARIS. — IMP. SIMON RAÇON ET COMP., RUE D'ERFURTH, 1.

MÉMOIRES

ET CORRESPONDANCE

POLITIQUE ET MILITAIRE

DU

PRINCE EUGÈNE

PUBLIÉS, ANNOTÉS ET MIS EN ORDRE

PAR

A. DU CASSE

AUTEUR DES MÉMOIRES DU ROI JOSEPH

« Eugène ne m'a jamais causé aucun chagrin. »
Paroles de NAPOLÉON *à Sainte-Hélène.*

TOME DEUXIÈME



PARIS
MICHEL LÉVY FRÈRES, LIBRAIRES-ÉDITEURS
2 BIS, RUE VIVIENNE.

1858

MÉMOIRES

ET CORRESPONDANCE

POLITIQUE ET MILITAIRE

DU

PRINCE EUGÈNE

LIVRE IV

FIN DÉCEMBRE 1805. — JANVIER ET FÉVRIER 1806

§ 1. — Fractionnement des troupes en Italie et leurs répartitions dans le 8e corps de la grande armée, le corps de Saint-Cyr et l'armée du prince Eugène (fin décembre 1805). — Lettre du vice-roi au major général. — Désordres administratifs dans les provinces conquises par l'armée de Masséna. — Note du général de Vaudoncourt à ce sujet. — Insurrection de Crespino. — Insurrection dans le Parmesan. — Licenciement des gardes nationales (10 janvier 1806).

§ 2. — Mariage du prince Eugène avec la princesse Auguste de Bavière. — Lettres du roi de Bavière et de sa fille; de l'Empereur et du vice-roi à ce sujet. — Départ du prince Eugène pour Munich (6 janvier 1806). — Cérémonie du mariage (14 janvier). — Dispositions de l'Empereur. — Son affection pour les jeunes époux. — Cinq de ses lettres à la vice-reine pendant l'année 1806. — Le vice-roi nommé gouverneur général des provinces vénitiennes (19 janvier 1806). — Voyage du vice-roi et de la vice-reine à Vérone (25 janvier); à Venise (3 février); à Brescia (11 février). — Leur arrivée à Milan (13 février). — Témoignages d'amour qu'ils

reçoivent partout des peuples d'Italie. — Organisation provisoire des provinces vénitiennes. — M. de Brême remplace M. Felici au ministère de l'intérieur.

I

Le prince Eugène quitta Bologne pour se rendre à Padoue, ville dans laquelle il arriva le 25 décembre. C'est alors que, par un ordre du jour, il fit connaître aux troupes du royaume d'Italie qu'il venait d'être appelé par l'Empereur à les commander en chef.

Les corps qui composaient l'armée de Masséna, par suite des dispositions prises par le major général, en exécution des ordres de Napoléon, reçurent différentes destinations, et furent versés, les uns dans l'armée de Naples, momentanément commandée par le général Gouvion Saint-Cyr; les autres dans le huitième corps de la grande armée; les autres enfin dans l'armée d'Italie du prince Eugène.

Nous ne nous occuperons que de la composition du huitième corps et de celle de l'armée d'Italie.

A la fin de décembre, et après sa formation, le huitième corps, ayant pour général en chef *Masséna*, pour chef d'état major le général de division *Charpentier*, fut composé de : 1° une division de chasseurs (15e, 19e, 23e et 24e), donnant quinze cents chevaux répandus dans le cercle de Neustadt; 2° la division *Duhesme* (neuf mille hommes des 14e et 23e d'infanterie légère, 1er, 20e, 102e de ligne) dans

le cercle de Cilly; 3° la division *Molitor* (sept mille hommes des 5ᵉ, 73ᵉ, 60ᵉ et 29ᵉ de ligne) dans le cercle de Marburg; 4° la division *Séras* (six mille hommes des 8ᵉ d'infanterie légère, 13ᵉ, 53ᵉ, 106ᵉ de ligne et bataillon de pontonniers noirs), une brigade à Laybach, une brigade à Trieste; 5° une division de dragons (quinze cents chevaux des 23ᵉ, 24ᵉ, 29ᵉ et 30ᵉ) dans le cercle de Cilly; 6° une division de cuirassiers (quinze cents chevaux des 4ᵉ, 6ᵉ, 7ᵉ et 8ᵉ) à Marburg.

L'armée du prince Eugène fut composée d'abord, à la fin de décembre, de trois divisions, donnant une force de dix-sept mille combattants. Le quartier général était à Padoue. Elle avait pour chef d'état-major général le général *Pino*, ministre de la guerre du royaume d'Italie. Les généraux *Buchet* et *Sorbier* commandaient, l'un l'artillerie, l'autre le génie; le général *Fririon* était sous-chef d'état-major. Troupes : 1° division *Partouneaux* : brigade *Digonet* à Mestre, brigade *Herbin* à Padoue, gardes d'honneur, garde impériale et vélites royaux, gendarmerie, 9ᵉ, 62ᵉ, 10ᵉ et 56ᵉ de ligne, artillerie, train et sapeurs; 2ᵉ division *Fiorella* : brigade *Franceschi* à Ravennes, brigade *Fontanelli* à Piave di Sacco, quinze bataillons de gardes nationales italiennes; 3ᵉ division *Dombrowski* : brigade *Milosewitz* à Este, les autres troupes à Vicence et à Legnago, quatre bataillons de gardes nationales italiennnes, 3ᵉ et 14ᵉ de chasseurs à cheval, dragons napolitains, chasseurs hanovriens, 67ᵉ de ligne, bataillon suisse, artillerie et train.

Lors de la signature du traité de Presbourg, toutes les troupes françaises, italiennes ou gardes nationales que nous avons vues agir ou prêtes à agir dans le sud et à l'est du royaume d'Italie entrèrent donc dans la composition :

1° Du corps de Masséna, huitième de la grande armée (trois divisions d'infanterie, douze régiments de cavalerie, quarante bouches à feu), chargé de maintenir la Carniole, l'Istrie, le comté de Goritzia, de se mettre en communication avec Marmont et Ney ;

2° Du corps de Gouvion Saint-Cyr (trente mille hommes, moitié troupes françaises, moitié Polonais, Suisses et Italiens, en y comprenant tout ce que ce général avait amené de Naples), corps ayant pour mission de marcher sur le royaume de Naples ;

3° De l'armée du royaume d'Italie proprement dite, composée de toutes les troupes françaises et italiennes non employées dans les deux organisations précédentes.

Le vice-roi prit immédiatement le commandement militaire du royaume d'Italie et de tout le pays conquis par l'armée française. Comme le général comte de Bellegarde avait, en se retirant par mer sur Trieste, laissé à Venise une garnison assez considérable, il fit continuer le blocus.

Aussitôt qu'il eut pris toutes les mesures de détails nécessitées par ces changements considérables dans la distribution et l'emplacement des divers corps de troupes, le prince Eugène écrivit au major général la lettre ci-dessous :

« Padoue, 28 décembre 1805.

« J'ai reçu cette nuit, monsieur le major général ministre de la guerre, votre lettre du 1er nivôse et les ordres qu'elle renferme. Je vous prie de compter sur l'empressement et l'activité que je mettrai à les exécuter.

« 1° J'ai l'honneur de vous adresser la situation du corps d'armée qui est sous mes ordres; à compter du 1er janvier, l'état-major général continuera à vous l'envoyer directement chaque semaine.

« 2° Je vous demanderai l'autorisation de continuer à conserver près de moi le général Partouneaux, dont, jusqu'à ce moment, je n'ai qu'à me louer. Le général Miollis, qui commande tous les dépôts des deux corps d'armée du maréchal Masséna et du lieutenant général Saint-Cyr, ainsi que ceux du mien, est d'une trop grande utilité dans le royaume d'Italie pour que je puisse, en ce moment, le rapprocher de moi. Il s'occupe particulièrement de l'équipement et de l'instruction des conscrits. Je le presse continuellement sur cet objet. J'ai également donné des ordres pour leur armement.

« 3° J'aurai sous peu l'honneur de vous adresser l'état de tous les dépôts.

« 4° Ainsi que Sa Majesté l'ordonne, le 25e de chasseurs à cheval, qui doit arriver ici sous deux ou trois jours, continuera sa route pour rejoindre l'armée du lieutenant général Saint-Cyr, et je recevrai du maréchal Masséna le 3e de chasseurs.

« 5° Les cadres des troisièmes bataillons des armées du maréchal Masséna et du lieutenant général Saint-Cyr ne pourront que faire beaucoup de bien aux dépôts et assurer la disponibilité des conscrits.

« 6° J'apprends à l'instant que le maréchal Masséna a donné l'ordre d'envoyer du royaume d'Italie à Palmanova tous les dépôts d'infanterie de son corps d'armée. Comme ces dépôts traînent toujours après eux une grande quantité d'hommes inutiles et de gros bagages, je serais flatté de savoir si vous n'approuveriez pas que, dans une place de première ligne comme le serait Palmanova, en cas de reprise d'hostilités, il n'y eût que des hommes disponibles.

« 7° Je prends la liberté de vous demander, monsieur le major général, un ordre précis sur les questions suivantes : Quelles sont les limites entre le corps d'armée sous les ordres du maréchal Masséna et celui que j'ai l'honneur de commander? Palmanova y est-il compris? A qui appartiendra-t-il de donner des ordres aux dépôts qui restent dans les pays dont Sa Majesté a eu la bonté de me confier le commandement?

« 8° J'attendrai le 5e d'infanterie légère que le général Menou doit m'envoyer. Je lui écris pour qu'il y joigne une compagnie d'artillerie légère. Les pièces ne me manquent pas, mais je suis à court pour le personnel, et j'en écris au maréchal Masséna, qui a dans son armée plus de vingt-cinq compagnies d'artillerie à pied ou à cheval. Je n'ai que trois compagnies à pied et une à cheval pour mon corps d'armée et les places. On n'a laissé dans ces dernières

que les hommes strictement nécessaires pour la surveillance des magasins et la confection des munitions.

« 9° Je n'ai point formé, comme vous l'aviez pensé, deux divisions de gardes notionales, mais trois brigades : l'une, commandée par le général Pol Franceschi, sera rendue à Rimini vers le 12 janvier, et j'écrirai au lieutenant général Saint-Cyr pour le prévenir que cette brigade sera à ses ordres, et pour le prier de leur laisser toujours ignorer le dernier point où il veut les appeler, afin de les y amener presque insensiblement; car je dois vous avouer, monsieur le major général, que, quoique cette garde nationale se soit levée et organisée très-promptement, elle se voit avec peine éloignée de ses foyers, et n'a pas, en général, l'esprit très-belliqueux. La deuxième brigade de gardes nationales, commandée par le général Milosewich, était tenue en réserve à Este avec deux pièces d'artillerie. Dans une lettre dont Sa Majesté m'a honoré, elle daignait me prévenir que je recevrais l'ordre d'envoyer des gardes nationales pour occuper le Tyrol, et c'était pour la prompte exécution de cet ordre que j'avais mis cette brigade en réserve pour marcher au premier moment.

« 10° Quant à la division française, les avant-postes de la première brigade surveillent Venise depuis la Piave jusqu'à Fusini[1]. Le général de brigade se tient à Mestre, et son second régiment occupe Mirco.

[1] Petit village à une lieue de Venise, à l'entrée des lagunes.

« La deuxième brigade, commandée par le général Herbin, reste à Padoue. Tous les corps venant de la vingt-septième division se rendent à Vicence, où ils formeront la réserve du corps d'armée.

« La division de cavalerie est commandée par le général Dombrowski. Deux régiments occuperont Trévise; un sera à Padoue, et un autre à Udine. Des postes de cavalerie seront placés sur le Tagliamento et la Livenza, et seront chargés de surveiller et d'empêcher toute communication de Venise avec cette partie de la terre ferme.

« Les détails de toutes les dispositions que j'ai prises vous parviendront par l'état-major du corps d'armée sous mes ordres, et je serai trop heureux si elles méritent votre approbation. »

Le commandant de la vingt-septième division militaire n'avait plus de troupes ni à Turin ni à Alexandrie; le prince Eugène, pour concilier les volontés de l'Empereur avec les exigences du service dans le Piémont, mit à la disposition du général Menou les troisièmes bataillons formant le dépôt des 1er et 22e d'infanterie légère, 6e, 29e, 42e, 52e, 101e de ligne. Il lui envoya aussi cent hommes de cavalerie (chasseurs et cuirassiers), plus, le dépôt de la légion hanovrienne.

Toutes ces mesures militaires n'absorbèrent pas entièrement le prince Eugène. La tâche qu'il reçut de gouverner les provinces ci-devant vénitiennes reconquises sur l'Autriche n'était pas des moins délicates. Cette tâche offrait alors plus de difficultés que le

commandement d'un corps de troupes en temps de paix. En effet, les magasins, que la rapidité de la retraite de l'archiduc Charles avait forcé l'ennemi d'abandonner sans les détruire, avaient été en grande partie gaspillés et même vendus par ceux à qui Masséna en avait confié la garde, ainsi que nous l'avons déjà dit plus haut. Les provinces reconquises étaient en outre surchargées de réquisitions et d'impôts. Des contributions énormes, frappées par des concessionnaires de toutes les classes, ruinaient le pays. Les troupes, frustrées de ce qui leur était dû, étaient contraintes à recevoir leur solde en monnaie de billon à dix pour cent de perte. Les sommes que les caisses des provinces devaient fournir en *or* et en *argent* étaient vendues aux corps de troupes. En un mot, le désordre le plus criant régnait dans les pays occupés militairement. Les habitants et même les soldats se trouvaient sacrifiés à la rapacité de cette lèpre qui avait suivi l'armée et empoisonné l'administration. Chacun était indigné. Aussi on applaudit aux mesures sévères que prit le vice-roi pour enrayer d'abord le mal et le déraciner ensuite. Grâce à lui, tout rentra enfin dans l'ordre. Plusieurs des principaux coupables, à la suite d'un décret sévère de Padoue, en date du 25 décembre, furent obligés de rendre gorge. Ils clabaudèrent à Paris, mais n'osèrent se plaindre en Italie, où leurs méfaits étaient trop connus[1].

[1] Nous ne saurions du reste mieux expliquer ce qui eut lieu à cette époque, dans cette partie de l'Italie, qu'en reproduisant le passage qu'on va lire, tiré de l'un des ouvrages du général de Vaudoncourt.

Le traité de Presbourg avait fait perdre à l'Autriche toutes les possessions qu'elle avait acquises en Italie par celui de Campo-Formio. Le prince Eugène, préjugeant peut-être des intentions de l'Empereur, annonça par une proclamation la réunion des provinces vénitiennes au royaume d'Italie. Napoléon l'en blâma, quoique tel fût son projet pour la suite. En effet, le 21 mars 1806, cette réunion eut lieu, et le royaume fut fractionné en vingt-deux départements. Il avait une population de six millions d'habitants.

Pendant les quelques jours qu'il avait passés à Pa-

Cette note d'un auteur qui nous dit avoir été témoin oculaire nous a semblé présenter certains faits sous un point de vue si véridique, elle est en telle concordance avec les lettres du prince Eugène, avec celles de Napoléon et même les décrets de l'Empereur sur le même sujet, que nous avons cru pouvoir la reproduire *in extenso*. La voici :

« Outre le pillage d'une grande partie des magasins saisis sur l'ennemi, les exactions s'étendirent jusque sur les particuliers. Des contributions énormes furent frappées sur les villes et les provinces, au profit de quelques généraux. L'auteur, se trouvant à Trieste, vit la délibération et la pétition des principaux négociants, qui fut présentée à Napoléon, à Vienne, par une députation envoyée à cet effet. Il y vit tous les griefs articulés et les noms des accusés; il vit également les réclamations du Frioul, présentées au prince Eugène par le comte Valvasone, maréchal de la noblesse et ancien ami de l'auteur. Il n'est personne qui ait pu se défendre du sentiment d'indignation et de douleur qu'éprouva l'auteur à la vue des exactions de ses concitoyens. Le prince Eugène, gouverneur général des provinces destinées à être réunies au royaume d'Italie, ne pouvait se dispenser de faire parvenir ces réclamations à son souverain, et il le fit sans observations : elles n'en exigeaient pas. Ce fut sur cette réunion de plaintes et de faits prouvés que Napoléon condamna le maréchal Masséna à une restitution de deux millions et demi; le général Solignac et le payeur général Meny à d'autres restitutions, et destitua ces deux derniers. Les fonds du maréchal Masséna étaient chez les banquiers Bignami et Vassali, et Napoléon en ordonna la saisie. Le prince Eugène représenta que la maison Bignami ayant remis des lettres de change pour cette

doue, le prince s'était occupé de l'administration du royaume. Ses excursions dans les départements, ses reconnaissances l'avaient mis à même de bien connaître les intérêts et les besoins des peuples. Si le jeune vice-roi réservait scrupuleusement les grands actes à l'Empereur et roi, il surveillait avec soin les détails. En un mot, il administrait avec un zèle, une intelligence et une bienveillance qui lui acquirent en peu de temps une véritable popularité.

C'est ici le moment de raconter deux faits graves,

valeur au profit du dépositaire, cet enlèvement ne pouvait se faire sans exposer et compromettre le crédit commercial. Il aurait fallu mettre le maréchal Masséna en jugement; Napoléon préféra employer la force, et ordonna au prince Eugène de faire faire chez MM. Bignami et Vassali une descente à main armée. La famille de Masséna, et surtout le maréchal, vouèrent une haine acharnée au prince Eugène, qu'ils accusèrent d'avoir enlevé *leur patrimoine*. Il est possible que Napoléon, pour se débarrasser des tracasseries, ait tout rejeté sur Eugène absent; mais il était facile de s'assurer du contraire. M. P...., lieutenant-ingénieur-géographe en Italie, passa vers cette époque à l'état-major de Masséna, et embrassa, comme de raison, les affections et les intérêts de son général : c'est à ce motif qu'on attribue la haine qu'il laisse percer partout contre le prince Eugène. Il est à désirer qu'on se trompe, et que cette désaffection, qu'on ne peut méconnaître, ait un motif plus juste et plus honorable. Quant à M. Meny, quoi qu'en dise l'écrivain des Mémoires sur la cour du prince Eugène, il ne fut pas destitué comme dépositaire des fonds de Masséna. L'accusation contre lui parlait de payements faits aux troupes en *monnaie autrichienne de billon*, lorsque les contributions des provinces se payaient en *or* et en *argent*. Le billon *donné au pair* ne pouvait s'échanger qu'avec une perte de 7 pour 100, que supportaient les officiers et les soldats. L'auteur, directeur général du parc, a vu payer les troupes d'artillerie qu'il commandait de cette manière, et l'a constaté par procès-verbal. Il est possible que l'opinion publique ait justifié M. Meny depuis 1815, lorsqu'il fut nommé directeur général des salines de l'Est. L'auteur n'a l'intention d'accuser personne; il rapporte les faits. »

pour ainsi dire épisodiques de cette époque, afin de n'y plus revenir. Nous voulons parler de deux révoltes qui éclatèrent, l'une en octobre 1805, l'autre au commencement de janvier 1806, dans deux provinces du royaume d'Italie.

L'Autriche, en se préparant à la guerre de 1805, n'ignorait pas que des germes d'insurrection étaient prêts à éclater sur divers points. Elle entretenait des agents chargés de pousser à la révolte. Le bourg de Crespino, situé non loin de Rovigo, sur la rive gauche du Pô, près des bouches de ce fleuve, et à quelques lieues de Ferrare, se déclara pour les Autrichiens. Les habitants attaquèrent des détachements français chargés de garder le passage de Ponte-di-Lago-Scuro. Cette révolte était d'autant moins motivée, que jamais ce pays n'avait appartenu à l'Autriche. Une fois les provinces vénitiennes conquises et les armées ennemies hors du territoire, le bourg de Crespino fut occupé militairement, les habitants désarmés, et les deux principaux fauteurs de l'insurrection condamnés à mort par un conseil de guerre. La consulte d'État ayant ordonné une information et fait son rapport, dont les conclusions furent soumises à la décision du souverain, Napoléon, par un décret du 11 février, suspendit indéfiniment, dans cette commune, l'exercice des droits de citoyen du royaume d'Italie, et prescrivit, pour les habitants, les dispositions de la police autrichienne et son principe fondamental. La peine du bâton remplaça celle de la prison. Un détachement de gendarmerie occupa le pays. La commune resta sous le coup de ce dé-

cret et de ces mesures jusqu'au 11 janvier 1807[1].

La seconde levée de boucliers eut lieu dans le Parmesan. Dès les premiers jours de janvier 1806, une insurrection, excitée par le clergé, éclata dans cette province. Ce mouvement isolé, à un tel moment, n'était pas adroit, ne pouvant avoir ni but important ni appui. Le général Junot fut envoyé à Parme par ordre de l'Empereur, et le prince Eugène déploya des forces considérables. Le mouvement fut vite comprimé. Les principaux coupables échappèrent aux recherches qu'on ne poussa pas, du reste, avec beaucoup de sévérité. Le vice-roi épargna la masse ignorante et fanatique, mise en avant et sacrifiée, comme c'est l'habitude dans ces sortes d'échauffourées.

Les grands événements qui avaient eu lieu à la suite de la campagne de 1805, la marche d'une armée française sur Naples, rendaient inutiles les gardes nationales réunies et endivisionnées. Le prince vice-roi ordonna, par un décret en date du 10 janvier 1806, leur licenciement. Les hommes qui les composaient rentrèrent dans leurs foyers.

II

Tandis que le prince Eugène s'efforçait, en Italie, de se former aux grandes destinées auxquelles il était appelé par l'affection éclairée qu'avait pour lui Napo-

[1] Cette juste sévérité porta ses fruits. Les habitants de Crespino, en 1809, au commencement de la campagne contre l'Autriche, ainsi

léon, ce dernier songeait à grandir encore le fils de l'impératrice Joséphine en mettant d'accord son amour pour ce fils adoptif avec les hautes vues de sa politique.

Le traité de Presbourg avait érigé les électorats de Bavière et de Wurtemberg en royaumes. Le premier avait en outre acquis le Tyrol. Napoléon voulut lier les deux États devenus voisins, la Bavière et le royaume d'Italie, en leur donnant les mêmes intérêts politiques.

Il connaissait l'existence, à Munich, d'une princesse accomplie, la fille du nouveau roi, qui devait sa couronne à la France. Malgré des démarches secrètes faites par un ministre du cabinet de Vienne, Napoléon, qui voulait consolider la position de son beau fils en Italie, préféra pour lui la fille du roi de Bavière à une archiduchesse d'Autriche. Il demanda pour le prince Eugène la main de la princesse Auguste, admirable personne qui, par sa beauté, sa noblesse d'âme et ses hautes vertus, méritait le plus beau sceptre du monde.

La princesse Auguste devait épouser sous peu un de ses cousins, le prince Charles de Baden[1]. Elle l'aimait, ou, du moins, cette union lui plaisait; cependant il était bien difficile à cette époque de faire éprouver un refus à un souverain tel que l'empereur Napoléon.

qu'on le verra dans une lettre du prince Eugène, se conduisirent très-bien.

[1] Ce prince épousa peu de temps après la princesse Stéphanie, que Napoléon adopta et qui devint grande-duchesse de Bade.

Le roi Maximilien de Bavière demanda à sa fille de renoncer au prince Charles pour donner sa main au fils adoptif de Napoléon, auquel ce dernier accordait le titre de fils adoptif, en lui assurant la couronne d'Italie.

Le 25 décembre 1805, la veille de la signature du traité de paix, le roi de Bavière écrivit à la princesse Auguste :

« S'il y avait une lueur d'espérance, ma chère et bien-aimée Auguste, que vous puissiez jamais épouser Charles, je ne vous prierais pas à genoux d'y renoncer, j'insisterais encore bien moins, ma chère amie, à ce que vous donniez votre main au futur roi d'Italie, si cette couronne n'allait pas être garantie par toutes les puissances à la conclusion de la paix. et si je n'étais pas sûr de toutes les bonnes qualités du prince Eugène, et qu'il a tout ce qu'il faut pour vous rendre heureuse. C'est au prince X... et à la clique de madame de H... que vous devez la non-réussite de votre mariage. Songez, ma chère enfant, que vous ferez le bonheur non-seulement de votre père, mais celui de vos frères et de la Bavière, qui désire ardemment cette union. Une preuve que le parti est bon, c'est que le baron de Thugut, qui, malheureusement pour notre maison, a repris le timon des affaires, a commencé par offrir la *fille aînée de l'Empereur*. Il m'en coûte, ma chère, de navrer votre cœur, mais je compte sur votre amitié et sur l'attachement que vous avez constamment témoigné à votre père, et vous ne voulez

certainement pas empoisonner la fin de ses jours.

« Songez, chère Auguste, qu'un refus rendrait l'Empereur autant notre ennemi qu'il a été jusqu'ici l'ami de notre maison.

« Épargnons-nous la douleur d'une explication qui pourrait nuire trop à ma santé délabrée.

« Répondez-moi par écrit ou bien par l'organe de votre frère. Croyez, chère amie, qu'il m'en coûte infiniment de vous écrire de cette manière; mais les circonstances plus qu'impérieuses, et mon devoir de soigner les intérêts du pays que la Providence m'a donné à gouverner, m'y obligent. Dieu sait que je ne veux que votre bien, et que personne au monde ne vous aime plus que votre fidèle père et meilleur ami. »

La jeune et belle princesse ne pouvait savoir alors combien le nouvel époux qu'on lui destinait la rendrait heureuse; elle faisait en ce moment un dur apprentissage du rang suprême. Refoulant dans son noble cœur les sentiments qu'elle commençait à éprouver pour son cousin, elle répondit le jour même à son père :

« Mon très cher et tendre père,

« On me force à rompre la parole que j'ai donnée au prince Charles de Baden, j'y consens autant que cela me coûte si le repos d'un père chéri et le bonheur d'un peuple en dépend; mais je ne peux donner ma main au prince Eugène, si la paix n'est pas faite, et s'il n'est pas reconnu roi d'Italie.

« Je remets mon sort entre vos mains; aussi cruel qu'il pourra être, il me sera adouci, sachant que je me suis sacrifiée pour mon père, ma famille et ma patrie. C'est à genoux que votre enfant demande votre bénédiction ; elle m'aidera à supporter avec résignation mon triste sort. »

Toute cette négociation, dont le résultat devait être l'union la plus fortunée entre deux âmes aussi belles l'une que l'autre, entre deux princes si bien faits pour s'apprécier, toute cette négociation avait lieu à Munich, et le principal intéressé, le prince Eugène, l'ignorait complétement. Il apprit son propre mariage le 3 janvier, par la courte lettre ci-dessous, de l'Empereur, lettre datée de Munich, le 31 décembre 1805.

« Mon cousin, je suis arrivé à Munich. J'ai arrangé votre mariage avec la princesse Auguste ; il a été publié. Ce matin, cette princesse m'a fait une visite, et je l'ai entretenue fort longtemps. Elle est très-jolie. Vous trouverez ci-joint son portrait, sur une tasse, mais elle est beaucoup mieux.

« Je recevrai demain la députation qui est encore à Munich. »

C'est ainsi que Napoléon avait l'habitude d'annoncer aux siens le sort brillant qu'il leur faisait. A l'un de ses frères, il écrivait : « Je vous ai créé roi de tel pays, partez pour gouverner vos États. » A un autre : « Vous avez été reconnu souverain d'un royaume nouvellement formé. » A Eugène, il se borne à dire, dans cette première lettre : « J'ai arrangé votre mariage. » Dans une seconde lettre,

écrite quatre jours après celle-ci (le 3 janvier 1806, à deux heures du matin), il lui prescrit de se rendre à Munich.

« Mon cousin, douze heures au plus tard après la réception de la présente lettre, vous partirez en toute diligence pour vous rendre à Munich. Tâchez d'être arrivé le plus tôt possible, afin d'être certain de m'y trouver. Vous laisserez votre commandement entre les mains du général de division que vous croirez le plus capable et le plus *probe*. Il est inutile que vous ameniez beaucoup de suite. Partez promptement et incognito, tant pour courir moins de dangers que pour éprouver le moins de retard. Envoyez-moi un courrier qui m'annonce votre arrivée vingt-quatre heures avant.

« *P. S.* Une heure après la réception de cette lettre, envoyez-moi un courrier pour m'annoncer le jour que vous croyez arriver. »

Dans cette lettre, Napoléon donne pour la dernière fois au prince Eugène le titre de *mon cousin*. Après celle-ci il appellera toujours le vice-roi : *mon fils*.

On comprend si un jeune homme de l'âge du prince Eugène fut heureux de penser qu'il allait être uni, sous quelques jours, à la plus belle princesse d'Allemagne et à une des femmes les plus dignes d'être aimées. En outre, comment n'aurait-il pas été fier du sentiment qu'il avait su inspirer à l'Empereur? comment n'aurait-il pas été flatté du sort brillant dont la perspective se déroulait à ses yeux. En effet, il devenait ainsi l'allié d'une maison souveraine, il allait être le fils d'adoption du plus grand monarque

du monde, et tout se réunissait pour lui donner la certitude, autant qu'on peut avoir une certitude sur cette terre, qu'il monterait bientôt sur le trône d'un des plus admirables pays de l'Europe. Aussi s'empressa-t-il de répondre, le jour même où il reçut cette lettre, le 6 janvier:

« Sire, je m'empresse d'annoncer à Votre Majesté que je reçois à l'instant même sa lettre, qui m'apprend que j'aurai bientôt le bonheur de la voir. Il est huit heures du matin, et je partirai ce soir à huit heures. J'espère, vendredi au plus tard, assurer de nouveau à Votre Majesté combien je suis reconnaissant de ses bontés.

« Je désigne le général Miollis pour commander en mon absence; mais, comme il est encore à Mantoue, je vais m'occuper à l'instant de lui laisser mes instructions bien détaillées sur la situation militaire et administrative. »

Le prince Eugène possédait les sentiments les plus élevés, il avait pour sa mère la plus tendre affection. Séparé d'elle depuis bientôt une année, il allait la revoir, car l'Impératrice avait rejoint Napoléon à Munich. Il ne prit donc que quelques heures pour faire ses préparatifs, et il se dirigea vers la capitale du nouveau royaume de Bavière, en franchissant avec son premier aide de camp, le général d'Anthouard, les montagnes neigeuses du Tyrol. Il avait prescrit à un chambellan et à un écuyer, les comtes Bentivoglio et Mereningo, ainsi qu'à son secrétaire du cabinet, M. Darnay, de le rejoindre à Munich.

L'Empereur attendait avec la plus vive impatience

celui qu'il allait adopter pour son fils. Dès qu'il lui fut annoncé, il s'empara de lui, et, l'emmenant dans son cabinet, il le prépara à l'union qu'il allait lui faire contracter[1].

Le bruit du mariage du prince Eugène et de la fille du roi Maximilien avait été accueilli, à Munich, par d'unanimes transports de joie. L'empereur Napoléon avait, il est vrai, assez fait pour son allié, pour que ses peuples se montrassent reconnaissants. L'intérêt nouveau que, par cette alliance, le grand capitaine témoignait à la Bavière ne laissait pas de doute sur la prospérité future du nouveau royaume. L'invasion récente des Autrichiens dans le pays, les propositions qui avaient précédé cet acte, avaient naturellement augmenté la haine héréditaire des Bavarois contre le gouvernement autrichien. Napoléon, leur vengeur, par la paix de Presbourg, abaissait le cabinet de Vienne, donnait un grand éclat à celui de Munich, et le plaçait dans une position telle, que son indépendance se trouvait garantie. Nul ne pouvait espérer violer cette indépendance sans devenir l'ennemi de la France et de l'Italie. L'enthousiasme des populations de la Bavière fut donc porté à son comble pendant les solennités du mariage.

La cérémonie des fiançailles eut lieu avec un grand apparat et sous les plus brillants auspices, et, le

[1] M. Darnay, auteur de notices historiques sur le prince Eugène, assure, et le fait nous a été confirmé par des personnes à même de connaître la vérité, que l'Empereur fit dans son cabinet une scène plaisante au vice-roi sur ses moustaches, et qu'il les lui fit abattre, craignant que son air trop martial n'effrayât la princesse Auguste.

14 janvier, le mariage fut célébré avec pompe dans la chapelle royale, en présence des deux familles impériale et royale, et devant deux cours nombreuses.

« Le secrétaire d'État Maret (duc de Bassano), dit M. Darnay, eut ordre de dresser un contrat de mariage. Cet acte éprouva plusieurs variations : d'abord Napoléon assignait à la princesse Auguste un douaire sur les revenus du duché de Parme et de Plaisance; puis, donnant au prince Eugène le titre de fils adoptif, Sa Majesté changea ses premières dispositions, laissant penser que le royaume d'Italie pourrait lui échoir, et que, par conséquent, le sort de la vice-reine serait assuré par un apanage équivalent à l'adoption. »

Nous pensons que, d'après les promesses formelles qui semblent résulter de la lettre de la princesse Auguste à son père, sur la possession de la couronne d'Italie, d'après les termes de l'acte constitutionnel[1], d'après les intentions de l'Empereur, qui paraissaient manifestes par l'acte d'adoption, il ne pouvait y avoir doute sur l'élévation, sinon présente, du moins future, du prince Eugène au trône d'Italie. Il nous semble donc difficile d'admettre que la jeune vice-reine et son nouvel époux, ainsi que la famille royale de Bavière, aient pu avoir quelque incertitude à cet égard.

Deux jours après la cérémonie, dont nous ne décrirons pas la pompe, Napoléon adopta le prince

[1] Voir au texte du livre Ier.

Eugène et lui donna le nom d'Eugène Napoléon de France. L'acte de cette adoption fut proclamé à Milan, et un décret du 30 mars détermina que l'héritier présomptif de la couronne d'Italie porterait, en attendant, le titre de prince de Venise.

L'Empereur avait une véritable affection, et pour le prince son beau-fils, et pour la charmante princesse dont son amour paternel venait d'assurer la main à Eugène. On retrouve à chaque instant, dans la correspondance du grand homme, des phrases, des mots qui étaient, pour la princesse Auguste, les témoignages de la plus sincère amitié.

Pendant cette première année de son mariage, Napoléon écrivit à plusieurs reprises des lettres dont le charme nous a paru tel, que nous allons en citer ici cinq des plus curieuses.

Deux jours après avoir quitté la vice-reine, il lui écrit de Stuttgard, le 19 janvier, en réponse à une lettre fort aimable de cette princesse :

« Ma fille, la lettre que vous m'avez écrite est aussi aimable que vous. Les sentiments que je vous ai voués ne feront que s'augmenter tous les jours; je le sens au plaisir que j'ai à me ressouvenir de toutes vos belles qualités, et au besoin que j'éprouve d'être assuré fréquemment par vous-même que vous êtes contente de tout le monde et heureuse par votre mari. Au milieu de toutes mes affaires, il n'y en aura jamais pour moi de plus chères que celles qui pourront assurer le bonheur de mes enfants. Croyez, Auguste, que je vous aime comme un père et que je compte que vous avez pour moi toute la tendresse

d'une fille. Ménagez-vous dans votre voyage, ainsi que dans le nouveau climat où vous arrivez, en prenant tout le repos convenable. Vous avez éprouvé bien du mouvement depuis un mois; songez bien que je ne veux pas que vous soyez malade.

« Je finis, ma fille, en vous donnant ma bénédiction paternelle. »

Il est difficile de voir des sentiments plus nobles exprimés d'une façon plus touchante, surtout lorsqu'on songe à la multiplicité des grandes affaires qui germaient dans le cerveau de cet homme prodigieux.

Le 5 février, l'Empereur écrit de Paris à sa belle-fille une lettre aussi tendre pour elle qu'elle est flatteuse pour le prince Eugène :

« Ma fille, j'ai appris avec plaisir que vous êtes arrivée en Italie, et assez bien portante pour pouvoir faire encore le voyage de Venise; mais ce qui m'a été tout à fait sensible, c'est de voir dans votre lettre les assurances du bonheur dont vous jouissez. Je prends un intérêt bien grand à toute votre vie ; vous en êtes persuadée, et je ne me suis point trompé en espérant que vous seriez heureuse avec Eugène. Croyez bien que, si je n'avais pas eu cette opinion, j'aurais, dès le moment que je vous ai connue, sacrifié mon intérêt politique à vos convenances. Votre lettre, ma bonne et aimable Auguste, est pleine de ces sentiments délicats qui vous sont propres. J'ai ordonné qu'on vous arrangeât une petite bibliothèque. Perfectionnez votre éducation en lisant beaucoup de bons livres, afin d'être tout à fait

parfaite. J'imagine que madame de Wurmbs[1] est avec vous. J'espère que l'Impératrice vous envoie des modes, et que vous me direz aussi ce que je puis vous envoyer qui vous assure que je m'occupe de vous et de tout ce qui peut être agréable à vous et à Eugène. Reposez-vous, il y a ici beaucoup de maladies, je ne sais s'il y en a autant en Italie. Je finis, ma fille, en vous recommandant mes peuples et mes soldats : que votre bourse soit toujours ouverte aux femmes et aux enfants de ces derniers. Vous ne pouvez rien faire qui aille plus à mon cœur.

« Recevez, ma fille, ma bénédiction. »

« Le 25 février, de Paris.

« Ma fille, je vous envoie mon portrait, comme une preuve de mon estime et de mon amitié. J'ai reçu votre dernière lettre. J'ai écouté avec grand plaisir tout le bien qu'on me dit de vous. J'imagine que vous avez reçu votre corbeille, je vous ai envoyé en même temps une bibliothèque. *Dites à Eugène combien je l'aime et combien je suis aise d'apprendre que vous êtes réciproquement heureux.*

« Recevez, ma fille, ma bénédiction. »

« Le 10 avril 1805, de la Malmaison.

« Ma fille, je reçois votre lettre du 3 avril. Je vois avec plaisir que vous êtes contente de la bibliothèque que je vous ai envoyée. L'intérêt que vous

[1] Dame d'honneur de la vice-reine.

montrez pour le landgrave de Hesse-Darmstadt est très-naturel. Il n'eût dépendu que du landgrave de se trouver dans une situation plus simple. Mais ces circonstances sont passées, et je suis disposé à lui donner pour l'avenir de nouvelles preuves de l'intérêt que je porte à tout ce qui vous appartient.

« Votre affectionné père. »

« De Saint-Cloud, le 24 août 1806.

« Ma fille, j'ai lu avec plaisir votre lettre du 10 août. Je vous remercie de tout ce que vous me dites d'aimable. Vous avez raison de compter entièrement sur tous mes sentiments. Ménagez-vous bien dans votre état actuel, et tâchez de ne pas nous donner une fille. Je vous dirai la recette pour cela, mais vous n'y croirez pas : *c'est de boire tous les jours un peu de vin pur*. Enfin, toutes les affaires du continent s'arrangent, et j'espère vous envoyer avant peu de jours des instructions pour votre voyage avec Eugène, qu'il faut faire bien lentement pour ne pas vous fatiguer.

« L'Impératrice m'a remis la lettre que vous lui avez écrite pour votre grand'mère. J'ai donné les ordres les plus positifs, et j'espère qu'à l'heure qu'il est elle sera satisfaite. Vous aurez appris aussi que nous avons bien traité votre tante. Le prince votre frère[1] se comporte fort bien : il travaille beaucoup. Je crois qu'il veut faire un voyage d'un mois dans le midi de la France pour voir les ports de la Méditer-

[1] Louis Ier, roi de Bavière, alors prince royal.

rancé. J'espère que votre arrivée le fera revenir plus tôt qu'il ne pense.

« Votre affectionné père. »

Nous avons pensé qu'on lirait avec plaisir ces quelques lettres de l'Empereur témoignant de l'amour paternel de Napoléon pour la princesse Auguste.

Le 19 janvier, un décret impérial nomma le vice-roi d'Italie gouverneur général des provinces vénitiennes jusqu'à leur réunion au royaume. Napoléon ayant témoigné le désir de voir son fils adoptif et sa belle-fille visiter les provinces nouvellement conquises sur l'Autriche, le prince Eugène et sa femme, en quittant Munich et la Bavière, où ils laissèrent de véritables et touchants regrets, se dirigèrent sur Vérone et de là sur Venise.

A Vérone, jolie ville du royaume d'Italie, dans laquelle ils entrèrent le 25 janvier, ils trouvèrent toute la cour, les grands officiers de la couronne, les dames d'honneur, les écuyers, les chambellans, les ministres.

Le vice-roi se remit immédiatement au travail, et, après deux jours employés à reprendre les affaires arriérées par son séjour à Munich, il écrivit à Napoléon pour lui rendre compte de ce qu'il avait fait avec les ministres. Comme le prince avait reçu des instructions verbales de l'Empereur pour les troupes à envoyer en Dalmatie, il donna des ordres en conséquence, puis il demanda la fixation du budget de la maison impériale et royale d'Italie, et quelques no-

minations[1]. Il se fit ensuite précéder à Venise, pour la prise de possession de ce pays, par les ministres de l'intérieur et des relations extérieures, puis lui-même et la vice-reine, après quelques jours partagés entre les plaisirs et les occupations sérieuses, quittèrent Vérone pour se rendre dans la ville des lagunes. Ils y arrivèrent le 3 février, et y séjournèrent plusieurs jours au milieu des fêtes les plus brillantes qu'il soit possible d'imaginer.

Toutes ces fêtes n'empêchaient pas le vice-roi de se livrer à l'étude des affaires de l'État, ce qui prouvait, dans un prince aussi jeune et dans un pareil moment, une grande volonté d'être agréable à l'Empereur, d'être utile à l'Italie, et un ferme désir de s'instruire au difficile métier de souverain; ce qui dénotait de plus un esprit sérieux appelé à donner des garanties réelles aux peuples confiés à ses soins.

Venise avait été remise le 19 janvier aux mains des troupes françaises. La domination autrichienne y était en horreur, à cette époque, aussi, l'apparition des premiers soldats de Napoléon avait à peine eu lieu sur la place Saint-Marc, que les habitants abattirent eux-mêmes le pavillon de leurs anciens maîtres.

Pendant les six années que l'ancienne république vénitienne était restée aux mains de l'Autriche, le sort de ce beau pays n'avait pas été heureux. Une

[1] Parmi les nominations sollicitées par le prince Eugène, on remarquera celle du colonel d'Anthouard au grade de général de brigade.

police ombrageuse, des mesures inquisitoriales, l'absence de tout commerce (l'entrepôt de Trieste étant préféré au port de Venise), la ruine de la marine et de l'arsenal, l'abandon des canaux intérieurs, la parcimonie du gouvernement, tout s'était réuni pour rabaisser cette nation. La cessation des fêtes somptueuses par lesquelles l'ancien sénat entretenait encore un peu d'illusion dans les classes populaires ne venait pas même de loin en loin éclairer ce sombre tableau, en sorte que le jour de l'entrée du vice-roi et de la vice-reine fut un jour d'allégresse générale, d'enthousiasme poussé jusqu'au délire.

De Venise, les jeunes époux se rendirent à Milan, en passant par Brescia.

De nouveaux hommages les attendaient dans cette capitale du royaume d'Italie.

Ils firent leur entrée dans cette grande et belle ville le 13 février.

Là, comme à Munich, comme à Vérone, comme à Venise, l'intérêt des peuples aidant au prestige qui s'attache toujours au tableau touchant de jeunes époux d'un rang élevé, doués de vertus, de noblesse et de beauté, la réception fut admirable.

Le mariage et l'adoption du prince Eugène avec une princesse de sang royal avaient convaincu les Italiens que le fils de Napoléon était appelé à monter avant peu sur le trône d'Italie, par abdication de l'Empereur à la paix générale, ainsi que cela avait été, pour ainsi dire, spécifié au moment où le gouvernement monarchique avait remplacé la forme républicaine.

Le vœu constant des Italiens de former un État indépendant et d'entrer dans le grand concert européen comme nation était donc, à leurs yeux, prêt à se réaliser. C'était une douce illusion que tout semblait s'accorder à entretenir dans leurs cœurs. Aussi les hommages rendus aux jeunes époux, se ressentant de ces pensées, furent-ils vifs et sincères. On croyait voir en eux les futurs souverains de l'Italie.

En outre, il est juste de dire que le prince Eugène, par son administration sage, éclairée et bienveillante, par ses qualités personnelles et son attachement à ses devoirs, avait su déjà se concilier réellement tous les cœurs. Il est juste d'ajouter que la princesse Auguste, par la renommée qui l'avait précédée, par sa beauté, les charmes de son esprit, ses grâces naturelles, son aménité, sa douceur inaltérable, son humanité et toutes les vertus dont elle était le plus pur modèle, ne tarda pas à se faire chérir comme son mari.

Le vice-roi, dès son arrivée à Vérone, avait, par un décret du 29 janvier, organisé les provinces vénitiennes. C'était une organisation provisoire, sans doute; néanmoins il chercha à lui donner une forme pareille à celle des autres parties d'un royaume dans lequel elles allaient, sans doute, être bientôt enclavées. Le pays dont il avait été nommé gouverneur général fut fractionné en neuf provinces : le Dogado, le Padouan, le Vicentin, le Véronais (sur la rive gauche de l'Adige), le Bellunois (réunissant Feltre et Cadore), la Marche trévisane, le Frioul, l'Istrie et la Dalmatie. Chacune de ces provinces eut un gou-

verneur civil, dont les attributions étaient identiques à celles des préfets des départements du royaume. Toutefois, au lieu de correspondre avec des ministres, ces gouverneurs civils correspondaient directement avec le gouverneur général. Trente-quatre fonctionnaires, d'un ordre immédiatement inférieur, eurent, sous les gouverneurs, les attributions de vice-préfets. Les lois et décrets en vertu desquels le royaume d'Italie était régi furent appliqués à ces provinces.

M. de Brême, que nous avons vu envoyé par le prince Eugène au quartier général du maréchal Masséna, avait remplacé au ministère de l'intérieur M. Felici, dont la lenteur et la mollesse ne convenaient ni à l'Empereur ni au vice-roi.

CORRESPONDANCE

RELATIVE AU LIVRE IV

FIN DÉCEMBRE 1805. — JANVIER ET FÉVRIER 1806

Nap. à Eug.
Schœnbrunn,
27 décembre
1805.

« Mon cousin, la paix est conclue, comme je vous l'ai déjà mandé par le dernier courrier. Je charge M. Maret de vous en adresser, *pour vous seul*, les conditions.

« J'ai nommé Lauriston mon commissaire pour l'occupation de Venise et de la Dalmatie. Berthier vous fera connaître toutes les dispositions que j'ai faites.

« Vous aurez en Italie, sous vos ordres, *Marmont* et *Molitor*. Chargez Miollis de l'occupation de Venise. Vous ne devez y aller que lorsqu'il n'y aura plus d'Autrichiens. Faites lever toutes les difficultés par Miollis et Lauriston.

« Écrivez-moi à Munich et à Paris par duplicata. Je fais évacuer cent cinquante pièces de canon sur Palmanova. Si Rapp est encore avec vous, qu'il vienne me joindre à Munich, par le Tyrol. »

Eugène au ministre de la guerre, Padoue 27 décembre 1805.

« J'ai reçu, monsieur le major général ministre de la guerre, votre lettre du 20 frimaire et votre rapport du même jour à Sa Majesté sur les demandes faites par M. le maréchal Masséna pour le service de l'artillerie de son armée.

« J'ignore, monsieur le major général, les demandes qui peuvent vous avoir été adressées, mais j'ai été on ne peut plus surpris et peiné de la communication que vous me donnez du rapport à Sa Majesté.

« Non-seulement, monsieur le major général, je n'ai jamais rien refusé à l'armée d'Italie, mais encore j'ai autorisé spécialement les arsenaux à fournir toutes les demandes du général Lacombe Saint-Michel. Je fais dresser en ce moment l'état de tout ce que les établissements du royaume ont fourni en matériel et personnel d'artillerie à l'armée d'Italie, et j'aurai l'honneur de vous l'envoyer.

« Il serait pénible pour moi, monsieur le major général ministre de la guerre, de pouvoir penser qu'après avoir fait tout ce qu'il était possible pour l'armée française, Sa Majesté doutât du zèle que je n'ai cessé de mettre à son service. »

Eug. à Nap. Padoue, 29 décembre 1805.

« Sire, dans la lettre que Votre Majesté m'a fait l'honneur de m'adresser, sous la date du 2 nivôse, Votre Majesté me recommande particulièrement deux choses :

« 1° Bien traiter les peuples des États vénitiens ;

« 2° Rassembler de l'argent pour le tenir à votre disposition, et économiser celui qui m'est nécessaire.

« Sur le premier point, Votre Majesté peut se confier dans ma constante volonté de remplir ses intentions.

« J'ai vu ici tous les hommes importants qu'il m'a été possible de voir. Je les ai bien reçus, bien accueillis; j'ai promis, au nom de Votre Majesté, toutes les mesures de douceur qui seraient compatibles avec mes devoirs comme général. J'ai proclamé une haine pour les fripons, et j'ai prouvé, par quelques actes, que je n'en souffrirais jamais un autour de moi.

« J'ai déjà recueilli quelques témoignages d'estime et de confiance, je les rapporte à Votre Majesté; c'est à elle qu'ils appartiennent. On sait bien sans doute, ici, que je ne fais rien que par vos ordres et sous votre direction; mais, quoiqu'on le sache, je ne laisse échapper aucune occasion de le dire.

« Au reste, Votre Majesté rend tout facile aux hommes qui ont l'honneur de lui appartenir, elle commande si bien elle-même tous les sentiments d'admiration, de respect et d'amour, qu'il ne m'a pas été difficile de m'apercevoir, dès le premier moment de mon arrivée, que les esprits étaient bien disposés.

« Les Autrichiens ont d'ailleurs très-bien servi Votre Majesté; ils se sont si mal conduits ici, qu'ils y sont en général odieux; ils le sont surtout aux propriétaires et aux hommes industrieux; ils n'ont pu attacher à eux que quelques employés de seconde et troisième ligne.

« Votre Majesté fera ici ce qu'elle voudra; peut-

être est-il une classe, ou plutôt une portion des habitants, qui aimerait mieux que leur pays formât un État à part qu'une partie du royaume d'Italie; mais cette opinion est loin d'être générale, et ce qui est général, c'est le désir d'appartenir à une puissance telle que ses peuples les plus reculées, sûrs d'une haute protection, n'aient pas à retouter que leur pays redevienne souvent le théâtre de la guerre.

« Ainsi, Sire, je puis l'attester à Votre Majesté, tous les sentiments parlent ici pour vous : celui de l'admiration pour votre personne, celui de la haine pour les Autrichiens, celui de l'intérêt des habitants.

« Je passe au second point de la lettre dont Votre Majesté m'a honoré.

« Sans doute je voudrais bien rassembler ici de l'argent; mais, je dois le dire à Votre Majesté, il s'en faut de beaucoup que j'en trouve.

« *L'armée du maréchal Masséna a tout pris; il est sûr du moins qu'elle n'a pas laissé une pièce d'or, pas un sequin dans le pays.*

« On ne trouve plus, ni dans les caisses publiques ni dans les bourses particulières, que les diverses monnaies de billon. Ces monnaies n'ont pas été emportées parce qu'elles sont également sans valeur au delà de l'Isonzo et au delà de l'Adige.

« Je ne puis tout écrire à Votre Majesté; ce n'est pas lorsqu'elle est occupée de si grands intérêts que je voudrais détourner son attention sur des sottises qui sont faites et qui sont sans remèdes.

« Mais la vérité est qu'il a été commis beaucoup d'exactions. Je n'ai pas besoin de dire à Votre

Majesté que ce qui m'afflige dans tout ce que j'apprends, c'est que, si on n'avait emporté d'ici que ce qui devait l'être, *et ce que l'on avouera*, j'y trouverais des ressources qui n'y sont plus et qu'il m'aurait été bien agréable d'offrir en ce moment à Votre Majesté.

« Au reste, je n'insiste pas sur ce chapitre. M. le général Solignac, qui s'est présenté à moi ce matin, m'a dit expressément qu'il avait rendu compte à Votre Majesté de tout ce qui avait été fait ici, en matière d'argent, par M. le maréchal Masséna, et que Votre Majesté l'avait approuvé.

« Je n'ai pas voulu demander au général Solignac si Votre Majesté avait aussi approuvé ce qui avait été fait pour lui.

« Je reviens à l'objet principal : ce pays a été pressuré ; il est de fait qu'on n'y a pas laissé une pièce d'or.

« Cependant, avec de l'ordre, de l'économie, j'espère qu'il me sera possible de subvenir à mes propres besoins et même de mettre en réserve des fonds qui demeureront à la disposition de Votre Majesté.

« Je m'occupe en ce moment à recueillir tous les renseignements qui me mettront en mesure de mettre incessamment sous les yeux de Votre Majesté un état exact de mes dépenses et de mes recettes. Votre Majesté jugera alors quelles seront les sommes dont elle pourra disposer.

« Aujourd'hui, je promets à Votre Majesté ordre et économie, et certainement je tiendrai mes promesses.

« Votre Majesté me permettra de terminer cette lettre en lui rappelant ce que j'ai déjà eu l'honneur de lui dire, à l'égard du royaume d'Italie. Je la prie de veiller à ce que le Trésor de l'Empire ne me ravisse pas les moyens d'acquitter les dettes que le maréchal Masséna a laissées dans votre royaume, soit à cause des denrées requises, soit pour les dépôts et les malades pour lesquels on me fait chaque jour de nouvelles demandes. »

Eug. à Nap. Padoue, 29 décembre 1805.

« Sire, j'ai l'honneur d'informer Votre Majesté que l'état des conscrits qui ont passé les Alpes pour rejoindre les différents corps en Italie se monte à huit mille vingt-cinq, depuis le 1er vendémiaire an XIV jusqu'à ce jour.

« Je ne puis encore avoir l'honneur d'adresser à Votre Majesté l'état des dépôts des différents régiments; les situations ne sont pas encore parvenues; j'espère être à même de les faire parvenir sous peu à Votre Majesté; j'attendrai cependant, à cet effet, que, d'après les ordres déjà donnés, les cadres des trois bataillons des régiments du huitième corps de la grande armée et de celui du général Saint-Cyr soient rendus à leurs dépôts. »

Eug. à Nap. Padoue, 29 décembre 1805.

« Sire, j'ai l'honneur d'adresser à Votre Majesté une notice sur l'Istrie, et sous deux jours j'aurai celui de vous envoyer une pareille notice sur la Dalmatie. Je les ai fait faire par mon aide de camp Bataille, qui a consulté ici tous les livres et qui a pris tous les renseignements possibles sur ce pays; néan-

moins je fais travailler Dandolo, et j'espère avoir sous peu son travail.

« Je confierai à Votre Majesté que Dandolo est venu me trouver pour m'annoncer que si, jusqu'à présent, il avait refusé toutes les places qu'on lui avait offertes, il profitait d'un moment aussi beau pour rentrer dans son pays avec l'emploi qu'il plairait à Sa Majesté de lui donner.

« M. Dandolo m'a paru une mauvaise tête et un intrigant; je m'en méfierai[1]. »

Eug. à Nap. Padoue, 29 décembre 1805.

« Sire, j'ai l'honneur d'envoyer à Votre Majesté l'état de situation du corps d'armée que ses bontés ont mis sous mes ordres.

« J'y joins également la situation particulière des gardes nationales du royaume. Je prie Votre Majesté de croire que c'est tout ce qu'il est possible de faire. Quoiqu'ils soient tous animés d'un bon esprit, je ne puis m'empêcher d'avouer à Votre Majesté que je doute fort que, dans la colonne qui doit suivre l'armée de Naples, beaucoup dépassent Ancône; il s'en faut qu'ils aient l'esprit guerrier. Je prendrai néanmoins mes précautions pour qu'ils ignorent dans leur marche le point de leur destination.

« J'attends toujours l'ordre pour envoyer à Ta-

[1] Dandolo, qui devint quelque temps après provéditeur général ou gouverneur civil à Zara, était le même homme qui, faisant partie du gouvernement provisoire de Venise en 1797, avait voulu se rendre avec la députation de cette république auprès du Directoire pour obtenir le rejet du traité de Campo-Formio.

rente la colonne des gardes nationales; j'ai répondu par une lettre très-détaillée au ministre de la guerre sur les différents ordres qu'il m'a donnés; je n'en occuperai point Votre Majesté, persuadé qu'il lui en rendra compte. Je la prie seulement de croire que j'ai pris toutes les mesures pour leur prompte et parfaite exécution.

« Quant aux affaires de finances, je le répète à Votre Majesté, elles me donnent un peu de mal. J'ai écrit ces jours-ci au ministre du Trésor public de France afin de m'autoriser à prendre sur les contributions que le Trésor d'Italie doit à la France les sommes nécessaires au payement des hôpitaux, des dépôts et des officiers généraux qui se trouvent dans toutes les places d'Italie et qui sont en grand nombre sans beaucoup d'utilité; mais qu'ils soient payés en France ou en Italie, c'est la même chose, la dépense n'en est pas moins indispensable.

« Je doute que les contributions que je pourrai recueillir des États vénitiens puissent fournir et aux dépenses des troupes qui les occcupent et à celles que je viens de détailler à Votre Majesté.

« Je la prie d'être persuadée que tous mes soins tendent à ménager les fonds du Trésor de France et d'Italie, et que je m'applique à mettre dans tous les services vigilance et économie. »

Eugène au Ministre de la guerre, Padoue, 31 décembre 1805.

« Je reçois à l'instant, monsieur le maréchal, major général de la grande armée, ministre de la guerre de l'Empire, votre dépêche datée de Schœnbrunn le 26 frimaire, par laquelle vous m'annoncez

que l'intention de Sa Majesté est que toutes les contributions qui ont été ou qui seront frappées dans le pays vénitien soient versées dans la caisse de M. la Bouillerie.

« Je vous observe, monsieur le maréchal, que je ne puis rien sur les contributions qui ont été versées; elles ont été consommées ou emportées par M. le maréchal Masséna, et lui seul peut en rendre compte.

« Quant aux sommes qui restent à verser, je ne sais pas bien encore à quelle valeur elles s'élèvent; mais je le saurai bientôt et je m'empresserai de vous en instruire.

« Cependant l'ordre que je reçois de vous exige de ma part une question :

« Si je versais dans les mains de M. la Bouillerie ce qui reste à percevoir des contributions de la guerre, aurez-vous la bonté de pourvoir à ce que je reçoive du Trésor de l'Empire les moyens de subvenir aux besoins de mon armée?

« Vous le savez, monsieur le maréchal, l'armée de Masséna a laissé beaucoup de dettes dans le royaume d'Italie; ces dettes sont urgentes et sacrées. Je n'ai d'autre moyen d'y satisfaire que les fonds mensuels dus par le Trésor royal au Trésor impérial.

« Mais, ces fonds ainsi destinés, je n'ai aucun moyen de fournir aux besoins de ma nouvelle armée.

« Pesez, je vous prie, ces considérations; prenez les derniers ordres de Sa Majesté; ces ordres, quels qu'ils soient, seront exécutés. »

Eug. à Nap. Padoue, 31 décembre 1805.

« Sire, vos ordres seront exécutés [1].

« Dès demain j'aurai l'honneur d'adresser à Votre Majesté un état exact des contributions qui ont été levées par M. le maréchal Masséna dans les pays ex-vénitiens, des sommes qui ont déjà été versées et de celles qui restent à verser.

« Je n'attends plus qu'un député d'Udine pour compléter les notes que j'ai déjà rassemblées.

« Votre Majesté veut connaître la vérité tout entière, elle la saura.

« Je m'occupe en ce moment d'un projet de décret pour la division en département du territoire ex-vénitien, j'aurai l'honneur de le soumettre demain à l'approbation de Votre Majesté.

« J'ai donné l'ordre au ministre des finances de préparer sans délais le travail que Votre Majesté désire pour l'organisation des finances; je lui ai aussi demandé un travail sur les monnaies et les douanes; enfin un tableau aussi exact que possible des revenus du pays vénitien, lorsqu'il sera organisé dans le même système que le royaume d'Italie.

« Je puis promettre à Votre Majesté qu'elle recevra incessamment tous les renseignements qu'elle désire. »

Eug. à Nap. Padoue, 31 décembre 1805.

« Sire, votre ville de Milan n'est pas exempte, à beaucoup près, de la maladie de torpeur qui semble plus particulière aux capitales.

[1] Cette lettre répond évidemment à une autre par laquelle l'Empereur demande au prince Eugène de lui dire la vérité sur les dilapidations dont les États vénitiens avaient été victimes. Cette lettre de Napoléon nous manque.

« C'est en vain que j'avais nommé un conseiller d'État pour l'organisation des gardes nationales de l'Olone, et que j'avais recommandé aux autorités locales d'unir tout leur zèle à celui de leurs fonctionnaires.

« Milan ne vous donnera point de gardes nationales. Elle a bien déjà fourni un bataillon actif, mais, il faut l'avouer, on ne compte dans ce bataillon que quatre Milanais.

« C'est déjà là un grand mal; mais en voici un plus grand. On s'occupait d'organiser le bataillon de réserve, et la presse n'y était pas.

« Un rapport du préfet de police m'a informé que MM. les conseillers d'État Giovio et le préfet de l'Olonne n'avaient pas imaginé d'autre moyen, pour organiser leur bataillon de réserve, que de provoquer l'arrestation et l'incorporation forcée de tous les hommes désœuvrés, tapageurs et même suspects.

« Il ajoutait que, déjà en exécution de cette provocation, cinquante ou soixante individus étaient prisonniers à Milan.

« Votre Majesté n'a pas besoin que je lui dise toute la colère que m'a donnée la sottise du conseiller d'État et du préfet du département; j'ai écrit à ce dernier une lettre un peu verte; j'ai l'honneur de la mettre sous vos yeux.

« J'ai écrit en même temps au conseiller d'État Giovio pour lui témoigner mon mécontentement, et pour lui déclarer qu'il n'eût plus à se mêler de l'organisation des gardes nationales.

« Enfin, j'ai vivement tancé le conseiller d'État,

directeur général de la police, pour n'avoir pas empêché les arrestations sollicitées, et surtout pour ne pas en avoir rendu compte le premier.

« J'ai un moment été tenté de faire imprimer ma lettre au préfet; elle aurait parlé à la fois aux Parisiens et aux Milanais, car on me dit qu'à Paris, comme à Milan, on applaudit de grand cœur aux grandes nouvelles, mais on ne remue guère pour y prendre quelque part.

« Mais j'ai réfléchi que Bologne et Brescia triompheraient peut-être un peu trop haut de l'humiliation de Milan.

« Je soumets ce que j'ai fait à Votre Majesté, et j'ose lui demander si elle approuve ce que j'ai fait. »

Eugène au Préfet de Milan. Padoue, 30 décembre 1805.

« En administration, monsieur le préfet, les mauvaises mesures, de la part des fonctionnaires publics, les entraînent à des mesures plus mauvaises encore.

« Il a été mis beaucoup de lenteur, beaucoup de négligence, dans l'organisation des gardes nationales de votre département.

« Aujourd'hui vous ne pouvez compléter votre bataillon de réserve, et vous ne trouvez d'autre moyen, pour arriver à ce complément, que de provoquer l'arrestation et l'incorporation forcée de tous les individus desœuvrés, tapageurs ou suspects.

« Ce moyen est indigne du gouvernement; il est injurieux aux gardes nationales de tous les autres départements du royaume.

« Je ne veux point de bataillon de réserve milanais.

« Tous les hommes qui ont été arrêtés et incorporés par force seront mis en liberté et licenciés.

« Et, quant au bataillon qui est déjà parti, il sera surveillé de telle manière, que, s'il ne se conduit pas comme il le doit, j'ordonnerai aussi son licenciement.

« Dans ce cas, j'aurai à examiner si c'est à ses administrateurs ou à elle-même que la capitale du royaume devra imputer d'être la seule ville dans l'État qui demeurera privée de l'honneur de servir son pays et son roi.

« Sur ce, monsieur le préfet, je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte garde. »

Eug. à Nap. Padoue, 1er janvier 1806.

« Sire, la nuit n'a porté aucune altération dans la joie des Padouans.

« Ce matin, je me suis rendu à l'église Saint-Antoine, l'église la plus belle de Padoue; j'y ai entendu la messe et un *Te Deum* pour remercier Dieu de vos victoires et de la paix que votre génie et votre valeur assurent à l'Europe.

« J'étais accompagné par les ministres de la guerre et des finances, par tous les officiers de votre maison qui se trouvent en ce moment auprès de moi, enfin, par tous les généraux qui sont actuellement à Padoue.

« Dans l'église, la cérémonie a été noble, décente, enfin, beaucoup mieux que je ne m'y attendais.

« Sur mon passage, la foule était nombreuse, et j'ai recueilli pour Votre Majesté les témoignages les moins équivoques de la reconnaissance des Padouans.

« Le soir, le général Partouneaux a donné une petite fête aux dames de Padoue; je m'y suis rendu; j'y suis demeuré à peu près deux heures, et je rentre pour avoir l'honneur de vous écrire.

« Sire, je ne puis encore vous adresser tous les renseignements que je vous ai promis; je les recherche cependant sans relâche. Dès demain, j'aurai certainement l'honneur de vous adresser mon premier travail.

« En attendant, j'ai l'honneur de soumettre quelques idées à Votre Majesté.

« Les Italiens éclairés ne se dissimulent rien de ce qu'ils vous doivent. Il leur est bien démontré que la France ne retire rien pour elle-même de la guerre que vous avez si glorieusement conduite et terminée; il leur est bien démontré que tous vos efforts, comme aussi tous les sacrifices de la France, ont pour premier résultat le salut et l'agrandissement de l'Italie.

« Ce que les hommes éclairés sentent, il ne sera pas difficile de le faire sentir aux autres.

« Votre Majesté voudrait-elle qu'une contribution extraordinaire fût offerte à votre vice-roi par les autorités de tous les pays dont se compose aujourd'hui le royaume d'Italie, et que l'emploi de cette contribution fût ainsi réglée?

« 1° Pension à toutes les veuves des militaires qui

ont perdu la vie dans cette dernière campagne.

« 2° Érection d'un monument durable à la gloire du grand homme résurrecteur de l'Italie.

« Si Votre Majesté accueille les deux propositions, j'aurai l'honneur de mettre sous ses yeux les moyens d'exécution.

« Provisoirement, je prends la liberté de lui demander si elle trouverait bon que les deux propositions lui fussent apportées par des députations de tous les départements du vieil et du nouveau royaume d'Italie.

« Et, dans ce cas, j'ose lui demander encore sa direction sur la manière dont ces députations devraient être composées pour obtenir, aux yeux de l'Europe, tout le caractère de grandeur et de solennité qu'elles voudront sans doute avoir et qu'il importera de leur donner. »

Eug. à Nap. Padoue, 2 janvier 1806.

« Sire, je crois devoir saisir ce moment d'enthousiasme, qui est porté ici au plus haut degré, pour faire quelques levées militaires. Je vais former un régiment d'infanterie d'une partie des gardes nationales, et j'espère avoir douze cents hommes dans la garde nationale de Parme et de Plaisance, qui a marché. Je pourrai lever un bataillon. Je vais prendre mes mesures pour qu'il en soit formé un second dans ces États. J'avais déjà écrit depuis huit jours au général Menou pour qu'il essayât de former un régiment d'infanterie. Je désire que Votre Majesté approuve ces dispositions. Je lui demande la permission, lorsque j'aurai levé le bataillon italien, de les atta-

cher, par bataillons, à un régiment de ligne dans lequel on les fondrait ensuite.

« J'ai commencé dans les États ex-vénitiens la levée d'un régiment de cavalerie et d'un autre d'infanterie.

« Le général Fontanelli va faire de son côté tout son possible pour grossir ses vélites. Je n'ai point osé prendre sur moi la formation d'une cinquième compagnie de gardes d'honneur, qui prendrait le nom de compagnie de Venise, et j'attendrai pour ce dernier objet l'ordre de Votre Majesté.

« Une chose qui, j'en suis sûr, compléterait promptement les régiments de ligne, mais qui ne s'allierait peut-être pas avec les principes de la conscription, ce serait de donner des noms aux régiments de ligne, et je suis persuadé qu'un régiment serait promptement levé dans les États vénitiens, si on pouvait l'appeler régiment Napoléon, régiment du Roi, ou régiment Royal-Vénitien ; mais, en en nommant un, il faudrait les nommer tous.

« J'attendrai les ordres de Votre Majesté pour le licenciement des gardes nationales qui ne resteront pas au service militaire. Si j'ai le bonheur de réussir dans la levée du régiment à Parme et à Plaisance, j'attendrai également les ordres de Votre Majesté à ce sujet. Enfin, je serai heureux de savoir que ces mesures, prises quelques jours avant la paix, pourraient continuer à être approuvées par Votre Majesté. »

Eug. à Nap. Padoue,

« Sire, j'ai l'honneur d'annoncer à Votre Majesté

que, par de nouveaux états envoyés par le général Menou, le nombre des conscrits qui ont passé les Alpes, du 1er vendémiaire jusqu'au 8 nivòse an XIV, s'élève à onze mille trois cent dix (ne sont point compris les conscrits des départements du ci-devant Piémont).

4 janvier 1806.

« Il a éclaté, ces jours derniers, dans le duché de Parme et de Plaisance, une petite insurrection qui, d'après les dernières nouvelles, prenait cependant un caractère assez sérieux; le nombre des mutins s'est montré à douze et quinze cents. J'ai envoyé de suite, à franc étrier, un aide de camp avec les ordres de mettre en mouvement les troupes ci-après : quatre cents hommes se rendront de Mantoue à Parme, six cents hommes d'infanterie sont partis de Pizzighettone pour Plaisance; j'ai fait suivre ces derniers par cent hommes de cavalerie. L'architrésorier fait partir de Gênes un bataillon du 3e régiment d'infanterie légère. (Ce corps doit se rendre sous mes ordres.) Ce bataillon passera par Bardi, et ces trois colonnes se dirigeront de concert sur Borgo-Saint-Domino et Fiorenzo, lieu où s'étaient réunis les mécontents.

« Je ne doute nullement que tout ne soit apaisé dans ce moment, et, si par hasard cela devenait plus sérieux, je prendrai les mesures convenables. »

Nap. à Eug. Munich, 8 janvier 1806.

« Mon fils, mon intention est que les gardes nationales de mon royaume d'Italie soient licenciées, et qu'il n'en soit point envoyé à la suite de l'armée de Naples. Il faut mettre de la méthode et du discerne-

ment dans les nouvelles levées; ce n'est pas leur nombre qui en fait la force, mais leur bonne composition.

« Je vous recommande d'avoir soin, le plus possible, de faire rentrer les fusils.

« Par un des articles du traité, les cartes doivent être rendues; ainsi envoyez un officier auprès du gouvernement autrichien de la ville où se trouvent les papiers, pour les recevoir.

« Il est faux que le général *Solignac m'ait parlé d'aucune exaction; il est contre mon caractère de les approuver*. Je lui ai fait donner ordre, par le ministre de la guerre, de se rendre à Paris, où je débrouillerai tout cela; en attendant, envoyez-moi tous les documents convenables.

« Le pays de Montfalcone ne fait rien aux limites; mon intention est de n'y rien changer, mais on peut établir les douanes sans y comprendre ce pays. »

Eug. à Nap. Munich, 16 janvier 1806.

« Sire, j'ai l'honneur de soumettre à la signature de Votre Majesté le décret qu'elle m'avait ordonné, par lequel M. de Brême est nommé ministre de l'intérieur de votre royaume d'Italie. »

Eug. à Nap. Munich, 16 janvier 1806.

« Sire, j'ai l'honneur de prier Votre Majesté de vouloir bien avoir la bonté de permettre que ce ne soit qu'après mon retour en Italie que j'aie l'honneur de soumettre à l'approbation de Votre Majesté le budget de sa maison d'Italie pour 1806, en ajoutant seulement l'augmentation de dépenses nécessitées par l'organisation d'une partie de la maison de la reine.

« Je demande à Votre Majesté la permission de lui présenter, en même temps, la nomination des personnes qui devront compléter sa maison, et également la nomination des pages et de leurs gouverneur et professeurs, à moins que Votre Majesté ne daigne m'autoriser à nommer moi-même ces derniers.

« Votre Majesté ayant eu la bonté de vouloir que la princesse ait un écuyer d'honneur, je n'ai pu trouver personne dont le dévouement à Votre Majesté m'est connu et qui puisse mieux répondre à sa confiance, dans une place aussi honorable, que M. Bentivoglio, actuellement chambellan de Votre Majesté.

« Je n'en présente la nomination à Votre Majesté qu'autant qu'elle n'aurait pas une personne sur laquelle elle aurait jeté les yeux. »

Nap. à Eug. Munich, 15 janvier 1806.

« Mon fils, les 27ᵉ et 28ᵉ divisions militaires sont sans troupes. Renvoyez le 3ᵉ d'infanterie légère à Parme, et le 67ᵉ à Alexandrie. Si la cavalerie hanovrienne est sous vos ordres, envoyez-la également à Parme, et enfin toute la force qui serait nécessaire, en mettant toutes ces troupes sous le commandement du général Junot, qui part aujourd'hui pour se rendre à Parme avec des pouvoirs extraordinaires. Expédiez vos ordres par un courrier extraordinaire.

« J'imagine que vous avez déjà licencié toutes les gardes nationales. »

Nap. à Eug. Stuttgard, 19 janvier 1806.

« Mon fils, j'ai reçu votre dépêche du 17 janvier, avec les médailles de Milan. Peu de moments après avoir reçu cette lettre, j'imagine que vous partez pour l'Italie. Écrivez-moi d'Inspruck, et, aussitôt que vous le pourrez, envoyez-moi l'état de situation de votre armée. Le prince de Lichtenstein a proposé de mettre mes troupes en possession de l'Istrie et de la Dalmatie avant le terme fixé par le traité; cela me convient beaucoup. Ne perdez pas de vue ce que je vous ai dicté avant de partir. Nommez un receveur pour les finances de l'État de Venise, et ne les confondez jamais avec les finances du royaume d'Italie.

« Je pars demain pour Carlsruhe. J'ai fait connaître dans le temps au roi de Bavière que je désirais établir nos limites du côté de Trente au lac de Garda, et à la ligne de Torboli jusqu'à Mori, que je voudrais prendre pour la limite du royaume d'Italie. Cependant mon intention ne serait pas de l'affaiblir considérablement; il faudrait peut-être prendre aussi la vallée de Lodron, mais je ne désire pas qu'il perde plus de six mille âmes; s'il devait perdre davantage, je chercherais le moyen de l'indemniser ailleurs. Faites-moi au reste un mémoire sur l'établissement de ces limites.

« J'ai oublié de vous recommander de faire peu de proclamations et d'éviter de faire mettre dans les journaux ceux de vos actes qui sont de pure administration. Cette grande publicité, dont tous les journaux de l'Europe s'emparent, a plus d'inconvénients que d'avantages.

« Vous remettrez cette lettre à la princesse; je verrai avec plaisir qu'elle m'écrive souvent. »

Nap. à Eug. Stuttgard, 19 janvier 1806.

« Mon fils, je suis arrivé à Stuttgard hier au soir à six heures; j'y resterai la journée d'aujourd'hui, et j'en partirai demain.

« Je vous envoie un *Moniteur*, où vous verrez des choses relatives à vous.

« *P. S.* Deux baisers à la princesse Auguste, l'un pour moi, l'autre pour l'impératrice. »

Nap. à Eug. Strasbourg 23 janvier 1806.

« Mon fils, mon intention est que vous envoyiez à Gênes le 67e régiment de ligne, le 3e d'infanterie légère à Parme, et le 56e à Alexandrie. Tenez la division de cuirassiers et de dragons à portée de l'Isonzo, pour pouvoir soutenir le général Marmont s'il en avait besoin, et jusqu'à ce que ce général repasse l'Isonzo, et que la Dalmatie et l'Istrie soient occupées.

« Je vous envoie les états de situation des armées d'Italie et de Naples, tels que je les reçois du ministère de la guerre; je crois qu'il y a des erreurs. Je vous prie de me renvoyer les états de ces armées tels qu'ils se trouvent dans ce moment-ci; adressez-les-moi directement par courrier, car j'ai un grand besoin de savoir net où sont tous les corps.

« J'ai rencontré hier à Rastadt douze cents hommes de conscrits du dépôt général de Strasbourg, qui ne sont attachés à aucun corps; ils sont dirigés sur l'Italie par Inspruck; ils sont entièrement nus et habillés en paysans. Ayez à Vérone deux mille vestes, cu-

lottes et souliers à leur donner, et, dès le moment de leur arrivée, distribuez-les aux corps qui sont en Istrie et en Dalmatie.

« J'ai ordonné qu'on vous envoyât six mille conscrits extraordinaires du dépôt général n'étant affectés à aucun corps ; il va vous en arriver certainement trois mille : j'ai donné ordre que les autres soient habillés en partant de Strasbourg. Ayez soin que tous les conscrits du même département soient ensemble. Faites-en faire un état de répartition en règle et adressez-le au ministre de la guerre, afin qu'on sache toujours ce que sont devenus les conscrits.

« Dandolo est un homme d'esprit qui a de l'énergie et de la probité ; il n'y a point d'inconvénient à l'employer dans Venise[1].

« Faites-moi connaître la force de la légion corse et l'endroit où elle se trouve. Veillez bien à ce que Palmanova soit armée, palissadée et approvisionnée ; faites-y transporter une partie du biscuit que vous avez à Mantoue, sans cependant déranger encore les approvisionnements de siége de cette place.

« Vous pourriez nommer, pour commander à Palmanova, le général de brigade qui est à Peschiera. Assurez-vous que les citernes et les eaux sont en abondance à Palmanova, et organisez tous les magasins.

« Faites approcher du Frioul tous les dépôts ap-

[1] Le portrait de Dandolo, fait en deux lignes par Napoléon, ne ressemble pas à celui que nous en donne le duc de Raguse dans ses *Mémoires*, pas plus qu'à ce que le prince Eugène dit de lui à l'Empereur dans une de ses lettres.

partenant aux corps qui sont en Istrie et en Dalmatie. Le général Sorbier commandera en chef votre artillerie. »

« Mon fils, je suis arrivé hier à minuit, bien portant. J'imagine que vous êtes rendu, à l'heure qu'il est, à Vérone. Il me tarde de recevoir de vos nouvelles. J'espère que Junot sera arrivé à temps, à Parme, pour mettre fin à ce ridicule soulèvement.

Nap. à Eug. Paris, 27 janvier 1806.

« Arrangez-vous donc pour intercepter les courriers que la reine de Naples envoie, soit en Allemagne, soit ailleurs. J'approuve que M. Bentivoglio porte l'ordre du Lion de Bavière.

« Mille choses aimables à la princesse; il me tarde d'apprendre qu'elle a bien soutenu la route. Dites-lui combien je l'aime. »

« Sire, c'est après deux jours passés à Vérone que j'ai l'honneur d'écrire à Votre Majesté; ces premiers moments ont été bien occupés, et pas un n'a été perdu.

Eug. à Nap. Vérone, 28 janvier 1806.

« J'ai réglé les affaires de l'armée, et, comme les fonds manquent pour l'instant, vu la lenteur des derniers versements de l'impôt de guerre, et vu aussi que rien encore n'était organisé pour la rentrée des impôts indirects, j'ai fait un emprunt de deux millions de francs au commerce de Venise: avec cette somme, nous gagnerons février, époque à laquelle pourront, je l'espère, commencer les premiers versements.

« Je me suis occupé sans relâche des différents ordres que Votre Majesté m'a donnés à Munich, et j'aurai l'honneur de lui en rendre compte successivement.

« J'ai vu le général Lauriston hier et aujourd'hui. Nous établirons de la manière la plus convenable le personnel et le matériel de l'arsenal; le général Matthieu Dumas est parti pour la Dalmatie.

« J'ai envoyé les ordres au général Molitor de partir d'Udine pour se rendre en Dalmatie. Il se rendra par Trieste à Fiume, où il embarquera ses troupes. Les îles de la Dalmatie seront occupés successivement. Il n'y a rien à craindre des corsaires dans ces canaux.

« Le général Séras et trois régiments occupent l'Istrie. Sa division se mettra en mouvement dans cinq ou six jours. Je prends des mesures pour assurer pendant six semaines la solde de ses troupes, et j'organiserai un bateau de poste de Montfalcone à Capo-d'Istria.

« Mon voyage à Venise étant devenu indispensable, je partirai dimanche prochain pour m'y rendre. J'y passerai trois à quatre jours; j'ai engagé Lauriston à m'y attendre, nous aurons besoin de travailler ensemble.

« Je rendrai compte à Votre Majesté de tout mon travail, et j'espère qu'elle en sera contente; je ferai du moins tout pour cela. Je serai de retour à Milan le 14 février. »

Eug. à Nap. Vérone.

« Sire, j'ai l'honneur d'envoyer à Votre Majesté le

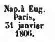
budget de la maison d'Italie pour 1806. Pour la meilleure organisation, et pour éviter les dépenses, j'ai fait passer dans chaque service un supplément pour la maison de la reine, en ajoutant seulement l'article du service de la dame d'honneur pour la toilette, etc.

29 janvier 1806.

« L'article de l'écurie a été un peu augmenté au supplément de cette année, vu quelques achats indispensables de trois à quatre voitures et d'une trentaine de chevaux. Dès mon arrivée à Milan, j'adresserai à Votre Majesté les comptes de sa maison pour l'an dernier.

« Votre Majesté voudra bien prendre une nouvelle décision pour les quinze mille francs accordés aux cardinaux qui n'avaient point un revenu de cinquante mille francs, et sur quelle somme on devra prendre les indemnités.

« J'aurai l'honneur de proposer à Votre Majesté, dans le travail dont je m'occupe avec le ministre des finances, une augmentation de deux millions pour la liste civile et un palais de plus dans les États vénitiens. »


Nap. à Eug. Paris, 31 janvier 1806.

« Mon fils, je n'ai pas encore de nouvelles de vous depuis votre départ de Munich; cependant il me tarde d'apprendre que vous êtes arrivé à Vérone à l'heure qu'il est. Mon armée doit avoir envahi Naples. Les ressources du pays vénitien doivent vous suffire pour nourrir et habiller l'armée qui est sous vos ordres, et j'espère pouvoir économiser pour les autres dépenses auxquelles je suis obligé, en France

et spécialement pour la marine, la contribution que me paye tous les ans mon royaume d'Italie. Je vous ai envoyé un commissaire de marine pour Venise. Je suis pressé d'avoir l'état exact, bataillon par bataillon, escadron par escadron, de tout ce qui compose votre armée, ainsi de ce qu'elle coûtera. Prenez des précautions pour qu'il ne passe de Naples à Vienne aucun courrier qui ne soit intercepté. Établissez aussi un bureau pour intercepter la correspondance des Anglais.

« *P. S.* Un tendre baiser à Auguste pour moi. »

Eugène au Ministre de la guerre. Vérone, 1er février 1806.

« Il est indispensable, monsieur le ministre de la guerre, pour le bien de l'armée italienne, que je puisse tirer de l'armée française quelques bons officiers dans tous les grades, tant de l'infanterie que de la cavalerie, lesquels, étant répartis dans les différents corps italiens, contribueront à y établir ou perfectionner l'instruction, l'administration, la discipline, et à lui donner enfin cet ensemble d'organisation qui distingue si éminemment l'armée française. Cette mesure est d'autant plus urgente, que l'armée italienne doit être beaucoup augmentée. Je vous prie, en soumettant ma demande à Sa Majesté, de lui demander de me permettre de choisir la quantité de sujets ci-après : deux chefs de bataillons ou d'escadrons, six capitaines, douze lieutenants, douze sous-lieutenants, vingt-quatre sous-officiers d'infanterie ou de cavalerie : total, cinquante-six. Je vous prie, monsieur le maréchal, de vouloir bien développer à Sa Majesté les motifs de ma demande. J'ai

l'ambition de donner à Sa Majesté une armée digne de lui rendre les services qu'elle a le droit d'en attendre, et je ne puis mieux atteindre à ce but qu'en offrant aux officiers italiens des officiers français pour modèles. Je m'appliquerai à ne pas prendre plus de deux sujets dans un corps, et, avant tout, je vous en ferai passer le contrôle nominatif pour le soumettre à votre approbation. »

Eugène au Ministre de la guerre. Vérone, 1er février 1806.

« J'ai l'honneur de recommander à vos bontés, monsieur le ministre de la guerre, les demandes que je vous adresse par la présente lettre. Je les avais présentées à Sa Majesté, lorsque j'ai eu l'honneur de la voir à Munich; et la manière dont elle a bien voulu me traiter à cette époque m'en fait espérer la réussite. Je désirerais que Sa Majesté voulût bien récompenser mon aide de camp le colonel *d'Anthouard* en le nommant général de brigade, mais en m'autorisant à le conserver comme mon premier aide de camp. Je crois qu'il est inutile de rappeler ici les services et le mérite de cet officier; ils sont connus de Sa Majesté, et doivent l'être de vous, monsieur le maréchal.

« Je désirerais aussi que l'Empereur voulût bien nommer pour mon aide de camp le colonel du génie *Sorbier*, et enfin je désire que mon aide de camp *Bataille*, lieutenant au 3e régiment d'artillerie, soit élevé au grade de capitaine. Outre son mérite personnel, cet officier a déjà cinq ans de grade de lieutenant.

« Je vous prie, monsieur le ministre de la guerre,

de faire oberver à Sa Majesté que, s'il paraît peut-être inconséquent de demander de l'avancement pour deux officiers qui n'ont pas fait la dernière campagne, je dois à la vérité de dire qu'ils n'ont pas moins servi très-activement et qu'ils m'ont, l'un et l'autre, parfaitement secondé dans le bien que j'ai pu rendre soit au pays que Sa Majesté m'avait confié, soit à l'armée avec laquelle j'ai été en rapport.

« Je remets entièrement ces demandes à vos soins, monsieur le maréchal, me confiant absolument, monsieur le maréchal, à vos anciennes bontés pour moi. »

Nap. à Eug. Paris, 3 février 1806.

« Mon fils, vous avez très-mal arrangé vos affaires à Paris. On me présente un compte de quinze cent mille francs pour votre maison; cette somme est énorme. MM. Calmelet, Bataille, et ce petit intendant que vous avez nommé, sont des fripons; et je vois qu'ils ont tout embarrassé, de manière qu'il sera impossible de ne pas payer beaucoup. Je vois cela avec peine; je vous croyais plus d'ordre. On ne doit rien faire faire sans un devis avec engagement de ne pas le dépasser. Vous avez fait tout le contraire; l'architecte s'en est donné tant qu'il a voulu, et voilà des sommes immenses jetées dans la rivière. J'ai chargé Berthier de veiller lui-même à ces affaires. Portez plus d'attention et de savoir que cela aux affaires de ma liste civile d'Italie; les architectes sont partout les mêmes. »

Nap. à Eug. Paris,

« Mon fils, je reçois votre lettre du 28 janvier;

elle ne m'instruit absolument en rien de ce que j'ai intérêt d'apprendre. Il est nécessaire que vous m'envoyiez l'*état de situation de l'armée*, l'état de ce que coûte sa nourriture, de ce que rend le pays vénitien, l'état de tous les services, habillement, solde, etc. Il ne faut point confondre les impôts ordinaires avec la contribution de guerre, qui doit être au profit de l'armée et qui doit être versée dans la caisse La Boullerie.

4 février 1806.

« Vous ne m'apprenez pas non plus si l'on peut communiquer par terre depuis Montfalcone jusqu'à la Dalmatie, et si les Vénitiens avaient ce droit. »

Nap. à Eug., Paris, 4 février 1806.

« Mon fils, les adresses que vous font les Italiens ne sont point convenantes; ils ne pèsent point les mots, et les mots doivent être pesés. Le remède à cela est de ne jamais imprimer leurs adresses. Mon intention est que vous preniez cela pour règle. »

Nap. à Eug. Paris, 4 février 1806.

« Mon fils, il n'y a point encore de troupes à Parme, faites-y-en passer promptement pour écraser ces rebelles et délivrer promptement l'Italie de ce genre d'insurrection. Vous avez dissous mon camp d'Alexandrie et fait des levées de gardes nationales avec tant de précipitation, que vous avez allumé le feu dans toute l'Italie.

« Ayez plus de prudence, et marchez plus posément. »

Nap. à Eug. Paris, 4 février 1806.

« Mon fils, je suis surpris que vous ne me disiez pas un mot de votre voyage, ni de ce qui s'est passé

dans le Tyrol. Votre femme a été plus aimable que vous. Je désire cependant que vous m'en écriviez assez pour que je sache toujours où vous vous trouvez, où vous allez, et ce que vous faites, comment vous êtes ensemble, quelle portion d'estime vous avez pour elle. »

ap. à Eug. Paris, février 1806.

« Mon fils, je vous ai déjà donné l'ordre de faire partir le 3[e] régiment d'infanterie légère pour Parme, et le 67[e] de ligne pour Gênes; les grenadiers qui sont à Parme pourront y rester. Je suis fâché que vous n'ayez pas exécuté ces ordres. J'ai ordonné au général Junot de faire partir les dépôts pour Mantoue. Laissez à Mantoue ceux appartenant à des corps de l'armée de Naples; dirigez les autres sur leurs corps. »

Eug. à Nap. Venise, 6 février 1806.

« Sire, je tarde sûrement beaucoup à rendre compte de tout à Votre Majesté; cependant, depuis mon arrivée, je n'ai pas cessé de m'occuper de son service. J'ai arrêté hier soir l'organisation du personnel et du matériel de la marine. Le général Lauriston remplira les fonctions de préfet maritime.

« J'ai visité hier la plus grande partie des forts; plusieurs sont en bon état; quelques-uns, faits à la hâte, ont besoin d'être revêtus en maçonnerie, et, enfin, l'établissement d'un autre fort est absolument nécessaire sur la pointe de l'île d'Érasme, pour l'entière défense de la passe dite du Lido; j'ai donc été obligé de faire quelques fonds au génie. J'ai également donné à l'artillerie les moyens de mettre l'ar-

senal et toutes les batteries de défense dans le meilleur état.

« J'ai arrêté le budget de la marine; il monte, au premier aperçu, à trois cent mille livres de Milan par mois, non compris les extraordinaires. J'ai cru remplir les vœux de Votre Majesté en ordonnant la mise sur le chantier d'une frégate et d'un brick. Cela ne peut faire qu'un bon effet, que d'occuper utilement cette masse d'ouvriers, et, d'ailleurs, je ne ferai presser et avancer l'ouvrage que suivant vos intentions.

« J'ai reçu cette nuit le projet du ministre de la guerre, sur l'approvisionnement de Palmanova; je vais en prendre connaissance et je le soumettrai ensuite à Votre Majesté.

« Les expéditions de l'Istrie et de la Dalmatie sont chacune en chemin : la première sera sans doute arrivée à Lara en ce moment. J'attends avec empressement des rapports de ce pays, pour les faire connaître à Votre Majesté; mais il est bien certain que l'ancienne manière des Vénitiens était d'envoyer les troupes dans ces divers pays par mer. Il ne nous restera que cette communication, une fois que les Autrichiens occuperont Trieste. J'ai ordonné qu'il parte aujourd'hui (le vent est favorable) quarante mille rations de biscuit pour Capo-d'Istria et quarante mille pour Zara. Quatre bâtiments bien armés sont chargés de porter ces biscuits. Je n'ai fait cet envoi que pour prévenir les besoins du premier moment; car j'ai fait faire un marché qui assurera toujours pour un mois d'avance les vivres des garnisons d'Istrie et de Dalmatie.

« J'ai envoyé un aide de camp avec deux missions: la première, pour faire rentrer le receveur qui est à Trieste, avec quatre millions, et qui attendait des ordres; la seconde, pour pousser jusqu'à Idria, afin de prendre une connaissance exacte de tout ce qui a été fait sur ces lieux; les marchés qui ne sont pas en règle seront annulés.

« L'emprunt de deux millions de francs a été fait avec la plus grande facilité; ils nous étaient nécessaires, car le Trésor français n'a pas fait, depuis longtemps, de fonds pour l'armée d'Istrie, et je serai obligé de me servir de l'argent de Trieste; il est vrai alors que celui nécessaire à l'armée sera versé dans la caisse d'amortissement, et je pense que les pièces de dépense, bien en règle, pourront tenir lieu d'argent dans ce cas, puisque je ne saurais faire autrement. J'ai regardé cela comme un revirement de caisse fort simple.

« Je ne parle point à Votre Majesté de tout ce que j'ai fait pour l'organisation des États ex-vénitiens; j'en ferai l'objet d'une lettre particulière.

« Je demande pardon à Votre Majesté du peu d'ordre qui règne dans cette lettre, je la prie de croire que j'en mets un peu plus dans les actes qui ont rapport à son service. »

Eug. à Nap. Venise, 6 février 1806.

« Sire, je dois prévenir Votre Majesté que j'ai pris un décret pour défendre l'introduction des marchandises anglaises. Il ne paraîtra cependant qu'après mon départ de Venise. »

Nap. à Eug. Paris, 8 février 1806.

« Mon fils, je reçois votre lettre du 29 janvier avec les deux projets de décret qui y étaient joints. *Il ne faut jamais parler de la réunion du pays de Venise au royaume d'Italie, puisque je ne vous ai pas encore fait connaître mes intentions là-dessus* : c'est dans ce sens que je n'approuve pas le considérant d'un de vos décrets; j'en approuve, du reste le contenu. J'imagine que les deux millions de monnaie de Milan ne sont qu'un à-compte. Vous ne parlez pas des contributions de guerre.

« Voilà huit jours que vous êtes arrivé dans le pays vénitien, et je n'ai encore ni la situation de votre armée, ni la situation de l'imposition de guerre qu'a payée le pays vénitien, ni l'aperçu des moyens qu'il y a de communiquer avec l'Istrie et la Dalmatie. Tous ces renseignements me sont utiles; ne tardez pas à me les envoyer. »

Nap. à Eug. Paris, 8 février 1806.

« Mon fils, j'ai reçu votre lettre du 31 janvier avec le résumé de la situation des finances de mon royaume d'Italie. J'ai vu avec plaisir que les recettes étaient considérables, et que les finances des différents ministères étaient en bon état. Vous trouverez ci-joint le budget de ma maison; tenez la main à ce qu'il soit ponctuellement exécuté, et qu'aucun ordonnateur de dépenses ne le dépasse, sous quelque prétexte que ce soit.

« A dater du 1er janvier 1806, le fonds que vous touchiez comme archichancelier d'État doit rester en réserve. Ne comptez donc plus dessus. Vous donnerez l'ordre qu'on ne le touche plus et qu'on le

laisse au Trésor. Dans six mois je vous ferai connaître la destination que je donne à ce fonds.

« Je désire beaucoup que vous me fassiez connaître le véritable état de dépenses des différents ministères pour 1805, ainsi que le budget de 1806, en recettes et en dépenses. Tout ce qui est relatif au port de Volano est devenu désormais inutile.

« Je vous ai demandé des renseignements sur la situation des domaines nationaux de Venise : je n'ai encore rien reçu; cependant il devient urgent que je sache à quoi m'en tenir. J'ai nommé administrateur des finances, dans le pays de Venise, le conseiller d'État Dauchy, pensant que M. Rostagny n'est point dans le cas de remplir cette place en chef. Je lui ai laissé la direction des finances de Venise. Avant de réunir le pays à mon royaume d'Italie, je veux savoir les ressources que j'en aurai tirées pour mon armée; je veux aussi attendre que la paix soit bien assurée. M. Dauchy sera sous vos ordres et correspondra ainsi avec le ministre des finances à Paris. »

Eug. à Nap. Padoue, 8 février 1806.

« Sire, j'ai l'honneur d'adresser à Votre Majesté une lettre en chiffrés, et qui peut être intéressante. J'ai donné les ordres pour qu'on en arrête le plus possible de ce genre et surtout de ce pays.

« J'ai reçu la lettre dont m'a honoré Votre Majesté sous la date du 31 janvier. Je ferai et prendrai toutes mes ressources pour que l'État vénitien suffise à l'entretien de l'armée de Votre Majesté; mais je dois cependant dire que le premier aperçu du revenu est

de vingt-deux à vingt-trois millions, monnaie de Milan, par an, desquels il faut ôter les dépenses d'administration et celles *indispensables* des chemins, eaux, etc. Les comptes seront mis plus en détail sous les yeux de Votre Majesté; mais on peut calculer que la dépense de l'armée dont vos bontés m'ont confié le commandement s'élève à *deux millions de francs*, compris, il est vrai, la division en Istrie et celle en Dalmatie, mais non compris le corps d'armée du général Marmont, que le ministre de la guerre m'avait annoncé devoir passer sous mes ordres.

« Je ne comprends point, dans cet aperçu de deux millions de francs, tous ces dépôts qui sont dans le royaume d'Italie. Les uns dépendent de l'armée d'Italie, les autres de l'armée de Naples. Le colonel général Junot me demande déjà de l'argent pour solder ceux qui sont dans les États de Parme; ils dépendent cependant de l'armée de Naples. Mais je prie Votre Majesté de vouloir bien fixer ou faire fixer quelque chose à cet égard par ses ministres de la guerre et du Trésor.

« J'ai quitté Venise ce matin, et demain nous allons coucher à Vérone, de là à Brescia, et enfin à Milan. Il me tarde d'y être rendu, afin de m'occuper sans relâche de l'exécution des ordres de Votre Majesté.

« Auguste a été bien sensible au petit mot de la main de Votre Majesté qui la concernait. Je ne me charge pas de ses remercîments, elle sera bien heureuse de les exprimer elle-même à Votre Majesté dès son arrivée à Milan. »

Nap. à Eug. Paris, 11 février 1806.

« Mon fils, j'ai signé ce matin le décret sur l'impôt de l'enregistrement, tel que l'a présenté le ministre des finances. M. Aldini va vous l'expédier. J'ai également signé des dispositions relatives aux pensions hypothéquées sur l'économat. J'ai demandé à M. Aldini des renseignements précis sur tous les objets relatifs au budget de 1806, pour connaître positivement les affaires de mon royaume d'Italie et le compte en détail de mon ministre des finances. »

Nap. à Eug. Paris, 11 février 1806.

« Mon fils, *le général Marmont, avec son corps d'armée, est sous vos ordres.* Mon intention est que vous ne changiez pas la destination de l'infanterie. Le général Marmont doit avoir son quartier général à Udine. Tout son corps doit être réparti entre les différentes villes du Frioul, Palmanova, etc.; l'artillerie et la cavalerie peuvent être placées entre le Tagliamento et la Piave, hormis ce qu'il sera nécessaire de cantonner le long de l'Isonzo; et les deux régiments de cavalerie du corps du général Marmont ne sont pas trop pour cet objet. Il y a le long de l'Isonzo des villages appartenant aux Autrichiens, il y en a même qui avoisinent Passérianau; mon intention bien positive est qu'il ne puisse y avoir aucunes troupes autrichiennes; aucun soldat ni officier ne doit passer l'Isonzo. Faites prendre possession de ces villages avant qu'aucune troupe autrichienne arrive; je n'entends rien céder, et je vous rends responsable, vous et le général Marmont; si quelque troupe y passait sous ce prétexte, ce serait une source de chicanes qu'on aurait là. Si

l'on réclame, dites que j'en ai donné l'ordre, et que je m'en entendrai avec l'empereur. En attendant, tenez dans ces villages des détachements de cavalerie française, et ne les évacuez pas. Répondez-moi positivement que vous avez reçu ma lettre et que les détachements ont pris poste; faites-moi passer l'état des villages sur lesquels l'Autriche a des prétentions. Quant à Montfalcone, je n'ai pas besoin de vous dire que vous devez y tenir des détachements de cavalerie et au moins un bataillon. Le général Marmont doit conserver le commandement de son corps d'armée; c'est un corps d'observation que mon intention est de laisser réuni jusqu'à nouvel ordre.

« J'ai nommé le colonel d'Anthouard général de brigade d'artillerie. »

Nap. à Eug. Paris, 11 février 1806.

« Mon fils, vous trouverez ci-joint le budget de ma maison royale d'Italie arrêté. Mon intention est que vous vous y conformiez en tout et pour tout. Si vous administrez bien ce fonds, et que vous vous fassiez rendre compte de sa situation mois par mois, vous aurez quatre ou cinq cent mille francs à votre disposition à la fin de l'année; mais, si vous n'établissez pas une bonne et sage économie, ce fonds ne vous suffira pas. »

Eug. à Nap. Brescia, 10 février 1806.

« Sire, d'après les ordres de Votre Majesté, je me suis occupé des moyens d'approvisionner Palmanova, en utilisant les denrées d'approvisionnement de siége des différentes places fortes de votre royaume d'I-

talie, et cependant sans les dégarnir. Les transports se feront presque en entier par eau. La plus grande partie des articles nécessaires à l'approvisionnement se prendra à Pizzighettone, dont les magasins sont établis pour deux mille hommes. Cette place est centrale et peut facilement être pourvue à tout événement. Peschiera, Legnago et Mantoue fourniront une partie des comptes de l'approvisionnement, et, pour l'achever, je ferai confectionner un million de rations de biscuit à Venise, d'une qualité supérieure à la denrée de deux ans.

« Plusieurs articles, tels que vin, vinaigre, foin, paille, chandelle et tabac, se prendront sur les lieux. Ces objets peuvent être conservés également et vendus; et le transport serait une augmentation de pure inutilité.

« J'ai l'honneur d'envoyer à Votre Majesté un projet de décret, à moins que Votre Majesté ne m'autorise à le prendre moi-même, ou n'approuve simplement les dispositions dont j'ai l'honneur de lui rendre compte.

« On s'occupe de préparer à Palmanova les locaux pour magasins en tous genres et l'hôpital. Je n'y ferai transporter les derniers approvisionnements qu'au fur et à mesure que les dispositions seront faites et les magasins établis. Cette précaution est indispensable pour la conservation de ces denrées et pour éviter les entrepôts provisoires qui augmentent les transports et occasionnent des avaries.

« J'arrive demain à Milan, où je trouverai tous les rapports qui me sont adressés de l'état-major et

des différentes divisions, ce qui me mettra à même d'adresser de suite à Votre Majesté un état de situation détaillé tel que Votre Majesté le désire. »

Eug. à Nap. Brescia, 12 février 1806.

« Sire, Votre Majesté m'a adressé deux dépêches qui m'ont été extrêmement sensibles. Elle a vu avec peine les dépenses qui ont été faites à mon hôtel de Paris. Votre Majesté n'aura pas oublié que je suis éloigné de Paris depuis longtemps, et que, dès lors, oubliant mes affaires personnelles, je n'ai pensé qu'à mes devoirs, n'ayant d'autre ambition que celle de vous obéir et de vous satisfaire; pendant tout le temps que j'étais dans la capitale, la dépense de mon hôtel a toujours été réglée sur les moyens que j'ai tenus des bontés de Votre Majesté. Depuis mon départ, les travaux continuaient doucement, lorsque Votre Majesté a daigné me nommer prince; elle aura probablement donné ses ordres à l'Impératrice, qui a elle-même pressé les travaux de l'hôtel et ordonné des embellissements. A l'époque où j'envoyai un de mes aides de camp à Paris, je le chargeai de me rapporter tous les comptes de ma maison; ces comptes étaient, il y a cinq mois, tels qu'ils sont aujourd'hui; c'est-à-dire qu'il fallait encore, pour le parfait payement, huit à neuf cent mille livres; j'ai moi-même alors crié beaucoup, mais c'était trop tard pour arrêter les travaux qui touchaient à leur fin; je pris donc la résolution de laisser à Paris, pour le payement de cet hôtel, mon traitement de prince français, et, de plus, celui que Votre Majesté a la bonté de me faire sur sa cassette particulière. J'avais parlé, à

Munich, de toutes ces affaires avec l'Impératrice, et je l'avais priée, s'il était possible, d'obtenir de Votre Majesté, avant le mois de mai, toute l'année de 1806 de ces traitements; mon intention était, à mon arrivée à Paris, de tout régler et de donner avec ces sommes de forts à-compte. J'ai appris depuis que Votre Majesté avait cru qu'on avait abusé de ma confiance et qu'elle avait retiré ses faveurs à plusieurs personnes. Je dois à la vérité de dire à Votre Majesté que, quant à mes affaires particulières, MM. Calmelet, Soulanges, ainsi que mon architecte, ne sont point coupables. Il y a fort longtemps que je les connais, et l'intérêt qu'ils ont montré à ma famille, dans des temps moins heureux, me donne la hardiesse de les recommander à Votre Majesté.

« Le second reproche de Votre Majesté est trop aimable pour que je cherche à m'en disculper; j'ose espérer que vous interpréterez ma réserve de la manière la plus favorable. Je suis heureux, Sire, par la compagne que votre tendresse paternelle m'a donnée: elle est douce, aimable et bonne; elle est surtout reconnaissante des bontés qu'elle a reçues de vous, et mettra son bonheur à continuer de s'en rendre digne. »

Nap. à Eug. Paris. 15 février 1806.

« Mon fils, il faut de l'ordre; le duché de Parme est un gouvernement à part; mais, comme en ce moment il appartient à la vingt-huitième division militaire, c'est à cette division à fournir à ses dépenses.

« Envoyez en France le 3e d'infanterie légère, et retirez tous les dépôts. Vous n'exécutez pas les or-

dres que je vous donne, et vous croyez pouvoir les remplir par d'autres. Ce n'est pas ma méthode. Écrivez-moi plus en détail ce que vous faites.

« J'attends depuis longtemps le compte des ministres, exercice 1805. La note abrégée que vous m'avez envoyée ne me suffit pas. J'ignore si la place de Palmanova est approvisionnée. Chacun de mes ordres doit être suivi exactement. Envoyez-moi tous les jours l'état de situation, indépendamment de celui que l'état-major envoie à la guerre. »

Nap. à Eug. Paris, 15 février 1806.

« Mon fils, je ne puis concevoir que la marine de Venise puisse coûter trois cent mille francs par mois. Mon intention est qu'elle soit organisée comme elle l'était sous les Autrichiens et qu'elle ne coûte pas un sol de plus. Vous allez beaucoup trop vite, et vos mesures sont souvent précipitées. Tout ce qui appartient à la grande armée, vous ne devez pas y toucher. Il ne s'agit point de faire des chemins et des canaux, il faut d'abord nourrir mon armée. Ne faites là-dessus que ce que j'ordonnerai.

« J'ai envoyé un conseiller d'État pour administrer les finances, et un receveur. Vos rapports ne me font point connaître la situation de mes finances. Je n'ai point l'état de l'impôt de guerre qui a été mis sur le pays vénitien. Cet impôt peut être porté à quinze ou vingt millions, indépendamment des contributions ordinaires. Je vais augmenter mes forces; je suis obligé de me tenir dans une situation très-forte : il me faut donc beaucoup d'argent. »

Eug. à Nap. Milan, 15 février 1806.

« Sire, j'ai l'honneur d'adresser à Votre Majesté copie d'une lettre du général Molitor au général Séras et copie de celle que ce dernier m'a adressée en me donnant connaissance de la demande du général Molitor.

« J'ai donné ordre au général Séras d'envoyer le 81e au général Molitor. Je fais également passer en Dalmatie cent cinquante mille cartouches d'infanterie. Je recommande au général Molitor la plus grande prudence et la plus grande modération.

« Les hostilités ne doivent pas commencer par lui; et, dans le cas où des forces très-supérieures lui disputeraient le passage, je lui ordonne de prendre des positions, de m'en rendre compte et d'attendre de nouveaux ordres.

« Je supplie Votre Majesté de me donner ses instructions dans la supposition des événements que semble prévoir le général Molitor. »

Eug. à Nap. Milan, 15 février 1806.

« Sire, j'ai l'honneur de soumettre à Votre Majesté un projet de décret pour la formation d'une cinquième compagnie de gardes d'honneur, qui serait composée des sujets susceptibles d'y entrer, et pris dans Venise et des provinces ex-vénitiennes. J'ai l'honneur de proposer à Votre Majesté le sieur Widmann pour capitaine-commandant de cette compagnie.

« Votre Majesté m'ayant fait l'honneur de me promettre qu'elle nommerait le général de division Caffarelli son ministre et de la guerre et de la marine, j'ai l'honneur de lui soumettre un décret pour

cette nomination, qui devient de jour en jour plus nécessaire.

« Votre Majesté connaît tout le dévouement du général Pino, ministre actuel de la guerre et de la marine; j'ai l'honneur de le proposer à Votre Majesté pour le premier des capitaines de la garde du Roi (titre II, art. 12 des statuts constitutionnels).

« La nomination à cette place devient d'ailleurs nécessaire pour achever l'organisation, l'instruction, et centraliser le service des compagnies des gardes d'honneur, dont les capitaines ne se doutent pas du service. »

Nap. à Eug. Paris, 16 février 1806.

« Mon fils, j'apprends avec plaisir la bonne réception qui vous a été faite à Venise. J'approuve beaucoup la mesure que vous avez prise de défendre l'introduction des marchandises anglaises dans le pays vénitien : faites la même chose pour mon royaume d'Italie. Voilà de bonnes et utiles mesures et d'un résultat avantageux pour la France et très-cruel pour nos ennemis.

« Dans le considérant de votre décret sur l'organisation de la municipalité de Venise, vous dites qu'il ne serait pas juste que Venise n'eût pas d'administration municipale; c'est une rédaction triviale et mauvaise. L'arrêté qui accorde un traitement à des particuliers qui ne font rien doit être pesé mûrement; provisoirement donnez-le-leur à titre de secours.

« Dans le compte général des contributions de la grande armée, le Véronais est porté pour quatre

cent mille francs; le Vicentin pour un million; le Trévisan pour quinze cent mille francs; le Padouan pour quinze cent mille francs; Udine pour un million; Trieste pour deux millions; total : sept millions quatre cent mille francs.

« Il est indispensable que cette somme entre en caisse, vu que j'en ai besoin. Je désirerais qu'elle fût portée à dix millions. Faites-moi connaître la partie qui a été payée, celle qui ne l'est pas, et ce que sont devenus les fonds touchés. Tout cela doit être versé dans la caisse de la grande armée. N'oubliez pas que j'ai beaucoup besoin d'argent; qu'il faut que j'augmente encore mon armée; que j'organise ma marine. Je n'ai pas encore reçu de vous un état de situation de mon armée d'Italie, un état des biens nationaux, ni un compte sur l'État de Venise. Cela n'est pas travailler : c'est travailler en l'air. L'art consiste surtout à faire travailler. Je remarque que vous dépensez beaucoup trop d'argent en Italie. Les nouvelles augmentations que je suis obligé de faire à mon armée m'ont fait prendre un décret par lequel les troupes italiennes seront nourries, habillées, soldées et entretenues par le Trésor de mon royaume d'Italie. »

Nap. à Eug. Paris, 17 février 1806.

« Mon fils, faites-moi connaître votre opinion sur les remplacements à faire des évêchés vacants. Il faudrait y nommer des prêtres qui me fussent très-attachés, sans aller chercher de vieux cardinaux, qui, dans des événements, ne nous seconderaient pas.

« *P. S.* Envoyez-moi un état de situation de mon armée italienne; le dernier que j'ai est du mois de juillet.

« Je vous ai envoyé un préfet maritime. »

Nap. à Eug. Paris, 18 février 1806.

« Mon fils, M. Aldini vous enverra mon décret pour les approvisionnements de Palmanova. Il faut prévoir le cas où les Anglais intercepteraient la communication de Venise avec la Dalmatie. Il faut donc envoyer quatre cent mille rations de biscuit en Dalmatie. »

Nap. à Eug. Paris, 18 février 1806.

« Mon fils, je reçois votre lettre de Brescia du 10 février; j'ai reçu deux lettres écrites en encre sympathique que la police déchiffrera. Il me tarde que vous répondiez à toutes les demandes que je vous ai faites, afin que je connaisse bien la situation des choses, faites-moi faire un état de tout ce qui est nécessaire à l'armée française qui est sous vos ordres; cela ne doit pas monter à des sommes aussi fortes que vous le croyez.

« J'imagine que Lauriston a été en Dalmatie et qu'il m'apportera bientôt tous les rapports qui me sont nécessaires. »

Nap. à Eug. Paris, 18 février 1806.

« Mon fils, je ne puis accorder mon estime à M. Calmelet ni à votre architecte : je les ai chassés l'un et l'autre de chez moi. Il est absurde qu'on ait dépensé quinze cent mille francs dans une maison si petite que la vôtre, et ce qu'on y a fait ne vaut pas le quart de cette somme. Ayez donc soin de

ne rien faire faire qu'avec des devis arrêtés. Au reste, ne vous mêlez pas de votre maison, j'y ai mis embargo. Quand vous viendrez à Paris, d'ailleurs, vous logerez dans mon palais. »

Eug. à Nap. Milan, 18 février 1806.

« Sire, j'ai l'honneur d'adresser à Votre Majesté extrait d'une lettre du général Lauriston et deux copies du plan arrêté par le général Mathieu Dumas, avec le marquis de Ghisilieri, pour la prise de possession de l'Istrie, de la Dalmatie et des bouches du Cattaro. Ainsi que j'avais eu l'honneur de le marquer à Votre Majesté, j'ai chargé ce général de remplacer le général Lauriston, dont la présence était nécessaire à Venise pour le complément de ses opérations, et dont le départ tardif aurait suspendu trop longtemps la prise de possession de ces provinces.

« J'ai recommandé au général Lauriston de me transmettre les nouvelles qui lui parviendraient, et je me ferai un devoir de vous les adresser de suite. »

Nap. à Eug. Paris, 19 février 1806.

« Mon fils, ayez soin que les approvisionnements de siége ne soient pas gaspillés. Ne faites point confectionner de biscuit à Venise : j'en ai une grande quantité à Mantoue et dans les autres places d'Italie. Faites-en transporter à Palmanova. Je ne veux pas faire d'autres approvisionnements que dans cette place, puisque bientôt je serai obligé de vendre ceux de mes places d'Italie. Mais veillez à ce que mes magasins de Naples ne soient pas gaspillés; et je m'en ferai rendre un compte sévère à mon premier

voyage en Italie. Ce peut être au premier moment, et je m'y trouverai bientôt, car j'irai *incognito*, en chaise de poste avec un aide de camp et un valet de chambre. J'imagine que je trouverai à Milan des chevaux et des voitures. »

Nap. à Eug. Paris, 19 février 1806.

« Mon fils, je reçois votre lettre du 14; j'ai vu avec plaisir la bonne conduite des Milanais lors de votre arrivée. J'attendrai votre travail sur les domaines nationaux du pays vénitien. Ce dont je me plains relativement à l'exécution de mes ordres militaires, c'est que le 3[e] régiment d'infanterie légère ne soit pas encore arrivé à Parme. La mesure de la levée des gardes nationales aura coûté de l'argent, aura été une raison de désordre, et ne pouvait rien produire de bon[1]; fallait-il tout au plus demander au duché de Parme un bataillon au lieu de douze mille hommes. Ce sont des choses passées; je ne vous en parle que pour l'expérience de l'avenir : il faut marcher un peu doucement. »

Nap. à Eug. Paris,

« Mon fils, je reçois votre lettre du 15 à deux

[1] Napoléon n'a jamais été partisan de la force armée qu'on appelle garde nationale. Il a toujours vu dans cette milice un danger plutôt qu'un appui. Cependant, si on se rapporte aux circonstances qui avaient déterminé le vice-roi à organiser les gardes nationales en Italie, on sera forcé de convenir que le jeune prince ne pouvait faire autrement pour garantir l'intégrité du territoire. La force régulière dont il pouvait disposer se trouvait au blocus de Venise, Masséna avait son armée sur l'Isonzo, un débarquement considérable anglo-russe, s'appuyant sur quarante mille Napolitains, menaçait ses frontières; il ne restait plus de soldats depuis Turin jusqu'à Vérone, force était donc au prince Eugène d'agir comme il l'avait fait. La victoire d'Austerlitz n'avait pas encore, d'ailleurs, changé la face des choses en Europe.

21 février 1806.

heures du matin, avec la lettre du général Molitor, datée de Fiume. J'approuve l'envoi d'un régiment au général Molitor; mais il n'y a rien de plus absurde que la nouvelle qu'il a reçue. Les Serviens sont attaqués en ce moment par les Turcs du côté de Belgrade, et ils ont autre chose à faire que de se battre contre nous; ils sont d'ailleurs bien éloignés de ce projet; au surplus l'absurdité d'un pareil bruit n'étonne pas. Les Francs sont à Raguse, comme en Égypte, ignorants, bêtes et vils. Cependant il n'y aurait rien d'impossible que les Russes pensassent à nous enlever la Dalmatie. Ils pourraient le faire avec six mille hommes; mais il leur faut des ordres de leur cour, et je ne pense pas qu'ils soient en mesure pour cet objet. Du reste, c'est pour protéger la division de la Dalmatie que je vous ai ordonné de laisser le corps du général Marmont dans le Frioul, organisé et prêt à se porter partout où il sera nécessaire.

« La corbeille de la princesse Auguste part demain pour Milan : elle est très-belle. Je lui envoie en même temps une bibliothèque de livres choisis. Le prince royal son frère est ici depuis quinze jours. Je le fais chasser trois fois par semaine avec moi, ce qui lui donne l'habitude du cheval. Caffarelli est resté malade à Vienne, il n'est pas encore tout à fait rétabli; du moment qu'il le sera, je vous l'enverrai. »

Nap. à Eug. Paris, 21 février 1806.

« Mon fils, je ne puis encore former une compagnie de gardes d'honneur de Venise, puisque Venise n'est pas encore réunie à mon royaume d'Italie. Vous

avez très-mal fait de prendre un décret pour dessécher les marais de Capo-d'Istria, et d'avoir affecté des domaines nationaux à cette dépense. Je n'approuve pas ce décret. Vous vous êtes aussi trop pressé de faire des changements aux douanes de Venise relativement aux vins. Votre décret sur les finances, daté du 7 février, de Venise, paraît tendre à faire entrer de la mauvaise monnaie dans le Trésor.

« Vous ne pensez pas que j'ai besoin de beaucoup d'argent! Avant que je puisse confirmer le décret d'importation des vins de Venise, il faut que je sache ce que cela fait perdre au Trésor.

« Ménagez mes fusils; le ministre de la guerre se plaint que vous en envoyez beaucoup; ne prenez pas surtout des fusils français pour l'armée italienne sans que je vous y autorise.

« Le général Laplanche-Mortière doit vous arriver avec quatre bataillons d'élite; faites rejoindre son corps à chacun de ces bataillons : ce sont les 9ᵉ, 13ᵉ et 81ᵉ de ligne. Je vois que le 9ᵉ est à Vérone et que son dépôt est à Legnago. Réunissez les corps; sans cela il n'y a point d'ordre, vous le savez, vous qui avez été chef de corps. Je vois que le 60ᵉ est à Venise et son dépôt à Palmanova : cela ne vaut rien. Dans votre état de situation il n'est pas dit où est le 106ᵉ; le 3ᵉ de chasseurs est à Padoue et son dépôt à Codogno. Vous ne me dites pas où est le dépôt du 5ᵉ de ligne. Écrivez au général Menou pour que les dépôts des régiments qui composent votre armée rentrent sous votre commandement et quittent la

France. Il faut réunir les dépôts des corps qui sont en Dalmatie, à Venise, Trévise ou Palmanova, à votre choix. Vous ne me dites pas où est le dépôt du 8e d'infanterie légère, non plus que du 13e et du 81e de ligne. Le 4e de cuirassiers est à Trévise et son dépôt est à Lodi; *idem* le 6e, *idem* le 7e, *idem* le 8e : cela ne vaut rien. Le 15e est à Udine et son dépôt à Vigevano; le 19e à Sacile et son dépôt à Vigevano; le 23e est à Pardenone et son dépôt à Verceil; le 24e est à Latisana et son dépôt à Codogno. Réunissez-les dans des garnisons fixes; placez-les dans des endroits sains et où les fourrages soient à bon marché. Faites partir les pionniers noirs pour l'armée de Naples. Comment se fait-il que ce corps soit réduit à quatre cent cinquante hommes? Il est très-mal placé à Palmanova. Le royaume de Venise doit très-bien fournir au peu d'hommes que vous avez.

« Je ne vois pas la situation du corps du général Marmont dans votre état. Envoyez-lui un aide de camp pour le lui demander. Ne mettez aucun corps que le sien entre l'Isonzo et le Tagliamento. Les 5e, 23e et 79e, qui sont en Dalmatie, doivent être au grand complet de guerre et portés à trois mille hommes. Les conscrits qui n'auraient point de destination doivent être spécialement affectés à ce corps. Je ne vois pas, dans votre état, qui commande l'artillerie et le génie du corps du général Molitor en Dalmatie. J'estime qu'il lui faut au moins quatre compagnies d'artillerie au grand complet de guerre, c'est-à-dire à cent hommes, un colonel d'artillerie directeur, un lieutenant-colonel sous-directeur, une

demi-compagnie d'ouvriers. Je ne vois pas encore non plus combien il y a de pièces de canon. Ses états sont très-mal faits. Envoyez-lui deux compagnies de sapeurs, au grand complet de guerre, et quatre capitaines en second d'artillerie; indépendamment de cela, envoyez-lui deux compagnies d'artillerie italienne, au grand complet de guerre. Il me paraît qu'il n'a point de cavalerie; je crois qu'il ne lui en faut pas beaucoup, mais il lui en faut un peu. Envoyez-lui un petit régiment de chasseurs. J'approuve fort que vous lui ayez envoyé le 81ᵉ; faites-lui passer de plus un bataillon d'élite; faites-lui passer le 8ᵉ régiment d'infanterie légère; les 5ᵉ, 23ᵉ, 79ᵉ et 81ᵉ de ligne, quatre compagnies d'artillerie française, deux de sapeurs, une demi-compagnie d'ouvriers, douze pièces d'artillerie, deux compagnies d'artillerie italienne, un régiment de chasseurs, ce qui, avec les conscrits que vous lui enverrez le plus tôt possible, ayant soin de les habiller et de les armer auparavant, portera son corps à quinze mille hommes. Envoyez-lui un commissaire ordonnateur, un inspecteur aux revues, trois commissaires des guerres, un adjudant commandant et trois généraux de brigade, y compris ceux qu'il a. Le général Séras aura dans l'Istrie le 13ᵉ et le 60ᵉ, deux compagnies d'artillerie, douze pièces de canon, une compagnie d'artillerie italienne, une demi-compagnie d'ouvriers, un régiment de chasseurs, un directeur d'artillerie, un directeur du génie, le tout formant un corps de six mille hommes. Il restera au général Miollis les 9ᵉ, 53ᵉ et 106ᵉ de ligne.

« Vous devez avoir reçu, à Vérone, les conscrits partis de Strasbourg. J'en ai vu passer un convoi de deux mille. Il y a, dans le royaume d'Italie, un grand nombre de commandants de place qui y sont inutiles; envoyez-les dans les places d'Istrie et de la Dalmatie.

« Je n'ai rien vu de si mal fait que l'état de situation que vous m'avez envoyé. Le général Charpentier ne se donne pas les peines convenables; faites mieux que cela.

« Envoyez en Istrie et en Dalmatie des cartouches et du biscuit en grande quantité. Si un régiment était de trop en Istrie et en Dalmatie, envoyez-y au moins un escadron. Enfin, ne vous endormez point. Songez bien que la paix peut n'être pas aussi sûre que vous pourriez le penser; que la Dalmatie peut être attaquée par les Russes. J'imagine que Lauriston a été en prendre possession. Si vous lui aviez donné des ordres contraires, révoquez-les; car mon intention est qu'il y aille. »

Nap. à Eug. Paris, 21 février 1806.

« Mon fils, vous trouverez ci-joint une déclaration faite par le général Solignac. Pourvoyez à la rentrée des cinq millions de contribution provenant des provinces de l'État de Venise. Faites-la porter jusqu'à sept millions. Prenez toutes les mesures pour réprimer les abus et remédier à ceux qui se sont introduits.

« J'ai fait donner ordre à ...... de faire verser les *deux millions* qu'il a soustraits. »

Eug. à Nap. Milan,

« Sire, je ne puis le dissimuler à Votre Majesté,

depuis quelque temps il m'est impossible de ne pas apercevoir, dans les dépêches dont vous m'honorez, que Votre Majesté n'est pas contente de moi. Je n'ai pas la prétention, sans doute, d'être exempt de reproches; mais que Votre Majesté me permette de lui dire qu'elle m'en adresse souvent que je ne mérite pas; je serais bien malheureux, Sire, si je ne me confiais pas, pour l'avenir, dans votre justice et votre tendresse.

21 février 1806.

« Par sa dépêche du 15 février, Votre Majesté m'ordonne d'envoyer à Parme le 3e d'infanterie légère et de retirer tous les dépôts. Elle ajoute : « Vous n'exécutez pas mes ordres; vous croyez pou- « voir les remplacer par d'autres. » Sire, le plus grand des malheurs dans ma vie serait de n'avoir pas exécuté vos ordres, de m'être permis d'en altérer le sens.

« C'est à Inspruck que j'ai reçu les ordres de Votre Majesté, relatifs à Parme; c'est d'Inspruck même que j'ai adressé un courrier extraordinaire à Parme et en Piémont, pour que vos ordres fussent exécutés; depuis, j'ai dû laisser agir le commandant en chef de la 27e division.

« Votre Majesté se plaint, dans la même dépêche, de n'avoir pas encore reçu les comptes des ministres pour 1805; j'ai l'honneur d'observer à Votre Majesté que c'est avant-hier seulement, à onze heures, que sont arrivées ici les lettres écrites par M. Aldini, par ordre de Votre Majesté, pour demander aux ministres les comptes de 1805.

« J'ajoute que, pour ma part, j'avais donné le

même ordre aux ministres plusieurs jours auparavant, que je les tourmente tous les jours pour l'exécution de cet ordre, et que j'aurai bientôt l'honneur de mettre sous vos yeux les états que vous demandez; ce ne sera jamais de mes propres lenteurs que Votre Majesté pourra se plaindre.

« Votre Majesté termine sa lettre en se plaignant de n'avoir pas encore reçu l'état d'approvisionnement de la place de Palmanova. J'ai l'honneur d'observer à Votre Majesté qu'aux termes du dernier décret qui ordonne l'approvisionnement de Palmanova j'avais été expressément chargé de vous proposer les moyens d'approvisionnement, après avoir reçu moi-même les propositions du ministre de la guerre. J'ai exécuté ce dernier article du décret et je vous ai adressé de Brescia, sous la date du 11 février, le rapport du ministre de la guerre et mes propres vues, j'attends vos ordres. »

Nap. à Eug. Paris. 22 février 1806.

« Mon fils, je suis extrêmement mécontent que vous ayez donné au général Lauriston des ordres contraires à ceux que je lui avais donnés. Je l'ai chargé de prendre possession de la Dalmatie; qu'il s'y rende sans délai. Cette manière de faire est d'une légèreté inconcevable. Sous quelque prétexte que ce soit, ne rapportez aucun de mes ordres, vous n'en avez pas le droit. »

Eug. à Nap. Milan, 22 février 1806.

« Sire, je reçois à l'instant une lettre de Son Altesse Impériale le prince Joseph, datée de Naples, du 17 février.

« Son Altesse m'annonce qu'en arrivant dans ce pays elle a trouvé les caisses vides, et qu'elle a grand besoin que j'autorise le payeur de mon armée à verser dans la caisse du payeur de la sienne une somme de six cent cinquante mille francs.

« J'aurais voulu, Sire, qu'il eût été en mon pou-pouvoir de satisfaire à la demande de mon oncle Joseph; je l'avoue, j'ai même été tenté de le faire; mais, en réfléchissant ensuite aux embarras de ma propre position, et particulièrement aux ordres de Votre Majesté sur les moyens dont les armées d'Italie et de Naples doivent fournir désormais à leurs besoins, je n'ai pas cru qu'il fût de mon devoir d'accueillir cette demande.

« J'ai donc écrit à Son Altesse Impériale pour lui exposer les motifs d'un refus qui m'était d'autant plus pénible, que mon oncle avait bien voulu demander ce petit service comme une preuve de mon amitié pour lui.

« J'ai besoin d'espérer que Votre Majesté n'improuvera pas ma conduite et qu'elle voudra bien concourir à ce que mon oncle n'en soit pas offensé.

« Je pense que Votre Majesté aura déjà reçu des nouvelles directes du prince Joseph, et il n'y a pourtant aucun inconvénient à ce que je donne aussi, de mon côté, à Votre Majesté les nouvelles que mon oncle a bien voulu me communiquer.

« La reine a emporté environ dix millions en numéraire. Ces dix millions servaient d'hypothèque à une somme égale de papier de banque, lequel

papier perd déjà, à raison de l'exportation de son gage, vingt pour cent.

« Mon oncle a pris dans le golfe deux frégates et quinze bâtiments, qui étaient chargés pour le compte de la cour; un coup de vent les avait jetés sous la batterie de la côte.

« Le 17 février, votre armée de Naples, Sire, se disposait à marcher sur la Calabre. »

Eug. à Nap. Milan, 25 février 1806.

« Sire, je m'empresse d'informer Votre Majesté du retour de mon aide de camp de la mission dont je l'avais chargé d'après vos ordres. Les villes et les villages de ce côté-ci de l'Isonzo appartenant aux Autrichiens sont occupés par les troupes de Votre Majesté; des détachements du 15e de chasseurs y ont été placés.

« Le général Marmont, que j'avais informé de ces dispositions, m'annonce qu'il compte passer l'Isonzo le 2 mars, et qu'il fera relever les détachements du 15e par d'autres détachements des corps qu'il amène, et les instructions de Votre Majesté seront fidèlement suivies. Il va se trouver, aussitôt le passage du général Marmont effectué, onze régiments de cavalerie dans les États vénitiens. Je ne négligerai rien pour vaincre les difficultés pour leur nourriture; mais ils en auront beaucoup à surmonter pour les réparations dont les corps ont tant de besoin après une campagne. J'informe le ministre de la guerre de ces détails, et j'attendrai ses ordres et ceux que Votre Majesté voudrait me donner. »


Eug. à Nap. Milan, 23 février 1806.

« Sire, j'ai l'honneur d'adresser à Votre Majesté l'état de situation de son armée italienne. Le ministre de la guerre est dans ce moment très-occupé d'établir ses comptes de l'année 1805; on travaille également sans relâche au budget de 1806; on y joindra l'organisation de l'armée italienne, qui sera de trente-six mille hommes, suivant l'ordre que m'en a donné Votre Majesté.

« Avec la conscription de cette année, dont la levée s'effectue dans ce moment, et ce qui reste à fournir par les départements pour les deux années dernières, l'armée italienne se trouvera portée au nombre que Votre Majesté désire. Il n'y a autre chose à faire que d'organiser le troisième bataillon dans chaque régiment; ce sera d'ailleurs la manière la plus sûre d'exécuter les ordres de Votre Majesté à l'égard des lieutenants de sa garde qu'elle désire faire capitaines.

« Il a été levé pendant la guerre un bataillon brescian, qui est d'environ six cents hommes, déjà habillé et armé en infanterie légère, composé d'hommes très-propres à ce service. Je propose à Votre Majesté de le faire partir au printemps pour la France : il servirait à l'augmentation à trois bataillons des deux régiments d'infanterie légère italienne qui sont sur les côtes.

« Il a été levé à Vérone quatre cents volontaires italiens pour le service de la cavalerie; j'y ai attaché provisoirement quelques officiers qui étaient à la suite. Si l'intention de Votre Majesté n'est pas d'en faire le fonds d'un régiment, j'ai l'honneur de lui

proposer de me permettre d'en disposer pour compléter les régiments de cavalerie.

« Enfin, il y avait à Venise deux bataillons de Dalmatie très-mal composés, que pendant mon voyage à Venise le général Miollis a eu beaucoup de peine à mettre en route pour Mantoue. Je les fais réorganiser en un seul bataillon, qui est maintenant en cette ville fort de neuf cents hommes, à la disposition de Votre Majesté. Votre Majesté veut-elle qu'ils soient fondus dans le régiment italien, ou veut-elle qu'on les tienne corps séparés? C'est généralement une race d'hommes qui relèverait la taille des corps où ils seraient versés. J'attendrai les ordres de Votre Majesté. »

Eug. à Nap. Milan, 24 février 1806.

« Sire, j'ai l'honneur de présenter à Votre Majesté, ainsi qu'elle me l'a ordonné, l'état de ce que coûterait une armée de trente-six mille hommes sur le pied de paix.

« Votre Majesté verra qu'une armée de trente-six mille hommes, non compris les enfants de troupes, coûterait trente-deux millions cent soixante-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt et une livres de Milan. Votre Majesté verra également que dans ce calcul ne sont point comprises les dépenses pour la mise sur le pied de guerre, aucun payement à faire, la gratification de campagne, les ingénieurs géographes, les postes françaises, le matériel du génie et de l'artillerie; et, comme je me suis aperçu, pendant cette guerre, de tous les inconvénients de deux matériels pour l'Italie, je propose à Votre Majesté de

n'en avoir qu'un, qui serait fourni par le royaume.

« 1° Votre Majesté reconnaîtra peut-être la justesse des notes, et, lorsque Votre Majesté aura donné ses ordres, il est important qu'ils soient suivis à la rigueur et que les inspecteurs aux revues ou commissaires des guerres n'ordonnancent rien à la charge du Trésor italien hors du cadre adopté par Votre Majesté ;

« 2° Pour partir d'un terme fixe, Votre Majesté reconnaîtra sans doute que tous les régiments, officiers, etc., doivent être payés par la France de tout ce qui leur sera dû jusqu'au jour que Votre Majesté aura désigné pour qu'ils passent à la charge du Trésor public italien ; tout arriéré à payer changerait les calculs et les résultats;

« 3° Les régiments et officiers sans troupes, une fois désignés pour être à la charge du Trésor italien, seront rappelés seulement pour mémoire sur les dépenses de l'Empire français;

« 4° Le payeur de la guerre sera personnellement responsable des payements qu'il aurait faits à d'autres qu'à ceux désignés par Votre Majesté, et les acquits lui seraient envoyés pour qu'il pût les imputer à qui de droit;

« 5° On a calculé l'indemnité de vingt centimes par jour par sous-officier et soldat;

« 6° Lorsqu'on a restreint l'indemnité locale de vingt-quatre francs aux lieutenants et sous-lieutenants, les capitaines se sont trouvés payés aussi peu que des lieutenants. J'ai l'honneur de proposer à Votre Majesté une indemnité locale et proportionnelle aux grades.

« Les généraux de division sont portés pour une indemnité locale équivalente à celles qu'ils recevraient en France dans une division territoriale. En résumant toutes les indemnités locales proposées, Votre Majesté s'assurera que cette dépense équivaut à peu près à ce que coûterait un bataillon.

« Votre Majesté m'a fait l'honneur de me dire à Munich que, lorsque l'armée italienne serait portée sur un pied plus raisonnable, elle aurait la bonté d'y avoir égard et de soulager le Trésor de son royaume d'une partie de troupes égales à l'augmentation qui aura lieu. Votre Majesté croirait-elle convenable, en faisant son décret d'organisation de l'armée, à la charge du Trésor italien, de faire connaître ses volontés à cet égard ? »

Eugène au maréchal ministre de la guerre. Milan, 24 février 1806.

« J'ai l'honneur de vous prévenir, monsieur le ministre de la guerre, que, le général Marmont commençant son mouvement pour passer l'Isonzo, j'ai retiré les troupes que j'avais dans le Frioul pour faire place à celles du corps sous les ordres du général Marmont. En conséquence, les cinq régiments de chasseurs sont cantonnés sur la Piave et entre la Piave et la Brenta, et les quatre régiments de cuirassiers sont cantonnés sur la Brenta et entre la Brenta et l'Adige. Je vous observerai que pour ces cantonnements j'ai cherché à suivre les intentions de Sa Majesté; mais la rareté des fourrages se fait sentir de plus en plus, et les corps ne trouveront pas beaucoup de ressources pour leurs réparations et pour suivre leurs instructions. Je vous proposerai,

si cela peut convenir à Sa Majesté, de faire repasser l'Adige aux quatre régiments de cuirassiers, et de les placer dans les cantonnements du royaume; alors je pourrai répartir les régiments de chasseurs dans les cantonnements jusque sur la rive gauche de l'Adige : j'attendrai vos ordres à ce sujet. »

« Mon fils, Lauriston m'envoie tous les décrets relatifs à l'organisation de la marine de Venise, du 7 février. Vous marchez avec trop de précipitation. Il m'en coûtera autant à Venise qu'à Brest, et cela sans rien faire. Mon intention est de conserver tout sur le même pied que du temps des Autrichiens. On n'attend pas les ordres et l'on ne fait que ce qu'on veut en Italie. Vous avez fait mettre une frégate en construction sans que le plan en ait été arrêté. Vous croyez que cela se fait de cette manière! Faites suspendre les travaux jusqu'à ce que mon ministre de la marine ait envoyé le plan de la frégate. On ne fera que des patraques, comme tout ce qui a été construit à Venise, et il ne m'en coûtera pas moins fort cher. »

Nap. à Eug. Paris, 25 février 1806.

« Mon fils, envoyez à Naples tous les officiers napolitains qui se trouvent dans les corps ou dans l'état-major de mon royaume d'Italie. Vous les adresserez au prince Joseph, qui les emploiera dans des corps napolitains. »

Nap. à Eug. Paris, 25 février 1806.

« Mon fils, je reçois votre lettre du 17 février. Je ne connais rien à l'administration de mon royaume

Nap. à Eug. Paris, 25 février 1806.

d'Italie. Si vous ne m'en instruisez davantage, je correspondrai avec mes ministres par un secrétaire d'État. Je ne connais pas davantage les affaires de mon armée. Indépendamment des contributions de guerre, les peuples de Venise doivent les impôts ordinaires de brumaire, frimaire, nivôse, janvier et février, ce qui fait plus de quatre mois. Vous parlez de vos dépenses, et vous ne parlez point de vos recettes. L'aperçu de vos dépenses n'est pas clair; on ne sait pas pourquoi il vous faut neuf cent quatre-vingt-dix mille francs pour la solde et huit cent mille francs pour l'administration. Il faut envoyer des états en détail et par arme. Croire que le pays de Venise ne rendra que huit millions est une chose par trop absurde, et je ne sais sur quoi vous fondez que, sur trente-quatre millions de revenus, il en passera quinze millions pour les charges dont le pays est grevé. Ne changez rien dans le pays vénitien sans que je vous en donne l'ordre. Laissez le pays comme il était sous l'administration des Autrichiens, qui ont de l'économie; laissez les mêmes appointements que payaient les Autrichiens, et ne vous entraînez pas dans des dépenses que je ne puis faire. Il est bien question dans ce moment-ci de s'occuper de détachements et de ces branches de dépenses aux extrémités du royaume! Tout cela n'est que ridicule. Je ne sais si les douanes, les impositions directes ou indirectes de toute espèce sont organisées et rendent. Vous dites que j'ai reçu tous les comptes; je n'ai rien reçu de ce que j'ai demandé : je n'ai reçu qu'un état de situation de votre

armée, très-mal fait, et je suis fort étonné que le général Charpentier me fasse un état de situation où la moitié des choses manque. Vous ne m'avez pas envoyé d'état des revenus du pays vénitien, des douanes nationales, des mainmortes, des fortifications, de l'artillerie qui vous reste : je n'ai rien du tout, de manière que je ne sais rien. D'un autre côté, je n'ai pas de compte de mes affaires d'Italie. Je ne sais comment la guerre peut dépenser tant d'argent, n'ayant pas de troupes; et dès lors qu'en fait-on? M. Joubert, commissaire ordonnateur, doit vous remettre l'état précis de ce que vous coûte chaque conseil d'administration de l'armée, suivant les principes de notre administration, masse par masse. Les ministres doivent faire connaître à quoi ils emploient l'argent. Mon intention est qu'à compter du 1er mars aucune dépense ne puisse être faite sans mon ordre, et que les choses soient rétablies comme elles étaient avant la guerre. Envoyez-moi donc l'état de distribution du crédit à accorder aux ministres pour le mois de mars. Je n'ai pu encore obtenir un budget de 1806, corrigé d'après les circonstances; enfin je n'ai rien dans les mains, et je connais moins les affaires de mon royaume d'Italie que celles de l'Angleterre. En résumé, envoyez-moi l'état de la solde au 1er janvier, arme par arme; l'état de ce qu'ont coûté en janvier les différentes masses de l'armée; l'état des revenus et de tout ce qu'a rendu le pays vénitien comme impôts ordinaires depuis l'arrivée des Français; l'état de ce que le pays rend chaque mois, imposition par imposition; l'état

des contributions qui ont été levées au profit des officiers particuliers de l'armée; l'état de mon budget de 1806, corrigé et amendé selon les circonstances actuelles; le budget de 1805, tel que je l'ai arrêté avec ce qui est entré au Trésor, ce qui en est sorti, et ce qu'a dépensé chaque ministre; enfin, partez du principe que je ne veux rien dépenser cette année dans le pays vénitien, parce que j'ai besoin d'argent; qu'il faut que le corps du général Marmont, les troupes qui sont en Dalmatie et celles sous vos ordres, ainsi que les nombreuses recrues que je vous enverrai dans le courant de l'année pour porter ce corps au complet, soient nourris par le pays; que les seize cent mille francs par mois, que paye mon Trésor d'Italie, doivent être depuis le 1er février à ma disposition pour être employés aux dépenses de ma marine.

« Envoyez-moi l'état de tous les biens nationaux de Venise. »

Eug. à Nap. (Milan, 25 février 1806.

« Sire, j'ai l'honneur de rendre compte à Votre Majesté de la répartition proposée par le général Chasseloup, des trois millions pour les travaux des places de votre royaume d'Italie, et des détails des versements, par mois, dans la caisse du génie, savoir : à Palmanova, huit cent mille livres; à Osoppo, deux cent mille; à Venise et lagunes, trois cent mille; à Legnago, sept cent mille; à Mantoue, cinq cent mille: à Peschiera, trois cent mille, à la Rocca-d'Anfo, cent mille; à Pizzighettone, quarante mille; à Vérone, dix mille; frais d'administrations,

cinquante mille. Total, trois millions trois cent mille livres. Le général Chasseloup observe que dans ce premier moment il destine peu de fonds pour les places des pays vénitiens, et qu'il en affecte davantage aux places sur l'Adige, par les raisons suivantes : jusqu'à ce qu'on ait arrêté les projets de Palmanova et d'Osoppo, qu'on y ait monté des ateliers, il se passera un certain temps et on aura de la peine, dans la première année, à dépenser ce qui est affecté pour ces points, quelque importance qu'on y attache.

« En supposant qu'on ne mette plus le même intérêt à Mantoue, Peschiera et Anfo, il y a cependant des constructions commencées, qu'il serait ruineux de ne pas achever ou de ne pas mettre en état d'être continuées par la suite; on doit donc profiter du moment où il est presque impossible de donner aux travaux des pays vénitiens l'extension qu'ils auront l'an prochain pour achever certaines choses que la guerre a forcé d'abandonner brusquement, et qui tomberaient en ruines si on les abandonnait. Pour faire connaître les fonds faits en janvier et février, avec la distribution mensuelle à faire des trois millions qui doivent être appliqués aux fortifications, le général Chasseloup propose la répartition suivante. (Suit le détail que nous supprimons.)

« Le général Chasseloup doit m'envoyer sous peu ses projets sur Palmanova, que je m'empresserai de soumettre à Votre Majesté. Son système consiste à fortifier trois points et à mettre de l'eau dans les

fossés de la ville, en y faisant entrer un ruisseau qui coule près de là.

« On travaille à force à mettre en état les casernes, l'hôpital, etc. Il y a, dans ce moment, de quoi loger deux mille hommes et six cents chevaux. Sous peu, les magasins seront disposés pour la plus grande partie des approvisionnements.. J'espère obtenir le casernement pour trois mille cinq cents hommes, et un bon hôpital pour trois cent cinquante à quatre cents malades. La saison ne permet pas d'entreprendre des ouvrages de maçonnerie. »

Nap. à Eug. Paris, 26 février 1806.

« Mon fils, je reçois vos lettres des 19 et 20 février. Je vous ai fait connaître que je n'approuvais point votre marche; vous me constituez en de trop fortes dépenses pour la marine de Venise; vous ne deviez faire juste que ce qu'il fallait pour la maintenir comme elle était, et prendre mes ordres pour le reste; ou tout au moins m'envoyer un projet.

« Je suis surpris qu'on ait oublié les deux dames de la princesse Auguste dans le budget que je vous ai envoyé. En fixant mon budget, je ne tiens pas à cent mille francs de plus; renvoyez-le-moi avec la répartition de ces cent mille francs. Vous avez bien fait d'ôter l'administration à Caprara. Faites administrer toutes les dépenses par votre intendant. Je voudrais cependant venir au secours de Caprara et relever cette maison; proposez-moi quelque chose là-dessus.

« Le prince Borghèse, qui part demain, portera

à la princesse Auguste mon portrait et celui de l'Impératrice. »

« Mon fils, je reçois votre lettre du 21 février; je ne vois pas pourquoi vous m'écrivez quelques pages sur ce que vous avez fait relativement à l'affaire de Crespino. Je ne blâme pas votre conduite; le rapport de la police, je le tiens de vous, n'est pas conforme à ce que j'ai fait, mais cela n'était pas nécessaire. Faites exécuter mon décret, et donnez-lui la plus grande publicité.

Nap. à Eug. Paris, 27 février 1806.

« L'architrésorier se plaint que le 67e n'est pas arrivé à Gênes. Ces plaintes n'auraient pas lieu si votre chef d'état-major faisait son métier, et si, après avoir envoyé un ordre à un corps, il envoyait sa feuille de route au ministre de la guerre. Le ministre ne manque jamais de me remettre ces états, et je suis à même de vérifier l'exécution de mes ordres; mais votre chef d'état-major n'en fait rien. Par tous les règlements qu'à faits le général Lauriston sur la marine de Venise, je vois que les dépenses ont été augmentées; il n'est donc réel de dire qu'elles ne sont pas plus considérables que sous les Autrichiens. Ce n'est pas par des états sommaires que l'on fait connaître une situation de finances quelconque, mais par des états détaillés et des pièces à l'appui. Le pays vénitien serait bien peu de chose s'il ne rendait que huit cent soixante-treize mille francs par mois et s'il en coûtait sept cent mille. Je n'ai reçu aucun état sur Venise; vous ne m'avez envoyé aucun mémoire raisonné ni aucun détail

des impositions, de manière que l'état des finances du pays vénitien m'est plus étranger que celui du royaume de Naples; car le prince Joseph, depuis qu'il est arrivé, m'a déjà envoyé des aperçus sur les finances de ce pays. Je ne conçois pas comment, dans le mois de mars, vous n'aurez que cent soixante sept mille francs pour votre armée, si, en mars et en avril, vous avez un million six cent mille francs provenant de l'imposition foncière, l'imposition foncière est une imposition ordinaire, et si, indépendamment de cette somme, vous devez recevoir des contributions arriérées qui nécessairement se classent dans les contributions ordinaires. Je ne suis donc point content des explications que contient votre lettre du 21 février. Votre lettre du 22 ne m'apprend rien ni sur les biens nationaux ni sur les couvents. Je ne sais rien sur l'organisation du pays de Venise; vous ne m'envoyez pas le nombre des maisons religieuses; j'ignore ce que rendent le sel, le tabac, les douanes, les postes, les loteries, les droits de consommation, etc.; si vous le savez, pourquoi me donner des renseignements incomplets? si vous ne le savez pas, c'est votre faute; vous deviez savoir tout cela quarante-huit heures après votre arrivée à Venise. Vous voudrez bien permettre que je vous écrive de ce style sans vous fâcher; il était inutile que vous m'écriviez deux pages sur un considérant, puisque vous avouez qu'il est mauvais.

« Le ministre de la guerre, ici, ne sait rien de votre armée, ni comment elle vit, ni ce qu'elle

coûte, enfin, son véritable budget. L'art consiste à faire travailler plus encore qu'à se fatiguer beaucoup; et si, à chaque chose que je vous ai fait demander, vous vous étiez fait remettre un mémoire et des états par des personnes instruites de Venise, j'eusse été satisfait. En résumé, je vous demande ce que je vous ai demandé depuis deux mois :

« 1° Un état de recette du pays de Venise, en prenant une année moyenne, imposition par imposition, et distinguant le revenu brut et le revenu net ;

« 2° Un état, masse par masse, de ce que coûte mon armée dans le pays de Venise et dans mon royaume d'Italie ;

« 3° Le budget de 1806, de mon royaume d'Italie, corrigé ;

« 4° Les comptes de mes ministres, de 1805, et surtout des ministres des finances et du trésor public, pour qu'il soit rendu compte à mes peuples de ce qu'on fait de leur argent ;

« 5° Un état, divisé par provinces, de ce qui a été perçu depuis l'entrée des Français, et des dons faits au maréchal Masséna ou autres par les gouvernements provisoires.

« Voilà les états que je vous demande, et dont j'ai besoin. Si vous voulez me prouver que vous connaissez le pays, envoyez-moi ces états en grand détail. »

Eug. à Nap. Milan, 27 février 1806.

« Sire, d'après les ordres de Votre Majesté, j'ai l'honneur de lui adresser mon opinion sur les candidats présentés par le ministre des cultes pour les

places d'évêques. Je crois pouvoir assurer à Votre Majesté que les meilleurs de la liste sont :

« Gamboni, déjà nommé évêque de Vigevano ; je le remets ici sous les yeux de Votre Majesté parce qu'il n'a point encore reçu sa bulle du pape; une lettre de Votre Majesté à Sa Sainteté est nécessaire pour sa confirmation.

« Nava, aumônier de Votre Majesté, il est curé de San-Ambrogio, à Milan ; sa famille, il est vrai, était fortement prononcée contre la révolution, mais il se conduit très-bien.

« Zerbini, vicaire général de l'évêché de Modène, absolument dans le même cas que le précédent.

« Dallegri, conseiller d'État auditeur; très-brave, et celui de tous le plus attaché à Votre Majesté.

« Je dois ajouter à la liste les deux grands vicaires de Brescia et de Bologne, dont je n'ai entendu dire qu'infiniment de bien; je ne me souviens plus bien de leurs noms; je crois que celui de Brescia s'appelle Stephano. J'aurai l'honneur d'adresser ces deux noms à Votre Majesté. J'ai aussi l'honneur de la prier de vouloir bien désigner un évêque pour premier aumônier de la princesse.

« Le grand aumônier m'avait déjà parlé, pour cette place, de Nava, que Votre Majesté aurait pu faire évêque *in partibus*. Moi, je craindrais de me tromper en indiquant Gamboni. Ainsi Votre Majesté, qui les connaît encore mieux que moi, fera ce qu'elle croira convenable. »

Nap. à Eug. Paris,

« Mon fils, mon intention est que l'on dépense,

cette année, douze cent mille francs à Palmanova et huit cent mille francs à Osoppo. Les plans m'en seront présentés avant d'entreprendre aucuns travaux et seront arrêtés par moi. On ne dépensera que cinq cent mille francs, tout au plus, à Mantoue, Porto-Legnago et Peschiera. Cinq cents autres mille francs seront tenus en réserve pour les travaux de Venise, lorsque j'aurai vu moi-même la place. Ayez soin de me rendre compte, le 1er avril, si l'on travaille aux fortifications de Palmanova et d'Osoppo. Faites que l'argent ne manque pas pour les travaux de ces deux places.

28 février 1806.

« *P. S.* On peut toujours, sans que j'aie arrêté les plans, travailler aux contrescarpes de Palmanova. Faites-vous rendre un compte particulier sur les moyens d'achever la garnison de cette place. On m'assure qu'il est facile de couper les eaux. »

Nap. à Eug. Paris, 28 février 1806.

« Mon fils, Aldini vous expédiera un projet de décret qui liquide tous les comptes de mon royaume d'Italie avec la France. Partez bien du principe que j'ai besoin de beaucoup d'argent; songez que, dans ce moment, j'ai cinq cent dix mille hommes sur pied, que j'ai ordonné de grandes dépenses dans les ports pour augmenter ma marine, que je vais augmenter mes forces de cent mille hommes, et que je vais mettre de nouvelles impositions sur la France. Quant à mon armée d'Italie, tenez bien pour constant que ceux qui disent que Venise ne rend que huit millions sont des imbéciles. Je connais Venise mieux qu'eux; elle rendait aux Autrichiens vingt-cinq

millions; dans mes mains, elle doit me rendre davantage encore. Si vous en faites le détail, branche de revenu par branche de revenu, vous vous en convaincrez.

« *P. S.* Les cinq cent mille francs dont il est question dans l'article 1er de mon décret sont ceux que je vous ai prescrit d'expédier par mon courrier de ce matin. »

Nap. à Eug. Paris, 28 février 1806.

« Mon fils, douze heures après la réception de ma lettre, vous ferez partir cinq cent mille francs, en or de Milan, pour Naples; vous les prendrez sur mon trésor royal d'Italie. Le payeur de votre armée a laissé protester cinq cent mille francs que le payeur de l'armée de Naples avait tiré sur lui; cela est propre à ôter tout crédit au prince Joseph. Écrivez-moi un mot là-dessus, et pourquoi ce payeur a protesté pour une si faible somme; il fallait mieux la payer, on l'aurait remboursée d'ici, ou attendre quelques jours de plus; c'est ainsi que, par l'inconsidération des subalternes, on s'ôte tout crédit. »

Eug. à Nap. Milan, 28 février 1806.

« Sire, j'ai l'honneur de vous adresser une liste de personnes susceptibles d'être chambellans; je joins également le nom de deux personnes pour écuyers, s'il plaisait à Votre Majesté d'en augmenter le nombre.

« Je prierai également Votre Majesté de vouloir bien m'autoriser à affecter au service de la princesse un autre chambellan, afin qu'il puisse partager le temps avec M. Bentivoglio; on pourrait désigner M. d'Erba ou un des nouveaux. »

Nap. à Eug. Paris, 2 mars 1806.

« Mon fils, je reçois votre lettre du 25 février. Je n'approuve point la répartition proposée par le général Chasseloup. Je ne veux pas dépenser un sol à Pizzighettone, pas un sol à la Rocca-d'Anfo, tout au plus deux cent mille francs à Mantoue. Je vous ai déjà écrit que je voulais dépenser cette année douze cent mille francs à Palmanova, et huit cent mille francs à Osoppo. Il faut que le général Chasseloup ne perde pas une heure. D'abord il s'agit, avant tout, de tracer autant de demi-lunes qu'il y a de fronts, et les revêtir, ainsi que les contrescarpes, cette année; cela est même plus pressé que les contrescarpes autour de la place actuelle. Je m'en rapporte aux ingénieurs pour ces ouvrages, qui sont de première nécessité. Qu'on travaille sans perdre un instant à Palmanova et à Osoppo. Les événements se pressent aujourd'hui avec une telle rapidité, qu'il ne faut pas s'en reposer sur les apparences. Que les demi-lunes soient d'abord tracées à Palmanova; il ne faut que douze cent mille francs pour commencer ces travaux; pour le reste, j'aurai le temps de recevoir les plans et de les approuver. Quant à Osoppo, on peut commencer à l'approvisionner, et travailler aux opérations les plus importantes.

« Je vous ai déjà fait connaître que les travaux à faire pour cette année, à Mantoue, se bornaient à revêtir les demi-lunes de Piétoli. Si je puis dépenser davantage à Palmanova et Osoppo, je le ferai volontiers. On ne saurait mettre trop tôt une place en état de défense. (Propre main.) Qu'elle le soit au 1er janvier 1807.

« *P. S.* Dites à Auguste que le mariage de Stéphanie Beauharnais, que j'ai adoptée pour ma fille, est conclu; que j'attends le prince de Bade demain, et que le mariage se fera incontinent. Stéphanie est une très-jolie personne; le prince de Bade est très-content de son mariage, et même le margrave, qui, depuis mon passage, est extrêmement bien pour moi. »

Nap. à Eug. Paris, 2 Mars, 1806.

« Mon fils, envoyez l'ordre au général Dumas[1] de se rendre à Naples le plus tôt possible, pour être sous les ordres du prince Joseph. Envoyez l'ordre également au général de gendarmerie Radet de partir, vingt-quatre heures après la réception de votre ordre, pour Naples, où il commandera la gendarmerie. »

Nap. à Eug. Paris, 2 mars 1806.

« Mon fils, Savary a dû vous écrire pour que vous fassiez partir une quinzaine de gendarmes d'élite pour Naples.

« J'ai reçu vos lettres des 23 et 24 février. Les levées de volontaires, et autres de cette espèce, dépensent de l'argent et ne sont d'aucun résultat. Veillez à ce que les conscrits soient bien exercés et que vos dépôts soient bien tenus.

« J'approuve beaucoup la formation du corps dalmate; donnez-lui un bon chef; écrivez en Dalmatie pour qu'on le complète. Cette province fournissait autrefois beaucoup de troupes à la république de Venise. »

[1] Matthieu Dumas, alors dans les provinces illyriennes.

Nap. à Eug. Paris, 3 mars 1806.

« Mon fils, je reçois votre lettre du 25 février et le décret que vous avez pris. Ce décret s'est croisé avec un autre que vous aurez reçu pour liquider ces arriérés. Ce qui est dû pour les réquisitions doit être pris sur les fonds qui étaient affectés aux travaux du port de Volano, et sur le produit du sopra-imposto. Faites liquider strictement toutes les fournitures; il est impossible qu'on ait fourni six millions. Faites payer les mois de février et mars qui sont dus à mon trésor impérial. Je vous laisse le maître de diminuer le nombre des commandants et adjudants de place français, hormis ceux des places fortes où je désire qu'il y en ait; si vous en avez dans d'autres places, envoyez-les au prince Joseph, qui en aura besoin d'un grand nombre.

« Donnez des ordres pour que les deux frégates l'*Adria* et l'*Aquila*, et les bricks le *Pollux* et l'*Orion*, soient en état d'appareiller pour nettoyer la côte de la Dalmatie des bricks et corvettes anglaises. Si vous pouvez y joindre l'*Austria*, à laquelle vous donnez le nom d'*Austerlitz*, cela vous formera une division qui vous sera très-utile, et qui empêchera le golfe d'être bloqué par une frégate et des bâtiments légers.

« Le prince Joseph a besoin d'officiers français. Tous ceux dont vous n'aurez pas besoin à votre état-major, envoyez-les lui, sans vous débarrasser de ce que vous auriez de pire, mais en les mêlant.

« Je crois avoir envoyé à Palmanova le général qui commandait à Peschiera. Envoyez à Peschiera et à Osoppo un bon chef de bataillon français comme commandant d'armes. »

Nap. à Eug. Paris, 3 mars 1806.

« Mon fils, je reçois enfin des états tels que je les demande, contenus dans le rapport du ministre des finances. Voilà ce que j'appelle des états. Je les ai lus avec une grande attention. J'imagine que le ministre en a gardé des copies. Je n'ai lieu d'être fâché que de ce que vous ne m'ayez pas envoyé ces états plus tôt. Je désire avoir des renseignements sur celui qui a pour titre *Elenco di alcuni feudi devoluti alla regia camera, per l'estinzione delle linee investite*[1]; savoir ce que cela rend et ce que cela deviendra dans la nouvelle législation du royaume d'Italie, pour ceux qui seraient encore dans les mains des particuliers. »

Nap. à Eug. Paris, 3 mars 1806.

« Mon fils, le prince Charles de Bade est arrivé ce matin; l'entrevue entre lui et Stéphanie a eu lieu. J'ai adopté Stéphanie pour ma fille, et j'ai ajouté à son nom celui de Napoléon. Le mariage aura lieu dans le mois. Le prince est très-content, et la margrave aussi. Stéphanie a été extrêmement timide à l'entrevue. Le prince est logé aux Tuileries. J'espère que ces nouvelles feront plaisir à Auguste : dites-les-lui de ma part.

« *P. S.* Envoyez-moi un état de situation de l'armée au 1er mars. »

Eug. à Nap. Milan, 3 mars 1806.

« Sire, je reçois à l'instant la dépêche dont vous m'avez honoré, sous la date du 25 février, et je m'empresse d'y répondre.

« Votre Majesté me demande un état exact des dépenses de l'armée. J'ai pris des renseignements au-

[1] État de certains fiefs dévolus à la chambre royale pour extinction à des familles investies.

près du chef d'état-major, de l'inspecteur aux revues, du commissaire ordonnateur et du payeur général.

« J'ai l'honneur de mettre sous les yeux de Votre Majesté un premier aperçu, résultat général de tous les documents qui m'ont été fournis.

« Cet aperçu élève les dépenses mensuelles à trois millions cent soixante-quinze mille six cent quatre-vingt-treize francs soixante-quinze centimes.

« Votre Majesté se rappellera peut-être que, dans la dépêche que j'ai eu l'honneur de lui adresser le 17 février, je n'avais porté ma dépense militaire de janvier qu'à un million sept cent quatre-vingt-dix mille trois cent vingt francs.

« Votre Majesté s'expliquera facilement cette différence; elle voudra bien se rappeler que, ma lettre du 17 février ayant pour unique objet de faire connaître que, les sommes qui restaient à ma disposition sur la contribution de guerre et la décision de Votre Majesté qui veut que toutes les portions de mon armée qui sont en deçà de l'Adige, soient aussi payées sur les revenus vénitiens, ne m'étant pas encore connues, je n'ai parlé ni dû parler, à cette époque, que de la portion de votre armée qui se trouvait au delà de l'Adige.

« L'état que j'ai l'honneur de vous présenter aujourd'hui implique à la fois les dépôts, les hôpitaux qui sont dans le royaume d'Italie et l'armée active rassemblée dans les États vénitiens.

« Ainsi donc il est établi que toutes ces dépenses s'élèveront chaque mois à trois millions cent soixante-quinze mille six cent quatre-vingt-treize francs.

« Votre Majesté remarquera que plusieurs articles de l'état que je lui présente, au lieu d'être forcés, seront vraisemblablement au-dessous des besoins; et, par exemple, il est bien évident que la dépense pour les étapes a été évaluée pour un temps ordinaire, et qu'il serait impossible d'y subvenir avec les dix-huit mille francs portés dans l'aperçu, si nous avions dans le royaume d'Italie un grand mouvement de troupes.

« Votre Majesté pense qu'il est absurde de croire, ainsi que j'avais eu l'honneur de le lui dire dans ma lettre du 17 février, que le pays de Venise ne rendra que huit millions au delà des charges qui devront être supportées par ses revenus ordinaires.

« Au 17 février, le travail du ministre des finances, que j'ai eu l'honneur de vous adresser le 24, m'était entièrement inconnu. Votre Majesté aura pu s'apercevoir depuis que, si dans l'aperçu des revenus et des charges du pays vénitien j'avais commis quelques erreurs, elles n'étaient pas du moins très-graves.

« J'avais évalué les revenus de vingt-quatre à vingt-cinq millions, et il résulte du travail du ministre des finances qu'ils ne sont réellement que de vingt-deux millions quatre cent mille francs.

« J'avais dit que les dépenses administratives s'élèveraient à quinze millions environ, et il résulte du travail du ministre des finances qu'elles s'élevaient réellement à quatorze millions cinq cent mille francs.

« Enfin, j'avais dit que Votre Majesté aurait à dé-

penser annuellement pour son armée une somme de huit à neuf millions, et il résulte du travail du ministre des finances qu'il ne restait de disponibles à la caisse de Venise, les dépenses de l'État une fois payées, que douze millions cinq cent mille livres de Milan, c'est-à-dire en francs, seule monnaie admise pour le payement de vos armées, neuf millions cinq cent cinquante-sept mille neuf cent quarante-sept francs.

« Les premiers aperçus que j'avais eu l'honneur de vous présenter n'étaient donc pas très-éloignés de la vérité.

« Votre Majesté m'a fait l'honneur de me dire qu'indépendamment des contributions de guerre les peuples de Venise doivent les impôts ordinaires par les peuples des États vénitiens; mais Votre Majesté remarquera que, dès le 28 janvier, j'ai pris toutes les mesures qui étaient en mon pouvoir, non-seulement pour assurer la rentrée des sommes qui restaient dues, mais aussi pour assurer au Trésor un payement plus prompt et plus régulier des impositions directes.

« J'ai ordonné, par le premier article de l'arrêté que j'ai l'honneur de vous soumettre, que tout ce qui était dû jusqu'au 31 décembre 1805 fût payé sans exception, moitié dans le courant de février et moitié dans le mois d'avril, et j'ai pris dans l'article 2 toutes mesures qu'il m'était permis de prendre pour l'exécution de l'article premier.

« Enfin, par l'article 7 du même décret, j'ai exigé que l'impôt foncier, qui n'était payé dans les États

de Venise qu'au mois de décembre, fût désormais payé par trimestre, comme il l'est dans le royaume d'Italie, et j'ai fixé le premier payement dans le courant du mois de mars.

« J'ose le croire, Sire, dans tous les premiers actes qui sont tous émanés de moi, comme gouverneur des États vénitiens, j'ai cherché à deviner vos intentions autant qu'il était en moi, et, je l'avoue à Votre Majesté, j'ai quelquefois osé croire que je les avais remplies.

« Je dois cependant avoir l'honneur de prévenir Votre Majesté que, dans plusieurs provinces vénitiennes, les Autrichiens ont exigé, avant leur évacuation, qu'il fût versé dans leur caisse, par anticipation, ce qui serait dû en impositions ordinaires pour les trois mois suivants. Ainsi les peuples de ces provinces ne devraient pas brumaire, frimaire et nivôse.

« J'ai demandé à l'administration générale des finances un état exact des sommes qui ont été ainsi payées par anticipation. Aussitôt que je l'aurai reçu, j'aurai l'honneur de le mettre sous vos yeux.

« Votre Majesté me renouvelle l'ordre de ne rien changer dans les pays vénitiens, de laisser le pays comme il était sous l'administration des Autrichiens, de laisser les mêmes appointements que payaient les Autrichiens.

« Dans ce que j'ai fait jusqu'à présent, Sire, je n'ai rien ajouté aux dépenses qui étaient autorisées par les Autrichiens, et j'espère au contraire que je les aurai de beaucoup diminuées.

« Quant à l'ordre que Votre Majesté me donne de laisser les traitements tels qu'ils étaient fixés par les Autrichiens, cet ordre sera peut-être difficile à exécuter, en ce sens que les fonctionnaires nommés par moi ne correspondent pas parfaitement ni dans leurs attributions ni dans leur titre avec les fonctionnaires autrichiens.

« Cependant, comme je ne fixerai aucun traitement sans avoir l'honneur de vous en soumettre la proposition, il sera facile à Votre Majesté de se convaincre que je n'ai pas augmenté les dépenses.

« Votre Majesté me reproche encore une fois mon arrêté qui autorise le desséchement d'un marais à Capo-d'Istria. J'ai déjà eu l'honneur de lui dire que cet arrêté m'avait été proposé par le ministre des finances comme devant être d'un bon effet sur un peuple que Votre Majesté m'avait recommandé de bien traiter. J'ajoute que cet arrêté est rédigé de manière qu'il ne sera réellement exécuté que lorsque Votre Majesté le voudra.

« Votre Majesté me demande si les douanes, les impositions directes et indirectes sont organisées et rendent.

« Oui, Sire, toutes ces branches de revenus publics sont organisées; elles l'ont été par mes deux premiers décrets du 28 janvier, et je suis sûr que les rentrées s'opèrent.

« J'ai déjà écrit à M. Dauchy pour obtenir de lui un état exact des recettes qui ont été faites dans le mois de février; mais cet état ne m'est pas encore parvenu. Votre Majesté aura la bonté de remarquer

que nous ne sommes encore aujourd'hui qu'au 3 du mois de mars.

« Telle est, Sire, la première réponse que je fais à la hâte à une partie de la dépêche dont vous m'avez honoré le 25 février; le reste de cette dépêche étant exclusivement relatif au royaume d'Italie, je m'en occuperai dès demain.

« Aujourd'hui j'ai voulu seulement établir que ce n'était ni sans motif ni sans regret que j'avais exprimé la crainte que les ressources des États vénitiens fussent insuffisantes pour subvenir à la fois aux dépenses du pays et à celles de votre armée.

« Je conjure Votre Majesté de me conserver ses bontés, et d'être convaincue que je n'ai rien plus à cœur que de lui obéir et de la satisfaire. »

LIVRE V

MARS ET AVRIL 1806

§ 1. — Réflexions sur la position du vice-roi en Italie. — Obstacles qu'il avait eu à surmonter. — Son caractère. — Son aptitude constatée par l'Empereur, et contestée par le duc de Raguse, dans ses *Mémoires*. — Affaire des mines d'Idria. — Conséquences qui découlent de cette affaire.

§ 2. — Mesures contre les Anglais dans le royaume d'Italie. — La censure. — Affaire du cardinal de Bologne. — Institution des duchés. — Commencement de l'affaire des bouches du Cattaro. — Le prince Eugène dans son intérieur. — Milan et la cour du vice-roi. — Vertus de la princesse Auguste.

I

Une année ne s'était pas encore écoulée depuis le jour où le prince Eugène avait été mis à la tète du gouvernement dans le royaume d'Italie, et déjà cependant le jeune vice-roi avait fait un bien immense au pays. Son nom et sa personne étaient révérés, la sagesse et la franchise de son caractère reconnues de tout le monde.

Le fils adoptif de Napoléon, on doit le dire, avait eu plus d'obstacles à vaincre qu'un prince né sur

les marches du trône. Sa position intermédiaire entre le roi d'Italie et les peuples demandait une grande justesse d'idées, un grand tact.

L'homme élevé sous les lambris du trône, l'homme qui, dès sa jeunesse, a été environné de tout l'éclat de la puissance qui doit un jour être son partage, apprend à connaître ses devoirs en grandissant. Il exerce tout naturellement sur les autres un prestige qui lui donne en lui-même une confiance légitime.

S'il accorde quelques grâces, on lui en sait gré; lorsqu'il commence à régner, il n'a pas encore trouvé des ingrats. S'il n'a pas fait de bien, c'est qu'il n'en a pas eu le temps. L'avenir est à lui; on brûle de lui prouver son zèle.

Le souverain qui, à l'âge du prince Eugène, monte sur le trône, occupant le premier rang, ne porte ombrage à personne. S'il a de belles qualités, le bonheur et la gloire de son pays sont ses mobiles, et il n'a point de détracteurs.

Or cette position n'était pas celle du prince Eugène. Nourri dans les camps, et tellement en dehors de la puissance souveraine, que l'idée de son élévation future n'avait pas même pu germer dans son esprit, il se trouvait brusquement, du jour au lendemain, mis en possession du gouvernement d'un royaume nouveau.

Il n'était que *vice-roi*, c'est-à-dire, vis-à-vis de l'empereur Napoléon, le premier de ses sujets; vis-à vis des peuples, revêtu d'un pouvoir qui n'était pas absolu.

Mandataire d'un souverain qui devait un jour lui

laisser une couronne, il pouvait avoir des envieux. Le moindre écart, la moindre faute, pouvaient être grossis; les limites mises à son autorité devaient le faire hésiter.

Contraint de s'observer continuellement, de peser ses paroles, de mettre quelquefois la volonté d'un autre à la place de la sienne, il lui fallait une prudence, une circonspection perpétuelles.

Les compensations à ces revers de la position qui lui avait été faite n'existaient que dans son amour du bien, l'affection réelle que lui portait son père d'adoption, et le désir ardent qu'il avait de concourir à une politique large, puissante, politique qu'il était, plus que tout autre, à même d'apprécier.

Pour le prince Eugène, un travail incessant était nécessaire, car on n'organise pas, politiquement parlant, un nouveau pays d'après des bases générales données, sans se livrer à une étude approfondie des besoins d'une nation composée d'éléments divers.

Pour atteindre son but, pour plaire à son bienfaiteur, pour mériter les éloges du grand homme qui en avait fait son fils, son enfant de prédilection, il fallait au vice-roi la raison, le calme de l'âge mûr unis à la verdeur, à l'activité de la jeunesse; il lui fallait une instruction solide : l'expérience des affaires ne pouvait être remplacée que par l'étude approfondie des grandes questions.

Sans doute, le prince Eugène, longtemps auprès du général Bonaparte, avait pu puiser auprès du grand homme des leçons précieuses, mais enfin il ne s'en était pas moins trouvé transporté tout à coup

du commandement de quelques escadrons de cavalerie au gouvernail d'un grand État.

Aux luttes tumultueuses de la guerre, luttes qui avaient toujours séduit, capté son âme ardente, il fallait faire succéder le calme du cabinet. Ses regards, jusqu'alors tournés vers le champ de bataille, il devait les ramener sans cesse vers les froids calculs des affaires gouvernementales.

A la tête de ses troupes il avait été brave soldat, brillant officier, chef intelligent; à la tête d'un peuple de quatre millions d'âmes, il fallait qu'il devînt législateur, organisateur, financier, prêt à porter le flambeau de la vérité pour éclairer des affaires souvent obscures.

Le royaume d'Italie, formé d'éléments encore hétérogènes, sans cohésion, renfermait dans son sein un nombre assez considérable de partisans, soit de l'indépendance de leurs provinces (idée absurde, mais qui n'en existait pas moins dans beaucoup de cœurs), soit des anciens souverains sous la domination desquels ils s'étaient trouvés précédemment.

Les difficultés que le prince avait eu à vaincre, dès le principe, étaient donc réelles et grandes. Il n'avait ni souhaité ni prévu son changement de fortune, mais il n'en avait été ni ébloui ni accablé. Il ne s'était pas dissimulé les obstacles, dans un pays dont il ne possédait même que fort imparfaitement alors la langue, dont il connaissait peu les mœurs et le caractère. Il n'avait vu dans son élévation que de nouveaux devoirs à remplir, de nouvelles obligations contractées envers son bienfaiteur, devoirs et

obligations, il accepta tout avec bonheur, et sans arrière-pensée d'ambition ou d'égoïsme. Il se montra enfant docile vis-à-vis l'Empereur, père plein de fermeté et cependant de bienveillance vis-à-vis de ses peuples.

L'empereur Napoléon, dont une des plus grandes facultés était de savoir apprécier les hommes, de les utiliser suivant leurs spécialités, avait reconnu bien vite dans son jeune aide de camp de grandes aptitudes, augmentées non-seulement par l'étude, mais par l'esprit d'observation dont la nature l'avait doué, et que les circonstances peut-être avaient développées en lui.

Il résolut de mettre à profit, pour ses grandes combinaisons politiques en Italie, les belles qualités de ce jeune prince.

On a vu déjà que son espoir n'avait pas été trompé; aussi s'écria-t-il, en présence de Bessières, de Lannes et de Duroc, lorsqu'on apprit à la grande armée et le débarquement des Anglo-Russes et les mesures énergiques prises par Eugène :

Je savais bien dans quelles mains j'avais remis mon épée en Italie.

Les Italiens n'avaient pas tardé à reconnaître dans leur jeune vice-roi toutes les qualités que Napoléon avait découvertes en lui. Ses ministres admiraient surtout la simplicité de bon goût, la modestie avec lesquelles il demandait à être éclairé sur les affaires qu'il croyait ne pas connaître à fond; la facilité avec laquelle il saisissait le nœud, l'esprit de ces mêmes affaires, enfin le tact qu'il mettait à les traiter.

On a vu que le prince, obéissant aux conseils de l'Empereur aussi bien qu'à sa propre impulsion, avait profité de quelques jours de tranquillité, pendant l'année 1805, pour visiter plusieurs des provinces de sa vice-royauté et faire la reconnaissance des divers théâtres de guerre où les armées pouvaient, par la suite, avoir à agir. Ces courses lui avaient permis de prendre déjà une teinture assez étendue des ressources et des besoins du pays. Il avait organisé et régularisé l'administration des corps de troupes, créé une armée italienne manœuvrière, et, s'il ne put prendre part à la grande et belle lutte de 1805 en Allemagne, ni à celle plus restreinte qui avait eu lieu de l'Adige à l'Isonzo, du moins avait-il pu fournir déjà de beaux et bons régiments, et contribué ainsi au succès de nos armes.

Tel était le prince Eugène dès le commencement de l'année 1806. On a pu apprécier, par sa correspondance et celle de l'Empereur, qui certes n'étaient pas écrites, il y a quarante et quelques années, pour être publiées un jour, on a pu apprécier la valeur de l'homme. Voici cependant le portrait que le duc de Raguse donne de lui dans le deuxième volume de ses mémoires posthumes:

« Je fus de là à Milan voir Eugène de Beauharnais, qui y exerçait les fonctions de vice-roi d'Italie. Il venait d'épouser une princesse de Bavière de la plus grande beauté, modèle de douceur et de vertu. Eugène se livrait avec ardeur à l'exécution de ses devoirs. *Bon jeune homme,* d'un esprit peu étendu, mais ayant du sens; sa capacité militaire était mé-

diocre (sans doute à côté de celle de M. le duc de Raguse). Il ne manquait pas de bravoure; son contact avec l'Empereur avait développé ses facultés; il avait acquis ce que donnent presque toujours de grandes et d'importantes fonctions exercées de bonne heure; mais il a toujours *été loin de posséder le talent nécessaire au rôle dont il était chargé.* On l'a beaucoup trop vanté; on a surtout vanté son dévouement et sa fidélité dans la crise de 1814, etc. »

Nous aurons à parler plus tard de cette fidélité à laquelle M. le duc de Raguse affecte de ne pas croire. Pour l'instant, nous dirons seulement qu'en effet c'était un bon et excellent jeune homme, le prince qui se conduisait à l'égard du général Marmont, en 1806, ainsi qu'on va le voir par l'exposé suivant.

Nous avons fait connaître les dilapidations commises en Italie par les armées françaises. Souvent les contributions imposées aux peuples n'avaient pas reçu la destination qui aurait dû être la leur. Or ce n'était pas seulement dans l'armée du maréchal Masséna que ces fâcheuses exactions s'étaient produites, on en jugera par les lettres suivantes de l'Empereur et du prince.

Napoléon, en apprenant ce qui s'était passé dans les États vénitiens, pendant la campagne de 1805, entra dans une violente colère; il ordonna la destitution du général S...... et prescrivit les recherches les plus scrupuleuses sur les affaires d'argent. Ces recherches amenèrent la découverte d'autres méfaits. Le conseiller d'État Dauchy fut chargé d'une mission en Italie, pour aider le vice-roi à mettre l'Empereur

au courant de tout ce qui avait eu lieu dans ce genre.

« Mon fils, écrit le 7 avril, de Paris, Napoléon à Eugène; mon fils, je reçois votre rapport sur le vif-argent. Mon opinion est que vous ne vous en dessaisissiez pas, que je sache à quoi m'en tenir là-dessus. *Faites venir le propriétaire, et demandez-lui un mémoire. Dites-lui que cela a été vendu trop bon marché, et que je veux savoir toute l'histoire secrète de cette affaire.* Vous pouvez le lui faire demander par le conseiller d'État Dauchy, s'il est à Venise, car il faut que je connaisse tout ce qui s'est fait dans le plus grand détail. »

Le prince Eugène répond le 14 à l'Empereur, en lui envoyant sur l'affaire des mines d'Idria un long rapport. Le lendemain, 15, il lui écrit de Milan :

« Sire, je ne me repens pas de la lettre que j'ai eu l'honneur de vous écrire hier relativement à l'affaire des mines d'Idria; j'ai rempli mon devoir et je n'en ai aucun regret. Cependant, Sire, je ne puis le dissimuler à Votre Majesté, il m'en a coûté de l'affliger en portant à sa connaissance un tort d'un de ses anciens et fidèles serviteurs avec lequel j'ai toujours eu des rapports d'amitié. Il en coûtera à votre cœur, Sire, d'être obligé de punir ou de réprimander, et je prends la liberté de proposer à Votre Majesté le moyen de s'en éviter la peine. Votre Majesté peut, dès ce moment, paraître ignorer tout. *Je m'engage à faire verser dans la caisse de l'armée, et sous trois jours, le véritable prix, le prix entier du vif-argent.* J'ai appris ce matin que les cent cinquante mille francs du maréchal Masséna étaient encore entre les

mains de l'acheteur; demain il recevra l'ordre formel de les y verser : il s'y est engagé aujourd'hui.

« *Je prends sur moi, et je suis certain de réussir, d'avoir, dans les trois jours, les deux cent quarante mille francs qui sont dans les mains du général Marmont, et, après cela, je puis certifier que ces deux sommes, réunies aux frais de transport et aux six cent quarante-neuf mille francs précédemment versés, font et complètent bien suffisamment, à raison de trente-trois centimes la livre, le prix des caisses arrêtées à Venise, les seules qui aient été vendues.*

« J'ose espérer, Sire, que Votre Majesté ne me saura pas mauvais gré du parti que j'ai l'honneur de lui proposer, et qu'elle voudra bien me pardonner d'ajouter que je désire bien vivement que ce parti lui soit agréable.

« J'OSE LUI DEMANDER CETTE FAVEUR COMME GRACE PARTICULIÈRE. »

Ainsi donc le prince Eugène, *ce bon jeune homme*, selon l'expression passablement dédaigneuse du duc de Raguse, après avoir fait son devoir de vice-roi, en donnant à l'Empereur la clef d'une action que nous qualifierons seulement de *peu régulière*, demande, comme une grâce particulière à Napoléon de paraître ignorer toute cette affaire, peu flatteuse pour l'honorabilité du général Marmont.

Pourquoi le duc de Raguse, qui, dans ses *Mémoires*, raconte tant de choses pouvant entacher la réputation des personnages de cette époque, n'a-t-il pas un mot pour expliquer ce *trop perçu* des mines d'Idria?

L'Empereur, au reçu du rapport adressé le 14 avril par le prince, répond le 20 du même mois :

« Mon fils, je reçois votre lettre relative aux explications sur le vif-argent. Mon intention est que vous fassiez rentrer les cent cinquante mille francs qui sont à Trieste, à la disposition du maréchal Masséna, dans la caisse du payeur. Donnez ordre que les cent cinquante mille francs soient envoyés en Istrie pour fournir aux besoins des troupes.

« *Je donne ordre au général Marmont de verser les trois cent vingt-cinq mille francs pour payer la solde de sa division.* »

Le lendemain, Napoléon qui tient à savoir que ses ordres sont exécutés, et qui ne perd pas de vue une affaire importante, écrit de nouveau à son fils adoptif :

J'imagine qu'à l'heure qu'il est vous avez le million de Bignani, et de plus les cinq cent mille francs de Marmont et de Masséna pour le *vif-argent*. Marmont doit vous faire remettre les trois cent vingt-cinq mille francs, sans qu'il soit besoin de le lui intimer; sans cela je le lui ferai signifier. *Il est honteux qu'un général fasse des profits à l'ennemi, mais surtout lorsque ses troupes manquent de solde.* »

Le 25 avril, nouvelle lettre de l'Empereur :

« Mon fils, j'ai lu votre décret sur le vif-argent. Tout cela est fort bien, mais quatre cent soixante-quinze mille francs ne sont pas ce qu'il me faut. Mais les sept cent mille francs de lettres de change ne sont point compris là, ni ce que cet individu doit à Masséna et à Marmont. Tout cela doit monter à

quinze cent mille francs. Lorsque vous aurez cela, je n'aurai plus de difficulté que vous laissiez passer le vif argent.

« Prix réel de la vente à raison de trente-trois centimes la livre : un million deux cent six mille quatre cent quatre-vingts francs; en traites payées depuis longtemps, six cent quarante-neuf mille francs; à Masséna, cent cinquante mille francs; à Marmont, trois cent vingt-cinq mille francs; frais de transport, quatre-vingt-deux mille quatre cent quatre-vingts francs; total : un million deux cent six mille quatre cent quatre-vingts francs. »

Le 26, nouvelle lettre de l'Empereur :

« Mon fils, vous devez avoir reçu quatre millions quatre cent dix-huit mille francs du maréchal Masséna; cinq cent soixante mille francs de Solignac; trois cent mille francs du payeur de l'armée. Vous devez avoir aussi reçu sept cent mille francs de lettres de change pour la vente du vif-argent, et trois cent vingt-cinq mille francs du général Marmont; total : six millions trois cent trois mille francs. Faites-moi connaître ce qui vous est rentré de ces sommes. »

Nous nous permettrons de tirer trois conséquences de cet extrait de la correspondance de l'Empereur et du prince Eugène :

1° C'est que le duc de Raguse, qui, dans ses *Mémoires*, dénigre avec esprit, mais avec peu de justice et d'impartialité, beaucoup d'hommes honorables de l'époque impériale, malgré le puritanisme qu'il affecte à l'endroit des questions d'argent, était loin,

bien loin de ce puritanisme. L'homme qui n'admet de vertus que pour lui avait aussi son côté faible.

2° C'est que, à l'égard du prince Eugène, Marmont a été non-seulement injuste en essayant de jeter du doute sur la fidélité du vice-roi et en lui refusant des talents militaires, mis en évidence par les campagnes de 1809, de 1812, de 1813 et de 1814, talents dans lesquels Napoléon avait la plus entière confiance, mais c'est qu'en outre le duc de Raguse a été ingrat envers le fils adoptif de l'Empereur;

3° Enfin, c'est que, malgré l'espèce de prétention qu'il affecte dans son œuvre posthume, Marmont, à cette époque, était sous le commandement direct du prince Eugène; c'est qu'il recevait tous les ordres de mouvement, de reconnaissances et autres de l'Empereur par le canal du vice-roi. Conséquemment, une partie du mérite des grandes choses qu'il se vante d'avoir faites en Dalmatie doit lui être contesté, et se trouvent naturellement reportées sur Napoléon, qui, du reste, peut laisser ce faible héritage à la mémoire du maréchal.

N'est-il pas permis aussi de se demander si cette affaire des mines d'Idria ne fut pas la cause première des sentiments de malveillance du duc de Raguse vis-à-vis du prince Eugène? Il y a des gens qui se montrent reconnaissants de ce que l'on fait pour eux, d'autres qui oublient, d'autres enfin qui payent leur dette en ingratitude. Le maréchal Marmont nous semble appartenir à cette dernière catégorie. Chez cet homme tout était orgueil et vanité.

Ces dilapidations[1] causèrent beaucoup d'ennui au prince Eugène, dont le caractère droit et noble se refusait, jusqu'à ce que l'évidence soit venue le convaincre, à admettre chez les autres un tel oubli du devoir.

La lecture des faits de guerre de cette grande époque, rapprochée de celle des *Mémoires* du duc de Raguse, conduit forcément à la réflexion suivante :

Voici deux hommes qui, élevés dans les camps, ont commandé l'un et l'autre des armées considérables. Le premier a presque toujours battu l'en-

[1] A la suite de ces tristes affaires, l'Empereur envoya au prince vice-roi, pour être mis à exécution, le décret ci-dessous.

Nous devons dire que le général Solignac, destitué quelques jours auparavant, en vertu d'un autre décret, était un des plus braves soldats de l'armée, qu'il fut rétabli bientôt sur les cadres, et au bout de quelque temps, nommé général de division.

DÉCRET

« Napoléon, Empereur des Français, Roi d'Italie, avons décrété et décrétons ce qui suit :

« Art. 1er. Le nommé Mesny, payeur de l'armée d'Italie, est destitué. L'ordre lui sera signifié par notre ministre du Trésor public de verser dans la caisse de l'armée trois cent mille francs, qu'il a injustement perçus dans les provinces vénitiennes.

« Art. 2. Communication du présent décret sera donnée à tous les ministres, pour qu'à l'avenir ledit Mesny ne puisse être employé dans aucune administration.

« Art. 3. Le nommé Solignac, destitué par notre décret du . . . , sera tenu, d'après la notification qui lui sera faite par notre ministre de la guerre, de verser dans la caisse de l'armée, cinq cent soixante mille francs, qu'il a injustement perçus ; à défaut par lui et par le nommé Mesny d'opérer ces versements, ils seront arrêtés et traduits devant les tribunaux, pour y être jugés selon toute la rigueur des lois.

« Art. 4. Nos ministres sont chargés de l'exécution du présent décret. »

nemi; le second a toujours été battu. De quel côté sont les talents militaires?

Tout homme de bon sens se croirait obligé de répondre: les talents sont du côté du premier. Le duc de Raguse, lui, conclut d'une façon inverse, car il s'accorde à lui-même, battu partout, beaucoup de mérite comme général en chef, et il ne reconnaît au prince Eugène, toujours vainqueur, excepté dans une seule occasion, qu'une fort médiocre capacité militaire.

Reste à savoir si la postérité ratifiera le jugement porté par Marmont.

II

Tout en donnant ses soins à régulariser les affaires dans le royaume dont il était vice-roi, dans les provinces dont il avait été nommé gouverneur général, tout en cherchant à éclairer l'Empereur et à réparer les fautes administratives commises par quelques généraux en Italie, le prince Eugène ne perdait pas de vue les éternels ennemis de la France à cette époque, les Anglais. Leurs bâtiments croisaient sans cesse dans la Méditerranée; ils débarquaient souvent des individus chargés d'espionner le pays et jetaient dans les villes du royaume des marchandises qui pouvaient faire un grand tort au commerce avec la France.

Le vice-roi donna des ordres pour qu'on exerçât

partout, mais principalement dans les États vénitiens, une surveillance sévère tant à l'égard des individus qu'à l'égard des marchandises qu'il prohiba complétement. Ces mesures rentraient trop dans les idées de Napoléon pour qu'il ne les approuvât pas.

Ce fut vers la même époque que le prince Eugène commença à s'occuper de la question sur la censure. Pendant son administration, l'ancien vice-président Melzi, peut-être dans des vues personnelles et afin d'empêcher des publications qui eussent pu lui être hostiles, avait établi la censure préalable. Le prince résolut d'enlever cette entrave à la liberté de publication, en n'assujettissant les auteurs et les journalistes qu'au dépôt de quatre exemplaires au ministère de l'intérieur. On nomma, pour remplacer la censure préalable, une commission dite de surveillance, de trois membres, chargés d'examiner les ouvrages publiés, et on lui attribua le droit de déférer aux tribunaux ceux de ces ouvrages qui seraient reconnus en contravention avec les lois du royaume. L'Empereur fit, à ce sujet, à son fils adoptif quelques observations que l'on trouvera dans une lettre curieuse placée à sa date dans la correspondance.

Une affaire assez scandaleuse appela, dans le courant du mois de mars, l'attention du vice-roi. Le cardinal-archevêque de Bologne fut mis sous le coup d'une sorte d'accusation. Le préfet du département, agissant assez inconsidérément, laissa donner quelque publicité à cet acte. L'Empereur, jugeant les choses d'un point de vue beaucoup plus élevé et plus poli-

tique, décida que, si l'accusation portée contre le cardinal était fondée, il fallait néanmoins d'abord sauvegarder le prestige de la religion, qu'il y aurait donc lieu à assoupir cette affaire et à ne pas donner tort à l'archevêque; mais que, si ce dernier se trouvait être la victime de deux femmes intrigantes, le préfet devait être sévèrement puni.

A peine l'organisation provisoire des provinces nouvellement conquises était-elle terminée, que l'Empereur, par un décret du 21 mars, ordonna leur réunion au royaume d'Italie. En outre, il créa douze duchés dans ces provinces, ceux de *Dalmatie*, d'*Istria*, du *Frioul*, de *Trévise*, de *Bellune*, de *Feltre*, de *Cadore*, de *Conégliano*, de *Bassano*, de *Vicence*, de *Padoue* et de *Rovigo*.

Ces duchés, donnés par Napoléon aux hommes qui avaient le mieux servi la France, constituaient une nouvelle noblesse sans analogie avec celle qui, comme aux temps féodaux, recevait des *fiefs*. Les nouveaux titulaires n'avaient nullement à s'immiscer dans l'administration intérieure de leurs duchés, et il en est probablement beaucoup qui n'y sont jamais entrés. Ces duchés donnaient droit à des dotations considérables perçues sur un capital de quarante millions de francs, à prélever sur la vente des biens des commanderies de Malte.

C'était une grande institution, un puissant levier que Napoléon voulait avoir dans sa main, un nouvel appât pour satisfaire de nobles et légitimes ambitions et enfanter encore des héros.

Cette création des duchés fut censurée tout bas

par quelques frondeurs. On alla jusqu'à dire que les fiefs, étant fondés en Italie, auraient dû être destinés à des Italiens. L'Empereur, qui s'inquiétait peu des observations de ce genre faites à la sourdine, s'expliqua hautement et vertement à ce sujet. Il déclara que ces duchés étaient la récompense de grands services rendus à la France ; que les États de Venise ne s'étaient pas donnés à lui, mais avaient été le fruit des victoires des armées françaises ; que les armées italiennes et les généraux italiens, à fort peu d'exceptions près, n'avaient contribué en rien à ces victoires, qu'ainsi nul Italien ni Vénitien n'avait droit à cette palme réservée au mérite et au courage.

A la même époque, une question politique fut sur le point de rallumer la guerre en Europe.

Le traité de Presbourg avait spécifié la remise à la France des bouches du Cattaro, ancienne possession des États de Venise, alors aux mains de l'Autriche. Tout faisait présumer que cette cession se ferait sans incident, mais il n'en fut rien. Le commandant des troupes autrichiennes à Cattaro, sans doute en raison des ordres très-secrets de son gouvernement, laissa les Russes, venant de Corfou, s'emparer de la rade, de la place et des forts qui devaient être livrés aux troupes françaises.

A cette nouvelle, ordre fut donné à Lauriston, aux troupes de Molitor et à celles de Marmont de se rapprocher des bouches du Cattaro.

Le général Molitor échelonna ses quatre régiments de Zara à Macarska, occupant Traw, Spalatro, Sébé-

nico et Opus sur le littoral de l'Adriatique couvert par les îles.

L'Empereur donna des ordres au prince Eugène pour terminer, si cela était nécessaire, par la force, cette épineuse affaire.

Le vice-roi fit observer que Cattaro, se trouvant dans une position difficile, ne pouvait être attaqué et repris si on n'avait pas de marine; les Russes, menacés par nos troupes, avaient appelé à leur aide les Monténégrins; ils vinrent même jusqu'auprès de Raguse, dont ils firent le siége. On verra plus loin comment se termina cette affaire des bouches du Cattaro.

Le vice-roi partageait son temps entre l'administration intérieure du pays confié à son gouvernement et les affaires extérieures soulevées par la prise de possession des bouches du Cattaro livrées aux Russes. Il crut avoir découvert quelques sourdes menées dans les États vénitiens, ayant pour but l'indépendance de ces provinces conquises sur l'Autriche. Il en prévint l'Empereur, qui, par sa lettre du 14 avril, répond en rejetant l'idée que son ministre Aldini ait pu tremper dans une affaire de ce genre.

On ne doit pas s'étonner que le prince Eugène, encore fort jeune et plein de zèle, se laisse abuser et sacrifier de temps en temps à des apparences trompeuses. On peut remarquer, par la correspondance entre le vice-roi et l'Empereur, que ce dernier accorde déjà à son fils adoptif plus de pouvoir que dans le principe. Le prince Eugène, homme politique au début de sa vice-royauté, est un enfant

précoce dont Napoléon soutient les premiers pas. Quelques mois après l'enfant n'a plus besoin de soutien, mais encore quelquefois d'un guide pour certaines affaires. Nous le verrons bientôt s'avancer seul dans le sentier difficile des affaires gouvernementales, et recevoir les applaudissements de son souverain.

Dans son intérieur, le fils adoptif de Napoléon jouissait d'un bonheur sans mélange. Il est facile de reconnaître par quelques mots, par quelques phrases émanant de l'Empereur, combien ce dernier était heureux lui-même du bonheur de ses deux enfants.

Au reste, notre opinion sur le caractère de l'empereur Napoléon Ier, opinion basée sur la lecture des nombreux documents qui sont passés sous nos yeux, est loin d'être celle généralement admise. Nous voyons partout et toujours, dans ce grand capitaine deux hommes : 1° l'homme privé, bon, aimant, quelquefois même un peu faible, sentant vivement et exprimant plus vivement encore ses sensations, puis revenant vite, et facile au pardon; 2° l'homme politique, aux projets grandioses, devant lesquels doivent céder toutes considérations d'un ordre secondaire.

Le prince Eugène comprenait ce caractère en partie double et si bien tranché. Il mettait toutes les facultés de sa belle âme à aimer et à servir son bienfaiteur. Le politique élevée de Napoléon imposant au vice-roi de grands devoirs, de grands travaux, il accomplissait ces devoirs et ces travaux avec joie.

L'un des plus puissants mobiles qui faisaient agir le prince était l'espoir d'un témoignage de satisfaction de la part de l'Empereur. Au reste, ce prestige, Napoléon l'exerçait généralement sur tous ceux qui vivaient dans son centre d'action.

La ville de Milan, devenue la capitale d'un royaume dont la puissance tendait à prendre chaque jour un nouvel essor, fière de voir son antique rivale, Venise, occuper le second rang et marcher après elle, Milan semblait d'autant plus attachée au vice-roi et à la princesse Auguste, que sous leur main protectrice les embellissements se succédaient rapidement dans cette cité déjà si belle. La population s'accroissait de jour en jour. Une cour brillante, soumise à une étiquette sage, convenable et exempte de ridicule, abolit à tout jamais la coutume surannée et peu morale des cavaliers servants. Toutes les notabilités de la nation, clergé, noblesse, magistrature, haute industrie, banque, Institut, y eurent accès et s'y trouvèrent représentés.

La vice-reine avait un caractère des plus aimables. Bonne, élevée sous l'empire des mœurs patriarcales et simples de la famille du roi Maximilien, elle devint bientôt l'idole des peuples de la Lombardie. Sa grâce, ses vertus, lui avaient conquis tous les cœurs, et encore aujourd'hui on ne trouverait point dans l'ancien royaume d'Italie un homme qui osât ne pas vénérer sa mémoire.

Le prince son mari avait tellement pris à cœur les devoirs que lui imposaient ses hautes fonctions, qu'il se livrait à un travail incessant, travail qui, à

la longue, eût pu compromettre sa santé. L'Empereur s'en aperçut, et lui écrivit une lettre de doux reproches, dans laquelle il lui donnait les plus sages avis. Une des préoccupations du vice-roi était de rendre à la nation vénitienne un peu de son ancienne splendeur; une de ses espérances, de voir les bâtiments sortir de ses chantiers, montés par ses matelots, offrir le combat aux Anglais et les battre. Il s'en ouvrit à l'Empereur, et lui demanda de lui laisser donner l'ordre à ces navires de se présenter en face des vaisseaux anglais. Napoléon comprit sans doute cette fougue du jeune homme; mais, au lieu de l'exciter, il la calma, et, ne voulant pas compromettre dès son début une marine hors d'état de lutter avec les vieux matelots de la Grande-Bretagne, il défendit de la laisser s'engager inutilement.

CORRESPONDANCE

RELATIVE AU LIVRE V

MARS ET AVRIL 1806

« Sire, j'ai l'honneur de rendre compte à Votre Majesté des dernières dépêches que je viens de recevoir de la Dalmatie, et de lui mettre sous les yeux la situation de cette province.

Eug. à Nap. Milan, 1 mars 1806.

« Le service des postes et courriers n'est pas encore assuré, car le général Molitor me parle de ses dépêches des 2 et 10 février, que je n'ai pas encore reçues. J'ai organisé la correspondance en double par la mer, et par un courrier qui partira toutes les semaines par terre.

« Le général Molitor a trouvé la route beaucoup plus longue qu'il n'avait d'abord calculé. Il y a cent quatre-vingt-dix-huit lieues très-fortes d'Allemagne à faire en quarante jours, y compris . . . . Les marches sont de huit et neuf heures, les chemins d'une difficulté dont il y a peu d'exemples dans la chaîne des Alpes. Des soldats sont morts de fatigue.

Tous les souliers sont usés; la plupart des chevaux et mulets ont péri de fatigue, et l'on a éprouvé de très-grandes difficultés pour les subsistances et les transports. Il est très-difficile de pourvoir à la chaussure des soldats, parce qu'on ne trouve presque pas de cuir apprêté.

« Le général Bradi, gouverneur civil et militaire, a envoyé au-devant du général Molitor pour le prévenir que les Monténégrins, réunis aux Albanais grecs, sous les ordres d'un colonel russe, ont fait des sommations officielles au commandant autrichien de Cattaro, qui a répondu avec fermeté. Le gouverneur craignait que Cattaro ne fût cerné, et les postes importants de Budna et Castelnovo occupés, et craignait que ces mouvements ne fussent appuyés par l'armée russe, prête à quitter Corfou. Le général Molitor s'est borné à répondre que l'Autriche devait céder les bouches du Cattaro, et en remettre la possession à Sa Majesté l'Empereur des Français, et que toute sommation et hostilité était une véritable déclaration de guerre de la Russie envers l'Autriche, et que c'était à ses troupes à faire leur devoir en pareil cas, et qu'il continuait sa route par l'Albanie, pour la recevoir des mains du commissaire autrichien. Cependant des nouvelles plus fraîches, reçues par le général Molitor, annoncent que les Monténégrins, intimidés par l'approche des troupes françaises, n'ont pas osé se mettre en mouvement. Le général Molitor cherchera à lier des intelligences avec l'évêque Petrovich, chef des Monténégrins, connu par ses guerres contre le pacha de Scutari, qu'il a tué de sa propre main. Il

espère acheter cet évêque, qui n'est point sourd, à ce qu'il paraît, aux propositions d'argent. Les Russes ont fait périr l'abbé Dolche, vicaire de cet évêque, qui était dans les intérêts des Français.

« Les soldats étant pieds nus, le général Molitor cherche un moyen de s'embarquer sous la protection de trois chaloupes prêtées par l'Autriche jusqu'à Raguse. La place de Cattaro n'est point approvisionnée; les habitants tirent les vivres de Monténégro. Pour aller à Cattaro, il faut s'embarquer à Castelnovo; mais l'ennemi peut gêner le passage.

« J'ai l'honneur d'adresser ci-joint à Votre Majesté la proclamation du général Molitor pour entrer en exercice. Il paraît que la très-grande majorité des Dalmates voit les Français avec plaisir, et préfère le gouvernement de l'Empereur et roi. Les témoignages de ces sentiments lui ont été donnés partout et se multiplient dans la capitale. Il paraît que, pour le premier moment, cette province a besoin d'être gouvernée sur le même pied; il faut des précautions pour contenir le caractère vif et remuant de ces peuples.

« Les revenus de la Dalmatie sont de quatre cent mille florins, à peine suffisants pour payer l'administration. Les employés sont très-multipliés; l'Autriche a craint d'en diminuer le nombre.

« Le général Molitor, d'après la connaissance qu'il vient de prendre du pays, demande des canonniers pour garnir Knin, Zara, Lebnico, le fort de Saint-Nicolo, Spalatro, Castelnovo, Budna et les îles. Il évalue le nécessaire à trois cent cinquante canon-

niers, sans compter ce qui doit être disponible pour l'actif. Il va en avant le plus vite possible pour prendre possession et ne pas donner le temps aux Monténégrins de faire des mouvements.

« Le général Molitor remplace sur-le-champ le général Bradi, qui était gouverneur civil et militaire, afin de ne pas laisser tomber la marche du gouvernement. Il demande l'approbation. Il n'a cependant pas pris le titre de son prédécesseur, mais il expose que, dans le premier moment d'occupation, il paraît nécessaire que la personne investie de tous les pouvoirs succède au titre de son prédécesseur.

« Suivant le rapport du général Poitevin, il a besoin de plusieurs officiers d'artillerie, de huit officiers du génie, de deux compagnies de sapeurs, etc. La place de Zara est en bon état, il y a peu de chose à faire; elle est placée sur une langue de terre bordée d'un côté par la mer et de l'autre par une crique qui sert de port; le long des murs il y a des jetées de pierres pour empêcher l'approche des barques. La crique est barrée par une jetée qui ne laisse qu'une seule entrée pour les bâtiments. Il la regarde comme la clef de la Dalmatie. Si les communications par mer sont une fois bien établies, il propose d'agir comme les Vénitiens et d'établir des communications par des flottilles.

« La communication des bouches du Cattaro est un objet majeur; ce n'est que par des vaisseaux de guerre qu'elle peut être établie. On communiquait par Ancône et à un port placé dans l'Adriatique, qui

ne donnera jamais le même avantage que l'île de Corfou.

« Les Autrichiens laissent très peu de moyens en artillerie pour la défense de Zara. On ne doit pas compter sur la poudre; il y a de vieux canons de tout calibre, presque pas d'affûts et de projectiles; ce qui existe est de la plus mauvaise qualité. Il y a des pièces de trois sur affûts de montagne, mais point de boulets. On propose d'envoyer à la fonderie toutes les vieilles pièces d'un calibre étranger plutôt que de faire couler des boulets exprès pour chaque pièce.

« Actuellement que j'ai eu l'honneur de rendre compte à Votre Majesté de la situation de la Dalmatie, je vais avoir celui de lui présenter les moyens que j'ai pris pour pourvoir aux besoins. Tous les ordres que Votre Majesté a bien voulu me donner ont été sur-le-champ remplis; en sorte que la division du général Molitor va être augmentée de deux régiments d'infanterie; les six compagnies de canonniers français et italiens sont en route, ainsi que les deux compagnies de sapeurs; les officiers d'artillerie et du génie sont également en route du 5 février; plusieurs sont déjà rendus; mais on n'a pas de nouvelles des officiers annoncés de la grande armée.

« Le général Sorbier est commandant en chef de l'artillerie de l'armée d'Italie.

« J'envoie dix mille paires de souliers à Zara.

« J'ai envoyé un million de cartouches d'infanterie, outre les cent cinquante mille qu'avait déjà le général Molitor.

« J'ai envoyé mille fusils à Zara; j'ai fait partir cinq commandants d'armes et autant d'adjudants de place, des commissaires des guerres et inspecteurs.

« J'envoie à Zara deux milliers de poudre, trente pièces de dix-huit et trois cents boulets par pièce; cinq mille boulets de trois. Quatre cent mille rations de biscuit doivent arriver sous peu à Zara. J'envoie de plus du blé pour quarante jours.

« J'autorise le général Molitor à remplir les fonctions de gouverneur civil et militaire, sans cependant en prendre le titre, que Votre Majesté peut seule donner. Je préviens ce général de prendre possession des iles, d'établir des garnisons dans les principales villes avec quelques pièces de canon; d'assurer ainsi la communication avec l'Istrie; de faire de Zara la place d'armes. Ce sera désormais sur ce point que tout sera dirigé. J'écris au général Molitor relativement à ces dispositions.

« J'approuve la réponse à M. Bradi, et je l'engage à mettre l'évêque dans ses intérêts; je l'engage à profiter de toutes les ressources du pays, sans innovation, et à prendre sur l'administration tous les renseignements possibles, afin de pouvoir, par la suite, y introduire un système d'économie.

« Je manque totalement d'ouvriers d'artillerie; j'envoie en Dalmatie une escouade française et italienne; mais il n'en rentre plus dans les arsenaux et au parc. Tous les ouvriers, tant français qu'italiens, qui existaient il y a deux mois, ont été envoyés à l'armée de Naples. Votre Majesté ne jugerait-elle pas à

propos de m'envoyer deux compagnies pour son armée d'Italie, afin d'entretenir le train d'Istrie et de Dalmatie dans les arsenaux et à l'armée? j'en fais la demande au ministre de la guerre, ainsi que celle d'une compagnie de mineurs. »

« Mon fils, voici un décret relatif aux douanes de mon royaume d'Italie; je vous autorise à le prendre, ou à me le renvoyer avec vos observations. »

Nap. à Eug. Paris, 6 mars 1806.

« Mon fils, je vous renvoie votre décret; je ne puis le signer; il me faut des états en détail, à peu près comme M. Prina m'en a envoyé pour l'état de Venise.

Nap. à Eug. Paris, 6 mars 1806.

« Je trouve ridicule que le ministre de la guerre demande cinq millions six cent mille francs par mois. C'est plus de la moitié de ce que le ministre de la guerre a en France. M. Prina sait dans quelle forme il me remettait ces états à Milan. »

« Sire, j'ai l'honneur de rendre compte à Votre Majesté que, suivant son intention, toute la ligne de l'Isonzo est occupée par les troupes aux ordres du général Marmont. Sur sa réclamation, tous les postes autrichiens se sont retirés, et les dernières troupes du corps d'armée du général Marmont ont évacué Trieste le 3 de ce mois. Tout son corps d'armée est sur la rive droite de l'Isonzo et Monfalcone. Les cantonnements s'étendent jusque sur les deux rives du Tagliamento. »

Eug. à Nap. Milan, 6 mars 1806.

Eug. à Nap. Milan, 6 mars 1806.

« Sire, j'ai l'honneur de rendre compte à Votre Majesté que j'ai reçu ce matin la lettre par laquelle elle m'ordonne d'envoyer cinq cent mille francs à l'armée de Naples. Cette somme part cette nuit, escortée par un payeur et trois gendarmes français. Votre Majesté m'a également ordonné de lui rendre compte des motifs qui avaient empêché le payeur général d'acquitter les cinq cent mille francs de traites tirées par celui de Naples. Le payeur de l'armée de Naples avait tiré sur celui de l'armée d'Italie six cent mille francs; il savait que ce dernier avait à sa disposition quatre cent six mille francs; mais le payeur de l'armée d'Italie, pensant bien que l'armée de Naples pouvait avoir besoin d'argent, avait fait passer quatre cent neuf mille francs peu de jours avant l'arrivée des traites du payeur de l'armée de Naples; celui-ci ignorait cet envoi quand il a tiré ses traites. Cette raison, et encore plus celle de n'avoir pas de fonds, ont fait répondre par le payeur général qu'il n'avait pas de fonds pour le payement des traites, et qu'il devait attendre des ordres.

« J'ai déjà eu l'honneur de répondre à Votre Majesté que, le prince Joseph m'ayant écrit à ce sujet, je lui avais répondu que je n'avais pas de fonds et que j'avais reçu l'ordre positif de Votre Majesté de ne rien distraire des fonds de son trésor, qu'elle destinait à sa marine. »

Nap. à Eug. Paris, 7 Mars 1806.

« Mon fils, j'ai reçu votre lettre du 1er mars. Je suis, comme vous, surpris et fâché de ce qui arrive à l'archevêque de Bologne. Écrivez au préfet que,

s'il est encore question de cette affaire, je ferai mettre la tante et la fille à Bicêtre; vous traduirez ce mot par un mot équivalent à Milan; que j'honore le cardinal Oppizoni, et je n'entends pas qu'une entremetteuse et une fille compromettent un personnage aussi respectable, quand même il serait vrai qu'il eût eu des faiblesses. Qu'il ne soit donc plus question de cela. »

Eug. à Nap. Milan, 7 mars 1806.

« Sire, j'ai l'honneur d'adresser à Votre Majesté l'état de situation de l'armée d'Italie; on n'a pu y comprendre le corps d'armée du général Marmont. L'état qui m'a été adressé est tellement rempli de fautes, qu'il était impossible de le faire cadrer dans le tableau général. Je préfère en faire une copie particulière, que je joins ici. J'ai fait demander au général Vignolles, chef d'état-major du général Marmont, tous les renseignements pour rétablir plus positivement la situation de ce corps; j'espère que je ne tarderai pas à les recevoir. »

Nap. à Eug. Paris, 8 mars 1806.

« Mon fils, je reçois votre lettre du 2 mars, où il est question de la maison qui a fait la contrebande d'argent. Je ne vois pas comment ces négociants ne sont pas coupables de contrebande; elle est bien réelle; s'ils avaient fait la demande de faire passer de l'argent pour le service de l'armée, le ministre des finances de France l'eût permis, en prenant des moyens sûrs pour qu'il arrive à sa destination. Quand on est pris une fois à faire la contrebande, on la fait plusieurs, et il est très-probable que ces négociants

l'ont aussi fait à Livourne. Quant à la question de savoir s'il est avantageux pour la France de laisser passer ce numéraire, c'est une question qui ne peut être décidée si légèrement, et qui est beaucoup plus compliquée qu'elle ne vous l'a paru. C'est donc une affaire qu'il faut laisser tomber. »

Nap. à Eug. Paris, 8 mars 1806.

« Mon fils, les troisièmes bataillons et les dépôts des corps de l'armée du général Marmont, qui sont en Hollande, se mettent en route le 25 mars pour se rendre en Italie, où ils arriveront à la fin de mai. Ils forment une force de quatre mille cinq cents hommes. Souvenez-vous bien de placer les dépôts, pendant l'été, sur les montagnes, sans quoi tous les hommes périront, à cause de l'extrême différence du climat de Hollande avec celui d'Italie. Placez-les, pendant les mois de juin, juillet, août, septembre et octobre, du côté de Cadorin et dans toutes ces hautes parties. Ils se trouveront là, près de l'armée du général Marmont, dans un air assez pur et moins exposés aux chaleurs de l'Italie. »

Nap. à Eug. Paris, 9 mars 1806.

« Mon fils, je reçois votre lettre du 5 mars. Je vois avec peine que les Autrichiens sont sur la route de l'Isonzo. Vous m'aviez cependant écrit, il y a quatre jours, que votre aide de camp, qui en était revenu, avait pris des mesures pour faire occuper ces postes avant eux; mais il paraît que le général Marmont a pris le bon parti en n'évacuant point Trieste que les Autrichiens n'aient évacué ces positions.

« Je désire que vous m'envoyiez l'itinéraire du corps du général Molitor, jour par jour, avec des notes qui me fassent connaître en détail la route qu'il a suivie, les habitants et la nature du terrain. Vous ferez tracer cette reconnaissance sur une carte que vous m'enverrez. Envoyez aussi le plan de Zara et ceux des places fortes de la Dalmatie et de l'Albanie, ainsi que des plans et des détails sur l'Istrie, afin que je connaisse les secours dont pourraient m'être ces provinces dans une guerre. Partez bien du principe que j'ai besoin d'argent. Faites expédier par mer les draps, les souliers et tout ce qui est nécessaire à la division qui est en Dalmatie. Chargez des ingénieurs de faire une reconnaissance des routes de Zara et de Raguse à Constantinople et à Belgrade. Envoyez d'Anthouard passer trois mois dans les montagnes de la Dalmatie, pour les reconnaître et faire un mémoire sur les points dont on pourrait partir pour attaquer la Turquie. Indépendamment de d'Anthouard, chargez des officiers du génie de faire la même reconnaissance; chargez-en aussi des ingénieurs géographes, mais sans donner l'alarme.

« Vous êtes maître de mettre sur le pied de paix l'armée d'Italie. Mes peuples d'Italie ne doivent s'attendre à aucune décharge d'imposition; je ne puis les traiter plus favorablement que mes peuples de France, mes dépenses sont trop considérables, tant pour la marine que pour la terre.

« *P. S.* (*Propre main.*) Que toutes les reconnaissances que l'on fera soient faites sans apparence et

sans alarmer les Turcs et les autres puissances. »

Eug. à Nap. Milan, 9 mars 1806.

« Sire, j'ai l'honneur d'adresser à Votre Majesté l'état nominatif des officiers napolitains qui se rendent à Naples d'après les ordres de Votre Majesté.

« Votre Majesté s'assurera, d'après cet état, de la perte qu'éprouve l'armée italienne. Le génie et l'artillerie sont les corps qui perdent le plus ; il sera même difficile de remplir ce vide.

« Votre Majesté observera que tous les huit officiers composant le bureau topographique sont Napolitains. Ce service est donc anéanti ; cependant, pour ne pas suspendre le travail de la carte du royaume, j'ai provisoirement retenu le capitaine Campana, chef de ce bureau. Je supplie Votre Majesté de me faire connaître si elle approuve cette suspension provisoire du capitaine Campana.

« J'ai fait demander, il y a deux mois, à Votre Majesté la permission de prendre dans l'armée française quelques officiers et sous-officiers pour perfectionner l'armée italienne. La perte des officiers napolitains m'engage à renouveler mes prières sur ce point, et Votre Majesté en approuvera bientôt la nécessité.

« J'aurai l'honneur d'observer à Votre Majesté que je ne prendrai pas plus de deux officiers et deux sous-officiers par chaque corps. »

Eug. à Nap. Milan, 10 mars 1806.

« Sire, j'ai l'honneur d'adresser à Votre Majesté des dépêches prises avec un secrétaire de légation russe sur un bâtiment des Sept-Iles. Cette prise a été faite

par deux goëlettes italiennes; un schebeck et une goëlette vénitienne, partis de Venise vers le 6 février, pour escorter des vivres à Zara.

« La goëlette italienne le *Napoléon*, rentrée le 8 mars à Venise, a rapporté que deux frégates anglaises, une russe, deux bricks et deux cutters, croisaient depuis la pointe de l'Istrie jusqu'aux îles de la Dalmatie. Nos communications avec ces derniers pays vont devenir difficiles. Il faudra absolument risquer beaucoup de petits bâtiments pour les vivres; je pense en charger le commerce : il trouvera bien les moyens de s'arranger; mais le personnel, comme dépôts, conscrits, officiers, et surtout le transport des munitions, vont causer beaucoup de tracas.

« Les ordres de Votre Majesté pour la préparation d'une flottille légère sont déjà donnés. J'ai l'honneur de lui observer que les frégates ne peuvent sortir des passes du Lido et de Malamocco qu'aux grandes eaux, quand elles ont leurs canons à bord. M. Salvini, constructeur de la marine à Venise, homme de beaucoup de mérite, a fait un projet pour donner vingt-deux pieds d'eau à chacune de ces passes. M. Bertin, qui vient d'arriver et qui part demain, m'enverra un projet sur tout ce qui peut intéresser la marine de Venise. »

Eug. à Nap. Milan, 10 mars 1806.

« Sire, il est indispensable d'assurer des approvisionnements pour deux ou trois mois aux troupes qui sont en Istrie et en Dalmatie.

« Votre Majesté sait que je n'ai point de fonds que

je puisse consacrer, dans ce moment, à ces approvisionnements.

« J'ai pensé, Sire, qu'on pourrait pourvoir tout de suite aux besoins de l'Istrie et de la Dalmatie, en consacrant aux troupes qui sont rassemblées dans ces deux pays les approvisionnements qui se trouvent en ce moment dans les places.

« J'observe que ces approvisionnements touchent au terme de leur conservation. J'ajoute que, si Votre Majesté permettait de leur donner la destination que je propose, nous éviterions une grande sortie de fonds, qui deviendra indispensable et que nous n'avons pas.

« Ce n'est pas que je croie qu'on pût exporter les denrées qui sont dans les places; mais je pense qu'on pourrait céder ces denrées à une compagnie française ou vénitienne, à la charge par ladite compagnie de faire trouver, en Istrie et en Dalmatie, les mêmes quantités de denrées qui lui seraient livrées en Italie, et à telles conditions, les meilleures qu'il serait possible d'obtenir.

« Par cette opération, Sire, l'Istrie et la Dalmatie seraient plutôt approvisionnées; on économiserait, au moins en partie, des frais énormes de transport et, en dernier résultat, on n'aurait plus à envoyer en argent que les sommes nécessaires à l'achat des viandes fraîches et à quelques dépenses accessoires.

« La proposition que j'ai l'honneur de vous soumettre, Sire, m'a été faite par le commissaire ordonnateur Joubert; je l'aie cru bonne, mais cependant

je me suis défié de mon opinion. Je la présente à Votre Majesté, et j'ose lui demander ses ordres. »

Eug. à Nap. Milan, 11 mars. 1806.

« Sire, dans la dépêche que j'ai eu l'honneur de vous adresser le 3 de ce mois, comme aussi dans celle que j'ai adressée le 4 au ministre du trésor de l'Empire, et que j'ai prié ce ministre de mettre sous les yeux de Votre Majesté, j'ai eu l'honneur de vous exposer quels étaient mes besoins pour les dépenses militaires du mois de mars, et combien les ressources qui m'avaient été assignées pour satisfaire à ces dépenses étaient insuffisantes.

« Le rapport du ministre des finances, que j'ai eu l'honneur de vous adresser le 24 février, a malheureusement confirmé tout ce que j'avais eu l'honneur de vous dire sur la modicité et même sur l'incertitude de mes ressources.

« Ma situation financière est donc bien connue aujourd'hui par Votre Majesté, et il ne faut rien moins que l'accroissement journalier des embarras de cette situation pour que je me détermine à lui en parler encore.

« Votre Majesté n'a point oublié qu'à la fin de février mon déficit, pour subvenir aux dépenses de mon armée au delà de l'Adige, était de neuf cent quatre-vingt-dix mille quatre-vingt-dix-neuf livres. Et mon déficit, pour acquitter les dépenses des dépôts et des hôpitaux en deçà de l'Adige était de quinze cent soixante-dix mille six cent trente livres; total : deux millions cinq cent soixante mille sept cent vingt-neuf livres.

« Votre Majesté est informée que je n'avais eu d'autres ressources, pour couvrir ce déficit, que deux emprunts; l'un au commerce de Venise de deux millions, l'autre à la caisse des contributions de Vérone, de cinq cent mille livres, total : deux millions cinq cent mille livres.

« Votre Majesté est encore informée que, chargé par sa décision prise au conseil général des finances le 9 février 1806, d'acquitter, sur les revenus de l'État de Venise, toutes les dépenses militaires dans le *royaume d'Italie* et dans l'État de Venise, l'aperçu de ces dépenses s'élève, pour chaque mois, au moins à trois millions cent soixante-quinze mille six cent quatre-vingt-treize livres.

« Votre Majesté n'a point oublié que je n'ai d'autres ressources, pour payer ces trois millions cent soixante-quinze mille six cent quatre-vingt-treize livres, que les rentrées *ordinaires* de l'État de Venise, et que ces rentrées, dont il m'est encore impossible de présenter un état exact, sont cependant bien loin de la somme qui me serait nécessaire.

« Cependant le mois de mars s'écoule rapidement, les besoins se font sentir dans l'Istrie, dans la Dalmatie, dans l'État de Venise et dans le royaume d'Italie. Je n'ai pas le droit d'emprunter un écu sur la contribution mensuelle que le trésor royal d'Italie doit verser au trésor de l'Empire. Je suis donc obligé de recourir encore une fois à Votre Majesté, et de lui demander ses ordres pour le mois de mars.

« Je viens de dire à Votre Majesté que je ne pouvais mettre encore sous ses yeux un état exact des

revenus *ordinaires* de l'État de Venise; je m'explique.

« Jusqu'au 1er janvier les États de Venise ont été gouvernés militairement, et les impositions de guerre étaient telles, quo la rentrée des impositions ordinaires était à peu près nulle.

« Dans le mois de janvier, la rentrée des impositions ordinaires a encore été à peu près nulle. Les provinces des États de Venise, abandonnées à des gouvernements provisoires sans force et sans énergie, épuisées, d'ailleurs, par les taxes de guerre qu'elles avaient déjà payées, ne pouvaient même acquitter les sommes dont elles étaient demeurées redevables sur la taxe de guerre; et la meilleure preuve de la difficulté de leur arracher ces dernières sommes n'est que trop facile à donner; il n'existe encore aujourd'hui que deux provinces qui soient entièrement libérées de la taxe de guerre.

« A la fin de janvier, nommé par Votre Majesté gouverneur des États de Venise, je sentis le besoin de préparer des ressources pour l'avenir, et dès mon retour à Vérone j'ordonnai, par un arrêté que j'ai eu l'honneur de mettre sous vos yeux, 1° le payement de toutes les impositions de tous genres qui étaient dues au 31 décembre; 2° le payement dans les mois de mars et d'avril d'un à-compte de deux millions de Milan sur les impositions directes de 1806.

« C'est à partir seulement de la publication de ce décret qu'il m'a été permis de compter sur quelques rentrées; mais, ce décret n'ayant été pris que le 29 janvier, et ne pouvant avoir été connu et exécuté dans toutes les provinces que dans les pre-

miers jours de février, et les états de situation de chaque caisse de province ne devant arriver à moi que par l'intermédiaire de l'administrateur général des finances qui réside à Venise, il est nécessairement impossible qu'il me soit connu dans les premiers jours du mois de mars.

« Je ne pourrais donc, Sire, calculer les rentrées de février et de mars que par aperçu; mais, je dois le dire à Votre Majesté, mes aperçus sont loin d'être rassurants.

« Et, par exemple, j'ai reçu plusieurs réclamations contre les dispositions de mon décret du 29 janvier.

« Ces réclamations sont d'une telle nature, qu'il est de mon devoir d'en rendre compte à Votre Majesté; elles seront une preuve de plus des embarras de ma situation.

« Les magistrats civils m'ont observé :

« Celui de la Vérone vénitienne, que les Véronais ne pouvaient ni ne devaient payer un trimestre de leurs impositions directes, puisqu'en exécution d'un ordre du gouvernement autrichien ils avaient versé un trimestre par anticipation dans les caisses de ce gouvernement.

« Celui de Vicence présente les mêmes objections.

« Ceux de Padoue, Trévise et Venise observent : 1° qu'une proclamation autorisée par M. le maréchal Masséna, et publiée par le gouvernement provisoire de Padoue le 11 novembre 1805, avait promis l'exemption du payement des dixièmes, charges censurées et *compatici*, qui devait échoir en décembre, en faveur de tous ceux qui payeraient

extraordinairement les quarante-sept pour cent sur leur revenu, qui avaient été exigés par M. le maréchal ;

« 2° Qu'une proclamation du gouvernement provisoire de Trévise, également autorisée par le maréchal Masséna et publiée le 20 décembre, promettait expressément les mêmes exemptions ;

« 3° Et enfin que les Padouans et les Trévisans, et cumulativement les Vénitiens qui sont propriétaires dans les provinces de Padoue et de Trévise, ne peuvent être tenus aujourd'hui de payer des impôts dont ils ont été expressément exemptés, en indemnités des impôts extraordinaires qu'ils ont été contraints d'acquitter.

« Les magistrats civils de ces trois dernières provinces ajoutent que, d'après un édit du gouvernement autrichien à la date du 26 décembre, leurs administrés ont été forcés de payer le double de l'imposition annuelle sur les maisons; de supporter l'impôt progressif de trois livres jusqu'à cent soixante livres pour chaque livre de récolte ;

« Enfin d'ajouter à tous leurs sacrifices celui de treize pour cent sur toutes les sommes qu'ils ont été contraints de verser ; et cela pour échanger la mauvaise monnaie qu'ils recevaient habituellement contre la monnaie fine qui était exigée d'eux.

« Sans doute, Sire, je n'ai rien à répondre à ces réclamations, quelque fondées qu'elles m'aient paru à beaucoup d'égard, et j'ai, au contraire, recommandé de nouveau à l'administrateur général des finances et à tous les magistrats civils d'as-

surer, par tous les moyens qui sont en leur pouvoir, l'exécution de mon décret du 29 janvier.

« Mais ces recommandations auront-elles tout l'effet que je voudrais? La nature des réclamations que je viens de mettre sous les yeux de Votre Majesté ne permet pas de le supposer.

« Je dois le dire avec franchise, Votre Majesté comptait sur de grandes ressources dans l'État de Venise. Les espérances de Votre Majesté seront trompées, au moins dans les premiers moments.

« Je dis dans les premiers moments; et en effet, il n'est pas douteux pour moi que les États de Venise ne doivent produire bien au delà de ce qu'ils produisent aujourd'hui.

« Il n'est pas douteux pour moi que Votre Majesté ne trouve des ressources extraordinaires dans les domaines nationaux, quand les domaines nationaux lui seront bien connus, et une augmentation de ressources ordinaires dans une meilleure distribution de charges publiques, et particulièrement dans les impositions directes, qui ne peuvent raisonnablement être bornées à ce qu'elles sont aujourd'hui, c'est-à-dire à trois millions quatre cent quarante mille huit cent soixante francs.

« Mais, en attendant, il demeure vrai que dans les premiers mois les revenus ne peuvent suffire aux dépenses.

« Et, en dernière analyse, il demeure encore vrai que, pour le mois de mars, mes dépenses militaires s'élèveront au moins à trois millions cent soixante-quinze mille six cent quatre-vingt-treize livres, et

que mes ressources sont incertaines et seront infailliblement insuffisantes. Je sollicite les ordres de Votre Majesté; ces ordres, quels qu'ils soient, seront fidèlement exécutés. »

« Mon fils, vous trouverez ci-joint un décret que vous tiendrez secret, parce que l'agent du Trésor va partir. Vous aurez bien soin que les deux millions sept cent mille francs que vous avez soient versés dans la caisse du payeur. Faites faire des enquêtes par le conseiller Dauchy : je veux avoir jusqu'au dernier sou. Lorsque mon armée n'est pas payée, c'est une indignité de friponner de cette manière. Si Ardant est à Paris, il sera arrêté dans la journée de demain. Si ces sommes se montent à plus de quatre millions, je veux le savoir : je prendrai les mesures nécessaires pour les recouvrer. Il faut cependant que vous ne vous montriez pas trop : ne faites juste que ce que vous devez faire; si vous êtes même sûr que les deux millions sept cent mille francs ne sortiront pas, vous pouvez attendre l'arrivée de l'agent du Trésor.

Nap. à Eug. Paris, 12 mars 1806.

« Envoyez-moi le bordereau des traites qui sont sur Paris, afin que j'en fasse séquestrer le montant.

« Vous trouverez ci-joint un bordereau que m'envoie le prince Joseph. Je ne comprends pas trop ce que veut dire l'observation. Est-ce la solde qui n'est pas payée? Prenez des renseignements, pour qu'on ne paye pas double solde. Faites-moi connaître la situation de la solde de tous les corps de l'armée de

Naples, et faites vérifier leur comptabilité par un inspecteur aux revues.

« *P. S.* Indépendamment des quatre millions vingt mille francs, il y a des villes qui ont donné aussi des contributions. Prenez tous les renseignements et aidez l'inspecteur du Trésor. Je désire savoir ce qu'est devenu le produit des mines d'Idria : elles doivent avoir rendu plusieurs millions. »

Décret. « Napoléon, Empereur des Français, roi d'Italie, instruit que notre armée de Naples et d'Italie est arriérée sur sa solde, que les gratifications d'entrée en campagne même n'ont pas été payées, et que plusieurs sommes destinées à subvenir aux premiers besoins du soldat ont été détournées de la caisse générale,

« Avons décrété et décrétons ce qui suit :

« Art. 1er. Notre ministre du Trésor public fera partir en toute diligence un inspecteur du Trésor pour se rendre auprès du sieur Mesny, payeur de notre armée d'Italie.

« Cet inspecteur sera chargé de vérifier la caisse du sieur Mesny. Il se fera représenter tous les ordres qu'il aurait reçus des généraux ordonnateurs et autres pour la sortie des fonds de sa caisse, et fera toutes les démarches nécessaires pour opérer la rentrée des six millions soustraits de la caisse du payeur général de notre armée et pris aux villes de Trieste, etc.

« Art. 2. Les sommes qui se trouvent entre les mains des sieurs Besuna et Balabio, Bignani et Vassal, Frapoli et Besanna fils, montant à la somme de

deux millions sept cent mille francs, seront séquestrées et rentreront dans la caisse de notre armée d'Italie.

« Art. 3. Le général Solignac et le sieur Ardant seront mis en état d'arrestation jusqu'à ce que le fonds des six millions ait été entièrement versé dans la caisse de notre payeur, et qu'ils aient fait connaître les sommes distraites des contributions de Trieste, Vérone, Padoue, Vicence, Udine, etc.

« Art. 4. Les deux millions quatre cent cinquante-sept mille trois cent vingt-cinq francs, tirés par le payeur de notre armée de Naples sur notre Trésor impérial pour acquitter la somme arriérée de cette armée, seront soldés sur les premiers fonds rentrés des six millions distraits.

« Art. 5. Nos ministres de la guerre, du Trésor public et de la police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui ne sera pas imprimé. »

Nap. à Eug. Paris, 13 mars 1806.

« Mon fils, j'ai reçu l'état de situation que vous m'avez envoyé. Sur l'état des commandants d'armes, je n'en vois pas pour Osopo; cela serait pourtant bien plus nécessaire qu'à Reggio, Padoue et Lodi. Je vois que le 5e régiment d'infanterie de ligne n'a que seize cents hommes en Dalmatie, dix-sept cents hommes, tant embarqués qu'au dépôt, deux cent quatre-vingt-six aux hôpitaux, et trois cent un prisonniers de guerre; total : deux mille neuf cents hommes, sur lesquels il n'y a que seize cents présents à la division. D'abord les prisonniers de guerre

doivent être rentrés depuis longtemps. Pourquoi y a-t-il dix-sept cents hommes au dépôt? Voyez à les faire partir au fur et à mesure pour rejoindre; ils s'instruiront bien mieux à leur corps que dans des dépôts isolés. Le 23e a cent trente et un prisonniers de guerre; comment se fait-il que ces prisonniers ne soient pas rentrés? Le 79e a huit cents hommes à son dépôt; le 81e en a quatre cents. Faites passer la revue de ces dépôts; et, du moment qu'il y aura cent cinquante hommes prêts à partir, faites-les marcher. Je vois que les deux compagnies de sapeurs ne sont qu'à quarante ou cinquante hommes : complétez-les à cent, en y envoyant des conscrits de la réserve.

« Je vois que l'artillerie n'est portée qu'à soixante-deux hommes : complétez-la également sur le pied de cent hommes, soit par des conscrits, soit par des canonniers que vous prendrez dans les dépôts. Comment les compagnies du régiment italien ne sont-elles que de quatre-vingt-dix-huit hommes? portez-les au grand complet de guerre. Mon intention est que tous les jours, avant de vous coucher, vous jetiez un coup d'œil sur la Dalmatie pour prévoir ses besoins de toute espèce et vous occuper des moyens d'y pourvoir. Vous devez avoir des nouvelles de ce pays toutes les semaines alternativement par un officier du général Molitor, par un officier de votre état-major général, et tous les mois un de vos aides de camp doit parcourir cette province et vous faire connaître tous ses besoins. Cette division reste sur le pied de guerre; j'y ai dix-huit bataillons. Mon intention est que, sous peu de temps, ces cadres soient portés

à dix-huit cents hommes. Cette force est nécessaire, non-seulement pour en imposer à l'Autriche, mais aussi pour contenir les Turcs et seconder mes mesures politiques.

« Pourquoi le général Molitor n'a-t-il qu'un aide de camp? Il lui en faut trois. Pourquoi le général Delgorgue est-il sans aide de camp? Un général du génie et trois officiers ne sont pas en nombre suffisant; deux commissaires des guerres ne sont pas assez. Je ne vois pas d'adjoints d'état-major : il en faut au moins quatre et l'adjudant-commandant. Le 13ᵉ de ligne a beaucoup trop de monde à son dépôt. Les deux compagnies françaises qui sont en Istrie ne sont que de quatre-vingt-trois hommes : portez-les toutes deux au grand complet. La compagnie italienne n'a que quarante-sept hommes : complétez-la également. La division de l'Istrie, qui n'est que de trois mille cinq cents hommes, doit être portée au grand complet de guerre, c'est-à-dire à sept mille hommes. Un seul commissaire des guerres n'est pas suffisant.

« Pourquoi, à l'article du 9ᵉ de ligne, porte-t-on trois cents hommes en dépôt à Vérone? Puisque le dépôt est maintenant réuni avec le régiment, tout cela devrait être confondu.

« Je vois avec peine que nos régiments de cuirassiers soient si faibles. Le 4ᵉ n'a pas quatre cents chevaux, et le 6ᵉ n'en a que trois cent trente, de manière qu'ils ne font que sept cents chevaux. Mon intention est que la grosse cavalerie soit toujours sur le pied de guerre, c'est-à-dire portée à six cent

soixante chevaux. Les corps doivent avoir de l'argent en caisse; pourquoi les colonels le laissent-ils dormir? Il faut qu'ils envoient en remonte, et vous devez veiller à ce que des mesures soient prises pour qu'au plus tard, au mois de juin, ils aient les six cent soixante chevaux. Réunissez les dépôts et placez-les dans les lieux les plus convenables pour leur instruction. C'est dans la grosse cavalerie que doit être, au plus haut degré, la science de l'homme à cheval. J'ai été extrêmement content de tous les combats de la cavalerie à la grande armée; mais les hommes individuellement ont besoin d'instruction. Je vois avec plaisir que ces régiments sont forts en hommes; le 6ᵉ seulement n'a pas ce qu'il faut; il vous sera facile de lui donner, sur les conscrits de la réserve, une soixantaine d'hommes; le 19ᵉ de chasseurs est bien faible; comment n'est-il que de trois cents? Je donne ordre au dépôt du 23ᵉ, ainsi qu'à celui du 15ᵉ de se rendre en Italie; il faut que ces régiments puissent, dans le courant de l'été, vous offrir deux mille quatre cents chevaux pour entrer en campagne; ils n'en ont que quinze cents; ils doivent avoir de l'argent; informez-vous de ce qu'ils en font.

« Faites passer la revue de tous les dépôts de l'armée de Naples. Pourquoi le dépôt du 12ᵉ, pourquoi celui du 10ᵉ de ligne, qui est fort de six cents hommes; pourquoi celui du 20ᵉ, qui en a cinq cents; celui du 42ᵉ, qui en a six cents, etc., n'envoient-ils pas à leur régiment? Vous avez donc, dans les dépôts de l'armée de Naples, neuf mille hommes et sept

cents chevaux. Faites-moi connaître comment sont organisés ces dépôts. Est-ce le 3ᵉ et le 4ᵉ bataillon qui s'y trouvent, ou est-ce des dépôts organisés? Mon intention est que ce soit des bataillons, car, si éloignés de leur corps, il serait très-dangereux de n'avoir que des dépôts sans organisation. Vous portez le 62ᵉ à Mantoue; j'ai lieu de croire qu'il est à Modène; si cela est vrai, ce sont des erreurs qu'il faut éviter. Tous ces dépôts ont-ils leur habillement? Envoyez votre chef d'état-major les inspecter un à un et dans le plus grand détail, et dites au général Charpentier qu'il doit mettre un grand soin dans la rédaction des états qu'il m'enverra; que le temps n'est plus où les états restaient enfouis dans les cartons de la guerre; que tout me passe sous les yeux; il faut donc qu'il m'instruise, par les états qu'il m'enverra, comme si je voyais moi-même ces dépôts. Faites-moi connaître combien chacun de ces corps doit recevoir de conscrits de l'an XIV; si on pousse leur instruction et s'ils sont habillés. Le régiment d'artillerie italienne est bien faible; portez-en les compagnies à cent. Je vois que cette artillerie est répandue partout, à Padoue, à Vicence, etc. Réunissez tout ce qui n'est pas dans les places fortes, afin de profiter de la belle saison pour l'instruire.

« Portez donc votre surveillance sur les régiments français de votre armée, sur les dépôts de l'armée de Naples et enfin sur l'armée italienne; réunissez le plus d'artillerie italienne que vous pourrez à Pavie, pour qu'ils puissent faire leur polygone pendant tout l'été. Faites partir le 20 mars un nouvel

état de situation qui me fasse connaître votre position au 15 mars, et que je trouve dans les notes tout ce qui pourra me mettre à même de connaître la situation des dépôts et les raisons de leur accroissement ou de leur diminution. Faites-moi aussi connaître, à cette même époque, le nombre des places vacantes dans chaque régiment, le nombre des conscrits arrivés dans votre armée et dans les dépôts de l'armée de Naples depuis le dernier état, et enfin ce qui vous est arrivé du dépôt général de Strasbourg et dans quels corps vous les avez distribués.

« D'ici à deux mois l'air va devenir malsain en Italie. Votre principale étude doit être de placer mes troupes dans des pays sains; c'est parce que j'ai souvent porté mon attention jusqu'à la minutie, que j'ai eu si peu de malades, et depuis, c'est parce qu'on a négligé ce soin et qu'on a mis les soldats dans les marais et sur les bords du Pô, qu'on a eu tant de malades. Brescia, Vérone, Salo, Côme, Udine, Bologne, Rimini; voilà les pays les plus sains de l'Italie. Mantoue, Peschiera, Porto-Legnago sont extrêmement malsains pendant quatre et cinq mois de l'année; il faut n'y avoir que de très-petits détachements et même n'y mettre que des Italiens. Vicence, Bassano, Trévise, sont très-sains. Padoue est moins sain. Venise doit être malsain. Étudiez-donc avec soin vos cantonnements, et joignez à l'état du 1er avril les dispositions projetées pour le 1er mai. »

Nap. à Eug. Paris, 13 mars 1806.

« Mon fils, je vois par votre lettre du 7 que tout se met en mouvement du côté d'Osopo et de Palma-

nova; j'attache à ces travaux la plus grande importance; je suis bien aise que Chasseloup m'en ait envoyé les plans; mais ces deux places ne suffisent pas.

« Écrivez à Marmont qu'il fasse des reconnaissances depuis Palmanova jusqu'à Cividale et Caporetto. J'ai perdu de vue les localités que j'ai cependant bien connues; mais, autant que je puis m'en souvenir, du moment qu'on sort de Goritz et qu'on a monté la vallée de l'Isonzo, il devient impossible de se porter sur Udine; il n'y a aucun chemin de voiture. Ainsi, dans toute la vallée de l'Isonzo, on ne peut arriver à Udine que par Caporetto, par le grand chemin de Cividale, que par Venzone, c'est-à-dire par Osopo; et enfin que par Gradisca, c'est-à-dire par Palmanova. S'il en était ainsi, mon intention serait d'avoir sur le chemin d'Udine à Caporetto une place forte. Il faut donc que Marmont fasse la reconnaissance du pays et qu'il choisisse le lieu. Ce ne serait point une place de dépôt, ce serait une place qui renfermerait tout le système définitif à établir dans la vallée; mais pour cela il faut des localités faites exprès. S'il était impossible de trouver un site qui fermât la vallée qui conduit de Caporetto à Cividale, alors un simple fort dans une belle position, le plus près possible de la frontière ennemie, pourrait suffire; ce fort, maîtrisant la grande route, gênerait toujours d'autant les opérations de l'ennemi, les surveillerait et servirait de magasin naturel aux corps qui seraient placés pour défendre le débouché de Caporetto. Il serait nécessaire de reconnaître la Chiusa vénitienne, qui se trouve située entre

la Pontéba et Osopo; existe-t-elle? est-elle en bon état? que faut-il faire pour la mettre dans le cas de fermer tout à fait la vallée et de servir d'avant-poste à Osopo? Je vous recommande bien de veiller aux approvisionnements de Palmanova, d'en surveiller l'armement, d'y réunir graduellement une grande quantité de bois, d'y faire établir une belle manutention capable de cuire pour toute une armée; faites-moi connaître le nombre de pièces d'artillerie qui sont arrivées de Vienne sur le territoire d'Italie. J'ignore également de quelle manière Venise et son territoire sont armés et la quantité d'artillerie que je possède là.

« Faites-moi passer des états abrégés qui me fassent connaître la situation des choses. »

Nap. à Eug. Paris, 14 mars 1806.

« Mon fils, voici un décret que j'ai pris. Comme j'imagine que le ministre de la guerre ne vous l'expédiera que dans deux ou trois fois vingt-quatre heures, je vous l'envoie à l'avance pour que vous le fassiez mettre aussitôt à exécution. Nommez un inspecteur aux revues qui ait votre confiance. Mon intention est que, ces divisions de dépôt une fois organisées, il ne soit plus fait aucun mouvement des dépôts sur Naples sans mon ordre. »

Nap. à Eug. Paris, 14 mars 1806.

« Mon fils, mon intention est que l'arsenal et tous les établissements d'artillerie de mon royaume d'Italie restent fixés à Pavie, et que, sous quelque prétexte que ce soit, on ne puisse les mettre ailleurs, et que les établissements d'artillerie de mon armée

française en Italie soient placés à Padoue ou à Vérone, je vous laisse le choix. Faites-moi connaître par le retour du courrier le point que vous choisissez; que ce soit celui où il y a le plus de magasins et d'établissements. Mon intention est que tout l'équipage de campagne de l'armée française soit réuni à Vérone, et que les régiments d'artillerie à pied et à cheval destinés à servir à l'armée d'Italie, qui sont à Plaisance, se rendent à Vérone, afin qu'ils soient entièrement dans l'armée.

« Vous trouverez ci-joint l'état des objets d'artillerie qui doivent être arrivés à Palmanova; il y a, non-seulement de quoi armer Palmanova, Osopo et la nouvelle place que je veux établir à Cividale, mais on peut en faire refluer sur Mantoue; faites faire l'armement et les affûts nécessaires, afin que les places de Palmanova et d'Osopo se trouvent parfaitement garnies.

« Envoyez-moi un état de toutes les pièces d'artillerie de campagne qui sont en Italie appartenant à la France, et de celles qui appartiennent au royaume d'Italie, en distinguant celles qui seraient aujourd'hui à l'armée de Naples, afin que je prenne un décret qui règle la portion de l'équipage de campagne qui doit rester à Palmanova en dépôt, la partie qui doit rester à Vérone au parc général et la partie qui doit rentrer en France, c'est-à-dire du côté d'Alexandrie. »

Eug. à Nap.
Milan,
14 mars
1806.

« Sire, j'ai reçu hier la dépêche de Votre Majesté, qui m'ordonnait de placer les dépôts, pendant l'été,

le plus près possible des montagnes. Brescia et Bologne (pour les troupes dans le royaume d'Italie), Vicence, Bassano, Feltre et Bellune seront les endroits que je désignerai avant les premières chaleurs.

« J'ai appris ce matin, par le courrier de Venise, que le 60ᵉ n'avait pu encore aller en Istrie, à cause des vents contraires. Comme le 8ᵉ d'infanterie légère a été obligé de rentrer en Istrie, j'envoie l'ordre au 60ᵉ de débarquer à Venise et d'attendre de nouveau; trois régiments, dont un à quatre bataillons, eussent été trop nombreux pour la province de l'Istrie.

« J'ai reçu, il y a deux heures, la dépêche de Votre Majesté, du 9 mars. Des ingénieurs sont déjà partis pour la Dalmatie il y a environ douze jours; deux ont été en Istrie. Mon aide de camp, le général d'Anthouard, partira demain soir ou après-demain, pour l'entière exécution des ordres de Votre Majesté. Les précautions sont prises pour que ces reconnaissances ne puissent alarmer personne.

« J'ai l'honneur de joindre à la présente une carte d'Istrie et un mémoire. Ce dernier m'a été envoyé par le général Séras. Il a été fait à la hâte par les deux officiers du génie de sa division. On va s'occuper d'une carte et rectifier les erreurs qui pourraient se trouver dans ce mémoire-ci.

« J'en attends également un de la Dalmatie; je l'ai demandé depuis longtemps. »

Nap. à Eug. Paris, 15 mars 1806.

« Mon fils, que vous gardiez un ou deux officiers napolitains qui vous sont nécessaires pour la carte

géographique, je n'y vois pas d'inconvénient; que vous regrettiez la masse de ceux que vous envoyez à Naples, vous avez tort. Si c'étaient des officiers qui eussent une grande expérience de la guerre, ce serait tout simple; mais la plupart seront remplacés par des hommes de familles riches du royaume. Nommez donc à leur place des jeunes gens des différentes provinces, surtout des Brescians.

« Je vous autorise à prendre aussi des Vénitiens, mais il faut que ce soit des gens qui possèdent; que jour et nuit ils travaillent à leurs manœuvres, et ne perdent point leur temps; ils deviendront dans peu des officiers aussi bons que ceux que vous laissez là.

« J'aurai égard à la demande des manufacturiers de crêpes de Bologne. »

Nap. à Eug. Paris, 15 mars 1806.

« Mon fils, je suis bien aise que la grande décoration de l'ordre de la Couronne de fer, que je vous ai envoyé, vous ait fait plaisir. Je suis heureux des circonstances que je puis trouver de vous témoigner mon amitié, rien ne saurait ajouter aux sentiments que je vous porte, mon cœur ne connaît rien qui lui soit plus cher que vous; ces sentiments sont inaltérables. Toutes les fois que je vous vois déployer du talent, ou que j'apprends du bien de vous, mon cœur en éprouve une satisfaction bien douce. »

Eug. à Nap. Milan, 15 mars 1806.

« Sire, j'ai l'honneur d'envoyer à Votre Majesté le seul renseignement qui me soit encore parvenu sur la marche du général Molitor; je n'ai point reçu

de nouvelles de lui depuis le départ de sa division de Zara. Ainsi que j'ai déjà eu l'honneur d'en rendre compte à Votre Majesté, le 8[e] d'infanterie légère n'a pu se rendre de l'Istrie en Dalmatie; cependant, d'après les nouveaux renseignements qui me parviennent, on pourra, je crois, tenter d'embarquer ce régiment à Fianona, et le conduire à Zara, toujours en dedans des îles; dans ce cas, j'enverrai le 60[e] en Istrie. Je n'ai pas voulu tenter ce moyen avant l'approbation de Votre Majesté.

« J'ai appris hier, par des rapports de l'Istrie, que les premières îles de la Dalmatie n'étaient point encore occupées par les troupes du général Molitor. Pour lui éviter un détachement, je donne ordre à Séras d'envoyer quatre compagnies d'infanterie légère pour occuper les îles de Voglia, de Cherso, d'Oseva, Arbé, Pago et Melada. Il lui sera envoyé, de Zara ou de Venise, quelques pièces de fer avec une quarantaine de coups par pièce, qui serviront à chasser tous les petits bâtiments anglais ou russes des principaux mouillages de ces îles, et, cette opération faite, je suis persuadé qu'il sera impossible d'empêcher la communication de Fianona à Zara.

« La communication de Venise et des autres ports de l'Istrie avec ce dernier point serait très-difficile; car les dernières nouvelles de mer annonçaient les croisières ennemies à la pointe de l'Istrie.

« Je prierai Votre Majesté de vouloir bien me donner ses ordres pour la première partie de ma lettre. »

« Sire, je prie Votre Majesté de me pardonner la liberté que je prends.

Eug. à Nap. Milan, 15 mars 1806.

« Il existe à Marseille un bataillon grec d'environ trois à quatre cents hommes; il est commandé par un certain *Nichol Papasouglou*. Votre Majesté ne trouverait-elle pas convenable que ce bataillon, ou au moins quelques officiers grecs, fussent envoyés en Dalmatie. Ils pourraient peut-être y lever des corps, ou y être utiles au général Molitor, pour ses rapports avec les pachas ses voisins. J'ai particulièrement entendu dire beaucoup de bien de ce colonel *Nichol*, désigné ci-dessus. »

Nap. à Eug. Paris, 16 mars 1806.

« Mon fils, je reçois votre lettre du 10 mars. J'approuve beaucoup la mesure d'envoyer une partie des approvisionnements de siége en Istrie et en Dalmatie; mais il faut prendre des précautions pour n'être point volé, je m'en remets là-dessus à votre activité et à votre amour de l'ordre. Il faut des états en règle. Le commissaire ordonnateur Joubert a une bonne réputation; cependant portez-y toute votre attention. Ne croyez point que ce soit une chose facile de donner vingt-deux pieds d'eau à chacune des passes de Venise. Les travaux dans l'eau sont extrêmement coûteux et d'une réussite ordinairement très-incertaine; toutefois ces travaux seraient très-utiles, mais, avant de les entreprendre, il faut y bien penser; on a ainsi jeté, à Gênes, plusieurs centaines de mille écus dans l'eau, sans rien faire. Je ne puis avoir aucun égard aux réclamations des gouvernements provisoires autorisés par le maréchal Masséna;

car il est évident qu'ils ont dilapidé tous ces fonds.

« Comme la lettre de change que tirera le prince Joseph pour la solde arriérée sur les deux millions sept cent mille francs qui sont à Milan, provenant du maréchal Masséna, seront d'une longue échéance, vous pouvez vous aider d'une partie de cette somme. Toutefois le général Solignac a promis de se rendre à Naples et de faire rentrer cinq millions ; ce sera une nouvelle ressource. »

Nap. à Eug. Paris, 17 mars 1806.

« Mon fils, je vous envoie des lettres par lesquelles il paraît qu'il serait possible de saisir l'argent des Russes à Venise, ces fonds étaient destinés à solder les dépenses de Corfou. Faites en sorte de mettre la main dessus ; le moindre indice doit suffire pour prendre des mesures extraordinaires. »

Eug. à Nap. Milan, 17 mars 1806.

« Sire, la plus grande partie des denrées emmagasinées dans les places du royaume de Votre Majesté touchent au terme de leur conservation. Elles seront bientôt perdues pour les troupes et pour votre trésor, si l'on ne trouve pas quelque moyen de s'en défaire avant leur entière détérioration. Il m'a été fait, à cet égard, une proposition que je n'ai pas cru devoir adopter, malgré ses avantages, avant d'avoir reçu l'autorisation expresse de Votre Majesté.

« Voici cette proposition : Un homme de ce pays-ci, nommé Malacarni, riche en propriétés, déjà receveur général d'un département, et qui donne de très-bonnes cautions, demande que tous les approvisionnements qui sont aujourd'hui dans les places

(excepté ceux en route pour Palmanova) lui soient livrés sous quinze jours; il s'engage, sur tous ses biens, à restituer ces diverses denrées en bonne qualité et même quantité, vingt jours après qu'il en aura été requis, ou, si le gouvernement le préfère, il payera comptant les denrées, suivant la mercuriale du jour qu'il sera requis.

« Cette proposition m'a paru très-avantageuse pour les deux parties, 1° pour M. Malacarni, parce que, les denrées étant assez chères en ce moment, il en tirera bon profit, réalisera son argent avant les prochaines récoltes et le fera valoir à son profit;

« 2° Pour le gouvernement, car il ne court aucun danger d'avarie, de négligence, de dilapidation; et, finalement, quand il serait question de vendre, on trouverait peu de débit. D'ailleurs, l'assurance de ravoir les denrées ou l'argent au premier ordre m'a paru devoir lever bien des difficultés; voilà le printemps, époque où les vins d'Italie tournent assez ordinairement.

« Enfin, j'ai rendu compte de tout à Votre Majesté et j'attendrai ses ordres. Je me permettrai seulement de lui observer que les conditions deviendront désavantageuses à mesure du retard.

« Je ne parle pas à Votre Majesté des précautions qui devront être prises pour la garantie de toute fraude. Je la prie de croire que, pour remplir ses instructions, je ne manquerai jamais de zèle et de surveillance. »

« Mon fils, je vous envoie une lettre du général

Nap. à Eug. Paris,

18 mars 1806.

Solignac. Faites-moi connaître ce que vous en pensez.

« Je vous ai déjà demandé un rapport sur les mines d'Idria. »

Nap. à Eug. Paris, 18 mars 1806.

« Mon fils, la cour de Vienne ne peut me refuser le passage de mes troupes à travers son territoire pour communiquer avec la Dalmatie. Soutenez que la République de Venise l'avait, et faites prévenir le général autrichien qui commande dans cette partie du passage de cinq cents hommes, en disant que ce sont des conscrits et des hommes isolés des corps qui sont en Dalmatie, qui vont les rejoindre. Vous attendrez sa réponse; je ne doute point qu'il ne défère sur-le-champ à votre demande. Du moment qu'il vous aura répondu, faites suivre vos premiers cinq cents hommes par cinq cents autres. Tout ce que vous ne pourrez pas envoyer par terre, envoyez-le par mer. Chargez le général Marmont de régler les journées d'étapes, mais ayez soin de pourvoir à leur subsistance.

« *P. S.* Faites également passer la 8ᵉ légère par terre. »

Nap. à Eug. Paris, 18 mars 1806.

« Mon fils, je vous envoie le budget de ma maison d'Italie, arrêté comme vous l'avez désiré. Renvoyez-moi celui que j'avais signé, et qui se trouve annulé par celui-ci. »

Eug. à Nap. Milan, 18 mars 1806.

« Sire, je reçois à l'instant vos deux lettres du 13 mars. Demain, à la pointe du jour, le général

Charpentier vient chez moi et s'occupera sans délai d'une situation plus détaillée qui répondra à toutes les questions de Votre Majesté. J'aurai l'honneur de lui proposer un nouvel emplacement de troupes pour le 1er mai; demain ou après-demain au plus tard je ferai ces divers envois à Votre Majesté, et j'y joindrai l'état des pièces arrivées de Vienne à Palmanova. Au premier aperçu, ces dernières pièces sont au nombre de cent quatre-vingts, et les pièces en batterie à Venise sont au nombre de plus de quatre cents. J'ai déjà donné des ordres au général d'artillerie pour qu'il soit envoyé trente pièces en fer à Zara et vingt-quatre en fer en Istrie; elles seront approvisionnées à trois cents coups par pièce : j'attends l'annonce de l'exécution de l'ordre.

« L'ordonnateur Villard vient très-promptement d'assurer les vivres de la division du général Molitor pour trois mois en blé et en légumes. Il sera envoyé quelques viandes salées.

« Si Votre Majesté le permettait, on pourrait suspendre les approvisionnements des places : c'est le seul article que le sieur Malacarni ne veut pas prendre, et c'est une denrée fort aisée à se gâter. »

Eug. à Nap. Milan, 19 mars 1806.

« Sire, je m'empresse d'avoir l'honneur d'adresser à Votre Majesté les lettres mêmes que j'ai reçues du général Molitor.

« Votre Majesté voudra bien les lire avec attention; elle verra la conduite indigne des Autrichiens, et particulièrement de M. de Ghisilieri. Dans le premier moment, j'avais pensé de donner l'ordre au

général Marmont de réoccuper Trieste sur-le-champ; mais j'ai réfléchi qu'un général et quatre bataillons s'y trouvant, ils refuseraient l'entrée, qu'il faudrait le prendre de force, et que ce serait peut-être enfin déclarer la guerre sans l'aveu de Votre Majesté.

« La lettre du général Molitor me paraît répondre à toutes les allégations que les Autrichiens pourraient présenter pour s'excuser. Sa lettre prouve tous les embarras qu'il a éprouvés et que les officiers de l'empereur d'Allemagne ont suscités. Quoique le général Molitor ne le dise pas positivement, il paraît que son avant-garde est restée à Raguse.

« J'attends avec la plus vive impatience les ordres qu'il plaira à Votre Majesté de m'adresser à ce sujet; elle ne doute pas, je l'espère, de tout le bonheur que j'éprouverai de les exécuter, surtout si je puis être assez heureux pour en être chargé. »

Nap. à Eug. Paris, 20 mars 1806.

« Mon fils, vous avez bien fait de prendre en considération la demande de M. de la Luzerne relativement aux secours de la religion à donner aux soldats malades dans les hôpitaux. »

Le Ministre de l'Intérieur à Eugène. Paris, 20 mars 1806.

« Monseigneur, par une pétition ci-jointe, M. de Brême a prié l'Empereur de daigner prendre en considération les besoins auxquels le pétitionnaire aurait à subvenir pour s'installer dans les fonctions que Sa Majesté a bien voulu lui confier. Sa Majesté m'a chargé de transmettre cette demande à Votre Altesse Impériale.

M. de Brême à Napoléon, Milan, 19 janvier 1806.

« Sire, l'excès de mon bonheur et de ma reconnaissance ne me permet pas la crainte de trop hasarder, en adressant à Votre Majesté mes plus respectueux remercîments du précieux don d'une lettre de sa part, qui formera le document le plus glorieux dont ma personne et ma famille puissent se vanter. Dans l'effervescence de ma jeunesse, tout en doutant de la possibilité d'une âme telle que la vôtre, Sire, je la désirais dans mes maîtres, me croyant digne d'en être le sujet; ma chimère d'alors se réalise aujourd'hui, j'appartiens à Votre Majesté par plus d'un lien, et celui d'un respect aussi profond que réfléchi n'en est pas le moindre.

« Le département que Votre Majesté daigne confier à mes soins a besoin de réformes, c'est heureux pour mon zèle; il a, en effet, Sire, souffert plus d'une brèche; M. Félici y a perdu du terrain vis-à-vis surtout de quelques-uns des directeurs, et malgré la lettre et l'esprit du décret de Votre Majesté du 7 juin, ils visent à une indépendance qu'ils ont presque obtenue au préjudice do l'ordre, de la responsabilité et de la considération du ministère. Je le regagnerai, Sire, ce terrain, aux termes du décret de Votre Majesté, et, en attaquant ces abus et bien d'autres, je relirai l'incomparable lettre dont mon roi m'a honoré; elle m'assurera de son tout-puissant appui, et j'avancerai courageusement vers mon but. Mes mesures sont prises depuis plusieurs jours; mais, privé jusqu'à présent du décret officiel qui doit communiquer ma nomination au public et m'autoriser à la signature, je ne puis encore les activer. Je

m'occupe, en attendant, à me procurer les renseignements que je me crois nécessaires et à trouver le moyen de me loger avec ma nombreuse famille, à l'époque où M. Félici en sortira, à l'hôtel du ministère; les deux tiers en sont occupés par le ministère, les bureaux et les tribunaux de la justice; une autre partie considérable par les bureaux des trois directeurs et par ceux du ministre de l'intérieur. M. Félici, le plus mal partagé, y vivait en garçon; je crois nécessaire cependant d'y habiter et d'y avoir les moyens de représentation que l'on a négligés précédemment, et qui conviennent à la dignité d'un ministre de Votre Majesté. On propose l'acquisition d'un nouveau local contre des biens nationaux; on dit le contrat utile; je l'ignore, mais je suis convaincu que la translation du ministère dans ce nouveau local coûtera plus de cent mille francs probablement à la nation, et il me paraît temps d'en finir avec ces dépenses inutiles au bien essentiel de l'État. Mille ducats au plus, si mes cohabitants me secondent et qu'on me cède une salle destinée à des fêtes qu'on y saurait donner et qu'on n'y donne pas, suffiront, au lieu de cela, pour m'établir avec une partie de ma famille à l'hôtel actuel du ministère; j'en laisserai le reste, mon aîné avec ses enfants à Turin, et je serai plus tôt à même d'avoir mes bureaux sous ma main.

« Daignez, Sire, mettre le comble à vos bontés en me pardonnant ces détails; c'est le faible mais le seul moyen que j'aie, pour le moment, de prouver à Votre Majesté que je m'occupe des objets qu'elle

m'a confiés autant que les circonstances me le permettent. Avec le temps, Sire, le zèle le plus vif, l'assiduité la plus opiniâtre, mon sang, s'il le faut, acquitteront ma dette envers Votre Majesté, si le don de sa confiance qu'elle vient de me donner a des équivalents.

« C'est dans ces sentiments, Sire, que, pénétré de la plus sincère vénération et du plus inviolable dévouement pour votre auguste personne, j'ai l'honneur de me dire et d'être, etc.

« *Signé :* Louis Arborio Gattenare de Brême. »

Nap. à Eug. Paris, 21 mars 1806.

« Mon fils, il résulte des états que je me suis fait mettre sous les yeux que le pays vénitien rend aujourd'hui vingt-cinq millions de Milan, et qu'en y suivant le même système d'imposition qu'en Italie il rendra trente-six millions de Milan.

« Ce sera donc un grand accroissement de ressources pour mon royaume d'Italie. »

Nap. à Eug. Paris, 21 mars 1806.

« Mon fils, dans ce moment-ci le traité avec la cour de Vienne doit être signé ; par ce traité elle m'accorde le passage par terre, soit pour joindre avec ma province d'Istrie, soit pour aller en Dalmatie. J'approuve beaucoup d'éviter à mes troupes de longs trajets par terre et de les faire embarquer à Fianona, pour de là passer sur des barques dans les îles et se rendre à Zara.

« Vous enverrez un officier de marine prendre le commandement du port de Fianona. Envoyez-y de Venise six chaloupes canonnières armées de pièces

de douze et vingt-quatre. Établissez votre correspondance entre Zara par le canal intérieur. Faites faire le plan et lever les sondes du port de Fianona, afin que je voie si les frégates et les gros bricks peuvent y entrer. Faites-moi connaître également quelle espèce de bâtiments peuvent naviguer de Fianona jusqu'à Zara. Établissez aussi à Fianona des magasins de biscuit et un chef d'administration maritime. Je ne trouve rien de plus propre à communiquer facilement avec la Dalmatie, que le canal de la Montagna ou Morlacca, surtout toutes les îles étant occupées. J'approuve beaucoup le projet que vous avez d'envoyer quelques pièces de fer de Venise pour armer les différentes îles. On doit avoir à Venise des renseignements précis sur toute la côte d'Istrie et Dalmatie; envoyez-moi des mémoires et des renseignements sur les côtes, sur les ports et surtout les sondes des différents ports. J'approuve également que le 60e se rende de Monfalcone à Muja ou à Capo-d'Istria. Tenez-moi tous les jours au courant de la force des croisières ennemies.

« Le bataillon entier des Grecs n'est plus à Marseille; il a été embarqué à Cadix pour donner le change à l'ennemi; mais il reste une soixantaine d'hommes : j'ai ordonné qu'on les fît embarquer à Toulon; vous en ferez ce que vous jugerez convenable. Faites partir, indépendamment des chaloupes canonnières de Venise, quelques barques légères pour servir de *postes* et communiquer facilement avec Fianona; ayez là un homme de confiance pour correspondre avec vous. Je sais déjà, par Vienne,

que mes troupes ont occupé les bouches du Cattaro[1]. Je suis étonné que vous ne m'ayez pas encore fait un rapport officiel.

« Je n'approuve pas le projet de changer le préfet de Bologne; c'est aller trop loin, mais il faut le prévenir qu'il ait le premier à déclarer que le procès intenté contre le cardinal est calomnieux, et à faire toutes les réparations possibles à ce cardinal. »

Nap. à Eug. Paris, 21 mars 1806.

« Mon fils, je vous envoie un rapport que me remet mon ministre du trésor. Je ne comprends pas ce que c'est que l'armée active sous les ordres du maréchal Masséna; ce que c'est que la caisse des troupes françaises stationnées en Italie; ce que c'est que la caisse des troupes françaises dans les États vénitiens. Il me semble qu'il y a trois mois que ces trois armées n'en font qu'une.

« Faites vérifier comment s'est faite la recette des deux millions trois cent mille francs, si c'est par les ordres du maréchal Masséna ou par des ordonnances de l'ordonnateur, ou si c'est par des déplacements de fonds d'Ardant et autres. »

Nap. à Eug. Paris, 21 mars 1806.

« Mon fils, j'ai reçu la réclamation de la commune de Crespino, je n'entends pas raillerie; mes drapeaux ont été insultés, mes ennemis accueillis; il faut du sang pour expier le crime de cette révolte. Si cette commune veut se laver de l'opprobre dont elle est couverte, il faut qu'elle livre les trois principaux

[1] L'Empereur avait été induit en erreur à cet égard.

coupables, pour être traduits devant une commission militaire et être fusillés avec un écriteau portant ces mots : *Traditori al liberatore d'Italia e alla patria italiana;* alors je pardonnerai à la commune et je révoquerai mon décret. Je vous renvoie donc toutes vos pièces, que je ne lirai que quand cela sera fait. »

Nap. à Eug. Paris, 21 mars 1806.

« Mon fils, je désirerais savoir s'il serait possible d'établir des bateaux de poste de Monfalcone à Capo-d'Istria; ce serait beaucoup plus court que depuis Venise, comme le porte mon décret.

« Sur la côte de Monfalcone, y a-t-il un port qui soit à l'abri du mauvais temps? »

Nap. à Eug. Paris, 21 mars 1806.

« Mon fils, vous avez pour aide de camp le colonel Sorbier, du génie. Envoyez-le dans la Dalmatie, dans l'Istrie et l'Albanie; mais qu'il voie bien, et qu'il vous envoie des mémoires qui lui fassent honneur.

« Envoyez une autre compagnie d'artillerie italienne en Istrie; il en faut au moins quatre. Je vous recommande de bien veiller à l'exécution de mes dispositions pour l'armement des ports de l'Istrie et de la Dalmatie, car, d'un moment à l'autre, mes frégates, mes vaisseaux, peuvent y arriver poursuivis par des forces supérieures. Je ne connais point l'état de l'artillerie de Venise. Mon intention est de garder en Istrie deux régiments au grand complet de guerre, c'est-à-dire à six mille hommes; mais la première condition est de les tenir dans des endroits

sains. Je voudrais y établir deux camps à peu près comme à Boulogne, hormis qu'ils seraient en carrés et qu'ils soient placés dans des positions importantes. Par ce moyen la discipline serait maintenue, ces corps s'instruiraient; ils contiendraient le pays; mais il faut bien choisir l'emplacement de ces camps : il faudrait qu'ils fussent à portée des deux grands ports.

« Vous n'êtes pas assez instruit de ce qui se fait dans votre armée. Vous m'avez dit que le 8ᵉ d'infanterie legère était parti, et, depuis, vous m'avez écrit qu'il ne l'était pas; le 60ᵉ de même.

« Faites qu'avant la fin du mois d'avril j'aie les mémoires de d'Anthouard et des officiers du génie et de l'artillerie de ces lieux, afin que je connaisse bien la Dalmatie et que je puisse l'organiser. Je n'ai pas de cartes de ces ports comme je les voudrais; faites-les-moi demander à Venise, où elles doivent être en abondance. »

Eug. à Nap. Milan, 22 mars 1806.

« Sire, j'ai l'honneur d'informer Votre Majesté que j'ai reçu ce matin des lettres de Rome du 19 mars, qui m'annoncent qu'une expédition, composée de deux frégates et de quelques transports, a fait voile de Corfou pour la mer Noire. Les troupes embarquées sur ces bâtiments sont : le régiment de Sibérie et un bataillon d'artillerie; les généraux Lascy, Daurep, Happermann, Bakmetieff, le colonel Arsenieff, et plusieurs autres officiers supérieurs sont aussi partis sur ce convoi. Un des vaisseaux dernièrement arrivés de la Baltique a servi d'escorte jusqu'à une hauteur déterminée. »

Eug. à Nap. Milan, 22 mars 1806.

« Sire, je prends la liberté d'adresser à Votre Majesté le plan que j'ai fait lever du pont de la Priula sur la Piave. Il avait été primitivement fait par les Autrichiens, puis détruit, et enfin rétabli après les victoires des armes de Votre Majesté.

« Ce pont est, sans contredit, le plus beau de l'Italie. »

Nap. à Eug. Paris, 25 mars 1806.

« Mon fils, je reçois votre lettre du 18 mars. Je ne conçois pas trop que les viandes salées puissent être utiles en Dalmatie. En général, c'est une mauvaise nourriture. Il ne doit point manquer de bétail en Dalmatie, et il doit y être à meilleur marché qu'en Italie.

« Vous aurez reçu mon décret sur l'armement et l'organisation de l'Istrie. J'attendrai des mémoires sur la Dalmatie pour l'organiser aussi. Il ne faut point placer de canons indiscrètement, mais les mettre aux mouillages pour les défendre. Je vous recommande surtout de ne point laisser les troupes dans des endroits malsains. L'insouciance des généraux sur cet objet est incalculable. Ils seraient capables de laisser une année entière des troupes dans les marais de Mantoue sans bouger. Si j'ai des malades en Istrie, c'est à vous que je m'en prendrai; si j'en ai en Italie, ce sera aussi votre faute. Placez-les sur les montagnes et dans des endroits aérés. C'est parce que j'ai toujours porté le plus grand soin dans ces détails que mes armées n'ont point eu de malades proportionnellement aux autres. La seule perte qu'on ne puisse pas réparer, ce sont les morts.

« Vous ne m'avez pas encore dit que vos aides de camp soient partis. »

« Mon fils, mon décret sur la publication du concordat dans le pays de Venise répond à toutes les questions. Prenez, en attendant, des sûretés pour les biens des maisons religieuses, en les mettant tous sous le séquestre.

Nap. à Eug. Paris, 25 mars 1806.

« Je vois par votre lettre que le 16 mars le 60e est parti pour l'Istrie. Je vous ai envoyé un décret sur l'organisation militaire des provinces d'Istrie. Je désire bien que les troupes ne soient pas mises dans des endroits malsains. »

« Mon fils, vous avez bien fait de changer l'administration de ma maison et de vous en charger. Caprara a tort de porter aucune plainte sur cet objet. J'achèterais volontiers son palais de Bologne; quand il me coûterait quelques centaines de mille francs de plus, j'en ferai le sacrifice pour retirer Caprara de l'abîme où il est. Chargez mon intendant de traiter de cet achat, que je ferai payer en plusieurs années, en donnant des sûretés aux créanciers. Je connais tous les défauts de Caprara; je vous le recommande, c'est un des premiers et des plus constants amis que j'aie eus en Italie. Je consentirai à payer trois cent mille francs pour payer les dettes de Pino, mais de même en plusieurs années. Je me chargerai de ses dettes, et j'aurai trois ans pour payer ses créanciers. Chargez aussi mon intendant de cet objet. Cette dépense sera supportée par le ministère de la guerre.

Nap. à Eug. Paris, 25 mars 1806.

« Caffarelli part; vous aurez là un bon collaborateur. Je recommande sa femme à la princesse Auguste; c'est une femme remplie de mérite, de mœurs, et d'un esprit sûr. »

Nap. à Eug. Paris, 21 mars 1806.

« Mon fils, je vous envoie une note que je retrouve dans mes papiers, d'où il résulterait que des bateaux de poste peuvent entrer dans le port d'Aquileira. »

Nap. à Eug. Paris, 21 mars 1806.

« Mon fils, je vous ai envoyé un décret sur l'organisation militaire de l'Istrie; vous en trouverez ci-joint un sur l'organisation de la Dalmatie; je l'ai rédigé sur d'assez mauvais renseignements; mais j'ai pensé que, quelque défectueuse que fût mon organisation, il valait mieux la faire que de laisser plus longtemps les choses dans l'état où elles sont.

« J'attends avec impatience les mémoires de Poitevin, Picoteau, et des autres officiers que vous avez envoyés sur les lieux. J'ai besoin d'avoir des renseignements bien détaillés, de connaître la longueur et la largeur des îles; l'élévation des montagnes, la largeur des canaux, leur éloignement du continent, la nature des places fortes, place par place, la nature des chemins, et entre autres de ceux de l'Autriche en Dalmatie et de la Dalmatie en Turquie, etc., etc. Tout cela m'intéresse au dernier point; il ne faut pas attendre au dernier moment. D'Ancône à Zara, il n'y a pas plus d'une vingtaine de lieues de navigation. Écrivez à mon commissaire des relations commerciales dans ce port, et au commandant de la place,

de faire passer de là des blés pour Zara. Écrivez-en aussi au cardinal Fesch.

« Vous avez des chaloupes canonnières qui appartiennent au royaume d'Italie dans différents ports de l'Adriatique et à l'embouchure du Pô. Elles n'y sont point utiles; envoyez-les en Dalmatie, elles serviront dans ces îles. Vous verrez, dans mon décret, que je veux huit compagnies d'artillerie en Dalmatie, il faut qu'elles soient portées à cent hommes chaque. On peut en envoyer quatre ou cinq italiennes. »

Nap. à Eug. Paris, 21 mars 1806.

« Mon fils, je reçois votre lettre du 19 mars avec les dépêches du général Molitor. Cette lettre me surprend, d'autant plus que le général Andréossy avait écrit, à Vienne, que les bouches du Cattaro avaient été occupées; on l'avait probablement trompé. Dans ces circonstances, il devient d'autant plus urgent d'armer et d'approvisionner Palmanova; et je n'ai pas encore reçu une dépêche qui me fasse connaître la situation de cette place et l'arrivée des approvisionnements que j'avais ordonné qu'on y envoyât. Augmentez, avec le moins de bruit possible, le corps du général Marmont de deux régiments de cavalerie et d'un régiment d'infanterie. Envoyez l'ordre au général Séras de tenir toutes ses forces bien réunies, il ne faut pas qu'il les disperse dans ces îles. Ces détachements pourraient être pris isolément. Il suffit d'envoyer en Dalmatie quelques officiers pour y commander, et qui lèveront quelques compagnies pour y maintenir l'ordre. Ainsi la division du général Séras, composée des 15e et 60e de ligne, et proba-

blement du 8[e] d'infanterie légère, qui n'a pu passer avec son artillerie, doit, sans faire de trop grands mouvements, se tenir en mesure de marcher sur Trieste, si les circonstances s'aggravent. Écrivez au général Marmont de se tenir également en mesure, sans donner l'alarme à l'ennemi. Il n'est point probable que les Russes s'obstinent à rester dans cette position, ils n'ont pas assez de forces pour cela, et ils en seraient infailliblement chassés avec déshonneur. Je ne tarderai pas à recevoir des renseignements de Vienne, et vous-même ne manquerez pas probablement d'en recevoir bientôt de nouveau de l'Istrie et du général Molitor. Faites-moi connaître le nombre de troupes que les Autrichiens ont dans la Carniole, à Laybach et dans la Styrie autrichienne. Envoyez-moi aussi tous les renseignements que vous aurez sur la Dalmatie, soit des officiers qui y auraient été, soit de Venise, afin que je connaisse bien l'état des chemins et des communications. Restez dans la même situation de tranquillité, ne donnez pas l'alarme.

« Je vous recommande encore l'armement et l'approvisionnement de Palmanova. »

Nap. à Eug. Paris, 26 mars 1806.

« Mon fils, le district de Cherso étant beaucoup plus près de l'Istrie que de la Dalmatie, vous en donnerez le commandement à un colonel ou à un général intelligent, et vous mettrez une bonne garnison dans le point le plus important et le plus près de l'Istrie, afin que l'ennemi ne cherche point à s'en emparer et à couper la communication de la Dalmatie

avec l'Istrie. Ce commandant doit tenir ses troupes réunies, avoir de l'artillerie et des munitions, et être en état de faire une bonne défense. Choisissez, parmi les officiers de votre armée, le plus intrépide et le plus intelligent, pour lui confier le commandement de ce district. Vous le chargerez de correspondre avec le général qui commandera en Istrie et de vous rendre compte directement de tout ce qui se passerait d'important. Exigez que sur le continent de l'Istrie, vis-à-vis de ce point, il soit établi un dépôt de tout ce qui est nécessaire pour secourir cette île, si le cas l'exigeait. Ce district me paraît le plus important de tous, puisque, l'ennemi étant maître de Cherso, toute communication deviendrait impossible avec la Dalmatie. Je suis très-fâché que vous n'y ayez pas laissé aller Lauriston dans le temps, il y serait depuis un mois, et j'aurais été instruit de ce qui est arrivé aux bouches du Cattaro. A défaut d'officier français qui connaisse assez ce pays, envoyez-moi un officier du génie vénitien, qui y ait passé sa vie, qui soit sûr, intelligent, et capable de répondre à toutes mes questions sur la profondeur des eaux, la largeur des îles, la nature des chemins, etc., etc.; les renseignements que j'en tirerai me serviront à dresser mon plan de reprise des bouches du Cattaro. Vous adresserez cet officier au général Clarke, qui me le présentera; il restera à Paris jusqu'à nouvel ordre. Il se munira, à Venise, de toutes les cartes, plans, mémoires, enfin de tous les documents qu'il pourra se procurer sur les îles de la Dalmatie, de l'Istrie, du Cattaro, etc. Vous sentez

combien j'ai besoin d'avoir une connaissance parfaite de ces localités, qui sont entièrement ignorées ici. »

Nap. à Eug. Paris, 25 mars 1806.

« Mon fils, les armements de Tunis ne peuvent pas nous regarder; nous sommes très-bien avec la régence.

« Je reçois votre lettre du 22; je vois avec plaisir que trois millions cinq cent cinquante et un mille francs sont déjà recouvrés. Faites payer la solde à toute mon armée, et tenez-la bien au courant. Ayez soin qu'aucune somme ne sorte que par ordonnance de l'ordonnateur ou de l'inspecteur aux revues, car, lorsqu'on veut être sévère avec les autres, il faut observer soi-même toutes les formes. Je m'en rends esclave plus que qui que ce soit; on ne payerait pas un sol à Paris, sur mon ordre, sans une ordonnance du ministre.

« J'ai donné ordre qu'on arrêtât le nommé Ardant à Naples. Solignac est parti; il a promis de faire verser cinq à six millions. C'est à cette condition que j'arrête toute poursuite. Vous pouvez sans difficulté ordonner le versement, dans la caisse du payeur, des sommes de M. Bignani, qui mettra dans sa caisse les reçus de M. Ardant, ce qui couvrira les contre-bons. Les deux millions quatre cent mille francs à tirer par le payeur de Naples commencent déjà à m'arriver, mais les traites sont à l'échéance de trois ou quatre mois. Je désire que, sur ce qui vous est rentré et rentrera, le payement de ces sommes soit perçu. Je n'ai pas un rapport bien exact de vous sur la situation de votre armée; n'accordez à chacun que ce qui

lui revient. J'ai donné des fournitures aux corps; ne donnez pas plus que je n'ai accordé : cela doit suffire. Quant à la solde, qu'elle soit exactement payée; rien sur ce chapitre ne doit être en arrière. J'ai ordonné que l'armée fût mise sur le pied de paix; vous entendez bien que cela ne regarde pas le nombre des soldats, mais seulement les traitements et les fournitures. Vous devez avoir un payeur général à Milan; il doit avoir des préposés à Venise, en Istrie, en Dalmatie, auprès du corps du général Marmont, et enfin près des autres divisions militaires. Faites en sorte que l'Istrie et la Dalmatie ne manquent pas d'argent : ils doivent facilement se procurer de la viande par la Bosnie; envoyez-leur du riz; il y a beaucoup d'huile; ils ne doivent pas non plus manquer de vins. Faites payer exactement leur solde. Mettez un homme très-intelligent pour payeur de cette province. »

Nap. à Eug. Paris, 26 mars 1806.

« Mon fils, j'envoie en Italie, et de là en Istrie, en Dalmatie et même aux bouches du Cattaro, le sieur de la Chasse, adjoint à l'état-major général. Il vous fera connaître les instructions que je lui donne. Mon intention est que vous lui procuriez toutes les facilités dont il a besoin pour remplir fidèlement et discrètement la mission que je lui ai confiée. »

Nap. à Eug. Paris, 26 mars 1806, à midi.

« Mon fils, j'ai reçu le mémoire du général Poitevin sur la Dalmatie. Faites-lui connaître que je l'ai trouvé maigre, fait à la hâte, et ne disant rien. Il ne lui était pas difficile de parler de routes, de

communications, des établissements, des casemates, des magasins, du nombre d'hommes qui peuvent servir à la défense des différents points. Demandez-lui donc des renseignements plus détaillés et des reconnaissances plus réelles que celles qu'il m'envoie.

« J'ai déjà donné des ordres pour proclamer le Code Napoléon dans les États vénitiens. Je suis étonné qu'au 20 mars vous n'ayez pas reçu ce décret.

« Vous avez très-bien fait de faire verser les deux millions huit cent mille francs par les banquiers de Milan. Le vif-argent qui a été pris a au moins une valeur de deux millions cinq cent mille francs. Je ne sais pourquoi les traites des banquiers de Vienne sont dans la caisse du payeur de l'armée du général Marmont. Donnez ordre qu'elles soient envoyées à la caisse d'amortissement.

« M. Hennin, que vous avez nommé receveur général de contributions dans le pays de Venise, refuse de rendre son compte à M. Duliége, que la trésorerie a nommé pour lui succéder; il est autorisé par vous. Cela n'est pas en règle; les affaires de finances ne se traitent pas ainsi. Ordonnez à M. Hennin de rendre ses comptes, et envoyez-m'en copie. Si vous n'avez pas de raisons particulières qui s'y opposent, faites-lui rendre ses comptes à M. Duliége [1].

[1] M Hennin, alors trésorier provisoire de la couronne d'Italie, place à laquelle il fut confirmé plus tard, était, depuis le 31 décembre 1805, receveur général des contributions extraordinaires de guerre des États-Vénitiens.

M. Duliége ayant été nommé par le ministre du trésor de France

« Je laisse sous cachet volant la lettre que j'écris au conseiller d'État Dauchy. Je lui témoigne mon mécontentement de ce qu'il ne m'a point instruit qu'il avait arrêté le vif-argent de Venise, ce que je n'ai appris que par le ministre, parce qu'il ne vous en avait point rendu compte; qu'il est indispensable qu'il communique tous les jours avec vous. »

Nap. à Eug. Paris, 26 mars 1806, à midi.

« Mon fils, les trente pièces de dix-huit que vous avez envoyées à Zara ne sont pas suffisantes; il faudrait y envoyer plusieurs pièces de six et de trois et des obusiers pour servir à la défense des fortifications du côté de terre. N'envoyez, autant que possible, que des pièces en fer. Je vois qu'il y a à Palmanova dix mille fusils; faites-les mettre en salle d'armes, et veillez à ce qu'ils soient tenus en bon état, ainsi que les mousquetons, baïonnettes, etc., etc.

« Donnez ordre au général Pouchun de se rendre en Istrie et en Dalmatie pour faire l'inspection de toutes les places. Il désignera la quantité d'artillerie nécessaire pour la défense de chaque port et de cha-

receveur général des États-Vénitiens, M. Hennin lui remit son service le 13 mars 1806.

Il présenta, le 28 mars, le compte de sa gestion, au prince Eugène, qui l'approuva.

Conformément à un décret impérial du 23 septembre 1806, relatif aux receveurs généraux des contributions levées en Allemagne et en Italie en l'an XIV et 1806, M. Hennin remit le même compte au ministre du trésor.

Après l'examen d'une commission instituée pour la vérification de ces comptabilités, le compte fut déclaré régulier, et le *quitus* prononcé par un arrêté de cette commission, approuvé par l'Empereur.

que place, et fera ce qu'on appelle l'armement des principaux points fortifiés de la Dalmatie.

« Je vois, dans une lettre du général Mathieu Dumas, que les Autrichiens voudraient enlever de l'île de Tago leurs sels; ils nous ont trop maltraités en Dalmatie : il ne faut leur laisser rien emporter, et tout garder.

« Envoyez un officier d'état-major dans la Carniole et en Hongrie pour savoir pourquoi les prisonniers ne sont pas rentrés; il prendra des renseignements sur les lieux où ils se trouvent. Il pourra même pousser jusqu'à Vienne. »

Eug. à Nap. Milan, 26 mars 1806.

« Sire, j'ai l'honneur d'envoyer à Votre Majesté un rapport de l'agent français à Fiume, qui rend compte de l'apparition d'une frégate anglaise et de la démarche d'un capitaine, accompagné d'un Russe, chez le commandant autrichien. »

Nap. à Eug. Paris, 27 mars 1806, à minuit.

« Mon fils, je reçois votre lettre du 22 mars. Tâchez d'être informé du nombre des vaisseaux que les Russes ont à Corfou et dans l'Adriatique.

« Je crois vous avoir déjà mandé que je n'avais point encore reçu la carte de la Dalmatie, que vous m'aviez annoncée. »

Nap. à Eug. Paris. 27 mars 1806, à 10 heures du matin.

« Mon fils, je reçois votre lettre du 21. Si le cardinal Oppizoni n'est pas coupable, ce qu'on lui a fait demande vengeance; s'il est coupable, ce qu'on lui a fait n'en est pas moins mal. Parlez de ma part au cardinal; faites-lui connaître que mon opinion à cet

égard est que, si la chose est vraie, je n'en tiens pas moins l'administration de Bologne comme coupable, et que, si les faits sont faux, elle doit être punie exemplairement. Si, en effet, l'accusation n'est pas vraie, faites venir la prostituée, la tante, l'employé qui avait fait le rôle du cardinal, et donnez le plus grand éclat à cette infamie; mais il faut être bien sûr des faits. Dans mon opinion particulière, et malgré tous les raisonnements que vous me faites, je suis très-porté à croire que la chose est vraie. L'interrogatoire du préfet, de l'employé qui est supposé avoir fait le rôle du cardinal, ce que le cardinal vous dira confidentiellement, ce que vous aurez vous-même remarqué, ce que des hommes, dont l'expérience vous manque, tels que Moscati, croiront entrevoir de cette affaire, après en avoir causé, mais non pas avec le cardinal, dont le caractère ne doit jamais être compromis, ces diverses données fixeront mon opinion, et alors je prendrai, s'il le faut, un décret pour créer un tribunal extraordinaire; car une telle infamie serait un crime envers tous les citoyens, mais le crime serait bien plus grand envers un cardinal : ce serait attenter envers la religion et mettre le désordre dans l'État. J'ai cependant peine à croire qu'on puisse se rendre coupable à ce point pour faire seulement niche à l'Église, à moins qu'il n'y ait quelque inimitié particulière, et c'est aussi ce qu'il faut chercher à vérifier.

« Vous m'annoncez dans votre lettre une carte que je n'ai point reçue. »

Eug. à Nap. Milan, 27 mars 1806.

« Sire, il est arrivé à Venise, il y a quelques jours, un Anglais nommé *Graham*, lequel, l'année dernière, avait déjà fait deux voyages de Londres à Venise et de Venise à Londres.

« Il a été arrêté; ses papiers ont été visités : il n'avait rien sur lui ni chez lui qui ne fût indifférent. Il a été mis provisoirement en liberté, mais gardé à vue.

« J'ai profité de cette occasion pour ordonner une mesure générale, applicable à M. *Graham* et à une vingtaine d'Anglais qui se trouvent à Venise.

« J'ai ordonné que tous les Anglais, sans exception, fussent expulsés de Venise, envoyés dans diverses villes de la terre ferme, et mis sous la surveillance spéciale du magistrat civil et du délégué de police.

« Je désire que ces ordres, Sire, soient honorés de l'approbation de Votre Majesté.

« Il est aussi arrivé à Venise, il y a quelques jours, un nommé Charles Barsoni, âgé de vingt ans. Il venait de Malte par Messine et Trieste. Tout de suite après son arrivée il a subi interrogatoire.

« Il est frère d'un nommé Barsoni, aujourd'hui secrétaire pour la correspondance italienne auprès de M. Ball, gouverneur anglais de l'île de Malte. Ce frère est peut-être connu de Votre Majesté. Il est l'auteur d'un ouvrage dirigé contre l'armée française et publié sous le titre *Des Romains en Grèce*, à l'époque de vos premiers triomphes en Italie.

« Celui-ci n'était, dit-il, allé à Malte que dans

l'espoir d'y trouver une place auprès de son frère. Il n'a point trouvé de place, et il revient malade chercher des secours dans sa famille.

« Il est parti de Malte il y a près de trois mois; à cette époque, la garnison de l'île était de trois à quatre mille hommes, la plus grande partie Anglais, le reste Maltais; ces derniers servaient de très-mauvaise grâce.

« En général, les Maltais sont partagés d'affection pour les Anglais et pour les Français; ceux-là qui appartiennent aux Anglais se plaignent de leur orgueil et de leur dureté.

« Le jeune Barsoni était venu à Messine sur le navire nommé le *Courrier de Malte*, et y demeura malade pendant un mois; pendant qu'il y était, les Anglais s'y présentèrent; on fit des difficultés pour les recevoir, de sorte qu'ils demeurèrent en rade dix-huit à vingt jours, au bout desquels il leur fut permis de débarquer; et ils débarquèrent en effet six à sept mille hommes, qui, depuis, sous les ordres d'un gouverneur napolitain, gardent la citadelle.

« Au moment de son départ de Messine, la reine et le roi de Naples étaient à Palerme. Ils y avaient été reçus avec inquiétude, parce qu'on croyait que les Français ne tarderaient pas de les y suivre.

« Les esprits étaient divisés en Sicile; mais le jeune homme paraît croire que la cour napolitaine y était soufferte et non voulue; qu'elle y inspirait plus de peur que d'amour.

« De Messine à Trieste, ce jeune voyageur n'a pas rencontré une seule voile anglaise.

« Il a trouvé les esprits de Trieste frappés de la nouvelle du débarquement des Russes aux bouches du Cattaro, et convaincus que leur ville serait bientôt réoccupée par les Français.

« Telles sont, Sire, les principales circonstances rapportées par le jeune Barsoni. Quelque peu importantes qu'elles paraissent être, j'ai cru devoir vous en rendre compte.

« Le jeune Barsoni est de Lonato, près Brescia. Il a été autorisé à se rendre au milieu de ses parents; il y sera sévèrement surveillé.

« Son âge, son état de valétudinaire, et, plus que tout cela, la naïveté de ses réponses, n'ont pas indiqué la nécessité d'ordonner contre lui des mesures plus rigoureuses. »

Eug. à Nap. Milan, 28 mars 1806.

« Sire, j'ai passé toute la journée d'aujourd'hui à donner les derniers ordres de Votre Majesté, relatifs à l'organisation de l'Istrie. Ces ordres sont du 21 et me sont arrivés seulement hier soir fort tard, à cause de la tourmente qui a régné sur le Mont-Cenis et du débordement de la Scrivia.

« Le général d'Anthouard, mon aide de camp, est parti depuis longtemps. Le colonel Sorbier partira demain soir ou après-demain matin. J'ai déjà préparé une partie de ses instructions; elles sont très-détaillées, et, s'il les suit, comme je n'en doute pas, il ne pourra qu'en résulter de bons et sûrs renseigne-

ments que je m'empresserai d'adresser à Votre Majesté.

« J'ai écrit ce matin à Venise pour avoir des mémoires, cartes ou plans des côtes d'Istrie et de la Dalmatie. J'ai demandé aussi une personne connaissant bien cette navigation, pouvant donner tous les renseignements imaginables sur l'Adriatique et tous ses ports ou rades. J'ai demandé cette personne comme pour moi, et dans le fait c'est pour l'adresser au ministre de la marine, à Paris, qui m'a écrit, à cet effet, au nom de Votre Majesté.

« Je n'ai pas cru nécessaire de dire à Venise qu'on avait ce besoin à Paris, et la personne sera censée être près de moi à Milan. »


Eug. à Nap. Milan, 28 mars 1806.

« Sire, je m'empresse de répondre à la demande de Votre Majesté, s'il y a près de Montfalcone un petit port qui serait propre à communiquer plus facilement avec Capo-d'Istria. J'avais envoyé, il y a un mois et demi, mon aide de camp Bataille pour reconnaître toute cette partie de la côte. Il est résulté de sa tournée qu'il n'y avait (près de Montfalcone) que le petit port de la Cavana, à un mille et demi, pour lequel il y aurait même des travaux à entreprendre; mais il y a, à six milles de Palmanova, le port de Cervignano qui est formé par la Angs et qui débouche en mer par Porto-Buso. Ce port est très-convenable, et depuis six semaines notre correspondance pour l'Istrie et la Dalmatie s'est faite par des bateaux de poste qui partent deux fois par semaine, qui vont à la voile et à la

rame toujours terre à terre. Ces bateaux vont en cinq ou six heures de Cervignano à Capo-d'Istria. D'après les nouveaux ordres de Votre Majesté, cette correspondance aura lieu deux fois la semaine, le jeudi et dimanche.

« J'ai écrit à Séras d'établir des postes à Capo-d'Istria, à Fianona. »

Eug. à Nap. Milan, 28 mars 1806.

« Sire, Votre Majesté m'avait ordonné, par sa lettre du 21 mars, de lui rendre compte de tous les mouvements des croisières ennemies; les derniers rapports que je reçois sont que trois frégates, dont deux anglaises et une russe et deux bricks, ont été aperçus vers le 15 de ce mois; cependant, depuis le 20 de ce mois, presque tous les bâtiments de guerre qui étaient en mission sont entrés dans la rade de Venise, et il ne reste à rentrer que quelques petits bâtiments côtiers.

« Tous nos convois expédiés ont pris leurs précautions pour éviter l'ennemi. »

Eug. à Nap. Milan, 29 mars 1806.

« Sire, je reçois la lettre dont m'honore Votre Majesté sous la date du 24 mars. J'ai l'honneur d'adresser à Votre Majesté la copie d'une lettre écrite par le général Bellegarde au général Marmont, qui me l'a envoyée. Je l'ai reçue il y a deux heures; j'ai d'après cela ordonné qu'on mette en marche définitivement le 8e d'infanterie légère et les conscrits qui ont été répartis dans les corps en Dalmatie.

« J'ai envoyé l'ordre au général Marmont et au général Séras de se tenir prêts à marcher, mais j'ai

interdit aucun ordre ou mesure qui tendraient à alarmer nos voisins.

« J'ai ordonné au 9[e] d'infanterie de ligne de se rendre de Vérone dans le Frioul, pour être sous les ordres du général Marmont; deux régiments de chasseurs seront prêts à s'y joindre au premier moment. Des officiers ont été envoyés pour presser l'armement de Palmanova. J'y fais transporter cent cinquante milliers de poudre de Venise et soixante de Mantoue; Palmanova en manquait absolument.

« Je fais remettre en activité la poudrière de Trévise.

« Les ordres sont donnés à l'ordonnateur pour que l'approvisionnement de Palmanova soit achevé dans avril; il le sera pour le 30. Je dois prévenir Votre Majesté que je n'ai point compris, dans l'approvisionnement de Palmanova, les bœufs et fourrages, car on pourra se les procurer en moins de huit jours, et l'entretien serait coûteux; si cependant Votre Majesté l'exigeait, elle aurait la bonté de me l'écrire. *Enfin j'ai ordonné à Marmont de se rendre au moins une fois par semaine à Palmanova, pour y faire une bonne inspection des travaux.* »

Eug. à Nap. Milan, 29 mars 1806.

« Sire, Votre Majesté, en me renvoyant, avec sa dépêche du 21 mars, un tableau des recettes et dépenses de l'armée d'Italie, qui lui a été présenté par le ministre du trésor de l'empire, me fait l'honneur de m'adresser les questions suivantes :

« Qu'est-ce que l'armée active sous les ordres du maréchal Masséna?

« Qu'est-ce que la caisse des troupes françaises stationnées en Italie?

« Qu'est-ce que la caisse des troupes françaises dans les États vénitiens?

« Enfin, d'où proviennent les deux millions trois cent soixante-trois mille francs présentés dans le tableau comme *restant en caisse?*

« Je m'empresse, Sire, de répondre aux questions que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser.

« La comptabilité du payeur de l'armée d'Italie a été divisée jusqu'à présent en trois parties distinctes. Cette division existe en conformité des ordres du ministre du trésor, et dans le but d'apporter plus d'ordre et plus de clarté dans les sources diverses de recettes et dans les natures diverses de dépenses dont le payeur est chargé.

« J'explique ainsi le chapitre du tableau ayant pour titre : *Armée active du maréchal Masséna :*

« 1° Les recettes consacrées au service de cette armée, lesquelles recettes provenaient des contributions extraordinaires frappées sur le pays vénitien, et d'une somme de huit cent mille francs restant des sommes qui avaient été versées par le trésor royal d'Italie;

« 2° Les dépenses de cette armée, lesquelles étaient payées sur des mandats de l'ordonnateur d'après les ordres du général en chef.

« Ces dépenses ne pouvaient être confondues avec celles des troupes stationnées dans le royaume d'Italie, parce que, au moment où l'armée active de M. le maréchal eut passé l'Adige, M. le maréchal

ne s'occupa plus nullement de la portion de son armée qui était restée en deçà de l'Adige; et qu'ainsi, tandis que l'armée active était régulièrement payée sur les produits des contributions de guerre et sur les ordres du général en chef, l'armée stationnée dans le royaume, les hôpitaux, les dépôts, n'étaient payés qu'en vertu des ordres du ministre de la guerre et sur les fonds faits par eux.

« Voilà, Sire, ce que c'est que la comptabilité de l'armée active sous les ordres du maréchal Masséna, et la comptabilité de l'armée stationnée dans le royaume d'Italie.

« A partir du 1er janvier dernier, la comptabilité de l'armée active du maréchal Masséna a cessé.

« Mais la comptabilité de l'armée active sous mes ordres est demeurée et a dû demeurer distincte de celle de l'armée stationnée dans le royaume d'Italie; et voici pourquoi :

« Jusqu'au 9 février, jour où Votre Majesté a décidé qu'il serait pourvu, avec les revenus de l'État vénitien, aux dépenses de l'armée active et de l'armée stationnée en Italie, celle-ci a continué d'être payée sur les ordres du ministre de la guerre et sur les fonds faits par eux, tandis que l'autre l'était sur les revenus de Venise.

« Votre décision du 9 février, qui consacre aux dépenses des deux fractions de l'armée la même nature de fonds, fait entièrement disparaître la division des comptabilités.

« Le tableau qui a été mis sous les yeux de Votre Majesté s'applique au *passé;* à l'avenir, et, à partir

du 1er avril prochain, les trois comptabilités n'en feront qu'une.

« Il ne me reste plus, Sire, qu'à répondre à la question relative aux deux millions trois cent soixante-trois mille cinq cent quarante-trois francs quatre-vingt-huit centimes, présentée dans le tableau comme *restant en caisse*.

« Ce restant en caisse provenant des trois comptabilités réunies se compose des envois du trésor public de France sur celui du royaume d'Italie, et des contributions extraordinaires des États vénitiens.

« Mais ce restant en caisse était bien loin de s'y trouver en fonds effectifs; il se composait des excédants de recettes des payeurs préposés à l'époque de l'arrêté de la situation, lesquels excédants sont formés des sommes payées depuis longtemps et dont les acquits ne sont pas encore parvenus.

« Il suit de cette exposition que le restant en caisse porté au tableau ne provient nullement des déplacements de fonds d'Ardant et autres; que ce restant en caisse ne peut jamais être considéré comme devant pourvoir à aucune dépense du mois de mars, mais, au contraire, comme insuffisant à l'acquittement des dépenses antérieures.

« J'aurai l'honneur, Sire, de vous adresser le 1er avril un état exact de toutes les natures de besoins, et j'en distrairai, comme de raison, toutes les sommes qui, en exécution du dernier décret de Votre Majesté, sont payables par le trésor italien sur les impositions extraordinaires de 1806. »

Eug. à Nap. Milan, 29 mars 1806.

« Sire, j'ai l'honneur de rendre compte à Votre Majesté de ce que contient une lettre du général Molitor, que je viens de recevoir; elle est datée de Spalatro, le 16 mars.

« Il a placé ses quatre régiments d'infanterie de manière à se secourir mutuellement, à repousser victorieusement toute espèce d'entreprise dans le cas où l'ennemi tenterait une descente. Le 5e régiment est à Macarska, et occupe, par détachements, le fort Opus et Imoschi; le 23e est à Spalatro; les forts de Knin et Sign sont occupés par quatre compagnies de ce régiment; le 87e est à Traw, fournissant quatre cent cinquante hommes aux îles de Brazza, Lesina et Curzola; le 79e occupe Sébénico, le fort San Nicolo, Zara et San Pietro. Par cette disposition, les deux places importantes de Zara et de Spalatro sont suffisamment assurées, et les débouchés sur l'Albanie continuent d'être menacés. L'Autriche est évidemment responsable de la remise des bouches du Cattaro et de la restitution des moyens de défense qui ont été enlevés aux places de la Dalmatie par ses agents. Le marquis de Ghisilieri, commissaire plénipotentiaire de l'empereur d'Autriche pour la cession des provinces vénitiennes, en convient lui-même et rejette la faute sur les ministres ou agents de sa cour; il a promis de faire toutes les démarches possibles pour faire revenir de Fiume les munitions qui appartenaient à la Dalmatie, de même que pour assurer provisoirement aux troupes françaises le passage par Trieste, Fiume et la Croatie autrichienne; mais il avoue qu'il craint que ses

représentations à cet égard ne soient inutiles. Le général Molitor lui a écrit relativement à ces objets une lettre dont Votre Majesté trouvera ci-joint la copie.

« En attendant qu'il soit décidé si l'Autriche sera obligée à remettre les bouches du Cattaro ou si elles seront reprises par la force des armes, le général Molitor prend des renseignements sur la situation de Fiume et de cette province. Le territoire de Raguse, et les positions du territoire turc dont cette République s'est environnée depuis longtemps, séparent la Dalmatie des bouches du Cattaro; des bords de la Naranta à Castelnuovo il y a cinq grandes journées par une route impraticable pour les voitures et difficile pour les hommes de pied. A trois mille au delà, commencent les défilés qui se prolongent l'espace de quatre milles et jusqu'à la distance de cinq milles de Castelnuovo; ces défilés, d'une défense très-avantageuse, sont occupés par un corps de quatre à cinq mille Monténégrins. On peut les tourner par la gauche en gravissant de hautes montagnes, et surtout en s'assurant des intentions des Turcs, qui, jusqu'à présent, paraissent incertaines; on arrive ensuite sans difficulté à Castelnuovo. Ce fort a une enceinte bastionnée qui tombe en ruines, à la vérité, mais qui est défendue par du canon. De Castelnuovo à Cattaro, la présence des frégates russes dans le golfe de Cattaro empêche tout passage par mer. On peut aller, quoique très-difficilement, par terre jusqu'à Risano en franchissant les montagnes de Morigno; mais de Risano à Cattaro il y a encore douze milles,

et le chemin se trouve constamment sous le feu des bâtiments ennemis.

« Il résulte de ces observations que, pour s'emparer d'autorité de cette province, et surtout de Cattaro, le secours de la marine est absolument nécessaire, tant pour protéger la marche des troupes de terre que pour seconder leurs attaques avec de l'artillerie et pour assurer les moyens d'approvisionner les places en munitions de bouche et de guerre.

« Le pacha de Scutari est ennemi des Monténégrins; peut-être pourrait-on l'engager à agir de concert avec nous, contre eux.

« J'ai déjà eu l'honneur de rendre compte à Votre Majesté des divers ordres que j'ai donnés pour l'armement et l'approvisionnement de l'Istrie et de la Dalmatie, et j'en mettrai bientôt le résumé sous vos yeux. »

Nap. à Eug. Paris, 30 mars 1806.

« Mon fils, j'ai destitué le général de brigade S........ Comme il serait possible qu'il demandât à être jugé, ce que j'accepterais sur-le-champ, je désire que vous me communiquiez toutes les preuves que vous auriez du brigandage qu'il a commis en Italie. »

Nap. à Eug. Paris, 31 mars 1806.

« Mon fils, faites naviguer les Vénitiens sous pavillon italien; mais vous savez qu'ils ont beaucoup de dangers à courir de la part des Russes, des Anglais; il faut donc qu'ils ne se hasardent qu'avec circonspection. »

Nap. à Eug. Paris,

« Mon fils, j'ai destitué le général S.......; mon

31 mars 1806.

intention est bien de lui faire rendre tout ce qu'il a pris.

« L'article 3 de votre décret d'abolition de la censure est un peu vif. Tout homme est libre d'écrire et d'imprimer ses pensées, mais avec bien des restrictions. Il n'y a pas plus de loi en Italie qu'en France contre la calomnie. D'ailleurs, par un article, vous établirez la censure. Mais je crois que tout cela n'a pas le même inconvénient à Milan qu'à Paris. »

Nap. à Eug. Paris, 31 mars 1806.

« Mon fils, vous trouverez ci-joint le décret que je viens de prendre. Il a déjà été communiqué au Sénat et sera demain dans le *Moniteur*. Vous le recevrez officiellement; faites-le publier et mettre à exécution. Faites-moi connaître ce que rendra le quinzième des revenus des duchés que je viens de créer. Il y en a qui rendront peu de chose, mais il y en a qui rendront beaucoup. Mon intention est de les composer de manière qu'il y en ait de cent vingt mille livres, de deux cent mille livres, et même de trois cent mille livres. »

Eug. à Nap. Milan, 31 mars 1806.

« Sire, d'après les ordres que Votre Majesté a eu la bonté de me donner, je m'occupe des divers remplacements des officiers dans la ligne. Je n'oublierai pas que Votre Majesté m'a fait l'honneur de me dire qu'elle désirait avancer les officiers de sa garde. Je n'attends que l'état des places vacantes dans les corps, que doit me remettre le ministre de la guerre. Je ne me permettrai cependant pas de nommer les généraux, et j'ai l'honneur d'en soumettre la nomination à Votre Majesté.

« Pour généraux de division, j'ai l'honneur de proposer le général de brigade du génie, Bianchi-d'Adda (général de brigade du 4 octobre 1800);

« Le général Severoli (général de brigade du 22 septembre 1800;

« Le général de brigade Fontanelli, du 15 décembre 1804.

« Pour généraux de brigade :

« Le colonel Lecchi (Théodore), commandant l'infanterie de votre garde royale, et colonel depuis le 15 janvier 1801;

« Mazonchelli, adjudant-commandant à la division des côtes de Boulogne, et colonel depuis le 14 octobre 1802;

« Fontane, commandant le 1er régiment de ligne, et colonel depuis le 15 juillet 1800.

« Enfin, le colonel Viani, commandant la cavalerie de votre garde royale, et colonel du 22 mars 1798. »

Eug. à Nap. Milan, 31 mars 1806.

« Sire, j'ai l'honneur de rendre compte à Votre Majesté que j'ai la certitude que les approvisionnements pour l'Istrie et la Dalmatie sont partis de Venise; et, comme les derniers avis que je reçois portent que le Quarnaro[1] est libre à cause des coups de vent, il y a tout lieu de croire qu'ils arriveront sans accident à leur destination.

« J'ai l'honneur de mettre aussi sous les yeux de Votre Majesté les dernières nouvelles qui m'arrivent de l'Istrie et de la Dalmatie.

[1] Golfe de Quarnaro.

« On demande encore des bâtiments armés en Dalmatie; mais, outre la division de six bâtiments qui est déjà partie pour la Dalmatie, j'ai l'honneur de rendre compte à Votre Majesté qu'il est parti encore deux canonnières armées de dix-huit et vingt-quatre, et une armée de dix.

« Le général Lauriston m'écrit de Zara, les 22 et 24, qu'il est clair que MM. Ghisilieri et Bredi ont favorisé l'invasion des bouches du Cattaro; il leur a parlé vertement, ils n'ont fait que divaguer et sont convenus que les ordres de leur cour portaient qu'ils devraient s'en tenir, avec les Russes, à des protestations; cependant ils auraient pu nous servir davantage, et, dans la supposition où nous serions entrés dans les bouches du Cattaro, nous n'aurions pu nous y maintenir en cas d'attaque, faute de provisions et d'approvisionnements, les Autrichiens n'ayant rien laissé, quoiqu'ils connussent bien la convention du 4 janvier. Ces deux agents d'Autriche sont partis, malgré ses représentations, sans rendre aucune des munitions.

« Le général Lauriston demande avec instance les bouches à feu, munitions et approvisionnements qui devaient être envoyés en Dalmatie.

« Outre les trente pièces en fer de dix-huit, il en est parti dix autres de divers calibres, et, quoique je n'aie pas l'état de ce qui a été trouvé à Zara, on peut compter sur une cinquantaine de pièces; il y en a vingt ou vingt-cinq de trois. J'ai envoyé cinq mille boulets de ce calibre, qui sont partis depuis quinze jours de Venise; je vais envoyer aussi des obusiers.

« Les généraux Lauriston et Molitor demandent avec instance des fonds. Leur demande, y compris six cent mille livres pour les fortifications, s'élevait à deux millions de francs. Il a été envoyé en Dalmatie, dans le mois de février, deux cent mille livres, plus cinquante mille francs tirés sur nous par la division vers le 15 mars; un autre envoi de trois cent soixante mille francs, et il est parti hier encore cent mille francs; de plus, je vais ordonner au ministre du Trésor d'envoyer, pour les fortifications, cent mille livres pour le mois d'avril et cent mille livres pour le mois de mai.

« Je pense que Votre Majesté approuvera que j'aie ordonnancé ces fonds sur le Trésor italien; il sera toujours facile de les faire rembourser par qui Votre Majesté le jugerait le plus convenable.

« Les Français sont aimés en Dalmatie; ils s'y conduisent bien, et le général Molitor s'est acquis l'estime générale.

« La Dalmatie réclame une organisation provisoire, semblable à celle de Venise. Le général Lauriston propose, pour magistrat civil, un M. Garmini de Traw, qui est riche, bien famé, et qui a été persécuté par l'Autriche à cause de son attachement aux Français.

« Les Autrichiens, qui étaient à Cattaro au nombre de deux mille, ont rendu la place à trois cents Russes. Les derniers rapports annoncent que les Russes y ont peu de monde; quelques-uns, qu'ils se sont retirés.

« Le général Lauriston témoigne de l'embarras

pour ce qu'il aurait à faire dans le cas où il pourrait attaquer Cattaro avec succès. Devait-il attendre que cette place fût remise par l'Autriche?

« Les Autrichiens se renforcent beaucoup à Trieste et dans les environs, leur intention est de cantonner le plus de troupes qu'ils pourront dans le cœur de l'Istrie; le général Bellegarde a fait des visites en conséquence.

« Suivant les ordres de Votre Majesté, que j'ai reçus ce jour, j'ai désigné le général Gilly jeune pour commander le district de Cherzo.

« Je me suis occupé de suite de tous les ordres compris dans les dépêches des 23 et 24 mars, dont elle m'a honoré.

« Je joins à la présente un nouveau mémoire du général Poitevin. »

Nap. à Eug. Paris, 1er avril 1806.

« Mon fils, vous trouverez ci-joint le *Moniteur;* faites faire, le plus tôt possible, la répartition des trente millions de biens, et, lorsque M. Dauchy devra revenir, il rapportera tous les procès-verbaux. Au 1er mai, Venise fera partie du royaume. Dès ce moment, l'armée sera nourrie par Dejean, mais ce sera toujours par vous. Les deux millions cinq cent mille livres par mois suffiront-ils? Faites bien sentir au conseiller d'État que la réunion de la Dalmatie, de l'Albanie, du Frioul, de Venise, exige que je tienne dans les provinces un grand nombre de troupes, surtout pendant les premières années; que les deux millions cinq cent mille livres ne sont pas trop considérables; que l'augmentation pour le pays de

Venise est de moins d'un million, puisque mon royaume d'Italie paye déjà seize cent mille francs. Enfin n'oubliez pas que les douze cent mille francs de rente sur le Mont-Napoléon sont une récompense juste; que les duchés que je crée ne sont que pour arriver à un système, puisqu'ils ne donnent aucun droit, que l'on en rachètera les dotations insensiblement; que l'occupation de Venise pourra être le prétexte de nouvelles guerres; qu'il est de mon devoir et de ma politique d'intéresser l'armée et la nation dans cette nouvelle querelle, quoiqu'il soit indifférent pour les autres puissances que Venise appartienne à l'Autriche ou à l'Italie.

« Envoyez-moi l'état des commandants de la Couronne de fer que j'ai nommés et des places que j'ai encore à donner, avec les propositions que vous avez à me faire, et la note de ce qu'a fait chaque individu proposé pour le bien du pays depuis la première entrée des Français en Italie. »

Eug. à Nap. Milan, 1er avril 1806.

« Sire, j'ai ordonné à M. Hennin, trésorier provisoire de votre couronne d'Italie, de rendre ses comptes à M. Duliége, nouvellement nommé receveur général des finances des États vénitiens. J'ai l'honneur de joindre ici copie de ces comptes. Votre Majesté y verra que nos principales ressources, jusqu'au 15 mars, ont été l'emprunt de deux millions fait au commerce de Venise, et un autre de cinq cent mille livres au Trésor du royaume. »

Eug. à Nap. Milan,

« Sire, d'après un rapport de l'ordonnateur en

1er avril 1806. chef Joubert, il existe dans la 27e division, à Asti, Acqui et Alexandrie, une quantité de deux cent cinquante mille rations de biscuit. L'ordonnateur me demande à pouvoir les utiliser en Istrie et en Dalmatie.

« Je n'ai pas cru être en droit de lui donner une pareille autorisation, puisque c'est dans une division où je ne puis donner d'ordre.

« Je soumets le rapport à Votre Majesté, elle décidera ce qu'elle croira convenable. »

Eug. à Nap. Milan, 1er avril 1806. « Sire, je prends la liberté de soumettre à Votre Majesté un rapport du ministre de la guerre, contenant quelques demandes relatives aux nouveaux drapeaux à donner à l'armée. Ces demandes se réduisent à savoir, 1° si Votre Majesté veut permettre que l'on distribue, à l'époque qu'elle désignera, de nouveaux drapeaux à l'armée (les drapeaux actuels ayant encore les marques de la République italienne);

« 2° Si Votre Majesté ordonne l'emblème de l'aigle avec la Couronne de fer ou le lion;

« 3° Si les drapeaux surmontés de l'aigle pourraient être destinés à la garde royale, et ceux surmontés du lion destinés à tous les autres corps de l'armée italienne.

« Votre Majesté devant seule prononcer, j'attendrai les ordres qu'il lui plaira m'adresser à ce sujet. »

Eug. à Nap. Milan, 2 avril 1806. « Sire, j'ai l'honneur de rendre compte à Votre Majesté que plusieurs rapports m'informent que des corsaires russes, soutenus par trois frégates ou cor-

vettes, ont reparu dans le Quarnero. Ces mêmes rapports m'annoncent qu'une frégate russe est arrivée à Fiume le 26 mars, et y a débarqué deux courriers, l'un anglais et l'autre russe. Ces deux courriers se dirigeaient sur Vienne.

« L'agent français à Fiume se conduit fort bien et ne manque pas d'adresser les moindres nouvelles au général Séras. Le consul français à Trieste, au contraire, mérite bien quelques reproches :

« 1° Il a trouvé mauvais que l'agent qui est à Fiume correspondît avec d'autres qu'avec lui ;

« 2° Il est encore à élever les armes de l'Empire français sur sa porte. Il a dit au général Séras que son gouvernement ne lui en avait pas donné l'ordre; que, d'ailleurs, il ne savait pas comment elles étaient faites.

« S'il n'y a pas de mauvaise volonté de sa part (quoique mon aide de camp d'Anthouard, qui tranche un peu les mots, dit qu'il passe pour être attaché aux Bourbons), il n'est pas moins vraisemblable qu'il n'est peut-être pas dans le cas de remplir une place qui devient, par les circonstances nouvelles, très-intéressante.

« Votre Majesté, plus clairvoyante, fera les réflexions qu'elle jugera convenable. »

Nap. à Eug.
Malmaison,
4 avril 1806.

« Mon fils, je reçois vos lettres du 28 mars. Je ne rapporterai mon décret sur Crespino que lorsqu'il y aura eu réellement trois hommes de fusillés. La condamnation par contumace ne signifiant rien, qu'on tâche donc d'arrêter les coupables.

« Laissez le nommé Scori en prison encore six mois, après lesquels je vous autorise à le faire sortir; mais qu'il ne reste plus à Milan, et qu'il soit consigné dans une petite commune où il puisse être surveillé. Laissez aussi le prêtre Élie en prison encore quatre mois. Je ne souffrirai jamais que Castiglione rentre à Milan; envoyez-le à Fenestrelle, où il sera détenu pendant un an; après cela, vous l'exilerez pour toujours des États d'Italie. Correspondre avec les ennemis de l'État est un crime qui, dans tous les temps, emporte peine de mort.

« M. Corradine est, j'imagine, le major de la garde; je ne puis le nommer préfet du palais; ces places doivent être données à des gens riches. Il faut plutôt lui donner une place militaire.

« Je vois, par votre lettre du 27, que vous avez fait arrêter, à Venise, l'Anglais Graham. Envoyez-le à Valenciennes, ainsi que tous les Anglais que vous avez dans le royaume. »

Nap. à Eug. Malmaison, 4 avril 1806.

« Mon fils, le passage en Dalmatie sera dû par terre, et je ne souffrirai pas que la cour de Vienne le refuse. Que le général Marmont écrive au général Bellegarde, pour qu'il fasse retourner l'artillerie vénitienne dans les places de la Dalmatie. Faites surtout passer en Dalmatie les hommes appartenant aux cinq régiments qui s'y trouvent, afin que ces régiments soient nombreux et puissants. Faites-y passer des cartouches et de la poudre, afin que la place de Zara et les autres places fortes soient en état, et qu'en cas d'événement on puisse y réunir

tous les dépôts et porter toute la division sur la Croatie. Faites-y surtout passer de l'argent; j'imagine qu'il y a un payeur. Il faut que le payeur ait constamment dans sa caisse des fonds pour un mois de solde. Que le soldat ne souffre pas, qu'il ait toujours deux paires de souliers dans le havre-sac. Je suis fâché, et je ne puis que vous témoigner mon mécontentement, de ce que vous ne m'ayez pas encore envoyé les plans de Zara et des autres places de la Dalmatie, ainsi que les états de leur approvisionnement et de leur armement en artillerie. Je n'admets aucune espèce d'excuse; c'est à vous à faire mettre aux arrêts les commandants d'artillerie et du génie, et à prendre toutes les mesures pour que je sois instruit; vous ne les prenez pas. On dort à Milan, mais beaucoup plus encore en Dalmatie.

« J'approuve fort que vous n'ayez mis ni bœufs ni fourrages à Palmanova. Cela coûterait inutilement de l'argent. »

Nap. à Eug. Paris, 4 avril 1806.

« Mon fils, la solde est-elle payée ou non à votre armée? Il m'est venu des plaintes que des régiments du général Marmont ne sont pas payés depuis le mois de janvier. Répondez-moi catégoriquement là-dessus.

« Tâchez de me dire ce que c'est qu'un nommé Labaume, qui se trouvait à Milan. Ce doit être un assez mauvais sujet. »

Eug. à Nap. Milan, 4 avril 1806.

« Sire, le général Marmont a réclamé près de moi pour que son corps d'armée soit maintenu sur

le pied de guerre ; il fonde sa réclamation sur une lettre du ministre de la guerre, qui, en lui annonçant qu'il est sous mes ordres, lui dit qu'il reste toujours deuxième corps de la grande armée.

« J'ai répondu ce soir au général Marmont que l'intention de Votre Majesté était que les troupes sous mes ordres fussent mises sur le pied de paix, à l'exception de celles en Istrie et en Dalmatie.

« Je ne rends compte de ce détail à Votre Majesté que dans la crainte de n'avoir pas rempli ses intentions. »

Eug. à Nap. Milan, 6 avril 1806.

« Sire, j'ai l'honneur d'adresser à Votre Majesté un état de situation de l'armée au 1er avril. Votre Majesté remarquera, à l'article des subsistances du corps d'armée du général Marmont, qu'il a été obligé de requérir de la viande des communes, parce que les fonds que je lui avais envoyés pour la solde n'étaient pas encore reçus. Il en est parti de Milan, le 23 mars, deux cent mille francs pour Udine, et le 31 mars, cent cinquante mille francs ; il en avait déjà été versé cinquante-huit mille francs, le total est donc de quatre cent huit mille francs, et il n'était dû que février et mars.

« Le corps d'armée du général Marmont coûte, pour la solde seule, deux cent cinquante à deux cent soixante mille francs par mois, et son administration coûtera fort cher, *car il a autant et plus d'employés de tous genres qu'il y en a pour toute l'armée, et ils sont pour le moment fort inutiles.* »

Nap. à Eug. Paris, 7 avril 1806.

« Mon fils, je reçois votre rapport sur le vif-argent. Mon opinion est que vous ne vous en dessaisissiez pas que je sache à quoi m'en tenir là-dessus. *Faites venir le propriétaire et demandez-lui un mémoire; dites-lui que cela a été vendu trop bon marché, et que je veux savoir toute l'histoire secrète de cette affaire.* Vous pouvez le lui faire demander par le conseiller d'État Dauchy, s'il est à Venise; car il faut que je connaisse tout ce qui s'est fait dans le plus grand détail.

« Réduisez tous les bureaux de poste aux lettres de Venise à un seul. Ne laissez plus partir de courrier, soit par mer, soit par terre, qu'il ne parte de ce bureau. Employez pour cela la police de Venise; n'ayez aucun égard. Si l'Empereur a à réclamer, nous verrons. Ne nommez point les bureaux dans votre décret, et dites seulement que les onze bureaux de poste aux lettres établis à Venise sont réduits à un seul. Faites exécuter cette mesure avec une telle promptitude, que vingt-quatre heures après que votre décret sera pris, tout soit réuni dans un point central.

« Vous devez avoir plus de biscuit qu'il ne vous en faut en Dalmatie et en Istrie; mais, comme il est bon d'en avoir une grande partie à Zara, je ne m'oppose pas à ce que le biscuit qui est dans la vingt-septième division militaire soit aussi dirigé sur cette place. Ayez en Dalmatie un ordonnateur, un inspecteur aux revues et un payeur qui correspondent avec votre ordonnateur en chef, votre inspecteur en chef aux revues et avec votre payeur

général, et alors avec le nombre de troupes qui s'y trouvent; on saura ce qu'il leur faut.

« Vous pouvez nommer pour provéditeur en Dalmatie la personne que vous jugerez la plus propre à cette place; vous lui donnerez les pouvoirs qu'avaient les anciens provéditeurs vénitiens, et il correspondra avec vous et avec vos ministres. »

Nap. à Eug. Paris, 7 avril 1806.

« Mon fils, je n'ai jamais rien vu de plus mal fait que les mémoires que m'envoie le général du génie Poitevin : il se mêle de ce qui ne le regarde pas; il bâtit des plans de campagne qui n'ont point de sens et ne donne point la description du pays ni des places fortes, la seule chose qui m'intéresse. Demandez-lui donc, non des lignes de défense, des camps retranchés, etc., mais la topographie du pays proprement dite; qu'il fasse l'ingénieur et non le général en chef. »

Eug. à Nap. Milan, 7 avril 1806.

« Sire, le décret de Votre Majesté du 31 mars a été publié; il est maintenant dans les mains de tout le monde; il est l'objet de toutes les conversations. Je dois le dire à Votre Majesté, je n'ai pas eu en général l'occasion de remarquer que ce décret fût reçu avec plaisir; j'ai déjà eu vent de beaucoup de propos plus ou moins absurdes, plus ou moins improbateurs. Les uns voient avec beaucoup de peine la résurrection de la noblesse héréditaire; ils disent que l'hérédité ne devait appartenir qu'à votre famille, et ils répètent sur cela mille propos (insultants même) sur ces nouveaux ducs. Chacun s'en in-

quiète; on pense qu'ils ne seront pas tous Italiens et par conséquent sans intérêt pour le pays. Il a même été dit : « X..... sera sans doute duc de « Frioul. »

« Ce matin, après la messe, il y a eu cour à l'ordinaire, et j'ai pu y remarquer beaucoup de figures allongées; le plus grand nombre des propos a roulé sur les deux millions cinq cent mille francs qui doivent être payés par mois. Ceux-ci calculent que tous les biens nationaux de Venise vont passer aux ducs, que les ducs les mangeront hors du royaume; ceux-là calculent encore que le produit de ces biens nationaux, le quinzième des revenus de l'État de Venise, la contribution mensuelle, enfin les douze cent mille francs de rente sur le Mont-Napoléon, coûteront au royaume d'Italie plus de quarante millions de livres par an, ce qui dépassera le tiers de son revenu. J'ai vu dans tous les regards qu'on cherchait à deviner mon opinion; ils m'ont même fait infiniment d'honneur, car je sais qu'on est allé jusqu'à dire que j'étais affligé du décret. Il sera répondu demain à ces petits propos qui me sont personnels. Comme c'est jour de conseil d'État, je profiterai de cette occasion pour exprimer d'une manière ferme les sentiments que je dois avoir, et j'espère ainsi donner à l'opinion publique une direction convenable. Je puis assurer qu'en ce moment ce n'est pas chose facile; les têtes sont encore pleines des quinze millions d'impôt extraordinaire, de ce droit d'enregistrement qui s'établit et qui s'organise en ce moment, et enfin du décret qui met à la charge du trésor ita-

lien les dépenses faites pour l'armée française. J'ai l'honneur de vous joindre copie de ce que je me propose de dire demain en conseil d'État.

« Quant à ce qui me regarde, je ne crois pas avoir besoin de le dire à Votre Majesté. Placé par vous, Sire, au pied du trône d'Italie, je suis chargé de l'honneur de faire exécuter vos décrets, et je vous jure que je porterai mes soins et ma vie à leur entière exécution; et, si par hasard le moindre article de vos décrets pouvait m'affliger, personne au monde, hormis vous, Sire, n'en serait informé. Je sais que je dois à Votre Majesté la vérité tout entière, et je croirais être coupable de la lui cacher un seul instant. »

Eug. à Nap. Milan, 7 avril 1806.

« Sire, j'ai l'honneur d'informer Votre Majesté que mes rapports secrets m'annoncent qu'il existe une correspondance assez active entre plusieurs nobles de Venise et MM. Bernadin, Renier, Mani et Aldini, à Paris. Ces messieurs espéraient faire un État indépendant; ils avaient, d'après leurs lettres, le projet de faire aller une commission d'entre eux à Paris pour demander l'indépendance à Votre Majesté. Le meneur de tout cela paraît être M. Corner; il m'avait déjà été noté comme intrigant.

« Le préfet de Bologne, qui est à Milan, écrit à madame A..., sa maîtresse : il lui mande que son affaire est en bon train, qu'il a reçu une lettre de l'ami Aldini, à Paris, qui l'a totalement consolé. Ledit préfet est en grande correspondance avec Aldini. J'espère enfin adresser demain le résultat de

cette vilaine affaire à Votre Majesté; elle y verra qu'il s'en faut de beaucoup que S........ soit exempt des plus grands blâmes. »

Nap. à Eug. Malmaison, 10 avril 1806.

« Mon fils, je vous prie de dire à mon ministre des finances, Prina, de lire avec attention ce rapport du directeur général de la régie des sels et tabacs de Turin; il me semble que, proportionnellement à ce que cet impôt me rend dans mon royaume d'Italie, cette régie ne me rend pas assez. Comme Prina a beaucoup d'expérience sur ces matières, je désire qu'il me fasse un petit rapport confidentiel qui ne sera connu que de moi, avec observations que la lecture de ces états pourra lui suggérer. »

Eug. à Nap. Milan, 10 avril 1806.

« Sire, Votre Majesté, par sa lettre du 4 avril, m'ordonne de lui répondre catégoriquement s'il est dû de la solde aux corps de l'armée.

« J'ai l'honneur d'adresser ci-joint à Votre Majesté l'état par lequel elle verra combien nous sommes en arrière et combien nous avons besoin de ses secours.

« Je ne savais réellement plus ce matin où donner de la tête pour avoir de l'argent : il fallait exécuter l'ordre de Votre Majesté d'envoyer de l'argent en Dalmatie. J'en sentais moi-même tout le besoin, et il n'existait absolument rien en caisse. J'ai cru que Votre Majesté, dans cette extrémité, ne trouverait pas mauvais que j'empruntasse au Trésor italien. J'ai donc emprunté six cent mille livres, que j'ai distribuées ainsi qu'il suit, savoir :

« Quatre cent mille francs pour la Dalmatie; deux cent mille francs pour l'Istrie; et cent mille francs pour la division Marmont. Je les ai hypothéqués sur les lettres de change du vif-argent que nous ne pouvions réaliser qu'après la levée du séquestre du vif-argent, mesure que je n'ai pas cru devoir ordonner et pour laquelle j'attends les ordres de Votre Majesté.

« Il a été versé pour la solde au payeur général de l'armée, depuis le 1er janvier, les sommes ci-après; savoir :

En janvier.		800,000 fr.
En février.		990,000
En mars.		1,000,000
En avril.		1,570,000
Plus pour les dépôts de l'armée de Naples. .		400,000
Total.		4,760,000 fr.
Mais il faut déduire de cette somme 800,000 fr., employés pour un temps antérieur au 1er janvier ci.	800,000 fr.	1,300,000 fr.
Plus ce qui reste à verser pour la solde sur les fonds d'avril. . .	500,000	
Il n'est donc resté pour la solde de ces quatre premiers mois que.		3,460,000 fr.

« Les fonds nécessaires au payement de la solde et accessoires pour les quatre premiers mois de cette année sont au moins de cinq millions. Il manquait donc, pour assurer cette partie de service jusqu'au 1er mai, la somme de quinze cent quarante mille francs.

« Il faut ajouter les sommes réclamées par les corps venus de la grande armée, pour arriéré de 1805, et qu'on peut évaluer, par approximation, à cinq cent mille francs; total général de ce qui est dû pour la solde et de ce qu'il faudrait pour la mettre au courant, la somme de deux millions. »

Eug. à Nap. Milan, 10 avril 1806.

« Sire, j'ai l'honneur de demander les ordres de Votre Majesté relativement aux divisions d'artillerie dans les États vénitiens qui seront réunis au royaume le 1er mai.

« Il me semble qu'à dater de cette époque les dépenses d'artillerie doivent être à la charge du ministère italien. Alors Votre Majesté permettrait que j'établisse la division au delà de l'Adige sur le même pied qu'elles étaient et qu'elles sont dans le royaume, c'est-à-dire qu'on y place des officiers italiens pour tenir la comptabilité et pour seconder les officiers français; enfin les arsenaux sont italiens et sous la direction du ministre de la guerre de votre royaume. »

Eug. à Nap. Milan, 10 avril 1806.

« Sire, j'ai l'honneur de rendre compte à Votre Majesté qu'il n'a encore été rien versé aux corps des draps de leur habillement de l'an XIV, ce qui fait que les conscrits n'ont aucun moyen. Quelques corps avaient des économies qu'ils ont employées; d'autres n'ont point de ressources en ce genre.

« J'ai su indirectement que vingt mille conscrits allaient passer les Alpes pour être répartis dans tous les corps de l'armée; si le ministre directeur ne vient à leur secours, il faudra un temps infini pour

les vêtir, et encore plusieurs corps manquent de moyens, comme je viens de le dire.

« Je prie Votre Majesté de vouloir bien donner ses ordres à cet égard. »

Nap. à Eug. Malmaison, 11 avril 1806.

« Mon fils, j'ai reçu votre lettre du 4 avril. Il est impossible que les besoins de votre armée se montent à seize millions pour quatre mois, ce qui ferait quarante-huit millions pour l'année. Il me paraît peu probable que les recettes ne montent pas à plus de dix-huit cent mille francs pour quatre mois dans l'État de Venise. Vous ne portez également dans les recettes l'emprunt de Venise que pour quatre cent mille francs. Hâtez-vous d'envoyer tous les états à Paris, parce que, à dater du 1er mai, tous les services seront faits par le ministre Dejean. Cette manière m'est plus économique, et je connais mieux la situation des affaires. Ayez soin de tenir la solde au courant. »

Nap. à Eug. Malmaison, 11 avril 1806.

« Mon fils, vous voudrez bien renvoyer de Venise et des autres ports de mon royaume d'Italie tous les agents de la République des Sept-Iles. Faites confisquer et séquestrer les bâtiments de cette nation qui se trouveraient dans mes ports de l'Adriatique, et empêchez toute communication de ces ports avec les Sept-Iles. Faites visiter avec adresse les livres des négociants de Venise chargés des intérêts des Russes et des Corfiotes. Ce sont MM. Papadopoli, Marin Doxoria et Conrado Retz et Compagnie. Ces messieurs ont beaucoup d'argent aux Russes et Corfiotes.

Faites saisir cet argent et déclarer que c'est en conséquence de l'état de blocus dans lequel les bâtiments de ces nations tiennent mes ports de l'Adriatique. »

« Sire, j'ai l'honneur d'adresser à Votre Majesté les renseignements qui me sont arrivés aujourd'hui.

Eug. à Nap. Milan. 11 avril 1806.

« Il paraît que le rassemblement de Gratz n'aura pas lieu. Il y a en Styrie trois régiments qui sont : Lattermann, Chasteler et Strasoldo. Les régiments les plus voisins de l'Isonzo sont le régiment de Reski, à Goritz et sur la rive gauche de l'Isonzo : ce régiment est assez faible; à Trieste, le régiment de Saint-Julien : il est très-nombreux; le régiment de Thurn, partie à Trieste, mais la plus grande partie dans les villages environnants et sur la route de Laybach; ce régiment revient de Cattaro : il est très-fort.

« Le régiment de Bellegarde à Fiume et sur les frontières de l'Istrie; le régiment wallon de l'archiduc Joseph est à Laybach. Ces cinq régiments peuvent faire environ quatorze mille hommes.

« Je n'ai pas encore reçu de nouvelles de Klagenfurth. Je crois qu'il n'y a que deux régiments, celui de Sporck et celui de Hohenlohe.

« Des lettres de Zara du 26 mars annoncent l'arrivée à Cattaro de trois mille cinq cents Russes de renfort.

« Les troupes de notre division étaient dans la même position. »

« Sire j'ai l'honneur d'annoncer à Votre Majesté

Eug. à Nap. Milan,

11 avril 1806.

qu'un certain Rasetti, ancien danseur grotesque, établi depuis peu à Venise, est pensionné par la Russie. Le banquier de Venise, en lui envoyant sa pension, lui dit : « J'apprends avec peine que vous avez quitté « Milan pour vous établir à Venise ; vous vous ap- « prochez ainsi d'un pays où sous peu il fera bien « chaud. Tout est déjà en mouvement ici, et nous en « sentons les tristes effets par le renchérissement des « denrées de toute espèce. »

« J'ai ordonné que Rasetti fût surveillé de toute manière. »

Nap. à Eug. Malmaison, 12 avril 1806.

« Mon fils, il paraît que le 11ᵉ de ligne, qui fait partie du corps du général Marmont, n'a point de solde depuis trois mois. Faites-moi connaître ce que je dois penser de cela. Payer mon armée régulièrement est la première de toutes les conditions. »

Nap. à Eug. Malmaison, 12 avril 1806.

« Mon fils, je vous avais demandé un rapport sur la situation des dépôts des corps de l'armée de Naples, dont le général Charpentier devait passer une revue.

« Je n'ai pas encore reçu ce rapport qu'il m'importe cependant d'avoir. »

Eug. à Nap. Milan, 12 avril 1806.

« Sire, j'ai l'honneur d'adresser à Votre Majesté une lettre que j'ai reçue ce matin du général Lauriston.

« Le général Molitor m'a aussi écrit et m'a envoyé la copie d'une réponse de l'ambassadeur de Votre Majesté à Vienne ; je la joins à la présente.

« Quoique l'ambassadeur russe ait promis de s'occuper de cet objet, le général a dans les mains une lettre écrite par M. de Ghisilieri, et dont copie vous est adressée, qui prouve jusqu'à l'évidence toute la mauvaise foi des commissaires autrichiens.

« Le général Lauriston, ainsi que le général Molitor, s'accordent pour demander et des bâtiments de guerre et des fonds. Quant à ces derniers, j'ai l'honneur de mettre sous les yeux de Votre Majesté l'état des envois d'argent faits sur l'Istrie et la Dalmatie. Les dernières sommes arriveront en or à Zara, du 8 au 10 mai.

« Quant aux bâtiments armés, j'en joins également; Votre Majesté sait qu'on ne peut pas commander au vent, et que, dans ces parages surtout, on est bien contrarié. Cependant j'ai reçu l'avis que tout est parti ces jours derniers, à l'exception de deux bâtiments légers qui sont à se réparer, mais qui seront prêts sous peu. »

Eug. à Nap. Milan, 12 avril 1806.

« Sire, d'après beaucoup de bruits qui ont circulé et circulent encore sur le rassemblement d'une armée russe dans la Lithuanie, vraie ou fausse, j'ai toujours pensé qu'il serait bien fait d'avoir des renseignements positifs, et j'y vais envoyer deux différentes personnes qui ne se connaîtront point et seront de retour dans un mois.

« J'ai fait partir d'ici un homme très-intelligent pour l'Albanie; il doit même aller jusqu'à Corfou; il se trouve, par un heureux hasard, l'ami du secrétaire Montenigo. Les dernières nouvelles du Qua-

naro n'annonçaient la croisière ennemie que forte d'une frégate anglaise, et une frégate et un brick russe. Si Votre Majesté l'ordonnait, on pourrait faire sortir nos deux frégates, la corvette, deux bricks et quelques canonnières. J'ai un bon pressentiment de cette sortie imprévue ; les officiers et les équipages sont bien disposés. Ajoutant quelques soldats à bord, nul doute que cela ne donnât la meilleure émulation. Il serait joli que votre marine italienne fît parler d'elle à peine née.

« J'ai regardé l'objet assez important pour devoir attendre vos ordres. »

Eug. à Nap. Milan, 13 avril 1806.

« Sire, d'après l'avis qui m'a été donné, par le général Chasseloup, de l'intention où est Votre Majesté de faire continuer les travaux d'Alexandrie, et sur ce que marque ce général, que les bras lui manquent dans ces parages, je vous proposerai, d'après la demande dudit général, de diriger et fixer à Alexandrie les quatre mille prisonniers napolitains qui doivent se rendre à Turin, et de les employer auxdits travaux. »

Nap. à Eug. Saint-Cloud, 14 avril 1806.

« Mon fils, je reçois votre lettre du 7 avril. Méfiez-vous du bavardage des Italiens : si le préfet de Bologne est coupable, il sera puni. Croyez qu'Aldini a trop d'esprit pour écrire des bêtises. Le pays où vous êtes est le pays des petits caquetages. »

Nap. à Eug. Saint-Cloud, 14 avril 1806.

« Mon fils, je reçois votre lettre du 8 avril. Vous devez opérer la réunion par une proclamation. Il

n'y a point de doute que les ducs ne doivent se mêler en rien de l'administration du pays; mais je ne pense pas qu'il faille en parler dans votre proclamation; on s'est trompé en comprenant Rovigo au nombre des provinces de l'État vénitien, puisque Rovigo faisait déjà partie du royaume d'Italie; il n'y sera pas perçu de quinzième.

« M. Bertin peut rester à Venise, si cela est nécessaire, pour correspondre avec vous. A dater du 1er mai, les contributions du pays vénitien entreront dans le trésor du royaume d'Italie, qui alors fera face aux différentes dépenses du pays et *payera deux millions cinq cent mille francs*.

« Vous pouvez garder Lagarde à Venise comme votre employé. »

Nap. à Eug. Saint-Cloud, 14 avril 1806.

« Mon fils, vous trouverez ci-joint deux listes de ceux que je me propose de nommer commandeurs et chevaliers de l'ordre de la Couronne de fer. Renvoyez-les-moi promptement avec vos observations. »

Nap. à Eug. Saint-Cloud, 14 avril 1806.

« Mon fils, vous travaillez trop[1]; votre vie est trop monotone. Cela est bon pour vous, parce que le travail doit être pour vous un objet de délassement; mais vous avez une jeune femme, qui est grosse, je pense que vous devez vous arranger pour passer la soirée avec elle, et vous faire une petite société. Que

[1] Le prince Eugène est peut-être le seul homme dont on puisse dire qu'il ait eu un pareil reproche de l'Empereur. Ce reproche prouve aussi bien l'affection paternelle de Napoléon que le zèle du vice-roi.

n'allez-vous au théâtre une fois par semaine, en grande loge? Je pense que vous devez aussi avoir un petit équipage de chasse, afin que vous puissiez chasser au moins une fois par semaine; j'affecterai volontiers, dans le budget, une somme pour cet objet. Il faut avoir plus de gaieté dans votre maison; cela est nécessaire pour le bonheur de votre femme et pour votre santé. On peut faire bien de la besogne en peu de temps. Je mène la vie que vous menez, mais j'ai une vieille femme qui n'a pas besoin de moi pour s'amuser, et j'ai aussi plus d'affaires; et cependant il est vrai de dire que je prends plus de divertissement et de dissipation que vous n'en prenez; une jeune femme a besoin d'être amusée, surtout dans la situation où elle se trouve. Vous aimiez jadis assez le plaisir; il faut revenir à vos goûts; ce que vous ne feriez pas pour vous, il est convenable que vous le fassiez pour la princesse.

« Je viens de m'établir à Saint-Cloud; Stéphanie et le prince de Bade s'aiment assez; j'ai passé ces deux jours-ci chez le maréchal Bessières; nous avons joué comme des enfants de quinze ans. Vous aviez l'habitude de vous lever matin, il faut reprendre cette habitude; cela ne gênerait pas la princesse, si vous vous couchiez à onze heures avec elle; et, si vous finissez votre travail à six heures du soir, vous avez encore dix heures à travailler en vous levant à sept ou huit heures. L'affaire de Cattaro retarde les fêtes du mois de mai, mais je ne pense pas que ce soit de plus d'un mois; j'espère que vous, et la princesse, viendrez alors à Paris : je vous ai fait arranger

le pavillon de Flore, le prince de Bade a le second, vous occuperez le premier. Dites à la princesse combien on sera content de la voir à Paris; son état aura pris alors de la consistance et ne l'empêchera pas de voyager à petites journées; dans la belle saison, cela ne peut que lui faire du bien. »

Nap. à Eug. Saint-Cloud, 14 avril 1806.

« Mon fils, je reçois votre lettre du 7 avril. Il est tout simple que le décret de réunion n'ait pas plu à Milan. On voudrait, dans ce pays-là, l'impossible; payer peu de contributions, avoir peu de troupes, et se trouver une grande nation, tout cela est chimère. Les gens de sens doivent s'en rapporter à moi. Je veux ce qui convient et ce qui est bien, parce que mes vues sont supérieures. Le pays vénitien est la seule récompense que l'armée ait retirée des succès les plus inouïs, et la France des efforts les plus constants. Tout ce qui consolide le système en France consolide aussi le système en Italie, et tout ce que fait la France pour garder Venise est conforme aux intérêts de ma couronne italienne. Quant aux impositions, la seule réponse à faire est celle-ci : Paye-t-on plus qu'en France? Certes, mes peuples de France payent beaucoup plus d'impositions que mes peuples d'Italie, et, dans ce cas, ils n'ont guère à se plaindre. Je viens d'établir des droits sur le sel et d'augmenter encore les impositions de la France. Mon budget est présenté au Corps législatif; vous le recevrez demain par le *Moniteur*. Il est bon que vous le fassiez mettre dans les journaux : on verra que les Français payent beaucoup.

« Je vous envoie le compte du ministre des finances. Les deux millions cinq cent mille francs par mois que me payera mon royaume d'Italie sont bien loin, je vous l'assure, de me rembourser des frais que je ferai pour mon armée, et quand, pour défendre le royaume d'Italie, on prendrait le tiers de ses ressources, ce ne serait certainement pas trop. La défense de la France me coûte la moitié de ses revenus. D'ailleurs, il ne faut point s'arrêter à ce calcul : l'Europe changera, les haines se calmeront; les empires nouveaux deviendront établis et consolidés par le temps. Je réduirai mon armée à la moitié; je retirerai même mon armée d'Italie. Mes peuples d'Italie ne payeront qu'un million par mois à mon trésor de France, ou même rien du tout. Vous savez bien que deux millions cinq cent mille france par mois ne feront pas le service de mon armée, je serai donc obligé d'y envoyer de l'argent de France, ce qui sera non-seulement coûteux, mais même épuisera mes finances; car il est vrai de dire que les efforts de la nation française, pour relever et rendre resplendissant le trône d'Italie, lui imposeront l'obligation de maintenir un état militaire beaucoup plus fort. Quant à l'établissement de l'hérédité, je n'ai point l'habitude de chercher mon opinion politique dans le conseil des autres, et mes peuples d'Italie me connaissent assez pour ne devoir point oublier que j'en sais plus dans mon petit doigt qu'ils n'en savent dans toutes leurs têtes réunies; et à Paris, où il y a plus de lumières qu'en Italie, lorsqu'on se tait et qu'on rend hommage à l'opinion d'un

homme qui a prouvé qu'il voyait plus loin et mieux que les autres, je suis étonné qu'on n'ait pas en Italie la même condescendance. »

Nap. à Eug. Saint-Cloud, 15 avril 1806.

« Mon fils, Crémone n'est pas une place saine; il ne faut point y mettre de troupes dans les grandes chaleurs de l'été. Je ne crois pas qu'Este soit non plus un pays sain.

« Par votre état de situation du 1er avril, je vois que les dépôts des corps de l'armée de Naples sont organisés conformément à mon décret; mais je n'y vois pas le rapport que je vous ai demandé, résultant de la revue du général Charpentier; je désire que vous divisiez les dépôts de cavalerie de la même armée de Naples en deux divisions : l'une, composée de six régiments de chasseurs, et l'autre des cinq régiments de dragons. Il paraît que les dépôts des cinq régiments de dragons ont six ou sept cents chevaux et le double d'hommes, et ceux des régiments de chasseurs, trois cents chevaux et plus du double d'hommes : cela n'est pas tellement nombreux, que chacune de ces divisions ne puisse être réunie dans une ville. Vous pourrez réunir tous les dragons à Modène, et les chasseurs à Reggio. Nommez un général pour commander les uns et les autres; et placez près des dragons un major bon manœuvrier, deux capitaines et huit sergents pour leur apprendre à manœuvrer à pied. Il y a dans ces cinq régiments assez d'hommes pour pouvoir faire la manœuvre, puisqu'il y a plus de dix-huit cents hommes. Il m'importe que ces dragons soient bien instruits au maniement des

armes. Les dépôts des corps de l'armée de Naples ont donc aujourd'hui plus de dix mille hommes. Ils seront bientôt augmentés de dix autres mille hommes. Donnez ordre que les généraux qui commandent ces dépôts n'envoient pas un homme à l'armée, même avec l'ordre du prince Joseph, sans que vous en donniez l'autorisation, puisque ces dépôts sont sous vos ordres; et, vous-même, ne faites rien partir sans que je vous l'aie ordonné. J'attends le rapport que je vous ai demandé sur la revue de ces dépôts, pour bien connaître le nombre d'officiers qu'il y a à chaque bataillon et escadron, et l'état de leur armement et habillement. Un bataillon du régiment de la Tour d'Auvergne est déjà passé à Turin; mon intention est que vous le dirigiez sur Ancône, où il attendra de nouveaux ordres. Comme je ne pense pas que le prince Joseph en ait besoin, il servira à la garnison d'Ancône. Le deuxième bataillon suivra la même direction. Vous préviendrez le prince Joseph de la destination que j'ai donnée à ce régiment. Caffarelli doit être arrivé. Il faut qu'il s'occupe de me faire promptement un rapport sur l'armée italienne, afin de commencer à lui donner une organisation convenable. Je ne saurais trop vous recommander l'instruction de mes cuirassiers, j'imagine qu'ils ont des manéges. Cette arme, qui m'a rendu de si importants services, a besoin d'être bien instruite, et on peut dire que l'instruction fait tout. La cavalerie russe ne manquait point de courage, et cependant elle a été presque toute massacrée, et ma garde n'a perdu personne. Faites aussi passer la revue de votre cavalerie, afin

de bien connaître votre situation, et exiger que les corps qui ont de l'argent de leur masse de remonte achètent des chevaux. En général, les régiments de cavalerie ne portent point dans leurs achats le zèle qu'on devrait attendre d'eux : quand la guerre survient, ils ont de l'argent en caisse et point de chevaux. Je vois que la solde n'est point payée couramment; faites rentrer tout ce qui a été donné sur les bons d'Ardant, en les couvrant par des bons du payeur. Employez le subside d'avril, mais que la solde soit au courant; c'est la première des obligations d'un gouvernement. »

Nap. à Eug. Saint-Cloud, 15 avril 1806.

« Mon fils, je reçois votre lettre du 8 avril. Cinq millions, au moins, de tout ce qui a été détourné par Solignac et compagnie, rentreront dans les caisses. Faites-vous rendre un compte sur Richelle. Exigez la remise des sommes déposées chez MM. Bignami, en échange de bons du payeur, en déclarant que cette somme a été surprise à la caisse. Non-seulement je vous autorise à user sans réserve de ces sommes, pour aligner la solde de l'armée et subvenir à ses besoins, mais, si cela n'est pas suffisant, vous pouvez disposer des seize cent mille francs que le royaume d'Italie doit au Trésor de France pour le mois d'avril. J'avais ordonné que l'on encaissât ces seize cent mille francs dans mon petit Trésor de Plaisance, pour des opérations très-importantes; mais il faut, avant tout, satisfaire aux besoins de votre armée; mais aussi donnez-moi l'assurance qu'avec ces sacrifices, au 1er mai, où le ministre Dejean prendra le service,

solde, masse, tout sera au courant, et que rien ne sera dû.

« Je lis ce que vous comptez dire au conseil d'État; cela me paraît plein de sagesse. Vous pouvez assurer que les ducs n'auront aucun droit, ni aucune occasion de s'immiscer en rien dans l'administration, mais que leur institution tient à des vues de haute politique. »

Eug. à Nap. Milan, 15 avril 1806.

« Sire, j'ai l'honneur d'adresser à Votre Majesté une carte de la Dalmatie, mais bien mauvaise : c'est la seule qu'on ait pu se procurer. J'y joins une carte de l'Adriatique et un tableau que j'ai fait remplir à Venise par les pilotes et les officiers de marine les plus pratiques.

« Je n'ai pu faire trouver à Venise un officier du génie connaissant bien la Dalmatie; il en existait deux, mais ils ont été emmenés par Lauriston et Molitor; l'un est employé à Zara.

« J'ai pensé que, pendant le temps nécessaire pour lui donner des ordres, Lauriston serait de retour. Il est parti de Milan il y a huit jours le meilleur officier de marine et le meilleur pilote de Venise. Je l'ai adressé au ministre de la marine, qui m'avait écrit à ce sujet. »

Nap. à Eug. Paris, 16 avril 1806.

« Mon fils, par votre lettre du 10 avril, vous me dites qu'il n'a rien été versé dans les magasins des corps des draps de leur habillement de l'an XIV. Ont-ils reçu tout l'an XIII? et que leur était-il annoncé pour l'an XIV? »

« Mon fils, je vois, par votre lettre du 10 avril, qu'il vous manque deux millions pour aligner votre solde au 1er mai. Je vous ai déjà écrit que vous pouviez disposer des seize cent mille francs que mon Trésor d'Italie me doit pour le mois d'avril ; que, sur les cinq millions que l'on doit retirer de l'affaire de Masséna, je vous laisserai la disponibilité de quatre et les sommes déposées chez M. Bignami. Le Trésor emploiera la voie de la justice ; il déclarera que ces sommes sont détournées du Trésor, et intentera une poursuite criminelle contre les signataires des billets à ordre. Cela sera fait par le ministre de la justice, qui ordonnera le dépôt des sommes dans la caisse du payeur, qui les tiendra à votre disposition et qui couvrira MM. Bignami par des contre-billets. Mais, je vous prie, portez tous vos soins à aligner la solde : c'est la chose la plus importante. »

Nap. à Eug. Saint-Cloud, 16 avril 1806.

« Mon fils, j'approuve que vous établissiez des direction d'artillerie au delà de l'Adige. Mon intention est de donner à mon royaume d'Italie l'artillerie vénitienne seulement, mais point du tout l'artillerie de campagne que j'ai prise à l'ennemi, celle que j'ai prise à Vienne, ni l'artillerie atrichienne que j'ai acquise à Venise en échange de celle que j'avais prise à Vienne. »

Nap. à Eug. Saint-Cloud, 16 avril 1806.

« Sire, je m'empresse de répondre à la dépêche dont Votre Majesté m'a honoré sous la date du 11 avril.

Eug. à Nap. Milan, 17 avril 1806.

« Dans ma dépêche du 4 avril, je porte, il est

vrai, les dépenses militaires à payer dans les quatre premiers mois à quinze millions neuf cent six mille huit cent soixante et onze francs, mais Votre Majesté peut remarquer que ma dépense réelle n'est pour cela que de seize millions pour les quatre mois.

« En effet, le premier article de ma colonne de dépense s'applique à une partie de l'arriéré, liquidé depuis longtemps, à une partie antérieure au 1er vendémiaire an XIV, et imputable sur le subside du royaume d'Italie; or cet article s'élève à deux millions quatre-vingt-six mille huit cent soixante et onze francs.

« Ainsi ma dépense pour les quatre mois ne s'élève de fait qu'à treize millions huit cent vingt mille francs; ce qui porte la dépense annuelle, non pas à quarante-huit millions, comme Votre Majesté paraît le croire, mais seulement à quarante et un millions quatre cent soixante mille francs.

« Ici, j'ose prier Votre Majesté de se rappeler que, dans la dépêche que j'ai eu l'honneur de lui adresser le 3 mars, comme aussi dans celle que j'ai adressée le 4 mars au ministre du Trésor de l'Empire, ma dépense annuelle était évaluée à trente-huit millions.

« Il n'y aurait donc, de mon premier aperçu à celui-ci, qu'une différence en plus de trois millions quatre cent soixante mille francs. Cette différence sera facilement expliquée, si Votre Majesté a la bonté de se rappeler que, dans mon premier aperçu, j'avais eu l'honneur de la prévenir que je n'avais forcé

aucun article, et qu'au contraire j'en avais porté plusieurs au-dessous de la vérité.

« Votre Majesté m'ordonne d'envoyer à Paris tous les états de dépenses. Je ne puis m'expliquer comment il se fait que ces états n'aient pas encore été mis sous ses yeux.

« Ceux de la solde sont adressés tous les huit jours au ministre du Trésor, et ceux de dépenses administratives l'ont été depuis longtemps au ministre Dejean.

« Si Votre Majesté a la bonté d'appeler auprès d'elle ces deux ministres, il leur sera facile de lui présenter tous les éclaircissements qu'elle demande.

« Votre Majesté remarque que je n'ai porté que pour quatre cent mille francs les recettes de l'emprunt fait à Venise.

« J'ai l'honneur d'observer à Votre Majesté que, dans l'article de l'emprunt, je n'ai pu parler que des quatre cent mille francs qui restaient à recevoir, parce que j'avais porté les seize cent mille francs déjà reçus et employés dans le premier article de recette, lequel article, ainsi qu'il résulte du compte du receveur général Hennin, ne s'élève à cinq millions soixante-quinze mille neuf cent dix francs que parce que les seize cent mille francs versés par le commerce de Venise y sont expressément portés.

« Sire, ma situation financière est affreuse. Je manque absolument de ressources, je ne dis pas pour la fin du mois, mais pour la semaine courante.

« Je prie Votre Majesté de se faire représenter la

lettre que j'ai adressée au ministre du Trésor de l'Empire le 14 de ce mois; mais il y trouvera la preuve que, si je demeure obligé de rembourser l'emprunt au commerce de Venise et d'acquitter deux millions de traites de l'armée de Naples, mon déficit à la fin d'avril sera bien réellement de neuf millions quatre cent soixante-quatre mille francs.

« Votre Majesté le sait mieux que moi, où les prendrais-je?

« Daignez, Sire, me pardonner ces tristes détails; daignez me pardonner aussi mes importunité; mais, en vérité, je ne sais plus comment subvenir aux besoins les plus impérieux et les plus urgents. »

Eug. à Nap. Milan, 19 avril 1806.

« Sire, il y a en Dalmatie un escadron de chasseurs à cheval français, mais il n'y peut faire aucun service, à cause de la difficulté des chemins dans lesquels les chevaux ne pourront conserver leurs fers. Cet escadron est caserné à Zara, d'où il ne sort point. Pour avoir de la cavalerie, il faut la monter en chevaux du pays.

« J'ai l'honneur de proposer à Votre Majesté d'envoyer deux escadrons à pied de deux régiments de chasseurs à cheval. Il y porteraient leurs selles, et on les monterait dans le pays même, où il sera aisé de se procurer promptement deux à trois cents chevaux. Ils sont d'une très-petite taille, et on m'a dit que les selles les couvriront presque en entier; mais ils sont habitués aux mauvais pas.

« J'ai reçu des nouvelles de d'Anthouard, de Moli-

tor, qui me promettent des plans, que je ferai passer de suite à Votre Majesté. »

Nap. à Eug. Paris, 20 avril 1806.

« Mon fils, dès que la mission de M. le conseiller d'État Dauchy sera terminée à Venise, vous le chargerez de faire l'inventaire de tout ce qui y appartient à la France, comme de l'artillerie autrichienne, etc.; et de dresser l'état de trente millions de domaines, qui doivent former les revenus des duchés; vous le retiendrez ensuite en Italie pendant quelque temps, pour vous aider de ses conseils, et vous lui ferez connaître qu'il me sera agréable qu'il s'instruise bien de mes affaires, afin que je puisse le consulter lorsqu'il sera de retour à Paris.

« Je n'approuve point la sortie de marine italienne. Que voulez-vous que deux frégates, une corvette et deux bricks fassent contre deux frégates et un brick? Il y a inégalité de forces. S'il n'y avait que des Russes, on pourrait tenter la sortie; mais il faut éviter tout combat. Si l'ennemi se hasardait à venir, avec une frégate, devant Venise, je vous autorise alors à faire sortir toute ma flottille. En attendant, que tous les bâtiments restent en rade, prêts à sortir, mais ne sortent jamais; je ne veux point qu'ils luttent contre les Anglais; leur défaite serait certaine, et ils me servent autant qu'ils peuvent me servir, en empêchant Venise d'être bloquée par une ou deux frégates. Des bâtiments légers, des chaloupes canonnières, voilà ce qu'il faut dans l'Archipel; des frégates qui marchent mal, comme les frégates vénitiennes, ne m'inspirent aucune confiance. C'est en vain que

vous enverrez de l'argent en Istrie et en Dalmatie, si vous n'avez point un ordonnateur, un payeur, un inspecteur aux revues probe, et une grande surveillance; plus vous enverrez d'argent, et plus on vous en dilapidera. »

Eug. à Nap. Milan, 20 avril 1806.

« Sire, j'ai l'honneur d'adresser à Votre Majesté le mémoire du général Marmont sur la reconnaissance que je lui avais ordonné de faire de la part de Votre Majesté.

« Je joins à la présente une lettre du général Chasseloup, qui vient à l'appui de ce que j'ai eu l'honneur de vous adresser avant-hier. Elle verra, par sa réponse, que j'avais moi-même exigé des explications. »

Nap. à Eug. Saint-Cloud, 21 avril 1806.

« Mon fils, j'approuve que les quatre mille Napolitains restent à Alexandrie pour être employés aux travaux de cette place. Les galériens napolitains pourraient également être envoyés à Mantoue, pour travailler aux fortifications de Pietoli.

« Il ne doit pas être question de rembourser à Venise les deux millions de contributions qui lui ont été imposés. Ne dirait-on pas, à entendre les Vénitiens, qu'ils se sont donnés à moi par pure volonté? Voilà l'inconvénient d'avoir une administration trop douce dans le commencement. Je trouve aussi que votre administration coûte bien cher. En mettant ainsi million à million à la disposition des ordonnateurs, ils vous mangeront des sommes immenses. J'imagine qu'à l'heure qu'il est vous avez le million

de Bignami, et, de plus, les cinq cent mille francs de Marmont et de Masséna, pour le vif-argent. Marmont doit vous faire remettre les trois cent vingt-cinq mille francs, sans qu'il soit besoin de le lui intimer; sans cela, je le lui ferai signifier. Il est honteux qu'un général fasse des profits à l'ennemi, mais surtout lorsque ses troupes manquent de solde. »

Nap. à Eug. Saint-Cloud, 21 avril 1806.

« Mon fils, j'ai reçu le rapport sur l'organisation des dépôts des corps de l'armée de Naples. J'imagine que le général Charpentier a tout vu par lui-même. J'attends avec intérêt un nouveau rapport. J'ai donné l'ordre à tous les majors de rester à leur dépôt et aux cadres des troisième et quatrième bataillons de venir joindre les dépôts. Puisque tous les corps ont des draps et des habits en magasin, j'en conclus que tout ce qui est présent aux dépôts est habillé et que vous avez là sept à huit mille homme prêts à faire la guerre, s'il le fallait. Je n'ai que trop de monde à Naples; mon intention n'est donc pas qu'aucun homme soit envoyé des dépôts à l'armée, à moins d'un ordre de moi. Je désire également qu'on n'envoie rien des dépôts à l'armée; le prince Joseph saura bien se procurer tout ce dont il aura besoin. On doit préparer aux dépôts des moyens d'habillement et d'armement pour un nombre de conscrits suffisant pour porter les dépôts au grand complet de guerre, car telle est mon intention, de manière qu'ils puissent me former un corps de quatorze mille hommes disponibles pour mon armée d'Italie. Mettez tout en règle pour ces dépôts, pour que vous soyez assuré

qu'en payant la solde on ne paye que les présents, et pour les masses de même.

« Tout ce qui est dans le royaume de Naples sera payé par le payeur de l'armée de Naples. »

Nap. à Eug. Saint-Cloud, 21 avril 1806.

« Mon fils, faites-moi connaître combien il existe de fusils à Palmanova, Mantoue et Peschiera, appartenant à l'artillerie française et à l'artillerie italienne. Il doit y avoir huit ou neuf mille fusils à Plaisance, dont j'ai ordonné l'envoi à Mantoue. Accélérez ce mouvement; on les avait d'abord destinés pour Ancône, ce qui était ridicule. »

Nap. à Eug. Saint-Cloud 21 avril 1806.

« Mon fils, écrivez au général qui commande en Dalmatie qu'il doit approvisionner la place de Zara, et que tout le biscuit que vous lui envoyez doit être placé dans les deux principales places de la Dalmatie; si les circonstances voulaient qu'il marchât, soit contre les Autrichiens, soit d'un autre côté, il est nécessaire que ces places, et surtout Zara, soient bien approvisionnées, pour que les hommes de sa division qu'il y laisserait puissent vivre plusieurs mois sans avoir besoin d'aucun secours.

« Je n'ai pas encore un bon rapport sur la Dalmatie, et je ne connais pas encore la situation des places. Il faut avouer que les officiers du génie font là bien mal leur devoir.

« J'ai adopté définitivement les plans de défense de Palmanova; cependant vous ne me dites pas si le général Lery est arrivé et si les travaux commencent.

« *P. S.* Vous pouvez assurer à M. Rostagny qu'il

aura une retraite, comme le méritent son âge et ses services. »

« Mon fils, je reçois votre lettre relative à l'esprit public de Venise. Je vous autorise à publier le discours que vous avez tenu au conseil d'État. Mon intention n'est pas d'appeler aucun Italien, ni aucun Vénitien aux duchés, qui doivent être la récompense exclusive de mes soldats. J'ai traité Venise comme pays conquis, sans doute. L'ai-je obtenu autrement que par la victoire? Il ne faut donc point éloigner trop cette idée; mais, le droit de victoire terminé, je la traiterai en bon souverain, s'ils sont bons sujets. Je vous défends de laisser jamais espérer qu'aucun Italien ni Vénitien puisse être nommé à aucun des duchés. Quant à la principauté de Guastalla, je ne vois qu'un moyen, c'est de faire faire des propositions par le ministre des finances pour la racheter de la princesse; c'est un pays que j'ai conquis et dont j'ai disposé. Si le duc de Parme eût voulu céder Guastalla au royaume d'Italie, combien le lui eût-on acheté? »

Nap. à Eug. Saint-Cloud, 21 avril 1806.

« Mon fils, vous trouverez ci-joint l'état de l'habillement qui reste à fournir aux corps qui sont en Italie. Faites-moi connaître ce que les corps auraient reçu au 1er mai; et faites passer, par le général Charpentier, la revue des corps qui sont dans le royaume d'Italie, de ceux de l'armée du général Marmont, qui sont en Istrie, et des dépôts des corps qui sont en Dalmatie. Chargez-le de vous faire, sur ces corps, le même travail que sur les dépôts de l'ar-

Nap. à Eug. Saint-Cloud, 21 avril 1806.

mée de Naples, sur leur habillement, équipement et armement au 1[er] mai. J'imagine que, pour la même époque, vous ferez faire une nouvelle revue des dépôts de l'armée de Naples.

« Je vous recommande de nouveau ma cavalerie; exigez que les corps qui ont de l'argent pour masse de remonte l'emploient et se procurent des chevaux. »

Nap. à Eug. Saint-Cloud, 22 avril 1806.

« Mon fils, par la lettre de l'inspecteur du Trésor Richelle, que me communique le ministre du Trésor public, il résulte que vous devez toucher trois millions sept cent mille francs que le maréchal Masséna a promis de verser, et trois cent soixante mille francs que Solignac doit aussi verser; que vous devez exiger du payeur Mesny (*propre main*) trois cent mille francs qu'il a reçus, ce qui, avec les quatre cent cinquante mille francs du vif-argent, fera quatre millions huit cent mille francs. En outre, Solignac doit verser deux cent mille francs, qu'il a reçus de plus; total, cinq millions de francs. Demandez au sieur Richelle copie de la lettre qu'il a écrite au ministre du Trésor public, et faites-moi connaître si vous avez touché quelque chose de ces cinq millions.

« La copie que je vous envoie du décret que j'ai pris relativement à Mesny et Solignac n'est que pour votre gouverne; les ministres le recevront pour le faire exécuter. »

Nap. à Eug. Saint-Cloud, 25 avril 1806.

« Mon fils, j'approuve votre idée d'envoyer deux escadrons de chasseurs en Dalmatie, et de les faire

monter par des chevaux du pays. Il reste à traiter la question s'ils doivent emmener leur harnachement. Ne vaudrait-il pas mieux le faire à Zara et proportionné à la taille des chevaux? Toutefois j'approuve votre idée de faire revenir les chevaux qui y sont et de n'employer que des chevaux accoutumés aux montagnes. »

« Mon fils, je viens de me faire rendre compte de la situation des finances de mon royaume d'Italie. Il en résulte que la recette pour 1805 s'est montée à cent quatre millions, et que la dépense a été de quatre-vingt-huit millions; qu'ainsi il y avait en caisse seize millions au 1er janvier; que pour 1806 le revenu sera de cent quatorze millions et la dépense de cent huit millions; qu'ainsi il y aura encore six millions de reste; ce qui fera, au 1er janvier 1807, une vingtaine de millions en caisse. Cette situation est très-satisfaisante. Les dépenses de la guerre, tant pour 1805 que pour 1806, sont énormes; j'espère que Caffarelli y mettra de l'économie.

Nap. à Eug. (Sans date).

« La réunion de Venise vous donnera au moins un excédant de quatre ou cinq millions par an. Ainsi vous avez les finances les plus prospères du monde; vous pouvez donc vous en aider pour le service de la Dalmatie. Il est possible que je fasse une opération pour reconquérir les bouches du Cattaro. Il est convenable que vous puissiez aider à cette opération par l'emploi de quelques millions sur mon Trésor d'Italie. »

Nap. à Eug. Saint-Cloud, 25 avril 1806.

« Mon fils, si j'avais besoin d'envoyer en Corse le bataillon brescian, y irait-il? Pourrais-je organiser des dépôts italiens pour envoyer également en Corse quatre cents dragons sachant monter à cheval, habillés et armés? Ceci est pour vous seul. »

Nap. à Eug. Saint-Cloud, 25 avril 1806.

« Mon fils, la princesse Pauline ne demandera pas mieux que de céder Guastalla au royaume d'Italie, c'est-à-dire les douanes et toutes les impositions directes et indirectes, en se réservant seulement le titre et les biens allodiaux qu'elle pourrait posséder, ou de le vendre entièrement, en s'en réservant seulement le titre, de manière qu'elle puisse, avec ce que lui en donnerait le royaume d'Italie, acheter en France une terre qui lui rendrait ce que lui rend Guastalla.

« Faites-moi savoir ce que cela peut valoir. »

Nap. à Eug. Saint-Cloud, 25 avril 1806.

« Mon fils, il n'y a pas d'inconvénient à accorder au pacha de Scutari ce qu'il demande : il est utile de le bien traiter. Vous lui ferez sentir que ce que vous faites est contre la règle établie, mais que je désire faire quelque chose qui lui soit agréable.

« Dites à M. Grimiardi qu'il faut qu'il reste à sa place, que les raisons qu'il donne n'ont pas de sens et qu'il faut qu'il serve.

« Dandolo sera bon partout où vous le mettrez. Vous vous faites peut-être de fausses idées de la popularité. Il a été très-populaire à Venise; pourquoi ne serait-il pas employé, puisque beaucoup de gens qui ont servi les Autrichiens doivent l'être? On n'a

jamais attaqué sa probité, ses mœurs; il peut avoir été exalté, mais c'était dans des circonstances extraordinaires. S'il veut aller en Dalmatie, il faut l'y employer. Quant à l'idée qu'il ne veut point servir, il fera tout ce qu'on voudra. »

Nap. à Eug. Saint-Cloud, 25 avril 1806.

« Mon fils, je vois dans votre lettre du 19 avril qu'on a le projet de dépenser cent mille francs à Venise, quatre cent mille francs à la Rocca-d'Anfo, vingt mille francs à Pizzighettone, quatre mille francs à Vérone. Cela est contre mes intentions. Je ne veux rien dépenser à la Rocca-d'Anfo, rien à Pizzighettone, rien à Venise. Je m'en réfère aux ordres que j'ai donnés. J'ai arrêté les plans de Palmanova ; ils doivent être arrivés : c'est là que je veux dépenser beaucoup d'argent. Je ne veux point que le général Chasseloup continue à me jeter des millions sans rien faire. Je vous envoie copie de mes lettres du 28 février et du 1er mars. Je vous rends responsable si on dépense un sol ailleurs que dans les places que j'ai désignées.

« Je vous avais demandé, par ma lettre du 13 mars, une reconnaissance entre l'Isonzo et Palmanova pour y établir une troisième place ; je n'en entends plus parler. Je ne connais point encore Zara. Écrivez à Lauriston de rester en Dalmatie, où je vais lui donner une mission. S'il n'y était plus, qu'il reste à Milan ; dans peu de jours je lui enverrai des ordres. Peschiera mérite toute votre attention. Les plans du général Chasseloup sont gigantesques et déplacés. Mon intention est qu'il soit construit sur la hauteur

une redoute maçonnée avec escarpe et contre-escarpe, laquelle battra toute la plaine et rendra ce côté-là tellement fort, que l'ennemi préférera attaquer de l'autre côté. On pourra construire une casemate à mur de revers; elle doit être telle, qu'elle ne me coûte pas plus de trois cent mille francs. On peut en faire cette année le massif et la contre-escarpe, et une autre année l'escarpe et les établissements. Au reste, il faudrait que le général Chasseloup, s'il continue à en être chargé, m'envoyât d'autres plans, car, je le répète, tout son plan est à réformer. J'imagine que le côté qui regarde Lonato est fini. Ces travaux sont suffisants pour donner un nouveau degré de force à la place. »

Eug. à Nap. Milan, 25 avril 1806.

« Sire, j'ai l'honneur de rendre compte à Votre Majesté que ses ordres relatifs à l'artillerie vont être exécutés.

« Je saisis cette occasion, Sire, pour prendre la liberté de soumettre à Votre Majesté une idée qui, suivant moi, serait avantageuse à la France et à l'Italie.

« Votre Majesté sait qu'il va exister dans le royaume de l'artillerie de siége et de campagne appartenant à son royaume; de là deux administrations, deux comptabilités, et par conséquent difficultés de plus pour la surveillance.

« Il pourra arriver, à la première guerre, ce qui est arrivé dernièrement : les poudres ont été fournies par les arsenaux d'Italie; le plomb a été acheté par le Trésor italien; les bois également, ainsi que

les affûts de rechange, etc., etc.; et cependant toutes ces cartouches confectionnées, tous ces affûts placés à des pièces françaises, sont maintenant comptés comme propriétés françaises et font nombre dans les arsenaux français.

« Ainsi, par exemple, les arsenaux italiens ont fourni six millions de cartouches, les français deux; il en reste deux au parc; les Français prétendent qu'ils sont à eux. Il en est de même des pierres à fusil et de tous autres objets de détail que Votre Majesté connaît.

« D'ailleurs, qui pourra assurer à Votre Majesté que ce qui n'est peut-être pas arrivé n'arriverait pas? que tous ses objets de fournitures seraient payés et par la France et par l'Italie?

« Je propose donc à Votre Majesté une mesure qui détruira le désordre qui naît naturellement de deux administrations pour l'artillerie d'une armée, désordre que je ne puis assurer avoir existé, mais qu'on ne saurait au moins empêcher.

« Votre Majesté pourrait donner à son royaume d'Italie les pièces de siége ou de campagne françaises qui chôment dans ce royaume; bien entendu que Votre Majesté obligerait son royaume à tenir toujours disponibles la quantité de pièces de siége ou de campagne qu'elle jugerait convenable, en désignant leur calibre, leur approvisionnement, et les officiers d'artillerie français auraient toujours la haute surveillance dans les arsenaux, où ils sont même très-nécessaires pour les conseils; mais les directions, sous-directions, leur comptabilité, enfin tous les

travaux du matériel, seront à la charge du royaume et tenus par des officiers italiens.

« Je vois dans la mesure que j'ai l'honneur de proposer à Votre Majesté un tel avantage pour les Trésors d'Italie et de France, que je ne crains pas de dire à Votre Majesté qu'elle pourrait mettre les conditions qui lui paraîtraient convenables à cette adjonction de pièces au royaume d'Italie. »

Eug. à Nap. Milan, 25 avril 1806.

« Sire, j'ai l'honneur d'adresser à Votre Majesté un croquis que le général Marmont me fait passer sur sa reconnaissance.

« J'ai pensé que Votre Majesté reconnaîtrait avec plus de facilité les différents points portés dans le mémoire indiqué dans ce croquis. »

Eug. à Nap. Milan, 25 avril 1806.

« Sire, j'ai l'honneur d'informer Votre Majesté que le corsaire italien le *Pino*, capitaine Vittorio Cossini, a capturé, le 16 avril, un bâtiment sur les Russes. Il a trouvé sur cette prise trente-neuf soldats français prisonniers, entassés à fond de cale et qui mouraient de soif. Un officier de marine russe, avec quatorze matelots, conduisait cette prise à Cursola.

« Le commissaire des relations commerciales à Ancône me mande que les Russes se sont emparés de Cursola de la manière suivante :

« Un vaisseau de ligne et un brick détachés, avec des troupes, ont débarqué dans cette île, occupée par environ deux cent cinquante Français. Ils s'en sont emparés et y ont fait cent quatre-vingts prison-

niers français. Environ cinquante soldats avec un officier s'étaient retirés au point opposé de la ville et se sont jetés dans un bâtiment pour se rendre à Lesina, à cinq milles de distance. Une goëlette russe les aperçut et prit ce bâtiment avec trente-neuf soldats, dix hommes et l'officier; les pilotes et quelques matelots s'étaient échappés dans la chaloupe. Le 16, le corsaire le *Pino* a repris ce bâtiment, l'a capturé, etc.

« Le capitaine Vittorio Cossini s'est conduit avec intelligence et bravoure; il savait que dans ces parages il y avait des vaisseaux et des frégates russes; il les a bravés, et a réussi à s'emparer d'un de leurs bâtiments.

« J'ai fait donner une récompense au capitaine. »

Eug. à Nap. Milan, 25 avril 1806.

« Sire, j'ai l'honneur de mettre sous les yeux de Votre Majesté des renseignements que viennent de m'adresser sur la Dalmatie le général Molitor et le général d'Anthouard, mon aide de camp. J'envoie aussi en même temps à Votre Majesté une carte de la Dalmatie; elle est la seule bonne existante actuellement. Le général d'Anthouard se procure des cartes et des plans de toutes manières; il fera ensuite mettre tout au net et rédiger une carte d'après tous ces matériaux : elle sera d'une échelle double de celle sur laquelle est dressée celle que j'ai l'honneur d'adresser à Votre Majesté aujourd'hui. Le levé des ports et rades des îles et de la terre ferme est un ouvrage très-long et qui pourrait occuper dix personnes pendant un an. La partie de la reconnaissance sur la fron-



tière demandera beaucoup de circonspection : les Bosniens témoignent tous les jours plus d'inquiétudes sur l'arrivée des Français en Dalmatie; ils y envoient même des espions pour connaître même nos mouvements et nos projets. Le général Molitor vient d'écrire une lettre de bon voisinage au pacha de Bosnie, qui réside à Trawnir.

« Les chemins de la Dalmatie sont horriblement mauvais, et, en beaucoup d'endroits, ce ne sont que des sentiers dans lesquels les animaux ne passent qu'avec peine. Ces chemins sont couverts de pierres aiguës, qui exigent des précautions particulières pour la chaussure du soldat.

« Le général Molitor doit avoir reçu dix mille paires de souliers, et j'ai donné l'ordre qu'il en fût délivré trois paires à chaque soldat.

« Toute la frontière turque est couverte de sentiers pour le passage des montagnes; tous ces sentiers aboutissent en dernier résultat à Bosnaseraï, capitale de la Bosnie; ceux qui partent des frontières de Knin aboutissent à Trawnir et de là à Bosnaseraï.

« Les chemins sont mauvais jusqu'à la frontière de Turquie, ou, pour mieux dire, jusqu'à ce qu'on ait dépassé la chaîne des montagnes qui forment les confins; après quoi ils deviennent praticables pour les voitures.

« Les points principaux de ces confins sont *Mostar*, à six ou huit heures de marche du fort Opus ou de Vergoratz;

« *Glioubouchki*, à deux heures de Vergoratz;

« *Dourno* ou Guipagnaz, à trois heures d'Imoschi;

« *Lirno*, à quatre heures de Bilibrig et à six à sept heures de Sign;

« *Keuprin*, à une petite journée de Knin.

« Pour aller de Narenta à Cattaro, le meilleur chemin est sur le territoire turc, par Trébigne; on évite les mauvais chemins de Raguse, et surtout les passages difficiles de Raguse à Castelnuovo. Ce chemin serait le seul à suivre, si dans ce moment on marchait aux Russes qui occupent la frontière turque, sur la rivière de *Sutorina*, et qui n'attendent que le premier mouvement pour occuper les défilés de Raguse. Un petit corps se présenterait par ces défilés, tandis que la force se porterait par Trébigne, contournant toutes les positions.

« Il paraît qu'il n'y a pas dans toutes les places de l'Albanie vénitienne plus de trois mille Russes. Ils ont envoyé récemment dans la mer Noire une grande quantité de bâtiments de transport; on ne sait encore si c'est pour y chercher des troupes ou des approvisionnements.

« Il reste peu de bâtiments de guerre à Corfou. L'amiral qui commandait la première escadre arrivée aux bouches de Cattaro est un homme vain et sans talents. L'amiral grec doit être venu avec la seconde escadre.

« Les Monténégrins sont dirigés depuis plusieurs mois par un nommé Sankouski, qui prend le titre de chargé de la confiance de l'empereur de Russie. C'est un intrigant méprisable; son influence a mécontenté l'évêque Pétrovich; son quartier général est

à Castelnuovo, où il est avec le major russe Volnovitz, fourbe et intrigant.

« Les habitants des îles et de la terre ferme en Dalmatie sont remplis d'enthousiasme et de dévouement pour leur souverain. Les îles sont tous les jours insultées par des corsaires; deux bâtiments de guerre russes ont sommé Lissa de reconnaître l'empereur de Russie; les habitants ont répondu par acclamation qu'ils ne reconnaissaient d'autre souverain que l'empereur Napoléon, et les bâtiments ne se sont retirés qu'après avoir canonné la ville sans avoir pu obtenir d'autre réponse des habitants, qui étaient décidés à se défendre.

« J'ai donné l'ordre au général Molitor de faire armer et approvisionner les îles le plus tôt possible, et j'espère qu'il sera bientôt en état de le faire. Le convoi qu'il attend est maintenant mouillé à Cherso. Les habitants de ces îles jurent de se défendre eux-mêmes; celle de Riffa, qui a été déjà attaquée, est une des plus importantes par sa position, et je l'ai recommandée plus particulièrement. »

Nap. à Eug. Saint-Cloud, 26 avril, 1806.

« Mon fils, si le bataillon de la Tour-d'Auvergne n'a pas encore quitté les frontières de votre commandement, donnez-lui l'ordre de s'arrêter, et rendez-m'en compte. Si le bataillon suisse, qui est parti dernièrement de Paris, n'a pas encore passé les bornes de votre commandement, donnez-lui également l'ordre de s'arrêter.

« Faites-moi connaître quels sont les régiments italiens qui font l'escorte des prisonniers et des ga-

lériens napolitains et qui retournent en Italie. »

Nap. à Eug. Saint-Cloud, 26 avril 1806.

« Mon fils, je vous envoie le compte de mes ministres des finances et du Trésor public de France. Il est convenable que les ministres des finances et du Trésor de mon royaume d'Italie me rendent les mêmes comptes, et que mes ministres me rendent en outre un compte particulier de leurs dépenses. Tâchez que tout cela soit bien correct, et que je puisse bien connaître la situation de mes affaires par ces comptes. »

Nap. à Eug. Saint-Cloud, 27 avril 1806.

« Mon fils, l'armée d'Italie a vécu de réquisitions, et tellement vécu de réquisitions, qu'une portion a été payée par le sacrifice de la contribution mensuelle, et une autre partie sur les ressources extraordinaires de mon royaume d'Italie, comme je l'ai ordonné par un décret. Cependant on me porte en compte, à l'administration de la guerre, 2,100,000 rations de viande, c'est-à-dire plus de 600,000 francs pour les trois premiers mois de 1806, pour riz et légumes, eau-de-vie, sel, vinaigre, vin; on me porte également des sommes très-considérables, savoir : 42,000 francs pour les légumes du premier trimestre; 21,000 francs pour le sel du premier trimestre; 125,000 francs pour l'eau-de-vie; 140,000 francs pour le vin. On me porte également pour les vivres, pain : 434,000 francs pour vendémiaire; 434,000 francs pour brumaire, et 434,000 francs pour frimaire. Voyez l'ordonnateur, et envoyez-moi un mémoire sur cet objet. Me fait-on payer double,

oui ou non? Toutes les réquisitions en vivres, fourrages, etc., faites à l'armée d'Italie, ont-elles été payées par le munitionnaire? Dans ce cas, pourquoi les fait-on payer au Trésor d'Italie et par la retenue de la contribution qu'on doit à la France? Dans le pays vénitien, a-t-on vécu aux frais de M. Vanderbergh? Tout cela me paraît inconcevable. Faites toutes les recherches pour bien approfondir cette matière, car on cherche à voler tant qu'on peut. On me porte également de fortes sommes pour les fourrages. »

Nap. à Eug. Saint-Cloud, 28 avril 1806.

« Mon fils, depuis le 1er janvier, le service se fait en Italie aux frais du Trésor de l'Italie. Faites-moi connaître qui fait le service du pain. Si c'est au compte de la compagnie Maurin, et ce que vous lui deviez de l'argent, il est nécessaire de m'en prévenir, car elle m'en doit furieusement. »

Nap. à Eug. Saint-Cloud, 28 avril 1806.

« Mon fils, vous trouverez ci-joint des observations sur le mémoire du général Marmont, dans lequel il y a de bonnes choses, mais il ne remplit pas encore mon but. Je désire apprendre qu'on ne perd pas de temps, et que les travaux de Palmanova sont en grande activité. Il y a six ans que j'ai ordonné qu'on levât la carte du Milanais jusqu'à l'Adige; je n'en ai encore tiré aucun profit. Je désire savoir où en est ce travail. Faites d'abord lever les bords de l'Isonzo, puisque nous les avons encore, et que le temps peut venir où nous serons obligés de reprendre les anciennes frontières vénitiennes. Faites faire ce travail

dans le moins de temps possible, car, comme c'est là que se porteraient les premiers coups, il sera bon d'avoir des cartes. Vous ferez suivre le travail de là au Tagliamento, du Tagliamento à la Piave, et de la Piave à l'Adige. »

Nap. à Eug. Saint-Cloud, 28 avril 1806.

« Mon fils, j'approuve les mesures que vous proposez pour le solde du corps de troupes qui est en France. J'ordonne au ministre du Trésor public d'en agir comme vous le désirez. Je ne sais pourquoi l'on fait payer par le Trésor italien la solde que j'ai faite aux troupes italiennes à Vienne. La garde italienne ayant rendu des services, et ayant été payée sur les contributions levées en pays conquis, il n'est pas juste de faire rembourser ces sommes par le Trésor italien; prenez des mesures pour les faire restituer. Cette restitution me servira à donner une gratification à la garde. Le traitement que vous faites à M. Bertin est beaucoup trop fort; cinquante mille francs font un traitement immense; vous avez dû recevoir à son sujet des lettres du ministre de la marine.

« Je n'approuve point les magistrats civils pour préfets; vous pouvez cependant les laisser jusqu'au 1er juillet; mais, passé le mois de juillet, il faut suivre la marche générale. Envoyez des Italiens dans le pays de Venise, et des Vénitiens en Italie.

« Vous pouvez prendre le titre de prince de Venise[1]. »

[1] Bien que Napoléon *autorise*, par cette lettre, le prince Eugène à prendre le titre de Prince de Venise, titre qu'on lui donna en effet,

Nap. à Eug. Saint-Cloud, 28 avril 1806.

« Mon fils, je vois par la lettre du général Chasseloup, du 21 avril, qu'il a fait des dettes pour des achats de bois. Les approvisionnements de bois ne regardent pas le génie, et l'argent que je donne pour les fortifications ne doit pas être employé à ces dépenses. Faites liquider ces objets, et assurez-vous qu'il n'est rien dû. Le général Chasseloup est accoutumé à jeter l'argent à tort et à travers, pour n'arriver à aucun résultat. Je ne veux dépenser à Mantoue que ce que j'ai ordonné. Qu'ai-je besoin de tant dépenser à la Rocca-d'Anfo? Ne me coûte-t-elle pas déjà assez? Avant de rien dépenser davantage à Peschiera, je veux voir les plans. Il est temps, enfin, de savoir comment l'on dépense l'argent, c'est en le dépensant mal que les ingénieurs n'en ont pas pour les choses importantes. La chose qui m'importe essentiellement, c'est que les principales dépenses soient faites à Palmanova et à Osoppo, et que les travaux de ces places soient poussés avec la plus grande activité. Je compte employer, des fonds du royaume d'Italie, trois cent mille francs pour Zara, mais j'attends les plans de cette place. »

Eug. à Nap. Milan, 28 avril 1806.

« Sire, j'ai l'honneur d'adresser à Votre Majesté l'état qu'elle m'avait demandé des fusils existant dans les arsenaux de l'armée d'Italie; j'ai, en même temps, l'honneur de mettre sous ses yeux les ren-

à partir de cette époque; ce fut seulement le 20 décembre 1807, que l'Empereur, par décret inséré au *Moniteur*, le lui conféra pour ainsi dire officiellement, ainsi que celui de princesse de *Bologne*, à la fille du vice-roi, la princesse Joséphine.

(Voir le *Montieur* du 16 décemb. 1807.)

seignements qui m'ont été donnés par le général Charpentier sur la situation de l'habillement des corps qui font partie de l'armée d'Italie.

« J'aurai l'honneur d'adresser à Votre Majesté, dans les premiers jours de mai, ainsi qu'elle me l'a ordonné par sa lettre du 22 avril, l'état de ce que tous mes corps auront reçu en effets d'habillement jusqu'au 1er mai. »

Eug. à Nap. Milan, 29 avril 1806.

« Sire, dans les lettres dont Votre Majesté m'a honoré le 21 courant, j'ai reçu celle qui contenait son approbation pour que les prisonniers napolitains restent à Alexandrie. J'en ai de suite informé le général Menou et le général Chasseloup. Quant à la liberté que me donne Votre Majesté de conserver les forçats à Mantoue, j'en ai parlé au général Chasseloup, qui m'a répondu n'en avoir pas besoin pour ses travaux, puisqu'il en existait déjà une grande quantité. Il paraît même qu'à Mantoue nous en eussions été fort embarrassés, car le nombre des forçats ouvriers y est déjà assez considérable, et Votre Majesté sait que les prisons sont pleines de gens qui méritent et attendent le même sort.

« Je n'ai donc rien changé à la première destination qu'il a plu à Votre Majesté de donner aux soldats napolitains. »

Nap. à Eug. Saint-Cloud, 30 avril 1806.

« Mon fils, on me donne des préjugés contre votre préfet de Venise. Tâchez de nommer là un Bolonais ou un Milanais, choisi parmi les personnes considérables du pays, et qui ait eu affaire avec

moi dans les premiers temps de la République; il y en avait, dans la République cispadane qui étaient des hommes d'un grand mérite. Faites venir Dandolo, traitez-le bien ; c'est un homme de talent, de caractère, probe, et qui a sa portion de popularité et d'influence. Les hommes supérieurs voient d'en haut, et, dès lors, au-dessus des partis.

« Il serait assez convenable qu'une députation de Vénitiens, composée d'hommes les plus considérables et les plus connus, se rendît à Paris, tant pour me prêter serment au nom de leurs compatriotes que pour me témoigner leur contentement de faire partie du royaume d'Italie. Je les recevrai à Paris avec apparat, et cette démarche serait convenable sous tous les points de vue; mais il faut que l'initiative vienne d'eux. Je recevrai volontiers deux députés de Padoue, deux du Frioul, deux de Trévise, un de Bassano, deux de Vicence ; je ne parle pas de la Dalmatie, elle est trop éloignée.

« Je vous recommande de compléter les bataillons dalmates à mille hommes chacun; de ne pas les mettre à Mantoue, où ils périraient tous, mais dans l'intérieur, à Crémone, par exemple. Faites-les recruter en Dalmatie : ce sont de braves soldats et qui me seront utiles dans bien des circonstances. Dites à Caffarelli qu'il me rende bien compte de tout l'argent qui a été dépensé dans son ministère[1]. 40,000,000 me paraissent une dépense énorme pour une si petite armée. Vous donnerez aux batail-

[1] Le général Caffarelli avait remplacé le général Pino comme ministre de la guerre du royaume d'Italie.

lons dalmates le dernier numéro des régiments italiens.

« Tâchez de faire tomber les choix, pour les députés des pays vénitiens, sur des hommes dignes d'être faits membres de la Légion d'honneur, susceptibles d'être nommés chambellans et d'occuper des emplois de cour ou des places dans l'administration.

« Faites connaître au général Lery que je vous demande fréquemment des détails sur Palmanova; que j'espère qu'à la fin de mai les neuf lunettes seront entreprises à la fois. Je vous ai écrit hier pour des reconnaissances à faire, le long de l'Isonzo, par vos ingénieurs géographes. Profitez du temps où nos troupes y sont. N'oubliez pas Montfalcone et la partie des montagnes qui dominent Gradisca. En l'an VI, les Autrichiens avaient fait là un camp retranché, et je crois que, par Montfalcone, j'ai des positions qui rendraient vaines toutes les dispositions que l'ennemi pourrait faire en temps de paix. Quand vos occupations vous le permettront, partez de Milan incognito, avec trois voitures; rendez-vous à Palmanova, à Montfalcone, parcourez à cheval les bords de l'Isonzo en revenant par Gémona. Ce sont là vos frontières, vous serez un jour appelé à les défendre; il faut que le plus petit chemin, la moindre position, vous l'ayez vue. Huit jours de reconnaissance à cheval à Osoppo, à Montfalcone, à Canale, à Caporetto, à Udine, à Chiusa de Pletz, à Pontéba, à la Chiusa vénitienne, sont des reconnaissances importantes et qui vous seront bien précieuses; non-seulement on visite, mais on fait des notes qu'on re-

trouve dans le temps. Je crois que vous avez vu cela fort jeune, mais je crois que vous ne l'avez pas vu avec le détail convenable; il faut le revoir aujourd'hui. »

Nap. à Eug. Saint-Cloud, 30 avril 1806.

« Mon fils, recommandez bien au général Molitor de tenir ses troupes réunies, et de ne pas les disséminer dans les îles, car on me les ruinera entièrement. Si l'on a mis des Français dans l'île de Curzola, qui est si éloignée, on a fait une grande imprudence; il est beaucoup plus convenable d'y mettre des Dalmates, et même de former quelques compagnies de gens du pays. Je reçois votre lettre du 25, avec la carte de la Dalmatie. Ces renseignements que vous me donnez sont encore bien peu de chose. Je vous le répète de nouveau, recommandez bien qu'on ne dissémine pas mes troupes et qu'on ne les expose pas à être prises dans les îles. Ne pourrait-on pas employer là un bataillon de Dalmates? Vous comprendrez facilement que les Anglais et les Russes, qui sont maîtres de la mer, s'empareront toujours des îles quand ils le voudront, en y mettant cinq fois plus de monde. Il n'y a que des Dalmates qui puissent les défendre.

« Plusieurs dispositions comme celles de Curzola ruineraient entièrement mes troupes. »

Nap. à Eug. Saint-Cloud, 30 avril 1806.

« Mon fils, je vous ai écrit pour que vous formiez un équipage de chasse. Il est assez important que les grands d'Italie prennent l'habitude de monter à cheval; l'exercice et la fatigue ne peuvent que leur être avantageux. Il vaudrait beaucoup mieux

qu'ils prissent ce passe-temps que de rester toujours auprès des femmes. Pour vous, d'ailleurs, ce délassement est nécessaire. »

« Sire, j'ai l'honneur d'adresser à Votre Majesté une dépêche du général Lauriston ; il m'écrit, ainsi que le général Molitor et mon aide de camp d'Anthouard. Je ne ferai à Votre Majesté aucun extrait de leurs dépêches, le général Lauriston traitant de tout dans ses rapports.

Eug. à Nap. Milan, 30 avril 1806.

« Quant aux convois qu'on leur a expédiés, les dernières nouvelles me les annonçaient mouillés dans les îles de Cherzo, à cause du vent contraire; ils sont sortis de Venise il y a plus de trois semaines, après y être rentrés trois fois. Ils ont mouillés deux fois en Istrie, et les voilà dans les îles. Je ne peux pas croire qu'ils ne soient rendus en ce moment, car, comme je connais un peu la marine, j'avais envoyé les ordres partout pour qu'au premier vent on les force à sortir.

« Le général Molitor me raconte, en me parlant de la prise de Curzola, que la garnison, forte de deux cent vingt hommes du 81ᵉ régiment, a fait la défense la plus vigoureuse, et qu'après avoir soutenu les attaques réitérées de l'ennemi pendant trois jours, et après avoir consumé toutes ses munitions, elle s'est retirée dans l'île. Une partie a capitulé, une autre partie s'est sauvée dans les barques.

« Le général Lauriston comptait encore rester quelque temps en Dalmatie. Je vais pourtant lui écrire qu'il y attende de nouveaux ordres de Votre Majesté. »

Eug. à Nap. Milan, 30 avril 1806.

« Sire, j'ai reçu ce soir, à huit heures, les diverses lettres dont Votre Majesté m'a honoré le 25 avril; je m'empresse de répondre à celle qui renferme deux questions.

« Le bataillon brescian peut être, dès ce moment, à la disposition de Votre Majesté; mais, si elle daignait attendre trois semaines, il serait bientôt en très-bon état. Il a, dans ce moment, près de cent galeux.

« Vers la même époque, Votre Majesté pourra disposer de trois cents dragons. Ceux de la Reine ne sont pas encore habillés en dragons; ils sont conscrits de deux mois et nus, et ne savent point encore monter à cheval; mais j'ose pourtant promettre ce détachement de trois cents dragons dans un mois à Votre Majesté. Quant à l'embarquement, il sera tout simple de les diriger sur Gênes ou Savone; de là on les embarquera, en les faisant surveiller par la gendarmerie, pour qu'ils ne désertent pas. Je prie seulement Votre Majesté de leur faire annoncer leur véritable destination au moment de l'embarquement, car ils pourraient s'imaginer d'aller à l'île d'Elbe, et se regarder comme le corps auxiliaire, corps qui jusqu'à présent s'est recruté par le renvoi de tous les mauvais sujets des corps ou des provinces.

« J'attendrai les ordres de Votre Majesté. »

LIVRE VI

DE MAI A AOUT 1806

§ 1. — Situation, force et emplacement des divers corps de l'armée du prince Eugène, de mai à juillet 1806. — Affaire des bouches du Cattaro. — Mauvais vouloir de l'Autriche pour cette partie de l'exécution du traité de Presbourg. — Le général Molitor en Dalmatie. — Sa lettre au marquis de Ghisilieri. — Réponse du commissaire autrichien. — La république de Raguse. — Expédition de Raguse par le général Lauriston (23 mai). — Occupation de Raguse par les troupes françaises (27 mai). — Proclamation du général Lauriston. — Siége et blocus de Raguse par les Russes unis aux Monténégrins. — Lettres des généraux Lauriston et Molitor au prince Eugène. — Le général Molitor part de Zara le 20 juin, pour secourir le général Lauriston. — Il culbute l'ennemi le 4 juillet, et entre le même soir à Raguse.

§ 2. — Travaux du vice-roi à l'intérieur. — Réunion des États vénitiens au royaume d'Italie (1er mai). — Proclamation du prince Eugène (25 avril). — Conséquence militaire de cette réunion. — Reconnaissance militaire faite par le prince Eugène. — Occupation d'Ancône et de Civita-Vecchia, par les généraux Lemarois et Duhesme, placés tous deux sous les ordres du vice-roi.

I

Deux choses frappent naturellement dans la correspondance de l'Empereur Napoléon Ier avec les princes de sa famille, créés souverains par ses victoires, et avec ses généraux. D'abord sa sollicitude

constante pour la santé de ses troupes, ensuite l'importance qu'il attache à des *états de situation* exacts.

Nous croyons donc qu'il n'est pas sans intérêt de donner la répartition des corps français et italiens qui furent mis successivement, après le traité de Presbourg et jusqu'à la guerre avec la Prusse, sous le commandement supérieur du vice-roi d'Italie.

On sait qu'en vertu de ce traité, non-seulement l'Autriche céda à l'Empereur les États vénitiens, mais encore l'Istrie, l'Albanie vénitienne ou *Bouches du Cattaro*[1], la Dalmatie et le Frioul.

L'Istrie fut occupée par une division commandée par le général Séras; Venise par une division commandée par le général Miollis; la Dalmatie par celle du général Molitor; et enfin le Frioul par le deuxième corps de la grande armée, général Marmont.

Voici quelle était au 1er mai, d'après les états de situation envoyés par le prince Eugène, la composition et la force de ces divers corps composant l'armée dite d'Italie, dont le quartier général était à Milan :

Le *prince Eugène*, commandant en chef; aides de camp : général de brigade *d'Anthouard*, colonel *Sorbier*, major *Triaire*, chef d'escadron *Lacroix*, capitaines *Bataille*, *Hatry*, *Paitru*.

Chef d'état-major général, le général de division *Charpentier*; sous-chef, général de brigade *Fririon;* adjoints, adjudants-commandants, *Garobuau* et *Mo-*

[1] Les bouches du Cattaro ou Albanie vénitienne, cercle de la Dalmatie.

lard; commandant l'artillerie (à Vérone), général de division *Sorbier;* chef d'état-major, général de brigade *Buchet;* commandant en second, général de brigade ......; commandant le génie, général de division *Chasseloup;* commandant en second, colonel *Moydier;* commandant la gendarmerie, chef d'escadron *Chizzola* (à Vérone); sous-lieutenant vaguemestre général *Huguenin* (Milan); inspecteur aux revues, général de brigade *Félix;* ordonnateur en chef *Joubert;* commandants d'armes : *Mainoni* (Mantoue), *Durre* (Lodi), *Blondeau* (Brescia), *Cholmé* (en congé), *Scherb* (Montfalcone), *Lédie* (en Dalmatie), *Davin* (Palmanova), *Raymond* (en Istrie), *Patissier* (en Dalmatie), *Simon* (en Dalmatie), *Beaugard* (en Istrie), *la Salinière* (Vérone), *Boône* (dans un fort de Venise), *Deschamp* (Osopo), *Péraldy* (en Istrie), *Peretti* (Legnago), *Petibon* (en Dalmatie); 28 adjudants de place.

Adjoints aux états-majors : *Santerneau*, *Perrein*, *Léoni*, *Saint-Giorgio*, *Mussi*, *Delange*, *Cassagnade*, capitaines; *Labonlaye*, lieutenant; commissaire des guerres : *Mazade*, (Milan), *Volland* (Vérone), ordonnateurs; *Lebouteiller*, *Lasalle*, *Wari* (à Milan), commissaires des guerres.

Division de dalmatie. Quartier général à Zara : général de division *Molitor;* aide de camp *Balthazar*, capitaine; chef d'état-major, adjudant commandant *Monfalcon:* adjoints : capitaines *Brulon* et *Duroc;* chasseurs d'Orient : 91 hommes, en route pour la Dalmatie; 8e léger, colonel *Bertrand*, 2,591 hommes, 21 chevaux (à Zara et dans les îles du Quarnero).

Généraux de brigade *Delgorgue*, *Guillet* (aides de camp *Beaudmaillet* et *Cherny*, capitaines); *Jalraz* (aide de camp *Layons*); *Launay* (aides de camp *Sement*, *Fégot*, capitaines); *Gilly* (aides de camp *Boucher*, *Gilly*, capitaines).

Infanterie de ligne : 5ᵉ, colonel *Teste*, 3,175 hommes, 28 chevaux (4 bataillons à Marasca); 23ᵉ, colonel *Deriot*, 2,896 hommes, 20 chevaux (4 bataillons à Spalatro); 79ᵉ, colonel *Godart*, 2,789 hommes, 24 chevaux (4 bataillons à Sébénico); 81ᵉ colonel *Bonté*, hommes, 22 chevaux (4 bataillons Traw); 3ᵉ escadron du 19ᵉ de chasseurs (84 hommes, 88 chevaux à Zara).

Génie : général de brigade *Poitevin;* chef de bataillon *Rubi;* capitaines de *Stade-Traci*, *Delmas*, *Legrand-Meilleray*, *Bertrand-Barbier;* 3ᵉ compagnie du 1ᵉʳ bataillon de sapeurs à Spalatro, 62 hommes; 6ᵉ compagnie du 3ᵉ bataillon à Spalatro, 62 hommes.

Artillerie : colonel directeur *Pellegrin;* colonel *Triquenot;* chef de bataillon *Ourie;* capitaines *Poinsot*, *Colin*, *Hulot*, *Parmentier;* 1ʳᵉ, 9ᵉ, 14ᵉ et 20ᵉ compagnies du 2ᵉ régiment à pied *français* (à Zara), 416 hommes; 5ᵉ, 7ᵉ et 8ᵉ compagnies du 1ᵉʳ bataillon du 1ᵉʳ régiment à pied *italien* (à Traw), 215 hommes; détachement d'ouvriers (à Zara), 16 hommes des 10ᵉ et 15ᵉ compagnies; détachement de la 6ᵉ compagnie du 4ᵉ bataillon du train, 22 hommes et 37 chevaux (à Zara); 1ʳᵉ compagnie du 6ᵉ bataillon *bis* du train (à Zara), 57 hommes et 121 chevaux.

Le sous-inspecteur aux revues *Doiron;* les com-

missaires des guerres *Bouquin*, *Lefebvre* (à Zara), *Vanel* (en Dalmatie).

Total des effectifs : 14,989 hommes, 511 chevaux; des présents : 482 officiers et 12,165 hommes.

Matériel : 10 canons de six; 2 obusiers de cinq pouces; 28 caissons; 2 chariots à munitions; 2 forges de campagne; 2,000 cartouches à boulets; 1,000 à balles pour pièces; 550 à obus; 50 à balles pour obusiers; 1,520,000 cartouches d'infanterie; 200 milliers de poudre; 50 pièces de dix-huit, approvisionnées à 500 coups et 5,000 boulets; 14 pièces approvisionnées à 200 coups (dont 4 obusiers).

Division d'Istrie. — Quartier général à Capo-d'Istria. Général de division *Séras*; aides de camp, capitaines *Mouton*, *Leboucher*, *Borghèse;* chef d'état-major *Blondeau*, adjudant commandant; adjoints *Rozlo* et *Duplan*, capitaines; généraux de brigade : *Castella* (aide de camp *Boyer*, lieutenant); *Schilt* (aide de camp *Dousse*); 13e de ligne, colonel *Fromant* (trois bataillons à Capo-d'Istria, 2,282 hommes, 27 chevaux); 60e, colonel *Cossard* (4 bataillons, 3 à Capo-d'Istria, le 4e à Isola, 3,791 hommes et 15 chevaux); un détachement de 62 hommes 64 chevaux du 23e de chasseurs (à Capo-d'Istria).

Génie : capitaines *Henry* et *Tournade*.

Artillerie française : 8e compagnie du 2e régiment, 25 hommes (à Capo d'Istria); 1re du 4e, 96 hommes (à Pirano); colonel *Rosé;* chef de bataillon *Guardia;* capitaines *Marchal* et *Gossec*.

Artillerie italienne : 3e et 4e compagnies du 1er bataillon, 119 hommes (à Pola et Pirano); 8 hommes

de la 15[e] compagnie d'ouvriers (à Capo-d'Istria); 61 hommes et 101 chevaux de la 2[e] compagnie du 4[e] bataillon *bis* du train (à Capo-d'Istria).

Souilhé, sous-inspecteur aux revues; *Parisot* et *Duledo*, commissaires adjoints.

Total de l'effectif : 6,384 hommes, 207 chevaux; des présents : 195 officiers et 5,065 hommes de troupes.

Matériel : 6 canons de six; 6 obusiers de cinq pouces; 20 caissons; 1 chariot à munitions; une forge de campagne; 560 cartouches à balles pour canons et 780 à boulets; 229 cartouches à obus et 62 à balles pour obusiers; 117,000 cartouches d'infanterie.

Troupes dans les états vénitiens. Général de division *Miollis* (aides de camp *Bernard*, chef de bataillon, *Guyon*, capitaine); chef d'état-major, l'adjudant commandant *Lecat;* général de brigade *Herbin* (aides de camp *Chépy* et *Garnier*, lieutenants); 53[e] de ligne, colonel *Songeons* (3 bataillons, 1[er] et 2[e] à Venise, 3[e] à Vicence, 2,369 hommes et 25 chevaux); 106[e], colonel *Roussel* (3 bataillons, 1[er] et 2[e] à Venise, 3[e] à Vicence, 2,389 hommes, 24 chevaux).

Sous-inspecteur aux revues *Garin* (Venise); commissaires des guerres *Gerbout* (Venise), *Giullien* (Padoue), *Imbert* (Vérone). Effectif : 5,258 hommes et 47 chevaux; présents 163 officiers et 1,447 hommes de troupe.

Division de cuirassiers. Quartier général à Crémone. Général de division *Pully*, commandant en chef la cavalerie de l'armée (aides de camp *Pully*,

capitaine, *Barons*, lieutenant); chef d'état-major *Ramel*, adjudant commandant.

Commandant provisoire de la division, l'adjudant commandant *Ormancey*; 4e de cuirassiers, commandant *Herbaut* (Crémone); 6e, colonel *Davenay* (Lodi); 7e, colonel *Offenstein* (Créma); 8e, colonel *Merlin* (Lodi), 2,832 hommes et 1,967 chevaux à l'effectif; 124 officiers, 2,427 hommes de troupe et 1,867 chevaux présents : *Santin*, commissaire des guerres (à Crémone); *Bruyère*, adjoint (à Lodi).

Division de chasseurs. Quartier général à Trévise. Général de brigade *Fresia*, commandant la division (aide de camp *Monteluppo*, capitaine); 3e de chasseurs, colonel *Grosjean* (Trévise); 15e, colonel *Mouriez* (Brescia); 19e, colonel *Bruc* (Vicence, un escadron en Dalmatie); 23e, colonel *Brugnière* (Trévise); 24e, colonel *Maurin* (Castel-Franco et Bassano).

3,748 hommes et 2,324 chevaux à l'effectif; 187 officiers et 3,057 hommes de troupe présents.

Commissaire des guerres *Marchant* (Trévise).

Divisions des dépôts de l'armée de Naples, comptant à l'armée d'Italie :

1re division, général de brigade *Pouchin* (Forli); 3es bataillons des 1er, 14e, 23e léger, 1er, 6e, 10e, 42e de ligne; 3,500 présents.

2e division, général de brigade *Valory* (Bologne); 3e ou 4e bataillon des 22e léger, 20e, 29e, 52e, 62e, 101e, 102e de ligne, 7,300 présents; 4e bataillon du 1er régiment suisse, 130 hommes (Mantoue); 1er bataillon du 32e léger, 40 hommes (Mantoue).

Dépôts de la cavalerie :

Le général de brigade *Laplanche-Mortières* (Modène); dépôts des 4ᵉ, 6ᵉ, 9ᵉ, 14ᵉ et 25ᵉ de chasseurs (à Reggio); 7ᵉ, 23ᵉ, 24ᵉ, 29ᵉ et 30ᵉ de dragons (à Modène); 3,200 présents, 1,000 chevaux.

Dépôts en corps de l'armée italienne. Bataillon *dalmate* (Bergame), 688 hommes; chasseurs à pied *bresciens* (Milan), 827; dépôts des déserteurs étrangers (Milan), 135; dépôts du 2ᵉ italien (Peschiera), 273; 3ᵉ (Peschiera); 503; 4ᵉ (Pavie), 428; 5ᵉ (Mantoue), 377; 1ᵉʳ de ligne polonais (Pizzighettone), 308; dragons Napoléon (Milan), 227 hommes, 42 chevaux; dragons de la Reine (Novare), 374 hommes, 84 chevaux; chasseurs royaux (Milan), 253 hommes, 125 chevaux; Hulans polonais (Mantoue), 277 hommes, 60 chevaux.

Infanterie, 3,539 hommes; cavalerie, 1,131 hommes et 300 chevaux à l'effectif.

Dépôts de l'artillerie et du train (en Italie, en Istrie, en Dalmatie et dans les États vénitiens), 1,500 hommes et 270 chevaux.

Direction de l'artillerie :

Le général de brigade *Danna* (Pavie); les colonels *Guillaume de Vaudoncourt* (Vérone), *Picoteau* (Vérone), *Darancy* (Venise), *Marruchelli* (Venise), *Deyssautier* (Vérone), *Delaitre* (Palmanova); le major *Hazard;* les chefs de bataillon *Monmoulin*, *Seguin*, *Levavasseur*, *Dolt*, *Cuc*, *Bervaldy*, *Giocosa*, *Begani*, *Cherrer*, *Patroni*, (dans le royaume d'Italie).

Direction du génie :

Le colonel, chef d'état-major *Moydier* (Milan); colonels *Liedot* (Mantoue), *Label* (Venise); les chefs de

bataillon *Lacoste* (Mantoue), *Haxo* (Peschiera); treize officiers du grade de capitaine ou lieutenant.

Les dépôts de l'artillerie et du génie, 2,818 hommes et 1,296 chevaux à l'effectif, disséminés en Italie, en Vénétie, en Istrie, en Dalmatie, quelques-uns à l'armée de Naples.

L'armée, sous les ordres du prince Eugène, pouvait être récapitulée de la manière suivante.

Présents, troupes françaises :

Infanterie légère, 3 bataillons, 89 officiers et 2,148 hommes; infanterie de ligne, 28 bataillons, 204 officiers et 18,287 hommes; cuirassiers, 16 escadrons, 124 officiers, 2,427 hommes, 1,967 chevaux; chasseurs, 20 escadrons, 194 officiers, 3,195 hommes, 2,476 chevaux; artillerie à pied, 11 compagnies, 30 officiers, 1,081 hommes; artillerie à cheval, 6 compagnies, 21 officiers, 426 hommes, 316 chevaux; train, 22 officiers, 1,148 hommes, 1,239 chevaux; pontoniers, une compagnie, 10 officiers, 215 hommes; ouvriers, 2 officiers, 79 hommes; sapeurs, 5 compagnies, 13 officiers, 286 hommes; mineurs, une compagnie, 3 officiers, 69 hommes.

Dépôts de l'infanterie : 220 officiers, 7,104 hommes; de la cavalerie, y compris les dragons, 94 officiers, 2,091 hommes, 1,034 chevaux.

1,526 officiers, 39,556 hommes (Français), 7,236 chevaux.

Présents : troupes royales italiennes :

Infanterie : 82 officiers, 3,045 hommes; cavalerie, 21 officiers, 1,003 hommes, 311 chevaux; artillerie, 18 compagnies, 53 officiers, 1,301 hommes; train,

4 compagnies, 5 officiers, 261 hommes, 268 chevaux; sapeurs, 2 compagnies, 5 officiers, 135 hommes.

166 officiers, 5,745 hommes et 579 chevaux. Le reste de l'armée italienne était à l'armée de Naples ou à la grande armée.

Tous les outils avaient été transportés dans les magasins de la place de Venise.

A cette armée, il faut ajouter les troupes du corps du général Marmont (2e DE LA GRANDE ARMÉE), alors dans le Frioul, mis sous le commandement du vice-roi, et dont le quartier général se trouvait à Udine.

Général *Marmont*, commandant en chef (*Desvaux*, *Richemont*, *Gayet*, *Ferry*, *Leclerc*, *Chatry-Lafosse*, *Choisy*, aides de camp).

Général de division *Vignolle*, chef d'état-major (*Meynadier* et *Boissac*, aides de camp).

Delort, *Cerise*, *Porson*, adjudants cammandants.

Delorme, *Prezbendowski*, *Augias*, *Bigex*, *Charroi*, *Jardet*, *Lemière*, *Zimerski*, adjoints à l'état-major général.

Général de brigade *Tirlet*, commandant l'artillerie, *Demay* et *Coustailloux*, aides de camp; colonel *Foy*, chef d'état-major; colonel *Somis*, commandant le génie; *Aubernon*, inspecteur aux revues, faisant fonction d'ordonnateur (*Guion*, *Siauve*, *Burel*, *Aubernon*, *Dubouchet*, commissaires et adjoints.

1re division : général de division *Boudet* (Strasoldo), (*Ducherion* et *Ricard*, aides de camp). Généraux de brigade *Dessaix* et *Soyez* (aides de camp *Allouard*, *Dessaix*, *Bureau*, *Goldemberg*); adjudant comman-

dant *Plauzonne* (*Enée*, *Sainsol* et *Joly*, adjoints).

Braun (génie), *Boutin* (artillerie), *Chenier* (sous-inspecteur aux revues), *Godard* (commissaire des guerres).

18ᵉ léger, 1ᵉʳ bataillon (Pordenone), 2ᵉ (Prata), 3ᵉ (en route, venant de la Hollande); effectif, 2,266 hommes.

35ᵉ de ligne, 1ᵉʳ bataillon (Codoipo), 2ᵉ (Saint-Vito), 3ᵉ (en route); effectif, 3,273 hommes.

11ᵉ de ligne, 1ᵉʳ bataillon (Campo-Longo), 2ᵉ (Gradisca), 3ᵉ (Montfalcone), 4ᵉ (en route); effectif, 3,242 hommes.

3ᵉ compagnie du 8ᵉ d'artillerie à pied (Palmanova), 82 hommes.

1ʳᵉ compagnie du 7ᵉ bataillon *bis* du train (Risano), 135 hommes, 218 chevaux.

Total : 11 bataillons, 9,000 hommes.

2ᵉ division : général de division de *Grouchy* (Udine), (*Dupuy*, *Grimaldi*, *Fontenilles*, *Mirdondaye* et *Daubenton*, aides de camp).

Général de brigade *Delzons* (*Chliquet*, aide de camp).

État-major : adjudant commandant *Massabreau* (*Ranvez* et *Chalvin*, adjoints); *Mougenet* (artillerie), *Bouzuret* (génie), *Duperreux* (revues), *Deschamps* (commissaire).

24ᵉ de ligne, 1ᵉʳ, 2ᵉ et 3ᵉ bataillons (Udine), dépôt (en route); effectif, 2,554 hommes.

9ᵉ de ligne, 1ᵉʳ, 2ᵉ et 3ᵉ bataillons (Palmanova); effectif, 2,808 hommes.

92ᵉ de ligne, 1ᵉʳ bataillon (Cividale), 2ᵉ et 3ᵉ (Cormons), 4ᵉ et dépôt (en route); effectif, 3,601 hommes.

4e compagnie du 8e régiment d'artillerie à pied (Palmanova), 87 hommes.

2e compagnie du 7e bataillon du train, 139 hommes et 198 chevaux.

Total : 10 bataillons 9,189 hommes et 198 chevaux.

Division de cavalerie légère : général de division *Lacoste* (Cividale), (*Desjardins* et *Desvilly*, aides de camp); adjudant commandant, *Dugommier*.

8e de chasseurs, 1er escadron (Cavalio), 2e (Feleto), 3e (Riciale), 4e (Pagnaco); effectif, 798 hommes, 615 chevaux.

6e de hussards, 1er escadron (Pezzeolo), 2e (Chiaselis), 3e (Variano), 4e et dépôt (en route); effectif, 876 hommes, 659 chevaux.

Total : 8 escadrons, 1,674 hommes et 1,252 chevaux.

Artillerie : 8e régiment à pied, 7e compagnie (Sacile), 9e (Thil); ouvriers, 8e compagnie (Venise); train, 7e bataillon *bis*, 3e, 4e et 5e compagnies (Vedezzo et Portogenaro).

Génie, 2e bataillon, 1re compagnie (Palmanova).

Total de l'artillerie et du génie : 798 hommes, 682 chevaux.

Total général : 20,709 hommes et 2,397 chevaux à l'effectif; présents : 18,912 hommes et 2,397 chevaux.

Ainsi, de mai à juin, l'armée aux ordres du vice-roi d'Italie se trouvait forte de 65,000 combattants et de près de 10,000 chevaux.

Dans le courant de ce mois de mai, elle fut augmentée d'une division formée à Ancône, et comman-

dée par le général Lemarois, puis, bientôt après, d'une division occupant Civita-Vecchia, Ostie et le littoral des États pontificaux, et mise sous le commandement du général Duhesme.

Voici la composition de ces deux divisions :

Division d'Ancône, qui prit ensuite le nom de division des côtes de l'Adriatique : 3e bataillon du 1er régiment suisse, 338 hommes; 1er bataillon du régiment la Tour d'Auvergne, 696; ouvriers d'artillerie, 11; détachement de la légion corse, 44; détachement du 1er de ligne polonais, 132; détachement d'artillerie à pied italienne, 61 hommes.

Total : 1,282 présents.

Les troupes qui devaient être sous les ordres du général Duhesme étaient tirées de l'armée de Naples. Cette division prit bientôt le nom de division des côtes de la Méditerranée (quartier général à Civita-Vecchia).

Les généraux *Barbou* (qui avait ordre de prendre le commandement des bouches du Cattaro), *Mallet* (Véronette) et *Daunier* (Trévise), se trouvaient à l'armée sans emplois.

La remise des bouches du Cattaro par l'Autriche à la Russie, l'expédition de Raguse, le blocus de cette place par les Russes unis aux Monténégrins, le mauvais vouloir de la cour pontificale, événements dont nous parlerons successivement dans ce livre, firent modifier à plusieurs reprises, dans les mois suivants, la composition et l'emplacement des corps de cette armée.

Les chasseurs brescians quittèrent Milan pour se

rendre d'abord à Udine; le 2ᵉ corps de la grande armée reçut 4,500 hommes et 300 chevaux de ses dépôts. Ces dépôts furent placés d'abord à Feltre, Bellune et Conégliano. Le général Lauriston eut le commandement d'une division formée de troupes tirées de divers autres corps, et chargée de s'emparer de Raguse.

Au 1ᵉʳ juin, l'armée du vice-roi se composait: de la division de Dalmatie (18 bataillons), de la division d'Istrie (7 bataillons), de la division de Venise (6 bataillons), de la division de cuirassiers (16 escadrons), de la division de chasseurs (20 escadrons), des dépôts des corps de l'armée de Naples (7 à 8,000 fantassins, 3 à 4,000 cavaliers), des troupes royales italiennes (5 à 6,000 fantassins et 1,200 à 1,500 cavaliers), de la garnison d'Ancône (2 bataillons), des troupes mises sous les ordres du général Lauriston (compris dans l'évaluation ci-dessus, parce qu'on n'avait pas encore reçu l'ordre d'effectuer la séparation; elles comptaient donc dans les corps dont elles n'étaient que détachées), des trois divisions du 2ᵉ corps de la grande armée (21 bataillons et 8 escadrons).

Dans la première quinzaine de juin, l'Empereur nomma le général Lauriston gouverneur de l'Albanie; l'armée du vice-roi se décomposa alors ainsi qu'il suit:

1° Troupes du gouvernement de l'Albanie, général *Lauriston* (quartier général à Raguse); généraux de brigade *Delgorgue* et *Delzons* (en route), 5,700 hommes présents des 5ᵉ et 23ᵉ de ligne, chasseurs brescians, chasseurs du 24ᵉ de ligne, chasseurs

d'Orient, détachements d'artillerie française et italienne, génie et train.

2° Division d'Istrie, général *Séras* (quartier général à Capo-d'Istria); généraux de brigade *Castella* et *Schilt*, 4,500 hommes présents des 13° et 60° de ligne, détachements du 23° de chasseurs à cheval, d'artillerie française et italienne, génie, train, ouvriers.

3° Division des côtes de l'Adriatique, général *Lemarois* (quartier général à Ancône), général de brigade *Tisson*, 1,200 hommes présents des 3° régiment suisse, régiment de la Tour d'Auvergne et détachements d'armes spéciales. (A cette division arrivèrent successivement. pour la compléter, le 3° régiment de ligne italienne, les régiments des dragons de la Reine et chasseurs royaux, venant de l'armée de Naples. Le bataillon du régiment de la Tour d'Auvergne avait ordre de se rendre à la division Duhesme.)

4° Division de Venise, général *Miollis* (quartier général à Venise), généraux de brigade *Fririon* et *Herbin*, 4,500 hommes présents des 53° et 106° de ligne.

5° Division de cuirassiers, général *Pully* (quartier général à Lodi), 2,400 hommes présents et 2,000 chevaux des 4°, 6°, 7° et 8° de cuirassiers.

6° Division de chasseurs, général de brigade *Frézia* (quartier général à Trévise), 2,900 hommes présents et 2,500 chevaux des 3°, 15°, 19°, 23° et 24° de chasseurs à cheval.

7° Division des dépôts, généraux *Pouchin* (Forli), *Valory* (Bologne), *Laplanche-Mortières* (Modène), 7,500 fantassins des 1er, 14°, 22° et 23° léger, 1er,

6e, 10e, 20e, 29e, 42e, 52e, 62e, 101e et 102e de ligne, du 4e régiment suisse et du 32e léger (1er bataillon), 3,200 cavaliers et 1,500 chevaux des 4e, 6e, 9e, 14e et 25e de chasseurs, 7e, 23e; 24e, 29e et 30e de dragons.

8° Dépôts des corps de l'armée royale italienne, 4,600 hommes et 600 chevaux présents.

9° 2e corps de la grande armée, général *Marmont* (quartier général à Udine).

Dans le courant de juin, des ordres de l'Empereur modifièrent complétement les dispositions ci-dessus, et l'armée du prince vice-roi reçut une organisation nouvelle, comprenant trois parties presque distinctes:

Première partie. — 1re division d'Istrie (*Séras*); 2e division de Venise (*Miollis*); division des côtes de l'Adriatique (*Lemarois*); division des États pontificaux (*Duhesme*), division de cuirassiers (*Pully*); division de chasseurs (*Frézia*); brigades des dépôts d'infanterie de l'armée de Naples (*Pouchin* et *Valory*); brigades de réserve des dépôts des troupes à cheval de l'armée de Naples (*Dupré* et *Scalfort*).

Deuxième partie. — *Corps d'armée du Frioul* (quartier général à Udine); commandant en chef, ...; chef d'état-major, le général *Vignolle*; général *Tirlet*, commandant l'artillerie; colonel *Somis*, commandant le génie.

1re division, général *Boudet* (quartier général à Strasoldo); généraux de brigade *Dessaix* et *Soyez*, huit bataillons des 35e et 11e de ligne, une compagnie d'artillerie à pied, une du train (5,300 présents). 2e division, général *Grouchy* (quartier général à Udine); général de brigade *Lacroix*, 10 bataillons des

9ᵉ, 84ᵉ et 92ᵉ de ligne, une compagnie d'artillerie à pied, une du train (8,000 présents). Division de cavalerie légère, général de brigade *Lacoste* (quartier général à Cividale), 8 escadrons des 8ᵉ de chasseurs et 6ᵉ de hussards (1,500 présents, 1,200 chevaux); parc et ouvriers à Sacile et aux environs (six cents hommes).

Troisième partie. — *Armée de Dalmatie*, commandant en chef le général *Marmont* (quartier général à Zara); colonel *Pellegrin*, commandant l'artillerie; général *Poitevin*, commandant le génie.

1ʳᵉ division, général *Molitor* (quartier général à Zara); généraux de brigade *Jalcas*, *Guillet*, *Gily* (à Spalatro) et *Launay*, 14 bataillons des 8ᵉ léger, 60ᵉ, 79ᵉ et 81ᵉ de ligne, 1ᵉʳ escadron du 19ᵉ de chasseurs, 2 compagnies de sapeurs, deux d'artillerie à pied du 2ᵉ régiment français, 2 du 1ᵉʳ régiment italien, détachements d'artillerie et du train (9,000 présents, cent chevaux).

Les cadres du 8ᵉ léger, des 3ᵉ et 4ᵉ bataillons des 79ᵉ et 81ᵉ, avaient ordre de se réunir à Padoue, pour former la 3ᵉ brigade de la division de réserve de l'armée de Dalmatie, et les 3ᵉ et 4ᵉ bataillons du 60ᵉ, devaient se réunir à Trévise, pour former la 1ʳᵉ brigade de cette même division de réserve. La 2ᵉ brigade devait se former à Vicence, des 3ᵉ et 4ᵉ bataillons de deux régiments en marche pour le Frioul.

2ᵉ division, général *Lauriston* (quartier général à Raguse); généraux de brigade *Barbou*, *Delgorgue* et *Delzons*; 9 bataillons des 2ᵉ de ligne italien, 5ᵉ et 23ᵉ de ligne, chasseurs d'Orient, 24ᵉ régiment de

chasseurs à pied, chasseurs brescians, détachements de sapeurs italiens, 2 compagnies d'artillerie française, 2 d'artillerie italienne (6,000 présents).

Ainsi, au commencement de juillet, les troupes sous le commandement en chef du prince vice-roi, se composaient :

1° De l'armée d'Italie proprement dite; effectif, 48,900 hommes, 9,900 chevaux; présents, 37,000 hommes.

2° Du corps du Frioul; effectif, 18,000 hommes, 2,300 chevaux; présents, 1,500 hommes.

3° De l'armée de Dalmatie; effectif, 20,000 hommes; présents, 1,500 hommes.

Total général de l'effectif: 86,903 hommes, 12,200 chevaux. Total général des présents : 67,000 hommes.

Maintenant que nous avons fait connaître le plus succinctement possible les divers changements survenus dans l'armée du vice-roi, la composition des corps aux différentes phases de la question des bouches du Cattaro, nous donnerons l'historique de cette affaire, qui faillit compromettre la paix de Presbourg, entraîna la prise de Raguse, et ne se dénoua qu'après une nouvelle coalition contre la France.

Ainsi que nous l'avons dit, le district ou cercle de la Dalmatie vénitienne, portant le nom de bouches du Cattaro, devait, en vertu du traité de Presbourg, être remis à la France par l'Autriche. Il était, à la fin de février, gardé par le régiment autrichien de Thurn, fort de quinze cents hommes : c'était plus qu'il n'en fallait pour maintenir la ville de Cattaro et le district tout entier.

Le général Lauriston, commissaire français, devait s'entendre avec le marquis de Ghisilieri, commissaire autrichien, pour la remise des pays cédés. Le général Molitor, avec sa division, devait prendre possession de ces mêmes pays, mais les choses traînèrent en longueur, grâce à tous les obstacles que suscitèrent les Autrichiens. L'éminent historien du Consulat et de l'Empire, M. Thiers, prétend que la cour de Vienne avait hâte de mettre à exécution les clauses du traité, afin de se débarrasser de nos troupes. Cependant les rapports des généraux Molitor et Lauriston constatent, au contraire, un mauvais vouloir mal déguisé de la part des agents de l'Autriche. Dès le 26 février, Molitor écrit au vice-roi, pour lui rendre compte que, contrairement aux stipulations faites, les Autrichiens ont enlevé les munitions de la plupart des ports et places de la Dalmatie. Le 8 mars, il mande de nouveau, de Macarska, que les poudres ex-vénitiennes ont été exportées et vendues, quelques jours avant son arrivée; que toute la côte, à l'exception de Zara, a été livrée aux ennemis de la France. Le général, par suite de ce manque de bonne foi, avait été retardé. Il ne pouvait, ainsi qu'il l'avait espéré d'abord, comptant sur les munitions qu'on devait laisser dans les forts et dans les places, s'avancer sans traîner avec lui des munitions de guerre, tant pour ses troupes que pour les établissements, car ces établissements, ne se trouvant plus approvisionnés, risquaient de tomber aux mains des Anglo-Russes, dont les bâtiments étaient en vue le long des côtes.

Le général Molitor, cependant, sentait l'importance de s'emparer des bouches du Cattaro avant l'expiration du délai de quarante jours, fixé pour la remise; mais à chaque pas il avait un nouvel obstacle à vaincre. Cependant il était parvenu, en assez peu de temps, à mettre les établissements de la côte, ceux du moins qu'il avait pu atteindre avec ses troupes, à l'abri d'un coup de main. Malgré d'immenses difficultés de transport, les points les plus importants et les plus exposés se trouvaient, au commencement de mars, à peu près garantis. Le 81e de ligne était destiné à la garde de Traw et de Spalatro; comme il se trouvait encore en marche, on laissa quelques compagnies d'un autre régiment dans ces positions.

En outre, et afin de regagner un peu du temps perdu forcément par le retard apporté dans le désarmement des places, le général Molitor s'embarqua, le 7 mars, à Spalatro, avec deux mille huit cents hommes, se dirigeant sur l'Albanie vénitienne, au risque de rencontrer de fortes croisières anglo-russes. La voie de mer lui faisait gagner six jours sur la voie de terre. En quarante-huit heures, un vent favorable le conduisit à deux journées de Cattaro, et il rallia, à l'entrée du territoire de Raguse, une petite colonne, envoyée d'avance, qui avait suivi la côte.

C'est alors qu'il apprit les singuliers événements qui s'étaient passés à Cattaro, pendant que les Autrichiens le retenaient au loin, en accumulant obstacle sur obstacle, difficulté sur difficulté, dans la Dalmatie occidentale.

On a vu que vers la fin de 1805, avant la bataille d'Austerlitz, les Russes et les Anglais, formant un corps expéditionnaire à Corfou, l'avaient jeté sur les côtes du royaume de Naples. Après la victoire décisive des troupes françaises en Moravie, l'empereur Alexandre, ne voulant pas laisser ses troupes compromises dans les Deux-Siciles, et croyant beaucoup plus avantageux, pour ses projets ultérieurs, de les réunir à Corfou, envoya l'ordre par estafette, au général Lascy, de ramener toutes ses forces dans les îles Ioniennes.

Puis, sans doute en vertu d'autres ordres secrets, les Russes se présentèrent le 3 mars devant Cattaro, demandant aux Autrichiens la remise des places, sous le spécieux prétexte que les Français, ne s'étant pas présentés dans les quarante jours de délai stipulés par le traité de Presbourg, et le territoire étant déjà leur propriété, les hostilités de la part des troupes russes étaient légales.

Le commandant de l'escadre d'Alexandre ne laissait ainsi aux Autrichiens que l'alternative ou de livrer les bouches du Cattaro, ou de se déclarer en hostilité avec la Russie. Malgré les sommations, le gouverneur autrichien, brave soldat plein de loyauté, refusa, à la grande satisfaction de ses officiers, indignés comme lui de la mauvaise foi des Russes. Il refusa, malgré les instructions fort étranges de son général en chef, qui lui faisait comprendre qu'il devait s'en tenir à des protestations, et remettre les places aux Russes s'il était sommé.

Les Russes s'étaient fait aider, dans leurs démons-

trations contre Cattaro, par les populations à demi sauvages du Monténégro, qui, descendues de leurs montagnes, menaçaient les postes autrichiens.

A la nouvelle de cette insurrection des Monténégrins, le marquis Ghisilieri partit de Zara, précédant les troupes françaises et refusant de conduire à Cattaro le commissaire de cette nation.

Au lieu d'encourager le commandant autrichien à se maintenir à Cattaro jusqu'à l'arrivée de nos soldats, il usa de ses pleins pouvoirs pour abonder dans le sens russe, et se retira à Raguse, après avoir prescrit d'obéir aux injonctions faites par les troupes d'Alexandre.

Maintenant, si on rapproche les diverses circonstances suivantes : difficultés soulevées par les Autrichiens pour la remise des provinces cédées, désarmement scandaleux des places et forts de la Dalmatie, enlèvement des munitions de bouche et de guerre; si on se dit ensuite : Est-il admissible qu'un agent quelconque, quelque haut placé qu'il fût, ait osé prendre sur lui de violer les clauses d'un traité de paix, et de fournir un *casus belli* sans avoir des instructions secrètes de son gouvernement? est-il admissible qu'au lieu de suivre ses ordres il les ait violés pour ainsi dire ouvertement, s'il n'en avait d'autres d'une nature opposée et plus importants? si on groupe ces faits, et quelques autres, et ces réflexions, n'arrivera-t-on pas forcément à cette conclusion, *qu'en dessous* les cabinets de Vienne et de Saint-Pétersbourg étaient d'accord sur la question des bouches du Cattaro?

Cette remise de Cattaro, Budna et Castelnuovo amena d'abord une correspondance entre le général Molitor et le marquis Ghisilieri, et plusieurs conséquences graves.

La correspondance, dont nous extrayons les deux lettres ci-dessous, nous paraît de nature à prouver la connivence entre l'Autriche et la Russie.

Le 8 mars, le général Molitor écrivit de Marcaska au marquis de Ghisilieri, commissaire autrichien :

« Monsieur le marquis, à peine étiez-vous parti pour me précéder aux bouches du Cattaro, que j'ai successivement pris possession de Sébénico, San Nicolo, Traw et Spalatro. Quelle fut ma surprise de trouver, malgré les assurances qui me furent données, tous ces forts importants dans le désarmement le plus complet ! Non-seulement les munitions de bouche et de guerre des magasins autrichiens avaient été enlevées, mais encore toutes les munitions, et principalement les poudres ex-vénitiennes, qui, depuis le traité de paix, appartenaient au royaume d'Italie, ont été depuis le même traité, et peu de jours avant mon arrivée, exportées ou vendues par les commandants autrichiens, qui tous ont déclaré n'avoir agi que *par ordre supérieur*. Ainsi la majeure partie des places de la Dalmatie, dégarnies de leurs moyens de défense, n'étaient point cédées aux troupes françaises, mais bien livrées à la merci des flottes anglo-russes, qui, comme vous le savez, couvrent en ce moment la mer qui borne cette province.

« Des circonstances aussi extraordinaires, aussi

contraires aux termes des traités de paix n'ont cependant ralenti que de peu de jours la marche des troupes françaises destinées à occuper l'Albanie, malgré le temps et les mesures que j'ai été obligé de prendre pour la sûreté des places dont je viens de parler; et, pour prévenir tout retard, j'ai pris le parti de faire embarquer les troupes à Spalatro, et, par ce moyen, j'arrivai aux bouches du Cattaro beaucoup plus tôt que ne l'auraient permis les difficultés sans nombre de la route par terre.

« Dès le 7 de ce mois, la tête de ma colonne était arrivée aux confins de la république de Raguse, et c'est aujourd'hui que j'apprends que les troupes autrichiennes, l'élite du régiment de Thurn, *sans avoir été attaquées, sans avoir manqué de vivres, sans avoir éprouvé la moindre contrariété de la part des habitants de leurs garnisons (qui attendaient les Français à bras ouverts), sans avoir tiré un coup de fusil* enfin, ont reçu l'ordre de céder et ont cédé, le 5 de ce mois, à un bataillon de troupes russes toutes les places des bouches du Cattaro, dont la principale était en état de soutenir un siége avec moins de troupes qu'elle n'en contenait !

« Je ne m'arrêterai point, monsieur le marquis, aux réflexions que présentent en foule des événements de cette nature; mais, en attendant qu'ils soient jugés à leur juste valeur, je vous somme, d'après le traité de Presbourg, de remettre en mes mains Cattaro, Budna, Castelnuovo, de faire réintégrer dans ces places, de même que dans celles de Sébénico, Traw, Spalatro, Almissa et Marcaska, les

munitions qui ont été enlevées et qui, aux termes du traité, appartiennent au royaume d'Italie. »

Le marquis de Ghisilieri répondit dès le lendemain, 9 mars 1806 :

« Monsieur le général, les mêmes motifs de prudence qui m'avaient engagé à précéder la marche des troupes destinées à occuper les bouches du Cattaro, sous les ordres de Votre Excellence, m'ont mis dans la nécessité d'en faire retirer les troupes de mon auguste maître, pas tant pour épargner de nouveaux dangers à une garnison courageuse, qui ne demandait qu'à se battre, que pour préserver du pillage et de la ruine totale une province qui est déjà une propriété de Sa Majesté l'Empereur des Français, roi d'Italie[1].

« La fureur avec laquelle les Monténégrins, levés en masse par leur métropolite, menaçaient la province, et l'enthousiasme que partageaient avec eux, parmi les habitants des bouches, les sectaires du rit grec, qui forment les trois quarts de la population, alarmaient depuis quelque temps le gouvernement, quand une escadre russe, qui jeta l'ancre à Porto-Rosa le 25 au soir du mois passé, vint encore paralyser le peu de moyens que l'on pouvait mettre en œuvre pour déjouer les projets des Monténégrins. Les journées du 28 février, du 1er et du 2 mars, furent employées à faire inonder la province par quelques milliers de Monténégrins, renforcés par les habitants de Zuppa, Communi et Porto-Vecchia, et, quand cette horde

[1] L'excuse est plaisante, et la délicatesse inouïe, on en conviendra.

était déjà en mesure pour attaquer les places garnies par les troupes autrichiennes, le commandant de l'escadre russe somma, le 5 mars, le gouverneur de Cattaro de céder toutes les places ou bien de se déclarer l'ennemi de Sa Majesté l'Empereur de toutes les Russies, et il me réitéra le lendemain la même sommation dans les termes péremptoires d'un quart d'heure, toujours d'après le principe que les bouches du Cattaro étaient déjà territoire français dès le jour que le délai de deux mois, fixé à leur occupation par les troupes françaises, était expiré. Dans un moment si pressant, persuadé, comme je l'étais, que la valeur de la garnison n'aurait pas suffi contre le nombre des Monténégrins, infiniment supérieur, ni contre le feu que l'escadre aurait fait sur les places, et persuadé également que la dévastation de la province aurait été la suite immédiate de mon refus, j'ai cru devoir céder à la force des circonstances et ne pas en venir aux moyens de violence, après avoir épuisé inutilement ceux de la persuasion et des protestations pour empêcher les Russes d'occuper les places, et par une telle conduite, purement passive, j'ai sauvé à mon auguste maître des braves troupes, et conservé pour le vôtre, monsieur le général, les bouches du Cattaro dans un état florissant.

« Je me flatte, d'après cela, que le parti que j'ai pris ne déméritera pas l'approbation de Sa Majesté mon auguste souverain, et n'excitera pas non plus la moindre plainte de la part du gouvernement français, ce qui sera pour moi la récompense la plus douce des peines de toute espèce que j'ai souffertes

et des dangers personnels que même j'ai courus dans ces derniers jours. »

Cette réponse du commissaire autrichien est, à notre avis, une des plus bouffonnes plaisanteries que l'histoire aura jamais à enregistrer. Quoi qu'il en soit, le général Molitor, arrêté à l'extrémité méridionale de la Dalmatie, se trouvait dans une position fort embarrassante. Il avait protesté contre un fait accompli, mais sans espoir que cette protestation pût servir à rien; d'un autre côté, des recommandations expresses contenues dans une dépêche du vice-roi, en date du 14 février, recommandations résultant de celles faites par l'Empereur lui-même, lui disaient *que les hostilités ne devaient pas commencer par lui;* en sorte qu'il se borna à maintenir sur le point où elles étaient parvenues les troupes destinées à l'Albanie vénitienne, afin d'être prêt à tout.

Mais il ne s'agissait plus seulement de recevoir des places et de les mettre en état de défense; il allait peut-être falloir les attaquer et les enlever de vive force.

En attendant, une escadre russe, de six gros vaisseaux de guerre, croisait devant Cattaro et Raguse; quatre autres bâtiments étaient attendus de Corfou, pour aider la croisière anglaise, forte de six bâtiments et aussi devant les îles de la Dalmatie.

Le général Molitor rendit compte de toutes ces particularités au prince Eugène, dans un long rapport qu'il termina ainsi:

« Au moment où je termine cette lettre, le marquis Ghisilieri, commissaire plénipotentiaire de l'em-

pereur d'Autriche, arrive de Cattaro et me remet la déclaration ci-jointe. Elle ne change rien à tout ce que contient mon rapport. M. de Ghisilieri me proteste qu'il n'a agi que par la force des circonstances, et qu'il est étranger à toute espèce d'intelligence avec les Russes; c'est sur quoi je ne puis me prononcer, malgré l'estime que m'avait inspirée le caractère de cet envoyé et les pièces qu'il m'a communiquées confidentiellement; ce qu'il y a de très-certain, c'est que l'empereur d'Autriche a donné au général Brady (Irlandais), gouverneur de la Dalmatie, d'après ses sollicitations, l'ordre de ne point se défendre contre les Russes; que cet ordre a été communiqué à ceux-ci; que le général Brady a mis infiniment de passion dans le désarmement absolu de toutes les places de la Dalmatie, et qu'il voulait me mettre dans le même état de dénûment tous les forts des bouches du Cattaro. Après cela, l'intelligence de ce général avec la Russie devient peu douteuse. Les agents de l'Autriche disent que leur cabinet n'a agi en tout ceci que par peur de la Russie; mais devait-on laisser avancer les troupes françaises sans les prévenir du désarmement des places et sans les avertir que les troupes autrichiennes avaient ordre de ne pas se défendre? devait-on faire part de pareils ordres aux Russes, et livrer ainsi nos troupes à une perfidie qui n'a jamais eu d'exemple?

« Dans l'état actuel des choses, je vais employer tous mes efforts pour faire approvisionner en vivres les places de la Dalmatie et les mettre en état de défense. Je serai obligé d'avoir recours à un emprunt

sur Raguse; mais je ne puis attendre les munitions nécessaires que de l'Italie. Il est instant que les commandants d'artillerie qui sont destinés pour cette province s'y rendent promptement. Je suis trop pressé d'envoyer cette lettre à Votre Altesse pour pouvoir lui faire connaître par ce courrier les besoins de la Dalmatie en objets d'artillerie et de munitions : je m'acquitterai de ce devoir le plus tôt qu'il me sera possible.

« Je fais part des événements de Dalmatie et d'Albanie au général Marmont, qui continuera sans doute d'occuper Trieste, et je crois bien faire d'envoyer par courrier extraordinaire copie du présent rapport à l'ambassadeur français à Vienne.

« Je ne vous dirai rien, monseigneur, de mes regrets, de mon désespoir, de n'avoir pu remplir complétement l'opération pour laquelle j'avais été désigné; mais j'espère que Votre Altesse me rendra assez de justice pour croire que mon zèle et mon dévouement n'ont pas été en défaut. »

L'Empereur, fort surpris à la nouvelle de toute cette affaire, ordonna au général Andréossy, son ambassadeur à Vienne, de réclamer l'exécution pleine et entière du traité. Le ministre des affaires étrangère d'Autriche, le comte de Stadion, s'adressa à l'ambassadeur de Russie. Celui-ci déclara que, la France n'ayant pas pris possession de cette partie de la Dalmatie vénitienne dans les quarante jours de délai stipulé dans le traité, *la Russie était en droit d'en présupposer l'occupation par les Français* et d'y continuer les hostilités.

C'était un droit fort contestable en bonne logique. Il nous semble même que cette affaire constituait ce qu'on appelle une violation flagrante du droit des gens.

Napoléon y trouva, lui, un juste motif, et pour différer l'évacuation du territoire autrichien ainsi que la remise des prisonniers, et pour exiger le libre passage de ses troupes par le Frioul et la Croatie autrichienne.

Mais là ne devaient pas se borner les effets de la politique de Napoléon. L'Empereur et roi prescrivit bientôt à son fils adoptif de tout disposer dans le plus grand secret pour que le général Lauriston pût, à l'aide d'un petit corps de troupes françaises, occuper le territoire de Raguse.

La petite république de Raguse se trouvait, par sa position géographique, acquérir tout à coup une importance qui jusqu'alors n'avait pas été son partage; aussi était-elle toujours restée fort calme au milieu des luttes des puissances de l'Europe. Son territoire coupait en deux les possessions italiennes de la Dalmatie et de l'Albanie; en sorte que les communications par mer venant à être interrompues entre ces deux provinces, on ne pouvait plus les rétablir par terre qu'en passant sur les possessions des Ragusains. C'est précisément ce qui arrivait, attendu que depuis l'île de Melida jusqu'à la pointe d'Ostro, à l'entrée des bouches du Cattaro, l'absence de petites îles le long des côtes, et la profondeur de l'eau permettant aux bâtiments de guerre de naviguer, les petits corsaires se trouvaient en prise et fort exposés.

Ce pays, intéressant, en 1806, au point de vue militaire et politique, par suite de la nécessité où nous étions de ravitailler les points extrêmes de la Dalmatie et de réoccuper plusieurs postes, n'avait, du reste, rien de saillant. Cette république, de trois cents lieues carrées, pouvait avoir alors soixante mille habitants. Placée depuis deux siècles et demi sous la protection de la Turquie, elle lui payait pour cela un tribut annuel de trente mille écus d'or. Sa capitale, Raguse, contenait environ neuf mille âmes; son port était sûr et commode; il pouvait même recevoir des vaisseaux. Il était formé par une petite île dite *Soglio di Santo Marco*. Jadis les Vénitiens y avaient élevé un fort dont il ne restait pas vestige; en sorte que cette île, ou écueil, dont la position était fort importante, se trouvait sans fortification aucune. La ville elle-même, entourée de murailles vieilles et lézardées, était dominée par une ligne de montagnes qui la commandaient. Elle était hors d'état de soutenir un siége, tout au plus pouvait-elle soutenir un débarquement et quelques attaques.

Tel était le territoire que le général Lauriston reçut ordre d'occuper, en agissant avec tout le secret possible.

Le général, après avoir tout disposé, partit pour se rendre à Macarska, où il arriva en effet le 25 mai 1806, au soir. Il s'y était fait précéder par cinq cents hommes du 23e régiment d'infanterie de ligne, et il réunit de suite ce qui se trouvait du 5e régiment de ligne, tant à Almissa qu'à Macarska; il ordonna en

même temps la réunion des détachements de ce même régiment sur la Narenta.

Il lui était difficile de trouver sur-le-champ des embarcations pour toutes ces troupes, et, dans la crainte que leur agglomération ne donnât lieu à quelques soupçons de la part de l'ennemi, il partit avec ce qu'il put embarquer, c'est-à-dire avec quinze cents hommes environ. Il n'avait que dix canonnières; les autres, venant de Spalatro et de Zara avec des bouches à feu et des munitions, ne pouvaient pas être encore arrivées.

Le 25 mai seulement, à quatre heures du matin, les premières compagnies du 23ᵉ régiment, commandées par le général Delgorgue, arrivèrent à Stagno. Elles avaient été contrariées par les vents et par le calme. Le général Lauriston, qui connaissait le séjour à Stagno de deux agents russes chargés d'entretenir les correspondances avec Cattaro et la partie de la Dalmatie du côté de la Narenta, donna l'ordre de pousser sur Stagno dans le plus grand secret et de cerner la ville, afin de saisir ces deux agents. Cette petite opération préliminaire réussit à merveille. Les deux agents furent arrêtés dans les barques dans lesquelles ils s'étaient précipités pour s'échapper. On les conduisit au général Molitor, qui connaissait toutes leurs intrigues. La ville et le territoire de Stagno continuèrent à être cernés jusqu'au moment du départ des troupes, de peur qu'on ne prévînt à Raguse de leur arrivée.

Le point de Stagno étant important pour l'arrivée des convois de la Dalmatie, et ce lieu offrant des

moyens de défense, le général Lauriston y laissa le général Delgorgue avec quatre cent ciquante hommes et dix canonniers. Il avait trouvé dans cette place quelques canons de bronze dont on put sur-le-champ tirer parti.

A six heures du soir, le général Lauriston se mit en route avec mille hommes des 23e et 5e de ligne. Il espérait faire en trente-quatre heures les quarante milles qui séparent Stagno de Raguse; mais il trouva les chemins plus mauvais encore qu'il ne l'avait pensé. A deux heures du matin la tête de sa colonne était à Slano. Il dut y attendre le reste des troupes, dont une partie s'était égarée pendant la nuit. Elles ne purent être réunies qu'à midi; les mêmes précautions avaient été prises tant à Slano qu'à Stagno pour empêcher qu'on ne prévînt à Raguse. Cependant, comme la nuit il était difficile de bien connaître tous les débouchés, une lettre de Slano avait prévenu le gouvernement de Raguse, sans aucune mauvaise intention.

Le 26 mai, à une heure, le général Lauriston partit de Slano avec douze cents hommes des deux régiments, ayant été rejoint par deux cents hommes arrivés à Stagno après son départ. Les chemins de Slano à Raguse étaient encore plus détestables que ceux de Stagno à Slano.

Une frégate et un brick russes, stationnés à la pointe de Calamata, s'étaient postés pour barrer le chemin qui passe sur le bord de la mer à Malfi; comme on n'avait point de canons pour les éloigner, on fut obligé de faire un détour. Les sentiers par lesquels les trou-

pes passèrent avaient été jusqu'alors regardés comme impraticables. Mais le soldat savait que l'Empereur voulait qu'il arrivât à Raguse avec la plus grande rapidité; il ne s'arrêtait que lorsque ses forces ne lui permettaient plus de continuer sa marche. A neuf milles de Raguse, le général Lauriston reçut une lettre du consul français qui lui mandait « que le gouvernement avait appris, à dix heures du matin, la nouvelle que les Français étaient à Slano et qu'on les attendait à Raguse; que le consul russe avait envoyé à bord de la frégate ses papiers, et qu'il était à craindre que cette frégate n'envoyât ses troupes pour occuper Raguse. » Cette nouvelle fit encore presser la marche.

A cinq heures du matin, le général Lauriston trouva trois députés du Sénat, venus au-devant de lui pour le supplier de ne pas entrer dans la ville. Il ne leur répondit rien de positif à cet égard, et il continua sa route. La difficulté du passage de la rivière d'Ombla fut surmontée, grâce à la rapidité de la marche de l'avant-garde, qui saisit tous les bateaux disponibles. Quelques moments de perdus, et les Russes s'en emparaient. Les troupes franchirent très-promptement cette espèce de canal, et aussitôt des détachements furent disposés sur les deux rives pour empêcher les chaloupes canonnières russes d'intercepter le passage.

Le général Lauriston se rendit sous les murs de Raguse, et envoya le colonel d'artillerie Triquenot et M. Bruyère, commissaire des relations commerciales, pour négocier l'entrée des troupes, qui étaient en

bataille près de la ville. L'entrée ayant été accordée sur-le-champ, on prit aussitôt possession de la place et de tous les forts. On y trouva des canons, mais sans affûts, sept barils de poudre seulement, et environ sept à huit mille boulets de tous les calibres.

Les habitants du territoire de Raguse se conduisirent parfaitement envers nos soldats, surtout envers ceux restés en arrière, tout en témoignant leurs craintes de voir perdre leur commerce et enlever les bâtiments qui se trouvaient hors du port. En effet, la frégate russe stationnée à la pointe de Calamata en captura quelques-uns [1].

[1] Voici la proclamation adressée par le général Lauriston aux Ragusains :

« Des concessions multipliées faites aux ennemis de la France avaient placé la république de Raguse dans un état d'hostilité d'autant plus dangereux, qu'il se déguisait sous des formes d'amitié et de neutralité. L'entrée des troupes françaises dans la Dalmatie, loin d'empêcher une pareille conduite, n'a été qu'une occasion pour nos ennemis, d'exercer davantage leur influence dans l'État de Raguse, et, quels qu'aient été les motifs de la condescendance des magistrats de cet État, l'Empereur a dû s'en apercevoir ; il lui importait de mettre fin à ces menées aussi contraires aux lois de la neutralité ;

« En conséquence, au nom et d'après les ordres de l'Empereur des Français, Roi d'Italie, je prends possession de la ville et du territoire de Raguse ;

« Je déclare néanmoins que l'intention de Sa Majesté Impériale, est de reconnaître l'indépendance et la neutralité de cet État, aussitôt que les Russes auront évacué l'Albanie, l'île de Corfou et les autres îles ex-vénitiennes, et que l'escadre russe laissera libres les côtes de la Dalmatie ;

« Je promets secours et protection à tous les Ragusains ; je ferai respecter les lois, les coutumes actuelles et les propriétés. Enfin, d'après la conduite que tiendront les habitants, je ferai qu'ils n'auront qu'à se louer du séjour de l'armée française dans leur pays. Le gouvernement

Dès le 27 au soir, trois chaloupes de cette frégate, armées de canons, vinrent attaquer un poste de trente hommes, que nous avions à la pointe du port pour le protéger. Il y avait au-dessus un autre poste de cinquante hommes : les Russes tirèrent une vingtaine de coups de canon, tant à boulet qu'à mitraille, sans blesser personne; on y répondit par des coups de fusil, et les chaloupes s'éloignèrent. Le général Lauriston avait envoyé plusieurs piquets intermédiaires pour porter des secours en cas de besoin; ces mêmes soldats qui, le matin, semblaient ne pouvoir plus se traîner, après une marche de vingt heures, se portaient au point d'attaque avec la plus grande rapidité, ils ne sentaient plus la fatigue.

Cette petite circonstance impressionna vivement les Ragusains, en leur faisant apprécier le caractère de nos soldats. Les Russes étaient généralement fort peu aimés dans les États de Raguse, le gouvernement seul paraissait leur être attaché.

Les Turcs qui se trouvaient dans la place témoignèrent la plus grande joie de l'arrivée des Français. Le général Lauriston vit leur consul et convint avec lui de tirer des pays soumis à la Porte tout ce dont nous pourrions avoir besoin et qu'ils pourraient fournir. Il signifia ensuite au consul russe, M. Fonton, de partir dans les vingt-quatre heures : toutes les

existant est maintenu ; il remplira les mêmes fonctions, il aura les mêmes attributions. Les relations avec les États amis ou neutres de la France resteront sur le même pied ;

« M. Bruyère, commissaire des relations commerciales, remplira auprès du sénat les fonctions de commissaire impérial. »

mesures convenables furent, du reste, gardées avec lui.

Le général put en quelques jours réunir, tant à Raguse qu'à Stagno, trois mille deux cents hommes. Il ne tarda pas à comprendre qu'il serait incessamment attaqué, et il pressa l'armement de la place par tous les moyens en son pouvoir : il fit prendre les canons de tous les bâtiments qui étaient dans le port, et imprima la plus grande activité à toute l'organisation de la défense.

Le général Lauriston eut d'abord des inquiétudes relativement aux subsistances; mais, ses recherches lui ayant fait découvrir que la ville était approvisionnée pour quelque temps et pourrait en fournir aux troupes, il fut rassuré de ce côté.

Il ne tarda pas à voir qu'il allait se trouver en lutte non-seulement avec les forces russes de Cattaro et de Corfou, mais avec les peuplades sauvages du Monténégro. Avant de parler du blocus de Raguse, disons quelques mots d'un fait de guerre très-glorieux pour nos armes, et qui fut très-apprécié par l'Empereur, ainsi qu'on le verra dans ses lettres.

Le 29 avril, le vaisseau russe l'*Asie*, de soixante-quatorze canons, deux bricks, un chébeck, une corvette, deux tartanes et plusieurs autres légers bâtiments, commandés par l'amiral Bielly, se présentèrent dans la rade de Lézina. L'île du même nom était occupée par une petite garnison française. On attendait l'apparition d'un convoi annoncé de Venise, et portant des munitions et de l'artillerie. Arrêté par des vents contraires, ce convoi se trouvait encore à

cinquante milles en mer. La garnison de Lézina venait d'être renforcée; elle était composée du 1er bataillon du 23e de ligne et d'un détachement du 81e; le capitaine Guiard, officier de mérite du 23e, la commandait; deux pièces de neuf, et deux de quatorze, tirées d'un bâtiment, formaient toute l'artillerie; le port était sans défense, le château, espèce de grosse tour, avec une simple enceinte de muraille, situé sur le sommet d'une hauteur qui domine la place de Lézina, n'était pas armé.

L'ennemi ouvrit le feu de tous ses bâtiments le 29 avril, le continua le 30 et essaya un débarquement. Il fut repoussé. Du 1er au 2 mai, il établit une batterie sur un écueil situé à l'entrée du port. Le 2, les Russes, après avoir fait jouer toutes leurs bouches à feu, jetèrent trois cents hommes d'infanterie de marine à terre. Cette colonne marcha droit sur l'église grecque; mais, reçue à la baïonnette par les compagnies de grenadiers et de voltigeurs du capitaine Guiard, elle fut culbutée et laissa sur le champ de bataille trente tués, onze blessés et soixante-seize prisonniers.

L'amiral russe, furieux de cet échec, s'en vengea en faisant pleuvoir sur la ville une grêle de projectiles, et en continuant jusqu'au 6 cette canonnade.

Les Russes ne furent pas plutôt informés de l'occupation du territoire de Raguse, qu'ils s'unirent aux Monténégrins, leurs coreligionnaires, pour accabler le général Lauriston. Ce dernier vit bientôt les hauteurs qui environnent la ville se couvrir de hordes barbares. D'abord, Russes et Monténégrins

se portèrent sur le Vieux-Raguse, poste dans lequel on avait placé un détachement de 200 hommes et deux bouches à feu. Ce détachement marcha au-devant de l'ennemi, le chargea et le culbuta; mais, à l'approche de deux bataillons russes, il dut se replier. Le général Lauriston concentra alors ses forces dans la ville et fit occuper et retrancher la position de Saint-Marc, qui domine la place, décidé à attendre que le général Molitor pût venir à son secours.

Les Russes et les Monténégrins, excités par cette défensive forcée prise par le général Lauriston, investirent complétement la place. En sorte que, pendant vingt jours, Raguse fut soumis au plus rigoureux blocus[1].

Les extraits suivants de la correspondance officielle des généraux Lauriston et Molitor avec le prince Eugène, pendant le mois de juin 1806, donneront une idée exacte de la position critique dans laquelle se trouvaient nos troupes dans cette partie de la Dalmatie.

Le 3 juin, le général Lauriston, qui occupe Raguse depuis le 27 mai, écrit au vice-roi :

« Monseigneur, j'ai l'honneur de recevoir à l'instant la lettre de Votre Altesse Impériale du 21 mai,

[1] Le maréchal Marmont, dans ses *Mémoires posthumes*, cherche à jeter le blâme et même une espèce de ridicule sur la conduite du général Lauriston dans cette affaire du blocus de Raguse; nous ne voyons rien dans toutes les pièces, documents et rapports, qui justifie cette opinion du maréchal, si ce n'est peut-être un mot concernant le général Lauriston, mot assez injuste de l'Empereur, dans une lettre adressée au prince Eugène.

au sujet de l'occupation des bouches du Cattaro. J'ignore si les Autrichiens doivent y rentrer pour nous les remettre, ou si les Russes nous signifieront seulement l'évacuation. Dans ce dernier cas, Votre Altesse peut être sûre que leur possession est fort compromise, puisqu'elle l'était déjà lorsque le général Molitor y devait entrer. Il n'y a d'autres pièces en état que celles appartenant aux Russes; pas un grain de poudre, pas un affût; aucun approvisionnement. Si les Russes font comme les Autrichiens en Dalmatie, nous trouverons des pièces enclouées. Il faut s'attendre à être attaqué le lendemain.

« Je vois aussi que Votre Altesse compte beaucoup sur les 5e et 23e régiments, à quatre bataillons chacun; le plus fort n'a que 1,600 hommes, et l'autre 1,500. Nous sommes dans le temps des chaleurs; il tombe beaucoup de malades. Chacun de ces régiments en a de 7 à 800 en Dalmatie, qui comptent dans l'effectif des régiments. Je crois donc, Monseigneur, qu'il est nécessaire d'avoir encore un régiment.

« Je suis arrivé ici avec 1,800 hommes seulement. Obligé de laisser des troupes à Stagno, j'ai pris possession de Raguse avec 1,400 hommes. Attaqué aussitôt des deux côtés, il m'a fallu placer et disséminer quelques troupes pour empêcher qu'on ne brûlât le pont de Santa Croce.

« La place n'ayant aucun moyen de défense, j'ai été obligé d'employer les troupes à des travaux extraordinaires, ce qui les a beaucoup fatiguées. J'espérais que le 23e me suivrait de près; mais je l'at-

tends inutilement jusqu'à ce moment : je ne peux porter mes troupes sur tous les points attaqués.

« Les habitants du Canali ont été, depuis mon arrivée, continuellement menacés par les Boccheses et les Monténégrins. Ils m'ont demandé des troupes. Je leur ai envoyé, la première fois, 400 hommes, qui les ont délivrés de leurs ennemis. J'avais laissé à Ragusa-Vecchia 600 hommes, dont 200 étaient en avant, les Russes pouvant débarquer sur toute la côte.

« Hier, 2 juin, les Boccheses et les Monténégrins, au nombre de 3 à 4,000, sont entrés sur le territoire du Canali avec 400 Russes; ils ont mis tout à feu et à sang. Les malheureux habitants se sont sauvés après les premiers coups de fusil; nos soldats se sont avancés, ont essayé de manœuvrer pour jeter les ennemis dans la plaine, mais inutilement; ils ont été obligés de se replier devant cette masse d'ennemis, qu'ils ne pouvaient apercevoir derrière les rochers. Ils se sont retirés dans une position, à Ragusa-Vecchia, où j'avais établi quelques pièces de canon. Nos soldats, harcelés, s'y sont défendus comme des lions; lassés de cette attaque, ils ont battu la charge, et l'ennemi s'est retiré précipitamment; mais, la position n'étant pas tenable, parce qu'un vaisseau était en vue pour l'attaquer du côté de la mer, j'ai ordonné de tenir une position dans le golfe de Raguse, ce qui concentre mes forces. Les dispositions que j'avais été obligé de prendre hier ne m'avaient laissé que 400 hommes dans Raguse pour secourir en même temps l'attaque du côté de Santa Croce.

« Le manque de troupes, la non-arrivée du 23e régiment, m'ont donné la douleur de ne pouvoir secourir de malheureux habitants qui nous aiment.

« J'apprends que ces troupes du 23e sont parties le 30 mai, et que, contrariées par les vents, elles sont restées en route. Dans l'affaire d'hier, nous avons eu une cinquantaine d'hommes tant tués que blessés, dont un officier. On a déjà rapporté 25 blessés de coups de fusil peu dangereux. Les Russes n'ont fait que soutenir les Monténégrins, ils ne se sont point engagés. Nos troupes cherchaient à les aborder, mais ils se sont tenus toujours derrière; ils n'ont empêché aucune des barbaries des Monténégrins : ils sont en horreur dans ce pays.

« J'ai demandé au général Molitor une compagnie d'artillerie; je lui demande aussi d'occuper Stagno, ce qui donnera les moyens au général Launay de pouvoir bien défendre Raguse et de correspondre avec moi.

« Je vois que Votre Altesse Impériale compte avoir de la poudre dans Raguse : il n'y en a pas un grain; j'ai été obligé d'entamer celle des Turcs, et j'apprends que le pacha de Bosnie l'envoie chercher, ce qui m'embarrasse beaucoup. J'en demande au général Molitor.

« L'incendie du territoire de Canoli, le seul cultivé dans les États de Raguse, rend ce peuple fort à plaindre. J'en tire tout ce que je peux; mais, son commerce étant anéanti, rien ne lui arrive et tout est pris par les croisières russes. Il n'y a pas de ressources en marine : tout ce qui entre dans la

construction d'un bâtiment est acheté au dehors ; il n'y a que deux bâtiments en construction : nous nous sommes servis d'une partie des bois pour nos affûts.

« Les attaques journalières retardent nos travaux. L'arrivée du 23e peut seule me tirer de l'embarras où je me trouve et soulager les soldats, qui n'ont pas une nuit de bonne.

« Pour surcroît, depuis mon arrivée je ne peux monter à cheval à cause du mal que je me suis fait à la jambe. Je prie Votre Altesse Impériale de prendre en considération ma demande d'un régiment. Si les deux que j'ai étaient à un compte raisonnable, je n'en demanderais pas d'autre. J'espérais pouvoir gagner l'évêque des Monténégrins, mais sa levée de boucliers dans cette circonstance l'a mis dans la nécessité d'être notre ennemi le plus acharné; il faudra faire continuellement la petite guerre de son côté. Budna n'est pas, à ce qu'on dit, une place tenable contre une attaque en règle. Je sens tous les jours l'avantage d'être entré très-promptement à Raguse; mais j'eusse désiré y être rejoint promptement par mes troupes. Je regarde le pays où nous allons entrer comme une nouvelle Vendée, et bien plus difficile, à cause de ses hautes montagnes.

« Le consul turc et les Turcs se sont enfuis. Je leur ai fait écrire. Les barbares monténégrins sont redoutés à un point dont on ne se fait pas d'idée; ils ne sont cependant pas braves; mais derrière un rocher ils peuvent beaucoup. Je suis attaqué présentement du côté de la mer, c'est-à-dire du côté de Santa

Croce; les ennemis veulent brûler les bâtiments du port; je n'ai que des canons, mais aucun obusier ni mortier. »

Le 6 juin, le général Lauriston, de plus en plus serré et harcelé par l'ennemi, écrit au vice-roi :

« Depuis la dernière lettre que j'ai eu l'honneur d'adresser à Votre Altesse Impériale le 3 juin, j'ai été continuellement attaqué tant du côté de la contrée du Canali que du côté de Santa Croce. Je n'ai encore que le 5e régiment : il est sur les dents. Heureusement que la nourriture est bonne. Je ne puis concevoir ce qui retarde le 23e régiment; depuis trois jours le vent est très-favorable, et je n'en reçois aucune nouvelle.

« J'ai eu l'honneur d'informer Votre Altesse Impériale que j'avais évacué Ragusa-Vecchia, qui n'était pas un poste tenable, pour me concentrer le plus possible; mais cette concentration est encore déterminée par des motifs d'absolue nécessité pour les besoins de la ville, comme les moulins et la source qui fournit l'eau à la ville, ce qui étend encore trop notre ligne et forcément.

« J'ai fait prendre position au colonel Teste dans un détroit formé par le golfe de Ragusa-Vecchia et la frontière turque. Cette position est très-bonne et couvre les moulins.

« Il a été attaqué hier par 2,000 Monténégrins et les Russes, au nombre de 300. L'ennemi a été repoussé vigoureusement; il avait fait en outre un débarquement dans ce golfe à la faveur de bricks armés de dix canons; mais nos troupes les ont cul-

butés, en ont tué une trentaine et blessé une grande quantité, qui a été transportée sur des chaloupes à Ragusa-Vecchia. Nous avons eu 2 soldats tués et 3 blessés. Les Monténégrins coupent la tête aux malheureux soldats qui tombent blessés dans leurs mains. La vue de cette barbarie excite tellement la fureur du soldat, qu'il ne veut pas faire de prisonniers, ni Russes ni Monténégrins.

« Les Russes sont déshonorés par leur alliance avec les Monténégrins et par les atrocités qu'ils leur laissent commettre. Ils sont parmi eux et voient brûler de sang-froid les maisons et propriétés des Canalais. Tous les jours nous apercevons des maisons en feu dans des lieux éloignés qu'ils occupent tranquillement. N'ayant point encore reçu le 23e régiment, je ne puis disséminer ma troupe et punir ces atrocités. Il est arrivé hier à Ragusa-Vecchia 1 vaisseau de 74 avec 1 gros bâtiment de transport et 3 bricks; ils sont entrés dans le golfe pour canonner nos troupes, mais inutilement, ce vaisseau et ces bricks sont à l'ancre sous Ragusa-Vecchia. Du côté de Santa Croce ils ont 1 vaisseau, 1 brick et 4 chebecs. Tous les jours ils nous canonnent, mais jusqu'à présent sans effet. La position de leurs bâtiments intercepte tout ce qui cherche à entrer dans les ports de Raguse.

« J'ai voulu de bonne heure faire placer des pièces de dix-huit sur la pointe de Santa Croce; les attaques continuelles que nous avons eues ont dispersé les ouvriers civils, et nos soldats, occupés à se battre, n'ont pu les retenir. Cependant j'espère que deux

pièces de dix-huit seront placées cette nuit à Santa Croce : les affûts sont faits; le plus difficile est le transport des pièces : j'ai fait faire un gril. Demain nous chaufferons la frégate, et nous tâcherons de l'éloigner du canal de Calamata, qui intercepte toutes nos communications. L'irruption des Russes et Monténégrins dans le Canali prive la ville d'une partie des subsistances; j'ai cependant jusqu'à présent tiré tout ce qui était nécessaire pour la troupe. L'hôpital est parfaitement tenu; en général les habitants sont remplis de la meilleure volonté. Il est douloureux que le petit nombre de mes troupes m'ait privé des moyens de préserver du pillage et de l'incendie la seule partie cultivée du territoire de Raguse. Si j'eusse eu toutes les troupes qui me revenaient, j'aurais posté sur-le-champ un corps de troupes sur la frontière des bouches de Cattaro. Lorsque le 23[e] régiment arrivera, je serai dans un état respectable pour Raguse; mais je vais démontrer à Votre Altesse Impériale qu'il me sera impossible de bien garder Cattaro et Raguse avec les 5[e] et 23[e] seulement. Ces deux régiments forment tout au plus un total de 3,000 hommes, les bataillons ne sont pas de 400 hommes.

« Si j'en prends cinq pour les bouches de Cattaro, je n'aurai pas plus de 1,800 hommes, et le général Launay n'en aura que 1,200 pour Raguse et Stagno.

« Actuellement que les Boccheses et les Monténégrins ont pris les armes contre nous, il faut compter qu'au moment de mon entrée il faudra faire la guerre

avec eux et les Russes; 1,800 hommes ne me donneront que les moyens d'empêcher les vaisseaux russes d'entrer dans Porto-Rosa du canal de Cattaro, ce qui est très-intéressant, en mettant une garnison au fort Spagnola de Castelnuovo; je n'y pourrai communiquer que par le territoire de Risano, le plus dévoué aux Russes. Si, d'un autre côté, le général Launay est attaqué comme je le suis actuellement, il lui sera impossible, avec 1,000 hommes, de tenir la position que j'occupe; et, s'il ne la tient pas, les moulins et la source seront au pouvoir de l'ennemi : la garnison et la ville mourront de faim.

« L'importance de Raguse, à cause de ses ports, qu'il ne faut pas abandonner à l'ennemi, nécessite une garnison de 2,400 hommes avec Stagno.

« L'importance de Cattaro, de ses forteresses, de son canal (pour que l'ennemi ne puisse y séjourner), le voisinage des Monténégrins, la surveillance à exercer sur les Boccheses, partisans des Russes, y nécessitent, en temps de guerre, une garnison de 3,000 hommes.

« Si les communications étaient possibles, soit par mer, soit par terre, il ne faudrait pas ce nombre de troupes; mais la conformation du pays, qui est tout en longueur, la communication par mer, tout à fait interrompue par les bâtiments ennemis, dont le nombre augmente encore le besoin de garder Sabioncello, non-seulement pour le point de Stagno, qui sert de communication avec la Dalmatie, mais encore pour forcer l'ennemi d'évacuer Curzola, seul port qui leur restera, toutes ces raisons décident



impérieusement pour ce nombre de troupes. Les routes sont mauvaises en Dalmatie, mais elles ne sont que mauvaises et n'empêchent point les communications; elles sont d'ailleurs susceptibles d'être arrangées; ici il ne faut pas même y penser.

« Lorsque Votre Altesse Impériale m'a ordonné de partir pour Raguse, ses intentions portaient que, dans le cas où les deux régiments auraient des détachements, je partisse toujours sans délai avec ce que je pourrais réunir. Je n'ai pas hésité un moment; mais j'ai dit au général Molitor que je serais attaqué le lendemain sans pouvoir être en mesure; je l'ai été le soir même de mon arrivée, et depuis je n'ai eu qu'un seul jour de relâche. Si, d'après l'avis de Votre Altesse Impériale, les Russes évacuent Cattaro, je me trouverai encore plus embarrassé si je n'ai pas de nouvelles troupes, parce que j'y serai tout à fait bloqué, que je ne pourrai pas avoir de communication avec le général Launay, s'il n'a pas aussi de troupes pour tenir le Canali. Je ne trouverai pas à Cattaro les ressources de première nécessité comme à Raguse; il me faudra le temps de monter l'artillerie, préparer les munitions, approvisionnements, etc.

« Votre Altesse Impériale ne me dit pas dans sa lettre s'il viendra un commissaire autrichien; cela est essentiel, pour la remise des objets, car, si les Russes se contentent de me signifier l'évacuation de Cattaro, ils ne m'aideront certainement pas à y entrer; mais, au contraire, ils auront soin de mettre les Boccheses et Monténégrins dans les places ou pour gar-

der les défilés; et, du moment où je mettrai le pied sur le territoire, ils m'attaqueront pendant que j'attaquerai les places : j'ai des renseignements positifs à cet égard.

« Je supplie donc Votre Altesse impériale de prendre ma position en considération. Je ne serai jamais arrêté que pour les obstacles impossibles à prévoir; mais j'ai dû faire connaître à Votre Altesse Impériale les difficultés sans nombre que présente ce pays, qu'il faudrait défendre dans toutes ses parties, lesquelles n'ont aucune communication de l'une à l'autre, et sans employer beaucoup de temps et de fatigues.

« Il arrive dans ce moment un détachement du 23ᵉ; d'après l'annonce, il était de 569 hommes; il n'arrivera que 400 hommes. Le général Molitor n'a pas fait partir encore la garnison de Lesina de 300 hommes du 23ᵉ. Je viens de prendre des informations sur le bataillon de dépôt; celui du 23ᵉ n'aura pas 60 hommes en état de porter les armes, la fatigue et la saison font tomber beaucoup de malades. Le 23ᵉ se ressent encore des maladies d'Alexandrie. Je n'aurai pas 1,200 hommes de ce régiment; 1,400 hommes du 5ᵉ, cela fait 2,600 hommes pour Raguse et les bouches du Cattaro. En me donnant un nouveau régiment de quatre bataillons, Votre Altesse Impériale ne me donnerait pas encore le compte des deux premiers; je vois que peu de troupes tuent les corps. L'on ne peut se former une idée de ce pays. Nous l'avons pris bien heureusement, il ne faut pas le perdre.

« Nos rapports avec les Turcs sont très-amicaux ; lorsque j'ai été attaqué hier, ils ont garni leurs frontières, et empêchent les Monténégrins d'y passer pour tourner notre position ; aujourd'hui les Russes ont fait des instances très-fortes auprès d'eux ; ils ont refusé, en me déclarant qu'ils n'avaient que 300 hommes à leur opposer. Les Russes ont à Ragusa-Vecchia 1 vaisseau de 74, 4 bricks, 2 gros transports. A Calamata, ils ont : 1 frégate, 1 brick, 5 chebecs. Rien n'entre plus dans le port. Je suis obligé de recourir à la Dalmatie pour mes besoins. Que demander en argent à un peuple que nous venons de ruiner, parce que nous ne sommes pas entrés avec assez de forces pour le protéger? Il paraît qu'il ne faut pas du tout compter sur les secours de notre marine ; elle aurait cependant de grands avantages dans cette mer.

« Votre Altesse Impériale connaît assez ma véracité pour être persuadée de tout ce que je viens d'avoir l'honneur de lui écrire. Je savais à peu près ce qu'était ce pays ; mais cependant j'étais bien loin de le connaître. L'on n'y est jamais arrivé que par mer. L'état de blocus commence à faire sentir les besoins même en vin. Je n'ai qu'à me louer des Ragusains et des soins qu'ils donnent à nos soldats. J'ai l'honneur, etc.

« *P. S.* L'ennemi a profité des attaques du côté de Ragusa-Vecchia pour s'établir dans la petite île Dassa, du côté de Santa Croce. Lorsque j'aurai un moment de répit, je verrai à le déloger ; mais encore il me faut des barques. Je n'envoie pas à Votre Altesse

Impériale d'états d'artillerie et autres, nous ne pouvons les faire. La place est assez armée ; mais l'éloignement des moulins et de la source nuisent beaucoup à sa défense; ils sont à sept ou huit milles. Pardon, monseigneur, du désordre de ma lettre, je l'ai écrite à la hâte dans un moment de repos. »

Le 8 juin, le général Lauriston, indigné de la conduite cruelle des Monténégrins, et ne pouvant comprendre que les Russes souffrissent de pareilles atrocités, crut devoir adresser les observations suivantes au général ennemi :

« Monsieur le général, vous ne pouvez ignorer la manière barbare dont se comportent vos soldats ou ceux qui combattent sous les drapeaux russes ; pour la guerre, elle était inconnue jusqu'à présent parmi les nations policées.

« Je ne parle pas seulement du pillage et de l'incendie que l'on exécute de sang-froid, après huit jours de possession, sur de malheureux habitants qui ne sont pour rien dans cette guerre. C'est à l'Europe à prononcer son jugement à cet égard. Il est un autre article, monsieur le général, sur lequel je demande votre réponse.

« Dans les différents combats qui se sont livrés ces jours-ci, j'ai vu six soldats français, la tête coupée et mutilée de la manière la plus horrible, j'en ai rendu compte à Sa Majesté l'Empereur des Français, roi d'Italie. Vous savez qu'il existe en France 18,000 prisonniers russes, et qu'on les a traités avec les égards prescrits par l'humanité.

« J'aime à croire, monsieur le général, que par



les ordres que vous donnerez, vous rappellerez vos troupes, et celles qui combattent sous les mêmes drapeaux, aux vrais principes de la guerre. »

Le 8 juin, nouvelle lettre du général Lauriston au vice-roi :

« La position dans laquelle je me trouve devient de plus en plus critique. Les moyens de la ville cessent par l'occupation qu'a faite l'ennemi de la partie du Canali qui fournissait aux besoins de Raguse. Le blocus par mer est encore plus rigoureux que jamais. Je ne peux sortir de cette position qu'en poussant en avant; mais comment le faire avec si peu de troupes absolument épuisées?

« L'ennemi nous a attaqués encore hier très-vivement; il a violé le territoire turc. Ceux-ci n'ont fait aucune résistance, et ne nous en ont seulement pas prévenus. Nos bonnes positions ont été tournées, et nos troupes forcées de se replier un moment. Cependant elles ont marché en avant, culbuté l'ennemi, et l'ont forcé à se rembarquer sous le feu d'une douzaine de bricks et de chaloupes qui lançaient la mitraille et des boulets de 18. Les Français ont donné dans cette occasion comme dans toutes, les preuves d'un véritable courage; mais ce n'était plus la même ardeur. Les forces leur manquaient, et 2 grenadiers sont tombés morts de fatigue. Les Russes ne se sont montrés qu'au nombre de 300; mais ils jettent de tous côtés des milliers de Monténégrins qui se cachent partout dans un pays où on ne peut réunir 6 hommes ensemble. Cette guerre tue le soldat; j'ai été obligé hier de faire

marcher une partie du détachement du 23ᵉ, qui était arrivé la veille. La longueur du chemin n'a pas permis d'arriver à temps pour envelopper l'ennemi, comme j'en avais le projet. Ces soldats sont eux-mêmes épuisés par les fatigues de leur marche. Votre Altesse Impériale ne peut se faire une idée des montagnes et chemins affreux pour communiquer d'un point à l'autre. L'ennemi avec ses bâtiments se porte où il veut. Ses troupes ne se fatiguent pas; il est repoussé partout; mais non de manière à leur ôter l'envie d'y revenir.

« Le nombre des malades et blessés est aujourd'hui de trois cents. Si les attaques continuent, il augmentera encore. Le nombre des bâtiments ennemis est tel, qu'il balaye les chemins où je pourrais passer. Cependant avec quelques forces je me posterais en avant, et je serais sûr d'être plus tranquille. La garnison du 23ᵉ qui est à Lesina n'est pas encore arrivée. Je n'ai pas même entendu parler de son départ. Monseigneur, je dois vous répéter, je n'ai pas assez de troupes pour un pays où il faut que tous les points soient armés convenablement. J'ai encore resserré ma position; mais je me trouve obligé de faire porter de l'eau aux soldats. Le vin va manquer, faute de pouvoir en tirer de la pointe de Sabioncello, vis-à-vis Curzola. Les grains seuls sont dans un état assez satisfaisant. Pour ne pas fatiguer les troupes par des marches, j'ai été obligé de les faire camper sur les rochers. Les attaques continuelles ont suspendu tout ce qu'on pourrait faire pour leur bien-être.

« Les malheureux habitants sont dans la désolation. Leur commerce a été anéanti, leurs propriétés ravagées; ils sentent, mais ne nous reprochent rien. Ils ne nous demandent que des forces suffisantes pour garder la ville et repousser les ennemis. L'arrivée d'une seule compagnie les réjouit; ils prennent un soin particulier de nos blessés; il est douloureux pour moi de n'être pas arrivé de suite avec toutes mes forces. Avec 300 hommes de plus à l'affaire du 2 juin, j'ôtais à l'ennemi l'envie de revenir. Depuis ce temps, mes troupes fondent. J'ai ordonné aujourd'hui de faire les appels. C'est la première fois que j'ai eu un moment de repos depuis mon arrivée. Je ne sais si j'aurai le temps de terminer cette opération.

« La nature du pays divise les compagnies; il ne peut y avoir ces ensembles qui rendent nos armées si fortes. Nos soldats se plaignent de ne pouvoir envisager l'ennemi. Il est passé hier 1 vaisseau russe de 74 canons; il s'est dirigé vers les bouches du Cattaro; il ne tardera sûrement pas à venir se mettre en croisière.

« L'on répand le bruit que l'amiral Siniavin va arriver de Corfou avec quatre vaisseaux et des bâtiments de troupes; qu'il y a fait une levée de 4,000 Simariotes, autre espèce de Monténégrins. Ils emmènent ces sortes de gens en leur promettant le pillage et le massacre. Voilà la guerre qu'ils nous font, ne pouvant la faire loyalement; et malheureusement nous nous trouvons dans un pays où il n'y a que des rochers, et où la valeur ne peut se déployer.

« J'use tous les jours beaucoup de cartouches; la poudre diminue, j'en ai demandé au général Molitor. Mais, si l'ennemi fait un fort débarquement entre Stagno et Raguse, et qu'il me tienne en respect avec ses vaisseaux et ses brigands, il faut que le général Molitor marche pour me dégager. Le point de Raguse est trop intéressant pour l'abandonner. D'ailleurs il deviendrait la propriété de l'ennemi.

« *P. S.* Indigné de l'atrocité de cette manière de faire la guerre, j'ai envoyé au général russe un officier de mon état-major avec la lettre ci-jointe. Le général ne m'a pas encore répondu, mais il m'a fait dire qu'il gémissait comme moi de cette barbarie, que c'était la manière de faire la guerre de ces gens-là, qu'il prendrait cependant des moyens pour l'empêcher.

« L'article de ma lettre où je dis que j'en ai rendu compte à Sa Majesté l'a frappé. Il paraît que ce général craint pour sa responsabilité à cet égard.

« J'ai aussi écrit au pacha de Bosnie et à celui de Trebigne pour me plaindre vivement de ce qu'ils avaient laissé violer leur territoire sans nous en avertir. J'attends leur réponse.

« C'est l'amiral Siniavin qui a passé hier. Il montait un vaisseau de 80; il venait de Trieste, et s'est dirigé vers les bouches du Cattaro; un autre vaisseau de 74 est aussi passé aujourd'hui devant Raguse, paraissant venir de Trieste et se dirigeant vers les bouches du Cattaro.

« Je ne doute pas que Votre Altesse Impériale

n'aperçoive le désir de l'ennemi de s'emparer de Raguse, qui serait un point bien important pour lui s'il est obligé d'abandonner Cattaro. L'officier que j'ai envoyé à bord du vaisseau m'a rapporté qu'ils ne croyaient nullement devoir l'évacuer. Les officiers russes lui ont même demandé pourquoi l'Empereur avait des prétentions sur les bouches du Cattaro; que ce pays n'appartenait pas aux Autrichiens; que ceux-ci ne l'avaient eu qu'en garde; que les habitants avaient appelé les Russes pour les protéger. Votre Altesse Impériale doit s'attendre que, malgré l'ordre d'évacuation, nous n'aurons les bouches du Cattaro tranquillement qu'avec des forces respectables qui nous rendent redoutables aux Russes, Boccheses, Grecs et Monténégrins.

« Je vous avoue, monseigneur, que je frémis encore lorsque je pense que j'ai été sur le point d'être déshonoré. Si, par le plus grand des hasards, je n'eusse pas trouvé un bâtiment ottoman chargé de poudre, nous serions depuis longtemps enfermés dans la place à recevoir les coups de canon et de fusil sans pouvoir y répondre. La réponse des Russes me fait voir qu'ils vont tâcher de soulever tous leurs partisans grecs; ils promettent le pillage, le massacre et l'incendie. Sans cette promesse les brigands ne marcheraient pas. Je viens de recevoir deux compagnies du 5ᵉ restées en arrière; elles étaient fortes chacune, il y a huit jours, de 53 hommes; les deux réunies me donnent 60 hommes seulement. Beaucoup de compagnies de mes fusiliers n'ont que 20 à 24 hommes;

celles des grenadiers se réduisent à 50 hommes.

« Les troupes nouvelles qui arrivent remplacent les hommes malades sans augmenter mes forces. Si elles fussent arrivées toutes ensemble, elles ne se seraient pas fatiguées autant. J'espère qu'il n'y aura pas de mortalité, parce que l'hôpital est sain; mais les ressources vont manquer. Aussi je prie Votre Altesse Impériale d'ordonner au général Molitor de me faire passer tout ce qui est nécessaire pour l'armée et des fonds : je n'ai encore rien reçu; la ville fournit à toutes mes réquisitions; je ne puis lui demander de l'argent, d'ailleurs elle n'en a pas.

« J'ai l'honneur d'envoyer à Votre Altesse Impériale un plan de Raguse que le sous-lieutenant Mejan a fait à la hâte; il lui donnera une idée du pays; la ligne ponctuée est la frontière turque. J'ai établi un poste de 300 hommes à Stagno, où arrivent tous nos convois, un poste de 50 hommes à Malfi. De Stagno à Malfi il y a vingt milles; il faut quinze heures pour les faire. De Malfi à Raguse on ne peut prendre le chemin sur le bord de la mer, parce qu'on est continuellement exposé au canon de la frégate et des petits bâtiments; il faut donc prendre le chemin dans les terres et faire vingt-six milles; il faut dix-huit heures; en général, pour communiquer de trois lieues en trois lieues, il faut douze heures. Voici actuellement ma position autour de la ville.

« Les moulins sont à Dracero d'une part (au val d'Ombla), et à Molini de l'autre (du côté de Breno;

ceux-ci sont abandonnés); la source est à Gionchetto. J'avais ma position ces jours-ci entre Molini et Salino, la gauche appuyée aux frontières turques et la droite à la mer, mais la nature du terrain mettant les soldats à l'abri du canon. Les Turcs ayant laissé les Monténégrins et Russes passer du côté de Binci, lesquels ont fait en même temps un débarquement à Cupari, le poste de Molini a été obligé de se replier sur les autres postes à la Chiaja; nos troupes l'ont chargé, culbuté et forcé de se rembarquer; deux de leurs chaloupes ont coulé à fond : on n'a pu secourir les hommes qui les montaient.

« Ne pouvant plus compter sur la parfaite neutralité des Turcs, j'ai pris position, ma gauche appuyée à Zanisa, forteresse turque, ma droite à la mer, sur les hauteurs Saint-Pietro, où l'ennemi ne peut canonner, et le centre à Dubu, dans une gorge. La position de Bergatho, dominant toute la plaine de Breno et découvrant tout ce qui peut venir, soit dans la plaine, soit sur les montagnes turques, je garde enfin l'autre côté du val d'Ombla. J'ai des postes à la pointe de Gravosa et dans la partie de Lujead, où l'ennemi peut tenter un débarquement, n'ayant pu sans canon l'empêcher de s'établir à la petite île de Dassa, d'où j'espère cependant le faire partir. J'ai armé le Scoglio de la Croma (autrefois Marco), pour empêcher l'ennemi de s'y établir. J'ai placé deux pièces de dix-sept à la pointe de Gravosa; j'ai encore sur ce point quelques batteries mobiles. Je vais faire établir quelques redoutes sur les hauteurs de Bergatho, une batterie à San-Giacomo, et une dans

la presqu'île de Lupa pour chasser l'ennemi de Dassa.

« La frégate, 2 bricks, 4 chebecs, se tiennent entre Dassa et l'île de Calamata et la terre du côté de Malfi ; le vaisseau, 4 bricks, 2 chebecs, se tiennent entre Ragusa-Vecchia et le territoire du Canali; à droite et à gauche ce sont des montagnes très-élevées; près de Debelibrig est la frontière turque, qui a été constamment violée par les Russes. Dans l'attaque du 2 juin ils ont débarqué leurs principales forces à Klacina, extrémité du Vitaglina ; une autre colonne est entrée du côté de Meresne, a suivi les montagnes de Cuna, la première suivant celles de Poglisa; une troisième est entrée par la plaine, et une quatrième a débarqué du côté de Miseja; ce nous a forcé de nous retirer à Ragusa-Vecchia, où nous nous sommes maintenus. Comme un vaisseau arrivait pour canonner ce point, je l'ai fait évacuer pour prendre position à Molini. Pour aller à Cattaro, il faut passer à Debelibrig; la route est passable; mais depuis Debelibrig elle passe dans des défilés bordés de montagnes très-élevées. Avec sa marine, l'ennemi peut continuellement menacer la côte du Canali. Votre Altesse Impériale peut voir combien nous sommes resserrés, et quelle peut être notre position si les Turcs ne gardent pas leurs frontières. Raguse est dominée par des montagnes extrêmement élevées que je ne redoute pas beaucoup, mais qui, dans ce moment, fatiguent extrêmement les soldats.

« Je n'ai qu'un officier du génie; je lui fais faire

des redoutes sur les hauteurs : je ne peux avoir le croquis de la ville. Votre Altesse Impériale peut voir combien il est important de conserver notre communication avec Stagno, et combien il est facile à l'ennemi de la couper en débarquant depuis Stagno jusqu'à Malfi et occupant Kliglora, Alterniez. Je viens d'apprendre en ce moment que les Grecs-Turcs se sont réunis aux Monténégrins; l'évêque envoie des émissaires partout pour les soulever : il ne nous manquait plus que d'avoir à batailler avec Czerny-Georges.

« Tout ce que j'ai mandé à Votre Altesse Impériale est la vérité exacte, et j'ai dû la lui dire pour les opérations futures. Quant à moi, je ne suis nullement inquiet; les soldats se sont reposés deux jours; ils commencent à être frais. Cependant l'idée de n'avoir pas eu de poudre depuis mon arrivée me chiffonne toujours : j'avais prédit au général Molitor ma position. C'est le ciel qui m'a envoyé ce bâtiment ottoman; mais il faut que le général Molitor rende la poudre au pacha de Bosnie, autrement les Turcs n'enverraient ni bœufs ni denrées.

« Les avis du moment portent que l'évêque de Monténégro réunit de tous côtés les Grecs sujets ottomans; il y en a déjà une cinquantaine de réunis sur la frontière turque, entre Raguse et la Dalmatie. Le gouvernement turc est trop faible pour s'y opposer; d'un autre côté, ceux voisins des Monténégrins, dans l'Herzegowina, sont soulevés : ils sont au nombre de mille et quelques armés. Le gouverneur turc ne fait rien, il n'a aucune force; il faut nécessairement des

forces pour se porter en avant ou forcer les Monténégrins à rester chez eux. Si je n'avais pas à défendre Raguse contre les escadres ennemies, je n'hésiterais pas à aller en avant avec tout ce que j'ai.

« L'évêque de Monténégro travaille aussi les Grecs de la Dalmatie. Il faut pour arrêter ces menées des forces importantes. »

Pendant que Lauriston était bloqué dans Raguse, l'Empereur faisait agir auprès de la cour de Vienne pour que les bouches du Cattaro lui fussent remises. Le général comte de Bellegarde, nommé avec le colonel comte de l'Épine pour recevoir des Russes ce pays, en litige depuis le commencement de l'année 1806, prévint le général Molitor de la mission qui lui était conférée par la lettre ci-dessous :

« Monsieur le général, j'ai l'honneur de vous faire part que j'ai été nommé, avec M. le colonel comte de l'Épine, commissaire de Sa Majesté l'empereur d'Allemagne, pour recevoir des Russes l'Albanie qui nous appartenait, et la remettre aux troupes françaises. Je joins ici la note des pièces d'artillerie et des munitions de guerre qui s'y trouvaient lorsque les Russes se sont mis en possession de ce pays.

« Quoique l'empereur de Russie ait promis la restitution entière de ces objets, je ne puis répondre qu'ils me seront exactement remis. Je prendrai pour cela tous les moyens possibles, n'ayant rien de plus à cœur que de pouvoir terminer toute cette affaire à la satisfaction des deux souverains, le vœu bien prononcé du mien ainsi que du vôtre étant la meilleure intelligence. Je m'engage au reste à faire remplacer

ce qui pourrait y manquer. J'ai cru devoir vous prévenir à cet égard, afin que les troupes françaises qui occuperont Cattaro puissent par précaution porter avec elles, ce qui, pour plus de sûreté, paraît indispensable.

« Je serais très-charmé, monsieur le général, si cette commission me procurait l'honneur de renouveler votre connaissance. »

Les nouvelles les plus graves se succédaient presque sans interruption de Raguse et de l'Albanie vénitienne. Le 14 juin, le général Molitor mande au prince Eugène :

« Le général Lauriston me prie de faire parvenir à Votre Altesse Impériale, par courrier extraordinaire, la dépêche ci-jointe.

« J'ai eu l'honneur de rendre compte à Votre Altesse Impériale que j'avais mis à la disposition du général Lauriston tout ce qu'il m'avait demandé. J'ai appris depuis qu'une partie du 23e régiment avait été arrêtée pendant quatre jours par les vents contraires dans le port de San-Pietro; mais on sait qu'il n'y a rien de plus incertain qu'une marche par nuit. J'ai attendu depuis deux mois le convoi de Venise, et je me trouvais sans poudre, ayant sur les bras toute la flotte de Corfou. Le général Lauriston m'a demandé 60 milliers de poudre, je les lui ai envoyés aussitôt sa lettre reçue. Ce général avait d'abord jugé nécessaire de laisser à Lesina la garnison du 23e régiment. Il me l'a ensuite demandée; je l'ai fait mettre en marche aussitôt, en chargeant le général Guillet de faire exécuter lui-même ce

mouvement. Le général Lauriston me demande aujourd'hui de l'argent et des vivres; je vais lui envoyer tout ce que je pourrai; mais Votre Altesse Impériale pensera que je ne puis répondre du retard des transports par mer.

« J'ai fait placer à Lesina 400 hommes du 81ᵉ régiment; le reste de ce corps, qui n'est pas de 700 hommes, à Spalatro, Sign et Marcaska.

« Presque tout ce qu'il y a de soldats en état d'entrer en campagne dans le 81ᵉ régiment d'infanterie légère occupe le Quarnero; le surplus, composé de recrues non habillées, forme la garnison de Zara avec le dépôt des 79ᵉ et 81ᵉ régiments, et fournit des détachements à Knin et Sebenico.

« Il ne me reste alors en ligne que le 79ᵉ régiment, corps bien composé à la vérité, mais il a 55 hommes par compagnie à l'hôpital. Ce régiment forme en ce moment l'unique réserve en Dalmatie, il occupe Dernis et Almissa; le bataillon de Dernis se jetterait au besoin dans Zara où il n'y a que des recrues. Il a paru depuis dix jours vers le Quarnero 9 bâtiments russes, dont 5 vaisseaux de ligne ou frégates; ils se sont dirigés sur Trieste, dont ils auront sans doute trouvé le port fermé.

« Le vaisseau l'*Asie* est toujours devant Curzola avec quelques petits bâtiments; notre flottille est réduite à peu de chose et sert assez mal. J'ai fait armer la petite chaloupe prise sur les Russes à Lesina; elle est montée par le capitaine de voltigeurs du 81ᵉ (Bizien), très-brave officier, connaissant et aimant passionnément la marine. Il a été recon-

naître l'ennemi jusqu'à Curzola, et il a pris à vue du vaisseau l'*Asie* un bâtiment chargé d'approvisionnements pour les Russes. M. Delagrange, secrétaire de l'ambassade française à Vienne, est passé hier ici, portant au général Lauriston l'avis de l'évacuation prochaine de Cattaro par les Russes. Rien ne démontre encore les projets ultérieurs des ennemis dans l'Adriatique. Il y a quelque temps que je n'ai reçu de nouvelles de l'armée servienne; le nouveau gouverneur de la Bosnie, vizir Mehemet-Pacha, vient de m'écrire une lettre très-amicale. Je reçois à l'instant du général autrichien de Bellegarde la lettre dont copie est ci-jointe. Je vais l'adresser de suite au général Lauriston. Je pense qu'il faudra encore de l'artillerie. Je fais disposer pour lui tout ce qui est possible; mais il nous faudra encore une compagnie d'artillerie au moins, et deux compagnies ne seraient pas de trop. »

A cette dépêche était jointe la suivante du général Lauriston :

« Monseigneur, d'après ma position actuelle, je crois de la plus grande nécessité d'envoyer à Votre Altesse Impériale M. Méjan. Je vous avais annoncé, il y a quelques jours, qu'il était passé 5 vaisseaux de guerre venant de Trieste, et que je les attendais d'un moment à l'autre sous Raguse. Ils sont effectivement arrivés ce matin. Je ne connais pas encore leur dessein; mais, dans ce moment, ils mouillent dans le golfe de Ragusa-Vecchia, accompagnés d'une frégate et d'une corvette, non compris la frégate et les bricks mouillés au canal de Calamata.

« J'ai quitté ma position de droite qui était appuyée au bord de la mer; quoique fort élevée, les boulets et la mitraille y pleuvaient, et la défense des soldats eût été inquiétée par un feu aussi considérable que celui des vaisseaux actuels ainsi que de leurs chaloupes. D'ailleurs j'ai voulu réunir mes troupes le plus possible, et je suis encore obligé d'occuper une certaine étendue, à cause que, si l'ennemi s'emparait des hauteurs, la ville ne pourrait plus tenir. Je suis sûr que demain l'ennemi attaquera ma position actuelle. Comme il ne connaît pas le parti que je prends, il sera nécessairement repoussé; mais il peut changer de système d'attaque et faire un débarquement entre Stagno et Raguse pour couper toute communication. J'avoue que, si j'eusse été à sa place, il y a longtemps que j'aurais pris ce parti; j'ai écrit au général Molitor pour l'en prévenir; j'ai écrit encore par ce courrier; il agira d'après les ordres qu'il aura reçus de Votre Altesse Impériale, car les ordres pour ma position actuelle seraient trop tardifs. J'ai eu l'honneur de marquer à Votre Altesse Impériale, par ma dernière lettre, mes ressources et mes embarras. Le jeune Méjan pourra lui donner quelques détails à ce sujet, et lui peindre ma position; il a couru partout avec zèle; il a mis beaucoup d'intelligence dans les missions que je lui ai confiées et doit rendre sur tous les objets les comptes les plus exacts à Votre Altesse Impériale.»

« Je ne m'attendais pas dans cette mission devoir soutenir un siége. Je sens cependant combien il est important que l'ennemi ne s'empare pas de Raguse,

parce que cela lui serait un port, lors même que nous rentrerions dans les bouches du Cattaro, et que sans marine nous aurions bien de la peine à la ravoir. Les chaleurs font augmenter chaque jour le nombre de mes malades, et mes blessés guérissent plus lentement. Ce serait ennuyer Votre Altesse Impériale que de lui parler encore de troupes ; mais je n'ai que 1,600 hommes pour couvrir les dehors et faire le service du dedans.

« Lorsque la députation ragusaine est arrivée à Zara, les députés ont dit au général Molitor : *Nous savons que nous ne pouvons nous opposer à votre entrée. Les Russes et les Monténégrins nous ont fait dire que, du moment où les Français mettraient le pied sur notre territoire, ils mettraient tout à feu et à sang. Si vous voulez entrer, venez au moins avec des forces suffisantes pour nous protéger.* J'étais le témoin de leur discours, je suis témoin de leurs malheurs. »

On voit par cet exposé quelle était, pendant le blocus, la position des troupes françaises et du général Lauriston dans la place de Raguse. On reconnaîtra, par les autres dépêches qui suivent, que le général Molitor n'augurait pas mieux de la situation.

Le 16 juin, il mande de Zara au prince Eugène :

« Monseigneur, j'ai reçu la lettre dont vous m'avez honoré au sujet de l'arrivée de M. Dandolo : je me conformerai en tout aux instructions de Votre Altesse Impériale.

« Je croirais manquer à ce que je dois à mon Prince si, par la crainte de paraître tenir un langage

intéressé, je taisais en ce moment les observations suivantes.

« De quelque manière que l'on considère la Dalmatie, il faudra toujours l'envisager comme une colonie constamment en état de siége. Le nombre et la diversité des puissances qui entourent cette province sont tels, qu'à moins de supposer la paix universelle la Dalmatie sera toujours en état de guerre. De cette considération évidente sont résultées la plupart des institutions actuellement existantes : ici l'habitant, constamment armé de pied en cap, a pour juges de paix ses sergents ou arambasses, et pour tribunal ses sardars et colonels; depuis des siècles, son premier magistrat a toujours été un homme de guerre, et les Autrichiens, qui ont voulu un instant changer cette base du gouvernement dalmate, n'ont pas tardé à y revenir. Aujourd'hui que la Dalmatie est menacée de toutes parts, aujourd'hui que les Russes intriguent et entretiennent des intelligences dans toutes les parties de la province, donner la police et le gouvernement d'une telle population à un magistrat purement civil, c'est imposer à ce magistrat une tâche peut-être au-dessus de ses forces; c'est en même temps rendre les opérations militaires d'une difficulté extrême. En effet, cessant d'avoir aucune autorité, aucune influence sur les habitants, il sera très-difficile au militaire d'en tirer le parti auquel il doit tendre pour la défense du territoire. D'un autre côté, l'exécution des lois appellera sans cesse le secours des baïonnettes, et il faudra alors mesurer ce que peut faire une division

de troupes de ligne contre une population de soixante mille Morlaques armés.

« Telles sont, Monseigneur, les difficultés qui se préparent ici sous le gouvernement d'un provéditeur, dont le titre seul rappelle un régime peu agréable à la nation.

« Ceux qui ont cherché à faire croire que la Dalmatie n'était point susceptible de recevoir nos institutions ont commis, selon moi, une grande erreur; je ne connais point de pays, au contraire, où elles soient plus admirées et désirées; je dois dire que c'est ici où moi-même j'ai le plus apprécié la grandeur et la force de ces institutions, et où j'en ai vu le besoin le plus généralement senti; je dois dire aussi que c'est une pensée humiliante et pénible pour les Dalmates que de n'être point trouvés dignes des mêmes lois qui régissent les autres sujets de leur souverain.

« Cependant l'organisation militaire, décrétée par Sa Majesté pour la Dalmatie, semblait promettre pour la partie civile les institutions françaises et italiennes : ces institutions venaient se placer d'elles-mêmes dans le cadre militaire. En effet, il ne restait plus qu'à nommer des magistrats de district ou sous-préfets pour les districts; les sardars les plus capables eussent été les juges de paix dans les arrondissements des campagnes; un tribunal d'appel à Zara, des tribunaux civils et criminels à Zara et Spalatro eussent été organisés à l'instar de ceux d'Italie et de France; des conseils municipaux auraient naturellement fait tomber la classification qui sépare encore

ici les citoyens. Le gouverneur ou capitaine général aurait auprès de lui un préfet ou un magistrat de province, ou plutôt un secrétaire aussi bien choisi; et, pour les finances, un directeur général. Tel était, Monseigneur, le projet d'organisation que je devais depuis longtemps soumettre à Votre Altesse Impériale, si le temps ne m'avait manqué pour y joindre, comme je le désirais, des renseignements complets sur le personnel des emplois à proposer, objet sans lequel les meilleures institutions ne peuvent prospérer; ce qui a retardé aussi l'envoi de ce travail, ce sont les matériaux qui m'ont manqué pour présenter un tableau exact sur la statistique du pays, les différentes branches d'administration et de ses finances. C'est surtout le manque d'un homme capable d'assembler et de rédiger un semblable rapport, dont mes occupation militaires et la foule des affaires civiles ne m'ont permis que de déterminer les bases. A peine de retour ici, je vais partir pour l'opération sur Curzola, et, si cette expédition me laisse quelques instants, je profiterai de mes loisirs pour achever ce travail et pour vous l'adresser.

« Après l'annonce de l'arrivée d'un provéditeur, j'aurais peut-être dû me dispenser d'écrire cette lettre à Votre Altesse Impériale; mais j'ai la confiance que vous rendrez assez de justice à mon caractère pour croire que mes opinions sur les affaires publiques ne sont dictées que par mon dévouement à tout ce qui intéresse le service de Sa Majesté et de Votre Altesse Impériale. »

Le 21 juin, la garnison de Raguse commençait à se trouver dans la position la plus critique. Le général Lauriston se hâte d'écrire au prince Eugène :

« Monseigneur, ce que je craignais tant, et ce que j'avais prédit à Votre Altesse Impériale est arrivé : les Russes ont évacué Cattaro avec leurs troupes, n'y laissant tout au plus que 100 hommes, pour les remettre aux Autrichiens; ils ont réuni ces troupes, que l'on faisait monter à 2,800 hommes, ils y ont ajouté les troupes de marine des 5 vaisseaux, avec les Monténégrins, Boccheses, Grecs, sujets turcs, et sont venus attaquer mes positions le 17, pendant que leurs vaisseaux faisaient une attaque contre l'île Saint-Marco, qui est la clef de Raguse, et qu'avec 1 vaisseau de 60, 1 frégate et plusieurs bâtiments, ils menaçaient le côté de Santa-Croce. L'attaque a commencé le 17, à neuf heures du matin; des soldats russes, mêlés à une multitude de Monténégrins, ont attaqué pendant cinq heures toutes nos positions; à la fin, nos troupes ayant chargé pour les disperser, des colonnes russes qui avaient débarqué pendant la nuit et s'étaient tenues cachées ont débusqué de toutes parts, chassé nos troupes et pris nos positions. (Le général Delgorgue, qui y commandait, a été tué.) Les rapports que je recevais m'annonçaient que, jusqu'à ce moment, l'attaque n'était pas sérieuse; nos troupes ont battu en retraite; moyennant une réserve, elles se sont un peu arrêtées, ce qui m'a donné le temps de faire faire la retraite aux troupes de Santa-Croce : aucune des troupes n'a été coupée, mais il a été im-

possible de leur faire tenir la hauteur, il a fallu rentrer dans la ville. J'ai aussitôt fait passer d'autres renforts au Soglio Saint-Marco, et garnir les remparts de la ville; le Soglio Saint-Marco a été attaqué à deux reprises le lendemain : l'ennemi a été repoussé avec une perte de cent hommes. J'ai encore augmenté la défense de cette ville.

« Les forts et remparts sont garnis d'une artillerie de quarante et une bouches à feu; je me suis précautionné de grains et d'eau de citerne pour deux mois; mais la ville est dominée tellement, qu'il est à craindre que l'ennemi ne l'écrase avec des bombes : il n'y a qu'une montagne où l'ennemi a réuni toutes ses forces; d'un côté la mer, où sont ses vaisseaux, et de l'autre le val d'Ombla, qu'il faut passer avec beaucoup de barques.

« Je ne peux même faire de sortie, l'ennemi se tenant constamment sur cette hauteur; jusqu'à présent il n'y a qu'une pièce de trois et une caronade, qui n'ont pas encore fait grand effet : sûrement ils travaillent à monter autre chose.

« Voilà, Monseigneur, la position où je me trouve et que j'avais prévue; les Autrichiens ne sont pas encore passés pour aller aux bouches du Cattaro : ils y trouveront tout au plus une centaine de Russes pour leur remettre les places.

« L'évêque de Monténégro suit l'armée russe; il a avec lui des Monténégrins, Boccheses, Grecs, sujets turcs; on les porte de 7 à 8,000, mais le nombre va toujours croissant. Le jour du combat, ils ont violé le territoire turc; les Turcs ont fait avec eux le coup

de fusil, mais n'ont pu résister; les Monténégrins ont massacré une caravane turque qui revenait de Raguse. D'après ces justes sujets de plainte, je crois que l'on peut obtenir passage par la Turquie pour venir me dégager; mais, Monseigneur, vous êtes trop loin pour pouvoir donner ces ordres; j'en ai écrit au général Molitor, en le prévenant que l'évêque de Monténégro avait travaillé les Grecs de la Dalmatie et de la Bosnie. Il faut donc beaucoup de troupes pour défendre même la Dalmatie, et surtout pour terminer cette espèce de guerre.

« Nos soldats ont été vaincus par lassitude, la plupart tombent de faiblesse. Cependant je n'ai eu que quatre-vingts tués et cent blessés : la masse de l'ennemi l'a emporté.

« Nous sommes bien déterminés à nous bien défendre; mais, Monseigneur, qu'est-ce que c'est que cette place? Je voulais conserver les hauteurs, il me fallait des ouvrages, je n'avais qu'un seul officier du génie et huit sapeurs : les paysans ne travaillent pas dans ce pays; les soldats étaient occupés à se battre tous les jours; j'avais à assurer le Soglio Saint-Marco et la ville; il fallait faire cartouches, gargousses, affûts, en un mot, tout : nous n'avons eu ni assez de monde ni assez de temps.

« Il faut être à ma place pour juger de ce que j'éprouve; je ne peux même attaquer l'ennemi, qui reste en masse sur cette hauteur, d'où il se contentera d'écraser la ville.

« Tout est brûlé et saccagé aux environs.

« J'ai quatre cents malades.

« Je ne sais quand arriveront les Autrichiens; mais, d'après cette attaque et l'ignorance où je suis de ce que doivent faire les Russes, je ne sais si cela changera ma position.

P. S. J'ignore le sort de Stagno; je sais qu'il a été attaqué le lendemain. »

Heureusement, le général Molitor, en apprenant à Zara ce qui se passait à Raguse, s'empressa, sans attendre des ordres quelquefois tardifs, de voler au secours de son collégue; arrivé à Marcaska, il écrivit de cette ville, le 25 juin, au prince Eugène :

« Monseigneur, j'ai reçu à Zara, le 20 de ce mois, la nouvelle que le général Lauriston, forcé de céder à des forces supérieures, s'était tout à fait retiré dans Raguse, où il est bloqué par terre et par mer. Je me suis mis en marche à l'instant même pour dégager le général Lauriston, et j'arrive ce matin à Marcaska. Je suis suivi par le 79e régiment, deux compagnies de voltigeurs du 81e et le dépôt du bataillon grec. Je serais arrivé ce soir à Stagno, si un malheureux vent contraire n'avait arrêté la plus grande partie du convoi à un mille de ce port; mais j'espère que demain je pourrai continuer ma route.

« Un officier du 5e régiment est parvenu à sortir de Raguse par mer et me remet ici la lettre ci-jointe pour Votre Altesse Impériale. Le général Lauriston ne me témoigne aucune inquiétude sur sa position présente : il a des vivres pour deux mois, mais il insiste pour qu'il ne soit point pris de demi-mesures et pour que l'on vienne à son secours en force; le général Lauriston m'annonce la malheu-

reuse nouvelle que le général Delgorgue a été tué.

« Le général Launay, qui est à Stagno avec deux cent cinquante hommes du 23ᵉ régiment, m'écrit que l'ennemi s'avance sur lui et me demande du secours : il m'annonce que les Russes et Monténégrins ont violé le territoire des Turcs, que ceux-ci, armés en petit nombre pour garder leur neutralité, ont été repoussés et qu'une caravane a été massacrée. Le général Launay peut tenir quinze jours à Stagno : il évalue la force de l'ennemi à douze mille hommes.

« Les renforts que je porte dans l'État de Raguse se montent à seize cents hommes en tout; et, pour les réunir, il m'a fallu dégarnir toute la Dalmatie. J'ai laissé à Zara et Sebenico les recrues du 8ᵉ régiment (la partie combattante de ce corps est dans le Quarnero); le 81ᵉ, qui a fourni quatre cents hommes à Lesina (et qui, par la maladie, se trouvent déjà réduits à deux cent quatre-vingts), cent hommes à Brazza, n'a pas quatre cents hommes en état de marcher, tant à Spalaro qu'à Marcaska; j'ai trouvé le surplus de ce régiment dans les hôpitaux ou malades à la chambre.

« Attaquer l'ennemi sans certitude de succès serait peut-être compromettre le sort de cette province; cependant, Monseigneur, je ne vois pas d'autre parti à prendre, puisque le 18ᵉ régiment ne peut être ici avant le 22 du mois prochain. Ainsi, à moins d'impossibilité absolue, j'attaquerai vigoureusement aussitôt que toutes mes forces seront réunies à Stagno, ce qui arrivera sous peu de jours, si les vents ne me contrarient pas trop.

« Je ferai en sorte d'en prévenir le général Lauriston afin qu'il me seconde de son côté, et alors, Monseigneur, j'ai grande espérance que tout ce qui se trouvera entre lui et moi sera maltraité. Votre Altesse Impériale est sans doute informée de la barbarie des ennemis envers nos prisonniers et blessés : les chefs de ces barbares payent un sequin par tête qui leur est apportée ; et voilà les brigands que les Russes prennent pour auxiliaires et qu'ils voudraient vomir parmi nous ! Quelle leçon pour l'Europe civilisée !

« Le siroco m'arrêtant aujourd'hui à Marcaska, je profite de cette journée pour essayer de faire marcher cinq ou six cents Morlaques. Cette circonstance prouvera quel parti on peut tirer de ces habitants. Je fais publier dans les territoires voisins la proclamation ci-jointe que je viens de tracer à la hâte. Votre Altesse Impériale observera que je parle à des hommes non civilisés. Le traitement de chapelain paraîtra sans doute bien élevé, mais il faut considérer que ces prêtres ont sur les habitants la principale influence, que ces mêmes prêtres seront à la tête des combattants et qu'ils savent aussi bien relever les courages qu'inspirer des sentiments religieux. Ces prêtres sont tous des moines franciscains que j'ai eu beaucoup de peine à ramener sur les craintes qu'on leur avait inspirées de leur prochaine suppression. Je n'ai d'ailleurs autorisé que deux officiers par cent hommes, et je les congédierai aussitôt que les circonstances deviendront moins pressantes, et plus tôt si je n'en suis pas content.

« D'après tout ce qui se passe en ce moment, vous voyez, Monseigneur, qu'il ne m'est pas possible de me diriger sur Curzola, attendu qu'il ne faudrait pas y laisser moins d'un bon bataillon; mais le but de cette expédition est rempli par le fait, puisque l'ennemi a évacué Curzola depuis plusieurs jours; j'ai ordonné à la flottille d'y envoyer un ou deux bâtiments; ils y seraient en ce moment, si le vent n'était contraire; mais j'espère que demain Curzola sera repris.

« Les Autrichiens annoncés ne paraissent point : le général Lauriston ne croit point à leur arrivée, et moi je ne les ai jamais crus de bonne foi : leur conduite, dans ces circonstances, fera voir au surplus ce que l'on doit en penser.

« Quoi qu'il en soit, il sera aussi difficile (sans marine et sans Corfou) de se maintenir en Albanie que d'y pénétrer. Ainsi que je l'ai mandé à Votre Altesse Impériale, il y a plus de trois mois, il faudra des garnisons respectables à Stagno, à Raguse, à Cattaro, Budna et Castelnuovo. Il faudra des garnisons en Dalmaltie, et tout cela sur la défensive. Si les troupes n'étaient pas accablées par les maladies, elles suffiraient au delà; mais leur force diminue tous les jours, et, quelque peine que je sache faire en l'annonçant à Votre Altesse Impériale, il faut bien lui dire la vérité. J'ai fait une réquisition à tous les territoires de la Dalmatie de fournir des garde-paille pour le couchage du soldat; mais il n'y a point de toile dans le pays, et cette imposition n'a produit qu'un très-mince secours. Cinq ou six mille garde-

paille, autant de sacs à toile envoyés d'Italie avec de l'argent pour des bois de lit, seraient le meilleur remède que l'on puisse employer pour la santé des troupes.

« Votre Altesse Impériale est informée de notre détresse ici sur l'article des fonds. Malgré l'ordre de ne pas toucher à la solde, j'ai été obligé de prêter à l'ordonnateur quatre-vingt mille francs sous peine de voir manquer tous les services. Notre crédit, sous ce rapport, a beaucoup souffert depuis la ruine du fournisseur Mircovich, qui avait rendu les plus grands services à l'armée et à qui il est dû plus d'un demi-million. D'un autre côté, M. Constanci, commandant la marine, arrivé ici avec vingt mille livres de Venise, a débuté par me demander aussi des avances, sous peine de voir dissoudre ses équipages. Je n'ai pu me refuser à lui faire payer hier deux mille florins. Les expéditions par mer coûtent un prix excessif, et la situation de nos hôpitaux ne permet pas d'ajournement dans leurs dépenses. Vous voyez, Monseigneur, que nous avons ici le plus grand besoin de secours. En attendant, je fais ce que je peux pour subvenir à tout. Je m'estimerai heureux si Votre Altesse Impériale approuve toutes mes dispositions. »

En arrivant à Stagno, le 29 juin, et prêt à marcher sur Raguse pour délivrer le général Lauriston, Molitor écrivit à M. de Bellegarde :

« Monsieur le général, l'événement sur l'occupation des bouches de Cattaro par les Russes a été jugé au tribunal de trois empereurs.

« L'empereur des Français a réclamé à ce sujet l'exécution entière du traité de Presbourg. La cour de Russie, en désavouant la conduite de ses agents dans cette affaire, a promis de rendre à l'Autriche la province dont il s'agit. L'empereur d'Allemagne s'est engagé à la remettre aux troupes françaises, et vous m'avez fait l'honneur de m'annoncer, monsieur le général, que vous étiez chargé de l'exécution de cet engagement. Aussitôt que votre arrivée à la tête d'un corps de troupes autrichiennes a été annoncée, le général Lauriston, aide de camp de Sa Majesté l'empereur Napoléon, et son commissaire plénipotentiaire, s'est avancé avec un corps de troupes françaises vers les frontières des bouches du Cattaro pour y aller recevoir de vous cette province.

« J'ai appris, en Dalmatie, que votre marche avait éprouvé quelque retard, que les troupes russes, au lieu de se retirer à l'approche des troupes françaises marchant sur les bouches du Cattaro, les avaient, au contraire, attaquées; qu'elles avaient pris pour auxiliaires une bande de brigands et d'assassins du Monténégro, qui viennent de se signaler par des scènes de barbarie dont les annales du monde n'offrent point d'exemple. J'ai dû alors me porter vers le territoire où le général Lauriston vous attendait, afin d'arrêter les brigandages et les cruautés inouïes exercées envers les habitants de l'État de Raguse.

« M. le capitaine Bataille, aide de camp de Son Altesse Impériale le vice-roi d'Italie, qui s'est rendu près de vous il y a quelques jours, m'a annoncé que vos

troupes devaient s'arrêter près la péninsule de Sabioncello, et je suis resté incertain sur la marche ultérieure que vous vous proposez de tenir. Je sais cependant que la voie de mer ne vous a pas été prescrite de préférence à celle de terre, et il est évident aujourd'hui que le parti que vous prendrez à cet égard ne peut être indifférent à l'opération dont vous êtes chargé.

« Il est plus que probable que, prenant la voie de terre et déclarant aux Russes votre résolution sur l'exécution du traité, les commandants ou agents de cette puissance se retireraient des bouches du Cattaro pour vous remettre cette province ; dans le cas d'un refus, ce qui serait tout à fait contraire aux promesses de la cour de Russie, je présume que vous avez des instructions et tous les moyens nécessaires pour faire respecter la volonté de votre souverain.

« Le traité de Presbourg, ainsi que les derniers arrangements qui ont déterminé, monsieur le général, votre arrivée dans ce pays, ayant laissé entièrement aux troupes autrichiennes le soin de reprendre et de remettre aux troupes françaises les bouches du Cattaro, ces dernières troupes n'ont dû faire aucune disposition pour s'emparer de cette province ; mais, s'il arrivait qu'éloigné comme vous l'êtes de la facilité de recevoir les renforts que vous pourriez juger nécessaires, s'il arrivait, dis-je, qu'on voulût mettre obstacle à votre marche, permettez-moi, monsieur le général, de vous offrir tous les moyens qui sont en mon pouvoir, et d'agir moi-même pour seconder vos opérations : quoique je n'aie reçu aucune instruction

à cet égard, je prendrai sur moi une disposition qui me paraît prescrite par la loyauté de notre métier, et je suis assuré d'être approuvé par mon auguste Empereur.

« Quel que soit le parti auquel vous vous déterminiez, monsieur le général, il vous paraîtra sans doute convenable que j'en sois informé, et je vous prie de vouloir bien m'en instruire par le retour de M. le chef de bataillon Lecouturier, qui aura l'honneur de vous remettre la présente.

« Personne mieux que vous, monsieur le général, n'apprécie l'importance des circonstances présentes; l'accomplissement d'un traité solennel qui doit assurer la paix et l'amitié entre deux grandes puissances a sans doute fixé votre sagesse et votre attention, et je ne doute point que votre détermination ne remplisse le grand objet que la confiance de votre Empereur a, pour ainsi dire, remis entre vos mains. »

Le lendemain, 30, le comte de Bellegarde répondit du brick à bord duquel il se trouvait, dans le canal de Rosario :

« Monsieur le général, je reçois à l'instant des mains de M. le chef de bataillon Lecouturier la lettre en date d'hier que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. J'aj eu celui de vous annoncer hier aussi, par un exprès, mon arrivée ici. Je vais actuellement, en réponse à la vôtre, vous faire part que le courrier russe, portant au commandant russe de Cattaro l'ordre de me remettre cette province, étant arrivé à Trieste, où j'étais depuis quelque temps

pour prendre des informations nécessaires d'ordre, j'ai fait partir à l'instant dans un brick impérial ledit courrier, accompagné d'un officier supérieur autrichien; ce dernier devant s'entendre avec le commandant russe pour accélérer la rémission de cette place et autres ports de l'Albanie ex-vénitienne. J'ai hâté le plus possible mon départ de Trieste, et puis vous certifier qu'il n'y a eu aucun retard dans ma navigation. L'officier que j'avais envoyé d'avance est revenu, et m'a rencontré à Lésina, où il m'a dit que ce commandant lui avait signifié que les troupes françaises ayant occupé Raguse et s'étant avancées jusqu'aux frontières de l'Albanie, les Boccheses et les Monténégrins en avaient été tellement outrés, qu'il n'a pu les retenir, et se voyait obligé de les aller joindre pour les empêcher de commettre les horreurs dont ces demi-sauvages sont capables; qu'au reste il avait si peu de troupes, que c'étaient les habitants du pays qui gardaient la plupart des Turcs; qu'il ne conseillait pas à cet officier d'aller à terre en ce moment. D'après cette nouvelle, j'ai cru devoir envoyer M. le colonel comte de l'Épine, commissaire impérial, ainsi que moi, tâcher de parler d'abord avec M. le général Lauriston, ensuite avec le commandant russe, et s'entendre avec l'un et l'autre pour parvenir au but de mon expédition. J'attends son retour avec impatience, prêt à entreprendre ce que me permettront les circonstances, et ai l'honneur de vous dire que, comme Sa Majesté l'Empereur, mon maître, ne pouvait pas s'attendre au contre-temps que la marche trop précipitée de

vos troupes a occasionné, il ne m'a pas donné les moyens de porter les miennes par terre à Cattaro, et que ce ne serait qu'en m'en fournissant de plus grands que la chose deviendrait possible. »

Deux jours avant, le général Lauriston avait reçu du second commissaire autrichien, colonel de l'Épine, la lettre ci-dessous :

« Monsieur le général, j'ai reçu il y a quelques instants la seconde lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, à la suite de la déclaration qu'a faite M. le vice-amiral Siniavin à l'officier que vous aviez envoyé ce matin à bord de son vaisseau.

« Je me suis rendu sur-le-champ auprès de M. le vice-amiral pour le prier de consentir à l'entrevue que vous me proposiez; mais il m'a été impossible de vaincre son opposition, et la raison qu'il m'en a donnée est que, n'étant nullement disposé à se désister des intentions qu'il avait manifestées, toute voie de conciliation devenait inutile.

« Sur les instances que je n'ai point manqué de renouveler relativement à l'objet essèntiel de ma mission, il a également persisté dans la détermination de ne point remettre Cattaro aux troupes autrichiennes tant que les Français n'auront pas entièrement évacué l'État de Raguse. Il ne míe reste, par conséquent, d'autre parti à prendre que de rejoindre sur-le-champ M. le lieutenant général comte de Bellegarde, pour l'instruire de l'état des choses et concerter avec lui des mesures ultérieures.

« Jé pars pénétré du regret de n'avoir pas pu auparavant voir les choses à ce point de conciliation

où je m'étais hâté de les conduire. Tout ce que je puis répondre dans ce moment aux réflexions que vous m'adressez sur la cession des bouches du Cattaro, qui tarde de s'effectuer, c'est que rien ne sera certainement négligé de la part de M. le lieutenant général comte de Bellegarde et de la mienne, pour remplir à la lettre les intentions de nos souverains et pour lever les obstacles qui en suspendent l'accomplissement. Si vous aviez quelque chose à communiquer encore, par la suite, aux commissaires de Sa Majesté l'empereur d'Allemagne et d'Autriche tant que subsiste le blocus de Raguse, je vous prie de vouloir bien l'adresser à M. le lieutenant général, comte de Bellegarde, par le canal de M. le vice-amiral Siniavin, qui aura, j'espère, la complaisance de lui faire parvenir ce que vous seriez dans le cas de lui écrire. »

Cependant le général Molitor, en apprenant ce qui se passait à Raguse, se hâta de partir le 20 juin de Zara, pour se porter au secours du général Lauriston. Il arriva le 4 juillet à Stagno avec 1,600 hommes de sa division. En face la rade de Malfi, il se trouva devant l'avant-garde des Monténégrins qu'il culbuta et jeta à la mer. Le lendemain, il se dirigea sur le canal d'Ombla, et, ayant aperçu, au delà de la baie, l'ennemi en position, il se prépara à une attaque vigoureuse.

Les Russes et les Monténégrins s'appuyaient à gauche aux bâtiments de l'amiral Siniavin, à droite, aux montagnes escarpées. Le feu redoublait contre les places, tandis que la ligne qui faisait face aux

troupes du général Molitor essayait de s'opposer à sa marche. La canonnade était telle, que les assiégés ne pouvaient entendre l'attaque de leur division de secours.

Le général Molitor reçut d'abord le choc de la première ligne de l'ennemi; il la défit, et la rejeta sur les vaisseaux et sur les hauteurs. Laissés à découvert par la fuite des Monténégrins qui, poursuivis à la baïonnette, s'étaient hâtés de disparaître dans les montagnes, les Russes voulurent se rallier autour de leur camp, mais ils trouvèrent plus prudent de regagner leur flotte, abandonnant une trentaine de bouches à feu, et beaucoup de munitions.

A la suite de cette chaude et brillante affaire, le général Molitor entra dans Raguse, et dégagea ainsi le général Lauriston.

II

Les affaires de la guerre et celles de la Dalmatie et de l'Albanie vénitienne ne fixaient pas seules l'attention du prince vice-roi. Il avait sans cesse les yeux sur l'administration intérieure du pays confié à ses soins; et tout ce qui pouvait être utile, il l'exécutait avec une bienveillance faite pour lui gagner tous les cœurs.

Pendant ses voyages dans le royaume, il prit plusieurs mesures pour des améliorations locales. Ainsi, à Bologne, il rendit un décret en vertu duquel une maison d'éducation, destinée aux jeunes filles, por-

terait le nom de *Maison-Joséphine*, et qu'une certaine somme serait perçue sur sa cassette particulière pour le payement de pensions et pour livres à distribuer.

Il prescrivit la rédaction d'un catalogue pour la bibliothèque de la même ville, encouragea la détermination de Milan de célébrer son mariage avec la princesse Auguste en dotant quarante jeunes filles pauvres et vertueuses. Il fixa par un décret du 5 février 1806 l'établissement à Venise d'un *podesta* assisté dans ses fonctions par neuf *savi* pour l'administration de la ville; fixa la composition de la chambre du commerce à neuf membres, avec six membres associés, résidant dans chacun des chefs-lieux des six autres provinces vénitiennes.

Nous avons déjà parlé du décret relatif à la prohibition des marchandises anglaises.

La situation particulière de quelques provinces, comme celles de Padoue, Venise, Ferrare, le Polésine, le Bolognais, exigeait une surveillance toute spéciale sur les cours d'eau. C'était un des points sur lesquels s'était fixée l'attention de l'Empereur lors de son court passage en Italie. Eugène porta ses soins de ce côté; cette partie de l'Italie centrale dut à ce prince d'immenses améliorations. L'Adige, le Pô, les affluents de ces deux grands cours d'eau avaient des bords élevés par les atterrissements résultant des grandes crues. Le fond de leur lit était, dans les provinces inférieures, au-dessus du niveau des terrains voisins, en sorte que la masse d'eau

portait en entier sur les digues; le Reno était sujet à de dangereux débordements. Il y avait nécessité à diviser la masse d'eau pour amortir le choc vers son embouchure. Toutes les questions furent étudiées par un corps des ponts et chaussées créé par le prince, et qui rendit de grands services. Les administrations civiles reçurent des améliorations notables.

L'armée fut augmentée d'un cinquième régiment italien d'infanterie de ligne et d'un troisième d'infanterie légère, l'un et l'autre complétés à cinq bataillons. Elle reçut également un régiment d'artillerie à cheval. Un décret du 24 mai prescrivit la formation, à Zara et à Spalatro, d'un régiment dalmate de 4 bataillons, et d'un bataillon d'Istrie à Parenzo. Enfin une cinquième compagnie de gardes d'honneur, dite de Venise, fut ajoutée aux quatre premières.

Napoléon avait fixé le 1er mai comme étant le jour de la réunion des États vénitiens avec le royaume d'Italie. Le prince, selon le désir de l'Empereur, annonça cet heureux événement aux nouveaux sujets de l'Empereur et roi par la proclamation suivante, datée de Milan le 25 avril :

« Peuples du royaume d'Italie et de l'État de Venise :

« En exécution des ordonnances de Sa Majesté, nous proclamons aujourd'hui votre réunion.

« Vous allez vivre sous les mêmes lois, vous ne formerez plus qu'une seule et même famille, vous serez les sujets du même souverain, vous serez les enfants du même père.

« Vénitiens, vous allez prêter serment à Napoléon

le Grand, à celui qui, longtemps avant d'avoir voulu conquérir votre pays, avait conquis votre admiration et votre amour.

« Italiens, vous serez heureux et reconnaissants du nouveau bienfait que Sa Majesté verse aujourd'hui sur vous.

« Sans doute vous êtes redevables de ce bien-être à votre constante fidélité ; mais, vous ne l'oublierez pas, vous le devez aussi à l'amour de votre souverain, vous le devez à son génie, vous le devez au dévouement et à la vaillance de ces braves qui, marchant, avec la rapidité de l'aigle, depuis les rives de la Manche jusqu'aux plaines de la Moravie, n'ont cessé de combattre et de vaincre qu'après avoir assuré votre indépendance et l'agrandissement de votre territoire.

« Italiens, vous apportez dans l'heureuse association que nous proclamons aujourd'hui une législation que la plus haute sagesse a dictée pour le bonheur d'une grande partie de l'Europe, et un système administratif auquel la France elle-même est déjà redevable de la renaissance de sa prospérité intérieure.

« Les Vénitiens vous apportent en échange une grande douceur de mœurs et de caractère, une grande aptitude à tous les genres de travaux et d'industrie, une marine enfin, c'est-à-dire une source inépuisable de toutes les branches de commerce, de fortune et de splendeur.

« Et si vous portez un moment votre attention dans l'avenir, Italiens et Vénitiens, combien vous

serez reconnaissants pour cette nouvelle institution du génie qui, distribuant dans l'État de Venise quelques-unes des plus grandes récompenses pour les plus illustres serviteurs du trône et de l'État, présente ainsi à vos enfants les exemples et les encouragements les plus glorieux, et garantit d'ailleurs à votre pays, et pour tous les temps, la protection du plus puissant de tous les empires.

« Peuples du royaume d'Italie et de Venise, Sa Majesté vous l'ordonne, vous serez unis comme des frères.

« Et comment ce premier acte de l'autorité de votre souverain ne serait-il pas rempli? Vous êtes utiles les uns aux autres, vous parlez tous la même langue, vous habitez sous le même ciel, vous adorez le même Dieu, vous avez enfin les mêmes intérêts, les mêmes habitudes, le même esprit et les mêmes mœurs.

« Quant à nous, placé au milieu de vous par Sa Majesté pour faire respecter son autorité, c'est-à-dire pour nous occuper sans relâche du soin de votre félicité, nous vous le déclarons, nous vous portons tous également dans notre cœur, et nous espérons qu'à l'aide de Dieu il nous sera toujours aussi doux que facile de remplir tous nos devoirs envers notre auguste souverain et envers vous. »

Cette réunion des provinces vénitiennes donnait au royaume d'Italie deux forteresses nouvelles fort importantes, Palmanova et Osopo. La première fut destinée à devenir la place d'armes des opérations d'un corps considérable agissant sur l'Isonzo. On

compléta ses fortifications assez bien entendues, mais ayant peu d'ouvrages extérieurs et des fossés secs, par un système d'inondation. Osopo, fort situé sur une croupe escarpée d'une défense facile, fut augmenté de façon à devenir la place d'armes d'un corps opérant en Carinthie. On y creusa dans le sol de vastes magasins et l'on forma un camp retranché pouvant contenir dix mille hommes, camp protégé par le canon du fort.

Ces deux places ne fixèrent pas seules l'attention de l'Empereur et du prince Eugène. Mantoue vit ses fortifications augmentées; Peschiera, point d'appui de gauche de la ligne du Mincio dominée par des élévations, reçut un système d'ouvrages avancés tracés sur les hauteurs et formant une enceinte extérieure non dominée. La Rocca-d'Anfo ch' della Chiesi, un des principaux passages du Tyrol en Italie, reçut pareillement de grandes améliorations, qui achevèrent de fermer le passage.

L'Empereur, qui avait toujours la pensée de mettre l'instruction pratique du vice-roi à hauteur de ses connaissances théoriques, lui prescrivit un voyage fort dans les goûts du prince.

Le 26 mai, le vice-roi se rendit à Capo-d'Istria, dans l'Istrie, visita la division du général Séras, alors surchargée de malades, prescrivit des mesures hygiéniques, sages, et revint par Palmanova, d'où il envoya à Napoléon le curieux rapport suivant, sous le titre modeste de *Notes :*

« J'ai parcouru la position de Saint-Martin au-dessus de Sagrado. L'armée autrichienne avait oc-

cupé cette position dans l'an V; elle avait garni de redoutes les hauteurs qui voient Gradisca et l'Isonzo. Le pays de Montfalcone paraît indispensable à conserver, étant le seul point par lequel on pourrait tourner la position de Saint-Martin par sa gauche. Saint-Martin fait partie du comté de Gorizia et est situé presque en face de Gradisca. Pour s'assurer de la possession de Montfalcone, il serait désirable que les ordres fussent donnés pour que l'ancien fort vénitien, qui domine la ville de Montfalcone, soit rétabli et mis en état de soutenir une attaque de vive force. La dépense sera peu considérable, et cent hommes doivent suffire à sa défense.

« Il serait à craindre, dans le cas où ce petit fort n'existerait pas, que l'armée française sur l'Isonzo, faisant un ploiement sur sa gauche et se bornant sur sa droite à ne tenir que Palmanova et une tête de pont sur l'Isonzo, il est à craindre, dis-je, que l'ennemi ne s'emparât des hauteurs de Montfalcone, qui ne sont réellement qu'un prolongement de la position de Saint-Martin. L'armée autrichienne aurait alors une position redoutable si elle couronnait toutes les hauteurs de la rive gauche du bas Isonzo et occupait le château de Gorizia, qui commande la seule route carrossable de cette vallée qui va à Laybach.

« J'ai suivi l'Isonzo avec la plus grande attention jusqu'à Caporetto, en ne m'éloignant de sa rive gauche que depuis Olsavia jusqu'à Ameava, faute de chemin praticable.

« En sus de la grande route de Gorizia à Cormons

et des diverses communications de Podjora à Saint-Martino, Albana, Saint-Andréa et par suite à Cividale, il existe encore une route que j'ai faite à cheval, mais qui serait praticable pour l'artillerie avec quelques efforts; cette route va de Canale à Saint-Martino, passant par Cristiniza et Ameava; il y a même entre Quiskà et Pojala un embranchement qui va à Dologna et Albana.

« En supposant que l'Isonzo restât la limite du royaume d'Italie, Chiuza di Pletz serait un très-bon fort qui intercepterait absolument la route de Tarvis à Caporeto, moyennant cependant qu'il serait ajouté un fortin à deux étages sur une hauteur voisine, et qui ferait aisément rendre le fort si elle était occupée par l'ennemi. Je dis fortin à deux étages, car, lorsque la division du général Augereau marcha sur Tarvis par cette route, les Autrichiens voulurent défendre ce passage; et, moyennant quelques mouvements de terre, ils occupèrent cette hauteur qui domine le fort; mais le général français envoya des tirailleurs dans les rochers escarpés, qui forcèrent l'ennemi d'évacuer la première hauteur. On y plaça bientôt un régiment et deux pièces, et le fort se rendit.

« Il n'existe, sur la rive droite de l'Isonzo, depuis Chiuza di Pletz jusqu'à Caporeto, que des chemins de piétons pour communiquer avec les versants du côté d'Udine.

« J'ai suivi avec attention et à cheval la route de Caporetto à Cividale. Il existe, de Robig à Caporeto, une vallée assez large et des eaux versantes sur l'Isonzo.

« J'ai examiné le projet du mémoire du général Marmont, et je me permets d'y faire les réflexions suivantes:

« 1° Une place à Caporeto coûterait beaucoup, elle aurait une étendue immense, car elle aurait plusieurs hauteurs séparées les unes des autres à occuper.

« 2° La vallée qui va de Robig à Caporeto est tellement large en ce dernier endroit, que, s'il n'est pas impossible de la fermer entièrement, au moins est-ce d'une grande difficulté. Le général Marmont l'a bien senti, puisqu'il propose dans son mémoire d'occuper Robig.

« La position de Robig est assez belle : ce sont trois rochers, mais s'élevant presque au milieu de trois vallées, savoir : de la vallée qui vient des sources du Natisou, de celle qui va à Cividale, et de la vallée dont il a été parlé plus haut, qui va à Caporeto. Mais Robig est dominé de très-près par les deux hauteurs qui forment la vallée du Natisou inférieur. Ainsi, pour occuper cette position, il faudrait faire : 1° une seule place qui couronnerait les hauteurs de ces trois rochers; 2° faire construire deux fortins sur les montagnes qui dominent. Il reste toujours l'observation faite dans la réponse au mémoire du général Marmont; Robig fait partie du comté de Gorizia.

« La vallée de Natisou, depuis Robig jusque vers Berzo, offre plusieurs positions à un corps de troupes qui devrait en défendre le passage; Stupiza est une des meilleures, mais je n'ai pas vu un seul point

qui réunisse la localité demandée, comme un mamelon au milieu de la vallée, pouvant la fermer et n'étant point dominée. Il y a à chaque pas des positions pour une division; mais tous les mamelons où l'on pourrait établir des forts sont attachés aux montagnes et dominés par elles.

« Il faut donc, pour fermer la vallée, choisir l'endroit le plus étroit pour y établir un bon fort à mi-côte, ayant quelques batteries basses et deux ou trois fortins couronnant les montagnes supérieures.

« Les environs de Brischis ou de Pufero-Inférieure paraissent être préférables dans ce dernier cas.

« Le général Marmont a été chargé de faire faire un croquis exact de cette vallée; les officiers du génie de son corps d'armée sont occupés en ce moment à ce travail.

« J'ai parcouru (toujours avec la plus grande attention) la route jusqu'à Ponteba. De cet endroit jusqu'à Chiusa Veneta, il se trouve deux ou trois assez bonnes positions, entre autres celle près de Dogna, que les Autrichiens ont occupée autrefois.

« La Chiusa Veneta n'est réellement qu'une maison à plusieurs étages, entourée d'un fossé et située au pied d'un rocher escarpé; elle est susceptible de contenir un poste d'environ quatre-vingts à cent hommes. Ce poste ne pourrait guère arrêter un corps de troupes plus de vingt-quatre heures; car, si l'on fait passer quelques hommes sur la hauteur au pied de laquelle est ce fort, on peut y laisser tomber à pic des monceaux de pierres qui écraseront et la maison et ceux qui la défendront.

« Il faut trente ou quarante mille francs pour mettre ce fort en état et le rendre logeable.

« J'ai entendu critiquer le choix d'Osopo pour le placement d'un fort. Je ne me permettrai pas d'émettre mon avis, mais seulement de discuter la chose.

« Si l'on fait seulement d'Osopo un fort, 1° il ne défend point la vallée, et ne commande que la seule route de Veuzou à Saint-Daniele; 2° comme fort, il n'est supposé défendu que par cinq à six cents hommes : alors on peut facilement passer hors la portée du canon, et passer avec sécurité. On peut se hasarder même dans le lit du Tagliamento, en côtoyant la rive droite, lorsque les eaux sont basses. Quelques piquets de cavalerie et deux pièces de campagne suffiront pour retenir dans leurs murs cette faible garnison.

« Il est vrai qu'il remplira toujours le but d'appuyer la gauche de l'armée; il offre aussi la ressource de préparer et conserver des vivres et munitions pour une armée qui, d'abord repoussée derrière le Tagliamento ou la Piave, reprendrait l'offensive.

« Mais je pense qu'Osopo peut réunir de plus grands avantages encore.

« Si Votre Majesté consent à y dépenser tout au plus la même somme qu'à Palmanova, Osopo deviendra une grande place imprenable.

« Le fort, tel qu'il existe, doit rester, et, une fois rétabli, il forme la citadelle de la grande place.

« Il faut, de plus, occuper la hauteur Saint-Roch par de bons ouvrages, et, enfin, unir ces deux mon-

tagnes par deux fronts du côté de la plaine et par un front faisant digue sur le Tagliamento. Cette disposition est vraiment écrite par le terrain.

« Osopo peut alors tenir tant qu'il y aura des vivres ou tant qu'il y aura une cartouche à brûler. Par où l'attaquer? Sans doute par les deux fronts du côté de la plaine; mais, outre qu'ils sont sur une même ligne, ils sont flanqués par les deux hauteurs d'Osopo et de Saint-Roch, et enfin ces mêmes hauteurs foudroieraient l'ennemi, s'il parvenait à enlever les ouvrages inférieurs.

« Voilà alors Osopo devenue une grande place, contenant des magasins et des munitions considérables, et ces magasins et ces munitions sont en sûreté.

« La grande place d'Osopo peut recueillir une division, un corps battu; elle peut mieux soutenir les mouvements d'une armée offensive ou défensive; elle peut, enfin, recevoir facilement des renforts du Tyrol ou favoriser le débouché d'un corps d'armée qui en viendrait.

« Ces deux dernières positions seules arrêteraient une armée ennemie qui serait à Codroipo ou à Valvasone.

« Enfin, supposant Osopo abandonnée à ses propres forces, devenue grande place, elle aurait environ 4,000 hommes de garnison; quelle est l'armée ennemie qui oserait, avec ses parcs, ses ambulances, ses transports, etc., passer à portée des sorties de cette place et presque sous son feu?

« Une dernière idée m'est venue sur Osopo, et

Votre Majesté excusera la franchise avec laquelle je les porte toutes sur le papier. Il existe un moyen de fermer totalement la vallée de Tagliamento. Gemona est située à environ 2,200 toises d'Osopo. Le fort de Gemona, qui commande et la ville et le grand chemin de Venzou à Udine, est placé sur un mamelon isolé qui est dominé d'environ 200 toises; mais ce fort peut aisément se défiler.

« Remis en état, 100 hommes de garnison et 10 pièces de canon obligeront l'ennemi à une attaque en règle avec équipage de siége, etc.

« Je pense qu'on pourrait lier le fort de Gemona à celui d'Osopo par une bonne chaussée, ayant un grand fossé de chaque côté. Cette chaussée, au milieu de laquelle même on pourrait établir une redoute, fermerait totalement la vallée, et, bien plus, elle rendrait ses approches impraticables, car elle retiendrait l'inondation. Le Tagliamento peut non-seulement fournir d'eau les fossés de la grande place d'Osopo, mais l'inondation peut même s'étendre jusqu'à 1,500 ou 2,000 toises de cette place.

« Peut-être ai-je tort, mais je me figure que Votre Majesté sourirait à cette idée, si elle pouvait elle-même juger du terrain.

« Au reste, j'étais à Osopo avec le général Marmont et le général Léry. Chacun y a mis du sien, et il a été convenu, d'un commun accord, que le plan général de ces idées serait levé pour être soumis à Votre Majesté.

« J'ai donné l'ordre au général Léry de s'en occuper promptement. Cela ne dérange en rien le

projet du fort d'Osopo tel qu'il est. On y travaille déjà avec activité, et il entrera toujours dans les projets qui seront faits sur ce terrain. »

De retour de cette courte expédition ou reconnaissance militaire, le prince Eugène trouva à Milan des ordres de Napoléon qui mettaient sous son commandement une division destinée à occuper Ancône, et une autre destinée à occuper Civita-Vecchia, la première avec le général Lemarois, la seconde avec le général Duhesme.

La conquête du royaume de Naples, si heureusement effectuée par le prince Joseph et par le maréchal Masséna, avait à peine mis entre nos mains la partie de terre ferme des États du roi des Deux-Siciles, que le mauvais vouloir de la cour de Rome se fit jour d'une façon si évidente, que Napoléon crut devoir prendre des mesures énergique pour s'y opposer. Le pape, non content de se montrer hostile, non content de refuser obstinément d'entrer dans la confédération italienne, ouvrait ses ports aux Anglais et aux Russes. Les agents de ces deux puissances parcouraient librement les États de l'Église; partout on y assassinait nos soldats trouvés isolés sur les routes. Tous ces griefs étaient trop réels pour que Napoléon fût longtemps retenu par le caractère religieux du chef de l'Église. En 1805, il avait demandé au Saint-Père : ou bien de fermer Ancône aux ennemis de la France, ou bien de recevoir garnison française dans cette ville. Le Saint-Père avait refusé. Ni les victoires de nos armées ni la paix de Presbourg n'avaient pu dessiller les yeux au gouverne-

ment pontifical, qui se retranchait, pour ainsi dire, dans sa faiblesse.

Cette conduite fatigua l'Empereur, qui ne plaisantait pas lorsque la vie ou la santé de ses soldats étaient en jeu, ou quand les grands intérêts de sa haute politique étaient méconnus ou froissés.

L'occupation d'Ancône d'une part, celle de Civita-Vecchia d'une autre, furent décidées, ordonnées, et bientôt après effectuées. Les généraux Lemarois et Duhesme, qui furent chargés de ces expéditions, passèrent avec leurs troupes sous les ordres du vice-roi.

CORRESPONDANCE

RELATIVE AU LIVRE VI

DE MAI A AOUT 1806

« Sire, je prends la respectueuse liberté d'adresser à Votre Majesté un rapport que j'avais demandé au chef de l'état-major; il est relatif aux actions d'éclat faites, pendant la dernière campagne, par des militaires de l'armée d'Italie.

Eug. à Nap
Milan,
1er mai 1806.

« Tous les corps de cette armée ont été oubliés. Ils ont vu avec regret que les mêmes corps qui faisaient, en ce moment, partie de l'armée de Naples, avaient obtenu cette insigne faveur. Ils la réclament de Votre Majesté pour leurs services et l'attachement qu'ils portent à votre auguste personne. »

« Mon fils, j'ai décidé que toute l'artillerie vénitienne appartiendrait au royaume d'Italie, et que toute l'artillerie autrichienne appartiendrait à la France, et que, hormis ce qui est fait, l'artillerie française ne fera rien en affûts, poudre ni car-

Nap. à Eug.
Saint-Cloud,
2 mai 1806.

touches, etc.; mais que le royaume d'Italie fera tout faire à son compte, et que ces objets lui appartiendront. Présentez-moi un projet de décret dans ce sens. Vous avez bien fait relativement à Lucques.

« Je donne ordre que tous les officiers du génie italiens qui sont à Boulogne vous joignent, ils doivent vous suffire; il y a en Italie assez de génie et d'artillerie; ce sont quelques corps d'infanterie qu'il faut former. »

Eug. à Nap. Milan, 2 mai 1806.

« Sire, j'ai l'honneur d'adresser à Votre Majesté une lettre du général Lauriston. Les lettres du général Molitor sont du 26; elles m'annoncent enfin l'arrivée des vingt-sept bâtiments de transport qui formaient le premier convoi parti de Venise; un second convoi est en rade, mais j'ai ordonné qu'on ne fasse plus partir que deux ou trois bâtiments ensemble : leur marche sera plus sûre.

« J'ai l'honneur d'adresser à Votre Majesté, 1° l'état des objets d'artillerie trouvés à Zara par l'armée française; 2° l'état de ce que portait le convoi.

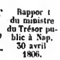
« Les cartes envoyées par le général Lauriston partent par le courrier ordinaire. »

Nap. à Eug. Rambouillet, 3 mai 1806.

« Mon fils, on m'assure qu'il y a cent quatre-vingt-seize mille francs, sur le vif-argent, qui ont été perçus par différents généraux commandant l'avant-garde.

« Vous verrez, par ce rapport du ministre du Trésor public, que l'on n'a pas prétendu faire payer

au Trésor italien ce que j'ai fait payer aux troupes italiennes, à Vienne, sur le produit des contributions. »


Rappor t du ministre du Trésor public à Nap. 30 avril 1806.

« Sire, je me suis assuré qu'en effet votre Trésor de France s'était prévalu sur le Trésor d'Italie, par les traites qu'il avait tirées pour payements supposés faits à la garde royale italienne, à l'époque même où cette garde, réunie à la grande armée, était soldée par les contributions d'Allemagne, d'une somme de 369,000 francs.

« Il ne me paraît pas juste, assurément, que votre Trésor de France profite, aux dépens de votre Trésor d'Italie, des payements faits à la garde royale sur le produit des contributions d'Allemagne.

« Aussi le Trésor de l'Empire a-t-il déjà commencé à tenir compte au Trésor d'Italie de la somme dont le dernier se trouve à découvert, en acquittant, pendant les mois de février, mars et avril courant, la dépense de la division italienne restée en France, sans tirer de nouvelles traites sur le Trésor d'Italie; et déjà l'avance faite par le Trésor d'Italie se trouve réduite, par cette compensation, à cent quatorze mille francs environ.

« Mais le Trésor italien aura à payer le prix des fournitures faites à la division italienne depuis le 1er janvier 1806; les troupes de cette division devant, d'après le décret de Votre Majesté, du 16 février dernier, être nourries, habillées et entretenues aux frais du royaume d'Italie.

« Je m'occupe de faire dresser le compte de ces

fournitures et je présume que, au moyen des répétitions que le Trésor français sera dans le cas de faire pour cet objet, sa dette vis-à-vis du Trésor italien se trouvera soldée et que l'équilibre sera complétement rétabli. »

Eug. à Nap. Milan, 3 mai 1806.

« Sire, l'armée d'Italie a sans doute vécu de réquisitions pendant quelque temps; mais les réquisitions qui ont été frappées en deçà de l'Adige n'ont jamais porté ni sur la viande, ni sur le vinaigre, ni sur l'eau-de-vie, ni sur le sel.

« Elles ont porté seulement sur le blé, le maïs et les fourrages.

« Il n'est donc point extraordinaire que Votre Majesté trouve, sur les comptes qui lui ont été présentés par l'administration de la guerre, les objets qui ont toujours été fournis par les entrepreneurs et jamais requis.

« Quant aux grains et aux fourrages, l'ordonnateur m'assure que Votre Majesté n'a reçu sur ces deux chapitres aucune demande qui ne fût fondée.

« Au reste, je lui ai donné l'ordre de me mettre en mesure de satisfaire, d'une manière claire et précise, aux questions de Votre Majesté. Il m'a promis de me présenter, sous peu de jours, un travail complet à ce sujet; aussitôt que je l'aurai reçu, je m'empresserai de le mettre sous les yeux de Votre Majesté. »

Nap. à Eug. Saint-Cloud, 4 mai 1806.

« Mon fils, voilà une grande quantité d'argent que je vous accorde, et les services de votre armée

ne s'améliorent pas. Le corps du général Marmont est très arriéré dans sa solde ; on ne lui paye rien. Faites-moi un rapport qui me fasse connaître, corps par corps, la situation de la solde de cette armée : il faut lui payer double solde, c'est-à-dire le mois de janvier avec le mois courant, et ainsi de suite jusqu'à ce que l'arriéré soit éteint. Il faut aussi, pendant tout le temps que le général Marmont gardera ses troupes dans le Frioul, les traiter sur le pied de guerre ; et, si elles ont été payées sur le pied de paix, il faut leur accorder une indemnité, car il est impossible que, tant que les troupes seront ainsi réunies et prêtes à marcher, elles ne soient pas payées sur le pied de guerre. C'est la solde qu'il faut aligner avant tout ; et, encore une fois, pour l'arriéré, il faut payer double, jusqu'à ce que l'arriéré soit épuisé.

« Toutes les raisons de MM. Bignam sont ridicules; faites-leur verser sur-le-champ les huit cent mille francs, et envoyez-les au général Marmont, afin qu'il paye l'arriéré qui est dû à son corps d'armée ; lorsque les Bignam auront une réquisition en règle, et qu'ils seront couverts par des bons du payeur, tout sera dit. Je désire avoir un compte général des recettes et dépenses pour le service de l'armée au 1er mai ; pour la dépense, on la classera par service, selon l'ordre de l'administration de la guerre, en faisant connaître combien on a dépensé pour chaque masse.

« *P. S.* Je vois, dans les états de dépenses de votre payeur, que le 5 mars on a envoyé cinq mille francs en Étrurie ? »

Eug. à Nap. Milan, 5 mai 1806.

« Sire, je dois rendre compte à Votre Majesté d'une nouvelle qui m'a été bien pénible. Votre Majesté sait que, depuis six semaines, des ordres ont été donnés pour l'armement de Palmanova. En conséquence, les poudres, projectiles, etc., sont en route pour s'y rendre. Il y a huit jours que j'ai envoyé Dumas à Venise et à Palmanova. Il visita tout dans le plus grand détail, et son premier rapport fut de me prévenir que les pièces autrichiennes signalées vingt-quatre, dix-huit, douze et six, n'étaient point de notre calibre pareil, mais de beaucoup inférieur; il faut des boulets de vingt-deux, seize, onze et cinq et demi.

« Je me suis trouvé dans un grand embarras; j'ai cependant envoyé partout faire arrêter ou refluer les convois sur Mantoue, et je vais expédier de cette place des boulets de vingt-deux et de onze, dont nous avons une assez bonne quantité.

« J'ai fait envoyer de suite à la fonderie de Ponte-Vico, pour qu'on s'occupe de couler d'après les calibres vrais desdites pièces autrichiennes. Cela m'a d'autant plus chagriné que j'espérais qu'à la fin du mois presque tous les objets d'artillerie y eussent été rendus. Maintenant cela va tourner bien en longueur; je ne manquerai pourtant pas de pousser à la roue. »

Nap. à Eug. Saint-Cloud, 6 mai 1806.

« Mon fils, mon intention était qu'il fût versé tous les mois cent mille livres de Milan dans la caisse de mon trésorier, à Paris, s'il n'y a pas d'inconvénient. Voyez, je vous prie, à ordonner ce versement depuis le 1er janvier. »

« Mon fils, l'empereur d'Autriche est convenu que le 12 mai, au plus tard, les ports de Trieste et de Fiume, et tout le littoral autrichien, seraient interdits aux pavillons russe et anglais. S'ils ne l'étaient pas à cette époque, vous écrirez au général Marmont de demander des explications pourquoi cela n'est pas fait; car, sans cela, mon intention est de faire occuper Fiume et Trieste. Vous en menacerez, mais vous ne ferez rien sans mon ordre. Vous pouvez faire mettre dans tous les journaux du royaume d'Italie, et dans celui de Venise, la nouvelle que les ports de Fiume et de Trieste seront fermés aux Russes et aux Anglais, jusqu'à ce que les Russes aient restitué les bouches du Cattaro. »

Nap. à Eug. Saint-Cloud, 6 mai 1806.

« Mon fils, j'ai reçu vos lettres du 30 avril. Je reconnais bien, dans la lenteur avec laquelle marchent les convois, l'esprit marin de cette célèbre marine vénitienne. S'ils étaient à Cherso, ils doivent être arrivés à l'heure qu'il est.

Nap. à Eug. Saint-Cloud, 6 mai 1806.

« Instruisez-moi si les deux cent vingt hommes du 81[e] qui ont été perdus à Curzola sont du bataillon d'élite. J'éprouverais une grande peine que de si braves soldats aient été exposés dans cette île éloignée. »

« Mon fils, il y a dans la Dalmatie une quantité de places beaucoup trop considérables. Dans une guerre contre les Turcs, les habitants se défendraient eux-mêmes, parce que les Turcs sont leurs ennemis naturels, et les places seraient occupées par les mili-

Nap. à Eug. Saint-Cloud, 6 mai 1806.

ces du pays; mais dans une guerre européenne on ne saurait fournir tant d'armements et d'approvisionnements. Les trois seules places auxquelles je désire qu'on travaille et que je veux armer sont : Zara, Knin et Sebenico. Faites-moi connaître le maximum des garnisons que contiennent ces places et le minimum d'hommes nécessaires pour leur défense. Donnez des ordres au général Molitor et au commandant du génie pour que ces trois places soient constamment armées et approvisionnées et en état de défense, au cas que la division de Dalmatie fût obligée de se porter, soit sur l'Istrie, soit en arrière, au secours de Raguse. »

Nap. à Eug. Saint-Cloud, 6 mai 1806.

« Mon fils, je reçois les plans de Zara, de Spalatro, de Knin et d'Amissa. J'aurais désiré un mémoire qui me fit connaître dans quelle situation sont les enceintes de ces places, mais je n'y vois rien.

« J'apprends qu'à Palmanova le pain est mauvais et qu'il est mal confectionné. Le commissaire des guerres qui se trouve là paraît de moitié avec le fournisseur; changez-le, et portez là un regard sévère.

« Les approvisionnements de siége ne sont pas encore formés à Palmanova, et il paraît que le 20 avril cette place n'était pas encore armée, que l'on n'avait pas encore commencé les travaux des fortifications, et que l'on n'avait travaillé qu'aux bâtiments. Que fait-on donc, je vous prie? Veut-on perdre la campagne? »

Nap. à Eug. Saint-Cloud, 6 mai 1806.

« Mon fils, j'ai reçu l'état de situation des dépôts de l'armée de Naples. Je l'ai parcouru avec attention. Je vois qu'il y a six cents hommes proposés pour la réforme et la retraite. Débarrassez-en promptement les cadres et mettez-les en route pour chez eux. Prenez des mesures pour qu'on ne laisse pas les conscrits nus et pour qu'ils soient habillés. C'est un grand tort qu'ont les corps de ne pas habiller leurs conscrits; cela les dégoûte et les fait déserter. Je vois avec plaisir ce premier résultat des revues du général Charpentier; j'espère qu'avec le temps elles s'amélioreront.

« Vous ne devez pas vous dissimuler que c'est un corps d'armée que je veux former avec ces quatorze dépôts et une réserve intérieure entre le royaume d'Italie et le royaume de Naples. Dans le courant de la semaine je vous enverrai la distribution. Vous recevrez vingt-trois mille conscrits, qui seront arrivés avant le mois de septembre; j'ai donné des ordres pour leur habillement. Je vois que les régiments qui sont en Istrie et en Dalmatie ont avec eux leurs dépôts; cela est convenable, parce qu'il y a là des places fortes pour les contenir, mais il faut prendre des précautions pour prévenir la désertion des conscrits. Il faudrait établir à Novellar un dépôt général pour tous les corps qui sont en Dalmatie. Ils y seraient habillés et armés, et on les ferait reposer un mois et partir ensuite par détachement de quatre à cinq cents hommes pour se rendre à leurs corps. Je préfère la place de Novellar, parce que je crois qu'ils seront plus près de leur habillement et que le Frioul

est encombré de troupes. Présentez-moi un décret sur les mesures à prendre.

« Vous recevrez environ trois mille hommes pour les cinq régiments qui sont en Dalmatie, qu'on fera partir de Novellar en six ou sept convois, et qui arriveront ainsi peu à peu.

« Dans votre état de situation des dépôts de l'armée de Naples, du 16 avril, il n'est point question des divisions de dragons et de chasseurs; j'imagine que vous m'en parlerez dans la première revue.

« Il faut arrêter aux bataillons de dépôt tout l'habillement qui arrivera pour les régiments de l'armée de Naples. Il faut également que la partie de la masse que je paye comme solde soit payée seulement aux bataillons de dépôts; aux bataillons de guerre, tout doit être fourni aux frais du Trésor de Naples.

« Je vois que la solde est due au troisième bataillon du 1er régiment d'infanterie légère depuis le 15 mars; le 62e n'a point de solde depuis le 1er mars. Il faut tâcher d'aligner la solde : c'est le premier devoir. Envoyez un inspecteur aux revues jeter les yeux sur le 23e d'infanterie légère, qui paraît chercher des prétextes pour ne point rendre de comptes. »

Nap. à Eug. Saint-Cloud, 6 mai 1806.

« Mon fils, j'ai fait connaître au roi de Naples que je désirais qu'il envoyât un général avec deux régiments, l'un de cavalerie, l'autre d'infanterie, pour prendre possession de Civita-Vecchia et commander toute la côte depuis Piombino jusqu'aux frontières

du royaume de Naples. Dès que cette division sera arrivée, elle sera sous vos ordres : elle est destinée à intercepter toute correspondance avec la Sicile, à empêcher tout ce qui tendrait à alimenter les escadres anglaises et à arrêter toutes les marchandises anglaises. (*Propre main* :) A tenir très-secret. »

Nap. à Eug. Saint-Cloud, 6 mai 1806.

« Mon fils, vous trouverez ci-joint mon ordre pour l'expédition de Raguse. Vous l'expédierez sur-le-champ par deux aides de camp et par duplicata ; l'un ira par mer et l'autre par terre. Recommandez bien à l'un et à l'autre, s'ils étaient arrêtés par l'ennemi, d'anéantir leurs dépêches. Établissez un chiffre avec le général Molitor.

« Vous enverrez au général Lauriston copie de la lettre que je vous écris pour l'expédition de Raguse, avec la dépêche ci-jointe. »

Nap. à Eug. Saint-Cloud, 6 mai 1806.

« Mon fils, mon intention étant de prendre possession de tout le territoire de la république de Raguse, vous voudrez bien ordonner au général Lauriston de partir avec les 5ᵉ et 23ᵉ régiments d'infanterie de ligne, une compagnie d'artillerie française et une compagnie d'artillerie italienne et la quantité d'artillerie qu'on pourra lui fournir, et de prendre possession de la ville et territoire de Raguse. Il pourra laisser subsister le gouvernement qui existe, en désarmant les habitants et en prenant toutes les mesures de sûreté. J'ai des pièces qui constatent la manière dont s'est conduite, à l'égard de nos ennemis, cette république, qui, ayant violé la neutralité, ne

peut être considérée désormais que comme en état de guerre. Le général Lauriston pourra disposer de la portion d'artillerie qui est à Zara et dans les autres places de la Dalmatie qui lui seront nécessaires. Il lèvera des contributions pour solder, nourrir et armer mon armée et la tenir dans le meilleur état; enfin je l'investis de tous mes pouvoirs. Il déclarera toutefois que, dès l'instant que les troupes russes évacueront l'Albanie, les îles de Corfou, et que l'escadre russe laissera libres les côtes de la Dalmatie, mon intention est de reconnaître l'indépendance et la neutralité de la république de Raguse. Je n'ai pas besoin de vous faire connaître que du secret dépend le succès de cette expédition, qu'il est nécessaire que mes troupes partent de Marcarska et de Spalatro avec la plus grande rapidité et prennent possession de l'île de Sabioncello avant que l'ennemi puisse s'en douter. Vous mettrez sous les ordres du général Lauriston les généraux de brigade Delgorgue et . . . . ; vous lui enverrez plusieurs officiers d'état-major pour faire le service près de lui, vu qu'il serait possible qu'il n'eût pas d'aide de camp. Vous lui enverrez aussi un adjudant commandant. Il prendra en Dalmatie un chef de bataillon et deux capitaines du génie, un colonel, un chef de bataillon d'artillerie et trois officiers d'artillerie. Il prendra un commissaire des guerres en Dalmatie, et vous lui en enverrez un autre. Vous recommanderez au général Lauriston de se mettre en marche pour être sous les murs de Raguse pendant le temps qu'on négociera. Il sera sensé marcher vers les bouches du

Cattaro, mais il entrera dans Raguse, fera son manifeste et prendra possession de tout le territoire de la république. Je m'en remets, du reste, à votre zèle pour prendre toutes les mesures supplémentaires qui n'auraient pas été prévues dans la présente instruction. »

Eug. à Nap. Milan. 6 mai 1806.

« Sire, j'ai reçu les lettres que Votre Majesté a eu la bonté de m'écrire le 30 avril. Je vais communiquer les ordres de Votre Majesté au général Molitor.

« J'ai déjà écrit ce matin au général Léry; j'attends des nouvelles des travaux. J'ai expédié, il y a cinq jours, un aide de camp.

« Quant au voyage que Votre Majesté désire que je fasse, je saisirai le premier moment de libre. C'est une reconnaissance que je ferai avec le plus grand intérêt; il faut y employer au moins huit à dix jours, car j'ai l'intention de bien voir toutes ces frontières.

« Je ne pense pas pouvoir quitter Milan le 16 courant, le 15 étant l'anniversaire du couronnement de Votre Majesté comme roi d'Italie. Je veux donner une fête, et j'espère et ne doute nullement que la fête ne soit générale dans tout le royaume. Afin pourtant qu'on y procède avec ordre, j'ordonnerai ce qui sera convenable.

« En partant le 16 de Milan, je ferai en sorte d'y être de retour pour le 30 du même mois. Je désirerais pourtant bien donner un coup de pied jusqu'à Capo-d'Istria pour y voir le camp qui n'en est qu'à trois milles et visiter les hôpitaux.

« Le général Séras m'écrit que les hôpitaux sont pleins, que la dyssenterie s'est mise dans sa division et que mille environ en sont attaqués. J'ai envoyé de suite le médecin en chef de l'armée et deux autres bons officiers de santé en outre de ceux qui y sont déja comme attachés aux corps de la division.

« Je ne veux pourtant point faire cette course sans la permission de Votre Majesté. Si elle a la bonté de me l'accorder, elle me sera agréable. Je lui réponds de traverser Trieste et le retraverser, d'être enfin de retour à Palmanova avant qu'on s'en soit douté nulle part.

« Je ne finirai point cette lettre sans remercier Votre Majesté de l'extrême bonté avec laquelle elle veut bien m'ordonner d'établir et d'organiser une chasse. Il n'y a de susceptible près Milan que le bois de Tésin. Il faudra de grandes dépenses; je vais pourtant charger l'intendant général de s'entendre avec le ministre des finances pour proposer à Votre Majesté un aperçu de tout cela.

« Je ne mérite pas, Sire, que Votre Majesté daigne s'occuper ainsi de mes plaisirs. »

Eug. à Nap. Milan, 7 mai 1806.

« Sire, j'ai l'honneur d'adresser à Votre Majesté un rapport de l'adjudant commandant Brossier, chef du bureau topographique. Il paraît qu'il ne peut faire déplacer ses officiers que d'après un ordre positif du dépôt général de la guerre. Il a déjà été fortement réprimandé par le général Sanson, pour avoir obéi aux ordres que le maréchal Masséna lui avait donnés, comme aussi à celui qui envoyait deux

officiers géographes et deux dessinateurs en Dalmatie. M. Brossier expose aussi que nous allons bientôt recevoir, en exécution du traité de paix, les cartes levées par les Autrichiens; ce qui ferait un double travail. Cette raison ne m'aurait point arrêté sans la première, qui met les officiers topographes sous la surveillance spéciale et la police directe du chef du dépôt de la guerre à Paris.

« J'attendrai les ordres ultérieurs de Votre Majesté. »

Eug. à Nap. Milan, 7 mai 1806.

« Sire, ainsi que j'avais eu l'honneur de le promettre à Votre Majesté par la dépêche du 3 de ce mois, j'ai l'honneur de mettre aujourd'hui sous ses yeux le rapport que j'avais demandé à l'ordonnateur Joubert.

« Ce rapport me paraît clair, précis, et me semble répondre à toutes les questions que Votre Majesté m'avait fait l'honneur de m'adresser.

« J'en excepte le chapitre des fourrages, sur lequel j'ai demandé un rapport particulier, que je me ferai un devoir de mettre incessamment sous vos yeux.

« Une seule chose, dans le rapport, me semble nécessiter de ma part une courte explication.

« Votre Majesté remarquera, peut-être, qu'il résulte du rapport de l'ordonnateur que les réquisitions qui ont été faites dans le royaume d'Italie sont d'une valeur inférieure de beaucoup à celle que j'avais d'abord annoncée.

« A cet égard j'observe, d'une part, que mes pre-

miers aperçus m'ont été fournis par M. de Brême, et que je n'ai pu les donner que comme des aperçus, puisque la commission liquidatrice n'avait pas encore commencé son travail.

« J'observe ensuite que M. Joubert n'admet comme créances que celles qui sont accompagnées de pièces comptables et que l'administration italienne, pour être juste, doit réellement tenir compte de toutes les denrées qui ont été réellement fournies par les communes et les particuliers; et c'est ici que commence le chapitre des fripons, dont quelques-uns ont déjà été mis en jugement par ordre de Votre Majesté. »

Eug. à Nap. Milan, 8 mai 1806.

« Sire, j'ai l'honneur d'adresser à Votre Majesté une lettre du général Lauriston à Votre Majesté. Il me l'envoie ouverte, parce qu'il n'a pas eu le temps de m'écrire et qu'il n'a personne pour copier.

« Le général Molitor m'écrit aussi de son côté. Il me donne les mêmes renseignements que le général Lauriston; seulement il appuie beaucoup sur l'occupation de quelques îles, entre autres celles de Liesina. Il prétend même que, si les Russes s'en rendaient maîtres, presque aucun bâtiment ne pourrait aborder, d'Ancône ou de Venise, en Dalmatie.

« Je lui ai écrit hier, suivant l'ordre de Votre Majesté, de ne point disséminer son monde et d'organiser sur-le-champ des bataillons du pays.

« Je ne puis que me louer du général Molitor, et je me plais à lui rendre justice devant Votre Majesté.

« Mes aides de camp m'envoient, par chaque

courrier, beaucoup de notes sur le pays qu'ils parcourent. Dès leur retour, ce ne sera l'affaire tout au plus que de quatre à cinq jours pour qu'ils s'y reconnaissent, classent les notes et m'en fassent chaçun un bon mémoire. Celui de Sorbier traitera particulièrement des îles et des côtes, dont je l'ai chargé spécialement. Celui de d'Anthouard ne laissera, je l'espère, rien à désirer sur l'intérieur et les débouchés du pays : il me rapportera une carte à l'appui de ces diverses reconnaissances.

« L'aide de camp Bataille, que j'avais envoyé en mission à Venise, à Palmanova, etc., est revenu; j'aurai l'honneur de vous envoyer demain le rapport de sa mission.

« J'ai été cette nuit à Bergame, avec le ministre de la guerre, pour y passer en revue le bataillon dalmate. J'ai écrit à Molitor pour compléter ce régiment. C'est une belle espèce d'hommes, mais ne sachant rien de nos exercices : les instructeurs manquent.

« Je prie Votre Majesté de me laisser ce bataillon pendant trois mois sous les mains, et j'espère qu'à cette époque il pourra être mis en ligne. Les Dalmates se plaisent beaucoup à Bergame; ils y sont aimés, parce que sous la République il y avait toujours une garnison. »

Nap. à Eug. Saint-Cloud, 9 mai 1806.

« Mon fils, ce n'est pas par l'ordonnateur que vous devez me faire passer les renseignements que je vous demande sur la manière dont a vécu mon armée d'Italie depuis le 1er vendémiaire, c'est par le mi-

nistre de la guerre; prenez des renseignements sur la nature des réquisitions qui ont été faites. Je crois être certain qu'on a requis du pain, du vin, de la viande et du sel. Prenez ces renseignements à part, indépendamment de ceux de l'ordonnateur. »

Nap. à Eug. Saint-Cloud, 9 mai 1806.

« Mon fils, je vous envoie un décret pour faire payer la solde au corps du général Marmont. Prenez de l'argent où vous voudrez; mais il faut que, quarante-huit heures après que vous aurez reçu mon décret, les fonds soient envoyés au payeur, pour que la solde soit sur-le-champ mise au courant. Je vous recommande les bataillons d'élite des 81e, 13e et 9e de ligne. Je serais bien fâché que ces braves gens, qui se sont tant distingués, souffrissent de leur solde. Faites faire un décompte particulier de ce qui leur est dû, et envoyez-leur l'argent par la voie la plus prompte. Vous leur ferez connaître l'intérêt que je leur porte pour les services qu'ils m'ont rendus, les témoignages d'amour qu'ils m'ont donnés et la bravoure qu'ils ont montrée.

« Écrivez aux chefs de bataillons de vous en envoyer un état particulier. Recommandez aux généraux qui commandent en Istrie et en Dalmatie de ne pas exposer sans fruit ces braves grenadiers, de mettre de préférence en avant les soldats des basses compagnies, et de garder ces hommes éprouvés pour des réserves. »

Nap. à Eug. Saint-Cloud, 9 mai 1806.

« Mon fils, je reçois votre revue de la cavalerie au 1er mai. Il y a bien la situation de l'infanterie,

mais je n'y vois pas la cavalerie. Il n'y est pas question non plus de la situation du 4e régiment de cuirassiers. Ainsi j'ignore la quantité de chevaux qui existe; vous ne me dites pas non plus ce qu'on a payé au corps depuis vendémiaire. J'avais accordé à tous les corps de cavalerie des fonds pour remonte; vous ne me dites point où cela en est. Faites passer une revue sévère des dépôts de cavalerie des onze régiments de l'armée de Naples et des divisions qui sont à Reggio et à Modène; je vois que ces onze régiments ont 3,000 hommes et 1,000 chevaux; veillez, je vous prie, à l'instruction de la cavalerie. »

Eug. à Nap. Milan, 10 mai 1806.

« Sire, j'ai l'honneur d'adresser à Votre Majesté l'état des besoins en argent de la division du général Marmont; elle verra qu'il ne lui est dû tout au plus que 116,000 francs. Je puis assurer à Votre Majesté que, dans huit à dix jours, ce corps d'armée sera au courant.

« Quant aux vivres de campagne, je les avais supprimées, d'après les ordres de Votre Majesté, à toute l'armée, puisque le décret n'exceptait que les divisions d'Istrie et de Dalmatie.

« J'ai écrit ce matin, en vertu de la dernière lettre de Votre Majesté, au général Marmont, pour l'autoriser à faire payer 25 centimes d'indemnités à tout son corps d'armée, en faisant même le rappel du jour où ils ont été mis sur le pied de paix.

« Par le moyen de ces 25 centimes, les soldats seront parfaitement; cependant je prie Votre Majesté,

pour que tout soit bien en règle, de vouloir donner l'ordre suivant au directeur ministre :

« *Vu la réunion du corps d'armée du général Marmont dans le Frioul, les troupes qui le composent jouiront d'une indemnité de 25 centimes par jour, et à compter de l'époque où ses troupes ont été mises sur le pied de paix.*

« Avec cet ordre, les fonds s'affecteront à cette dépense et les inspecteurs la passeront. »

Eug. à Nap. Milan, 10 mai 1806.

« Sire, j'ai l'honneur d'adresser à Votre Majesté copie du rapport que m'a fait l'officier d'état-major que j'avais envoyé à Rimini pour arrêter le bataillon la Tour d'Auvergne et le bataillon suisse; ils avaient déjà dépassé de quelques journées le territoire de mon commandement. Quant aux bataillons des corps italiens, ils avaient l'ordre de ne point dépasser le royaume; de manière que le général Pouchin a été obligé d'envoyer chercher les forçats à Rimini; nous aurions cependant bien besoin que Votre Majesté voulût nous accorder deux ou trois corps italiens, l'un après l'autre, afin que le ministre de la guerre et moi nous puissions nous occuper d'eux. J'assure à Votre Majesté que ces corps d'infanterie et de cavalerie sont délabrés, faibles et n'ayant point de 3e bataillon; nous manquons d'officiers et d'instructeurs dans les dépôts. »

Eug. à Nap. Milan, 10 mai 1806.

« Sire, je suis peiné d'être obligé d'apprendre à Votre Majesté que la maladie, en Istrie, a pris un caractère sérieux. Le général Séras m'a écrit avant-

hier ; il m'écrit encore aujourd'hui que ses malades étaient au nombre de onze cents et beaucoup de malades à la chambre; depuis huit jours, il meurt depuis seize jusqu'à vingt-cinq hommes. J'ai pris toutes les mesures en mon pouvoir; le médecin en chef de l'armée doit y être en ce moment.

« Il est parti des pharmaciens en suffisance; j'ai fait distribuer du vin et du vinaigre alternativement ; enfin, dans peu de jours, la division sera campée, et j'espère alors que cette cruelle maladie, qu'ils appellent diarrhée, cessera.

« Le général Charpentier devant revenir sous quatre jours de sa mission, il me fera un rapport détaillé sur la division en Istrie.

« J'aurai l'honneur de l'adresser aussitôt à Votre Majesté. »

Eug. à Nap. Milan, 10 mai 1806.

« Sire, j'ai l'honneur d'adresser à Votre Majesté un extrait d'un rapport venu de Capo-d'Istria qui annonce un petit engagement entre une corvette russe et la *Commacchiere*, canonnière de la marine royale italienne. Cet engagement a été tout à l'avantage de cette dernière. J'ai fait mettre cet extrait dans le journal italien.

« M. Bertin m'a proposé d'envoyer une bonne division de chaloupes canonnières pour se porter sur la corvette au premier calme et la forcer à se rendre à coups de canon. Je n'ai point fait droit à sa demande, quoique je pense que l'opération fût très-faisable. Je me suis rappelé de la réponse que m'a

faite dernièrement Votre Majesté à une semblable demande pour les frégates. »

Nap. à Eug. Saint-Cloud, 11 mai 1806.

« Mon fils, si du procès il résulte quelque chose de défavorable au préfet de Bologne, nul doute qu'il ne faille le retirer de Bologne et le placer ailleurs; mais, s'il n'est point compromis directement, je ne vois pas pourquoi il serait changé ; avec un fonctionnaire de cette importance, les scrupules d'un cardinal ne suffisent pas, et il serait dangereux qu'ils fussent des motifs suffisants pour déplacer des préfets. Il faut punir le préfet s'il est coupable ; mais, s'il est innocent, il faut qu'il reste à sa place. C'est ce que le procès éclaircira.

« Guicciardi a raison : il doit avoir la conduite des affaires de police de Venise comme celle du reste du royaume, mais il a tort de se formaliser de ce que Lagarde vous écrit. Les affaires officielles doivent passer par le canal de Guicciardi, mais les correspondances confidentielles que vous pouvez avoir ne regardent pas les ministres. Je ne trouve pas convenable votre raisonnement que Lagarde et Guicciardi se détestent. On peut se détester et correspondre; quand il s'agit de mon service, on doit mettre bas toutes les passions. Il faut donc les garder tous deux et ordonner à Lagarde de correspondre avec Guicciardi, et l'autoriser à vous écrire directement quand il aura quelque chose d'important à vous faire connaître. Tout ce que vous avez fait avant la réunion de Venise ne peut vous lier, aujourd'hui que l'État est un. La forme définitive à donner à la constitution

ne sera pas facile à trouver. Il faut partir du principe que tant que je conserverai la couronne, je veux conserver le pouvoir législatif; quand elle passera en d'autres mains, je verrai alors ce qu'il sera convenable de faire.

« Je trouve le conseil d'État assez nombreux, puisqu'il est aussi nombreux que celui de Paris, mais je ne vois point de difficultés d'augmenter les colléges, la seule chose qui puisse être faite actuellement par un statut.

« Occupez-vous sans cesse de Palmanova; rien ne m'intéresse davantage.

« J'ai reçu les plans de Lauriston sur Zara; mais je voudrais avoir un mémoire en règle qui me fît connaître pièce par pièce cette place.

« Écrivez donc aux officiers de faire leur métier et de me faire connaître la situation des places. »

Eug. à Nap. Milan. 12 mai 1806.

« Sire, enfin je puis annoncer à Votre Majesté que tous ses ordres communiqués dans ses lettres, au nombre de dix, du 6 mai, ont été expédiés. Le dernier aide de camp part à l'instant même avec les duplicata d'ordres, d'instructions, etc.

« J'ai recommandé au général Lauriston de se saisir de toutes les propriétés appartenant aux Anglais, Russes ou habitants des Sept-Iles.

« Enfin j'espère n'avoir rien oublié. En outre, de l'adjudant commandant et de deux adjoints, il aura près de lui deux de mes officiers, dont un est mon aide de camp Delacroix, qui part ce soir et qui ne reviendra que lorsque le général Lauriston le réexpédiera.

« J'écris à ce dernier de ne me le renvoyer qu'après l'entière prise de possession du pays de Raguse. »

Nap. à Eug. Saint-Cloud, 15 mai 1806.

« Mon fils, j'ai lu avec attention le mémoire de M. Joubert, d'où il résulte que les communes n'auraient rien fourni. Cependant vous m'avez parlé de 6 millions, et je dois vous avoir accordé plusieurs sommes sur les distributions mensuelles pour solder les réquisitions qui ont été faites.

« L'observation que vous faites que l'on doit solder aux communes tous les bons qui leur ont été signés, sans avoir égard à l'admission ou non du commissaire ordonnateur, est une raison mauvaise, et c'est autoriser la friponnerie et la vénalité des communes qui ne doivent jamais être mises dans le cas de couvrir les friponneries des commissaires des guerres. Faites-moi dresser un état de ce qui a été dépensé, soit du Trésor d'Italie, soit de ce que j'ai accordé du Trésor public de France, pour payer les réquisitions des communes; et toutes les pièces que l'ordonnateur n'a pas admises, non-seulement ne doivent pas être payées, mais on doit procéder contre les individus qui ont reçu pour les obliger à restituer. Après toutes les plaintes que vous m'avez portées, je suis surpris d'apprendre que ces réquisitions ne vont qu'à 200,000 ou 300,000 francs[1]. »

Nap. à Eug. Saint-Cloud,

« Mon fils, je ne vois pas d'inconvénient que vous

[1] Voir la réponse explicative du prince Eugène (lettre du 22 mai).

alliez à Capo-d'Istria. Je suis très-alarmé de ce que vous me dites, qu'il y a des dyssenteries dans ma division d'Istrie. Faites-lui passer tous les secours qu'il vous sera possible ; le riz, dans pareil cas, est une bonne nourriture.

15 mai 1806.

« Je vous envoie une lettre du général Marmont, qui me paraît inquiétante. J'ai déjà donné des ordres pour que la solde fût payée à son corps d'armée ; mais faites-lui donner quelque chose de plus, parce que, tant qu'il sera dans le Frioul, il est tout simple qu'il ait des besoins, et qu'une si grande quantité de troupes renchérisse les denrées dans ce pays. »

Le général Marmont au ministre de la guerre. Udine, 24 avril 1806. (Jointe à la lettre précédente.)

« Monseigneur, j'ai eu l'honneur de vous écrire, il y a trois jours, pour vous faire connaître avec détail notre triste situation, et vous demander d'y porter remède : elle est encore empirée ; le prince Eugène Napoléon vient de supprimer le sol d'augmentation accordé en Italie pour la viande, et les troupes ne touchent que les quinze centimes de la masse d'ordinaire comme les garnisons en France[1] ; il ne dépend pas sans doute de lui de faire autrement, car il connaît nos besoins ; mais je ne puis vous peindre la misère et les souffrances des soldats. Le pays est ruiné ; la disette se fait sentir, et nos troupes, rassemblées par ordre dans un petit espace de pays, n'ont aucune facilité pour vivre. La viande coûte ici

[1] On a vu, que d'après les ordres de l'Empereur, de la mise sur le pied de paix de l'armée d'Italie, le prince Eugène avait dû faire exiger cette mesure *provisoirement*, même pour le corps du général Marmont.

15 sols de France la livre, et augmentera encore; il y a impossibilité de se pourvoir de légumes; de manière qu'avec les deux sols accordés et toute sa solde il ne pourrait acheter une demi-livre de viande; et, comme sa solde entière ne peut être consacrée à sa nourriture, et que la viande ne peut être remplacée par les légumes, il souffre et pâtit.

« Le nombre des malades commence à augmenter, et ira toujours en croissant si les privations du soldat sont les mêmes. Nous avons aussi quelques déserteurs; c'est une chose pénible à penser que des soldats qui naguère étaient brillants de santé, de force et de désir de bien faire, déchoient rapidement, tandis qu'ils conserveraient tous ces biens, si, tant qu'ils sont accumulés comme ils le sont dans le moment, ils recevaient la viande en nature.

« Je ne crois pas devoir vous entretenir de nouveau de l'embarras que nous éprouvons pour nourrir les chevaux, et combien il serait désirable que ceux des troupes et des officiers d'état-major reçussent les fourrages en nature jusqu'au moment où, si nous ne devons pas agir en corps d'armée, les troupes seront dispersées dans les garnisons.

« Vous connaissez, Monseigneur, nos souffrances; j'ose espérer que, s'il est en votre pouvoir, vous viendrez à notre secours.

« Veuillez agréer, Monseigneur, l'hommage de mon respectueux et inviolable attachement. »

Nap. à Eug. Saint-Cloud,

« Mon fils, vous trouverez ci-joint mes observa-

tions que j'ai dictées à Aldini sur le budget de 1806; 13 mai 1806.
faites-moi connaître les vôtres. Vous verrez que j'ai accordé des fonds pour le Reno, pour le canal de Pavie et le nettoiement des lagunes de Venise. Je fais examiner par des ingénieurs français les projets que vous m'avez envoyés sur le Reno et le canal de Pavie. Faites faire les préparatifs pour commencer ces travaux. Je prends un grand intérêt à la navigation du Mincio, afin que de Venise et de Mantoue je puisse communiquer avec le Tyrol; j'ai fait des fonds pour cela; faites travailler dès cette année. J'ai laissé un fonds de réserve de 5,565,000 francs dont je ferai la distribution. J'ai augmenté la liste civile d'un million, vu l'accroissement du royaume par la réunion de Venise.

« Je n'ai pas approuvé le projet de code judiciaire que vous m'avez envoyé; j'y ai substitué celui que j'ai adopté ici. Je le fais traduire; je vous l'enverrai dans la semaine. J'ai signé une nouvelle organisation des tribunaux plus économique que celle qu'on m'a proposée.

« Si vous avez besoin des auditeurs qui étaient avec M. Dauchy, vous pouvez les garder; si vous n'en avez pas besoin, envoyez-les à Naples, et le roi s'en servira. Réitérez l'ordre positif au sieur Brossier de ne pas perdre un moment pour lever tout le pays entre l'Isonzo et le Tagliamento; ce pays m'importe aujourd'hui beaucoup plus que l'intérieur du Milanais. Il est douteux que les Autrichiens nous donnent ces cartes, et bientôt nous évacuerons ce pays sans les avoir. J'ai donné des ordres au mi-

nistre de la guerre, mais il y aura nécessairement du retard de son côté.

« Que douze heures après la réception de cette lettre tous les ingénieurs partent pour l'Isonzo ; on peut cependant en laisser deux ou trois pour le travail qui se fera avec plus de lenteur du nord du Milanais. »

Nap. à Eug. Saint-Cloud, 15 mai 1806.

« Mon fils, vous n'avez pas répondu à ma lettre du 28 avril, relative à la compagnie Maurin.

« Je ne vous ai pas demandé ce qui était dû avant le 1er janvier, mais ce qui était dû pour les quatre mois depuis lesquels le service se fait au compte du Trésor d'Italie ; faites-moi une petite note là-dessus. »

Eugène au major général. Milan, 14 mai 1806.

« J'ai reçu la lettre de Votre Altesse, et j'ai ordonné de suite que toutes vos lettres particulières fussent dirigées par le Tyrol sur Munich.

« Je n'ai rien de nouveau à dire à Votre Altesse. Le roi de Naples voyage dans ses nouveaux États. Le siége de Gaëte continue toujours. Le général Lemarois vient commander sur les côtes de l'Adriatique et se tiendra à Ancône.

« Quant à l'armée que j'ai l'honneur de commander, tout se trouve dans la même position qu'à l'époque de ma dernière lettre. Le corps du général Marmont occupe toujours le Frioul. Je l'ai renforcé du 9e régiment d'infanterie de ligne. Les nouvelles de la Dalmatie sont satisfaisantes. Le convoi de 27 bâtiments leur est arrivé le 25 avril; il leur portait une

grande quantité de biscuits, farine, poudre, boulets, etc.

« Les nouvelles de l'Istrie sont bien moins satisfaisantes : la dyssenterie fait de grands ravages dans la division du général Séras; les 13e et 60e avaient, par les dernières lettres, jusqu'à 1,400 malades, soit à l'hôpital, soit dans les casernes. J'espère cependant que ce fléau va cesser, car j'ai pris toutes les mesures en mon pouvoir : 1° la division va baraquer dans une belle situation, près Capo-d'Istria; 2° j'ai fait distribuer tous les jours vin et vinaigre; 3° j'ai envoyé le médecin en chef de l'armée, avec les officiers de santé nécessaires; 4° j'ai envoyé en duplicata, par mer et par terre, un bon approvisionnement de pharmacie; 5° et enfin, la paille étant fort rare (et même manquant) en Istrie, j'en ai fait partir de Legnago et de Mantoue 8,000 bottes.

« Je prie Votre Altesse de croire que tous les moyens humainement possibles seront mis en usage. Vous devez connaître tout l'intérêt que je porte aux soldats, et surtout aux soldats de notre Empereur et roi.

« Je vous renouvelle l'expression de tous mes sentiments, et je prie Votre Altesse de croire à leur sincérité. »

Nap. à Eug. Saint-Cloud, 16 mai 1806.

« Mon fils, mon intention est de donner 10,000 quintaux de blé au roi de Bavière; vous ferez prendre cette quantité de blé à Mantoue, et vous la ferez transporter à Vérone, où elle sera à la disposition des agents du roi de Bavière.

« J'ai donné ordre au maréchal Berthier de faire un traité avec ce prince, pour le mettre en possession de tout le Tyrol italien, à condition qu'il ne tiendra aucunes troupes et ne fera aucune fortification sur toute la ligne en deçà de Trente. »

Nap. à Eug. Saint-Cloud, 16 mai 1806.

« Mon fils, le général Lemarois doit être rendu à Ancône; je lui ai donné le commandement des troupes qui sont dans les États du pape; il est sous vos ordres. Ainsi le bataillon suisse et le bataillon du régiment de la Tour d'Auvergne, qui sont à Ancône, font partie de votre armée, et vous devez les comprendre dans vos états de situation.

« J'ai vu avec plaisir la petite affaire de la corvette la *Comacchiere*. Il faut tenir vos trois frégates toujours prêtes à partir, mais ne jamais les faire sortir, à moins que ce ne soit pour croiser à l'entrée du port de Venise, et contre des forces très-inférieures. Je ne vois pas d'inconvénient à ce que vous autorisiez la sortie d'une bonne flottille de chaloupes canonnières, pour protéger les îles d'Istrie et de Dalmatie. Si une corvette venait insulter le port de Venise, vous pourriez faire sortir deux frégates après.

« Faites-moi connaître vos moyens en chaloupes canonnières et autres petits bâtiments. Tout me porte à penser que les Russes se retireront bientôt de l'Adriatique; et je désirerais qu'une portion de ces bâtiments pût se rendre à Tarente, pour aider à la descente en Sicile. »

Nap. à Eug. Saint-Cloud,

« Mon fils, d'après le rapport que me fait le mi-

nistre Dejean, il paraît que le 3e régiment de chasseurs présente un effectif de 523 chevaux, tant en chevaux existant au corps qu'en chevaux à acheter avec les fonds qu'il a en caisse pour masse de remonte; que le 15[e] régiment en a 510; le 19[e], 515; le 23[e], 503 et le 24[e], 527; que le 4[e] régiment de cuirassiers en a 550; le 6[e], 560; le 7[e], 600, et le 8[e], 580; mais qu'une portion de ces chevaux existe en argent, jusqu'à la concurrence d'une somme de 262,000 fr., dans la caisse de ces quatre régiments de cuirassiers. Il est urgent que les régiments épuisent leurs caisses pour acheter des chevaux; cela est surtout nécessaire pour les cuirassiers, et alors ils se trouveront à une force convenable. »

16 mai 1806.

« Mon fils, je vous instruis que la cour de Pétersbourg vient de donner ordre que les bouches du Cattaro fussent remises à mes troupes. Faites mettre cette nouvelle dans les gazettes d'Italie, et informez-en le général Lauriston et le général Molitor par un courrier extraordinaire. Mon intention est que le général Lauriston commande à Cattaro et à Raguse. »

Nap. à Eug. Saint-Cloud, 16 mai 1806.

« Sire, j'ai reçu les ordres de Votre Majesté et son décret qui ordonne le payement de tout ce qui est dû au 2[e] corps de la grande armée et aux bataillons d'élite des 9[e], 13[e] et 81[e] régiments.

Eug. à Nap. Milan, 16 mai 1806.

« J'ai la certitude que ces deux derniers corps sont au courant, et j'ai fait partir ce soir 500,000 fr. en poste pour Udine. Par le moyen de cette somme et des 200,000 francs que vient de toucher le payeur

du corps d'armée du général Marmont, les troupes qui la composent seront payées, j'espère, y compris le mois de mai. Je n'ai pu prendre cette somme de 500,000 francs que sur les fonds provenant du vif-argent; il ne restera, par conséquent, que 600,000 fr. environ, qui seront nécessaires aux besoins de l'armée.

« On copie, en ce moment, les états détaillés demandés par Votre Majesté. Ces états rendront compte de toutes les sommes versées au payeur de l'armée depuis le 1er janvier. »

Eug. à Nap. Milan, 16 mai 1806.

« Sire, je m'empresse d'annoncer à Votre Majesté que des lettres de Zara, que je reçois à l'instant même, m'informent que les Russes ont attaqué l'île de Lésina. Cette île n'étant qu'à 4 milles du continent, et les ennemis ne pouvant empêcher la communication, le général Guillet s'y est porté avec trois ou quatre compagnies de renfort. Au départ du courrier, les Russes y avaient été taillés en pièces; 80 seulement ont été faits prisonniers. Voilà les nouvelles qui partent de Zara et qui paraissent certaines.

« Le général Molitor se trouve à Spalatro, d'où il m'aura sans doute expédié un courrier de suite après l'affaire. Aussitôt que je l'aurai reçu, avec quelques nouvelles officielles à cet égard, je m'empresserai d'en faire part à Votre Majesté. »

Nap. à Eug. Saint-Cloud, 17 mai 1806.

« Mon fils, j'approuve que vous ayez annulé la nomination de MM. B.... et G.... Un banqueroutier

et un homme déshonoré ne seront jamais de mon choix. »

Eug. à Nap. Milan, 17 mai 1806

« Sire, j'ai l'honneur d'adresser à Votre Majesté copie de la lettre du général Molitor, et la copie de celle de mon aide de camp Sorbier, qui s'est trouvé en mission dans les parages de Lésina. Votre Majesté y verra les détails de l'affaire qui a eu lieu dans cette île et qui est tout à fait à l'avantage des aigles de Votre Majesté.

« Je prends la liberté de lui recommander le capitaine Guiard, du 23e régiment de ligne. Il a commandé le bataillon dans la dernière campagne, et, depuis deux ans, il est sur les rangs pour le grade de chef de bataillon. Le colonel Deriot me l'a annoncé comme un excellent officier. Il paraît aussi que les deux grenadiers Chareau et Morillon se sont particulièrement distingués.

« Le général Lauriston m'écrit pour demander des obusiers et des obus; il y en a d'embarqués à Venise; mais le dernier convoi, prêt depuis quinze à seize jours, a toujours été contrarié par les vents ou les croisières. J'ai donné les ordres à M. Bertin pour les employés et le surcroît de bâtiments à envoyer en Dalmatie; ils partiront sans faute au premier vent. Les employés sont déjà embarqués depuis dix jours.

« Quant au besoin d'argent dont parle le général Molitor, j'ai déjà eu l'honneur de prévenir Votre Majesté de deux envois de 400,000 francs chacun. Les premiers 400,000 francs sont partis le 4 avril, et

sont arrivés le 10 mai à Zara (le général Molitor devait l'ignorer le 7 mai à Lésina). Le deuxième envoi de 400,000 francs est parti de Palmanova le 1er mai et devra arriver le 1er juin à Zara. Ces sommes suffiraient, d'après les états parvenus jusques et y compris une partie de juin. Dans ces sommes ne sont pas compris 400,000 francs envoyés en deux fois par l'ordonnateur en chef, ni 200,000 fr. envoyés pour les fortifications.

« J'entre dans ces détails pour prouver à Votre Majesté que je tâche de ne point oublier aucune partie du service que ses bontés m'ont confié.

« J'ai fait partir avant-hier trois officiers d'état-major pour la Dalmatie. Ils seront destinés à la division du général Lauriston, et j'ai profité de leur départ pour envoyer 60,000 francs pour la marine, dont 39,000 fr. serviront à rembourser les avances que le général Molitor lui a faites. »

Eug. à Nap. Milan, 18 mai 1806.

« Sire, je reçois à l'instant les lettres de Votre Majesté, du 15 mai.

« L'ordre vient d'être expédié pour l'adjudant commandant Brossier, qui partira demain et rappellera de suite tous les ingénieurs en ce moment dans les montagnes.

« Je me trouve avoir répondu à l'article de la lettre du général Marmont jointe à votre lettre. J'ai déjà eu l'honneur, depuis plusieurs jours, d'annoncer à Votre Majesté que je faisais payer au corps d'armée du général Marmont 10 centimes de plus qu'aux autres troupes qui n'en ont que 15; ce qui fait, pour

le corps d'armée du général Marmont, une indemnité de 25 centimes.

« Tous les fonds nécessaires à l'alignement de la solde sont partis avant-hier soir, ainsi que je l'ai annoncé. Nous commençons à sentir de nouveau le besoin d'argent.

« Sur les 2,500,000 francs que doit nous payer le Trésor italien, il n'est encore arrivé de traites, pour la solde de mai, que pour 750,000 livres, ce qui n'est que le quart du nécessaire, vu que l'on paye actuellement les fourrages aux corps avec la solde, mois à mois, d'avance.

« L'ordonnateur en chef n'a encore reçu pour mai que 160,000 francs. Il demande à grands cris de l'argent. J'y suis absolument sourd, parce que, au 1er mai, les ministres ont dû y pourvoir. »

Nap. à Eug. Saint-Cloud, 19 mai 1806.

« Mon fils, on m'assure qu'un aide de camp du général Lecchi, qui était constamment en uniforme de hussard, et qui a servi en Autriche, a été l'espion des Autrichiens dans la dernière guerre en Italie, et spécialement à la bataille de Caldiéro. »

Nap. à Eug. Saint-Cloud, 19 mai 1806.

« Mon fils, le général Lemarois doit être arrivé; j'imagine qu'il est en chemin sur Ancône, et que bientôt les Anglais n'auront plus de communication depuis les frontières du royaume de Naples jusqu'à Rimini. Le roi de Naples avait envoyé des troupes à Ancône; le bataillon de la Tour d'Auvergne y fera une augmentation.

« Écrivez au général Lemarois d'envoyer le ba-

taillon suisse à Civita-Vecchia, mais en masquant sa route, de manière qu'il n'entre dans cette place que lorsque les régiments qu'y envoie le roi de Naples y seront arrivés. »

Eug. à Nap. Milan, 20 mai 1806.

« Sire, il m'a été impossible de partir encore pour ma tournée; mais enfin, demain, je conduis la princesse Auguste à Monza, et le surlendemain je monterai en voiture.

« Votre Majesté ayant eu la bonté de m'écrire que j'aurais le bonheur de la voir à Paris à l'époque des fêtes, je prends la liberté de lui soumettre quelques questions à cet égard. Craignant de vous déplaire le moindrement, Sire, je désirerais savoir les personnes qui pourront nous accompagner dans ce voyage. Tous les grands officiers désirent en être. La princesse désirerait amener une dame italienne, ses deux dames de Munich et un chambellan ; moi, je me borne, s'il est nécessaire, à deux aides de camp. Je supplie seulement Votre Majesté de me faire pressentir ses désirs, ils seront des ordres.

« Votre Majesté voudra bien aussi me mander si je dois laisser un ministre à la tête des affaires, ou si je ferai comme à Munich, où on m'envoyait le plus pressant? Votre Majesté peut seule décider.

« Quant au commandement de l'armée, je pense qu'il sera dans l'intention de Votre Majesté que je le laisse au général Marmont, et alors je le ferai venir à Milan pendant mon absence.

« Milan n'est pas un quartier général obligatoire, mais il a le précieux avantage de recevoir très-

promptement et sans retard les ordres de Votre Majesté.

« Enfin, je fais mille excuses à Votre Majesté de lui écrire une aussi longue lettre pour des choses qui ne regardent que ma personne; mais je la supplie de voir mon excuse dans la crainte que j'ai de lui déplaire en la moindre chose. »

Eug. à Nap. Milan, 21 mai 1806.

« Sire, j'ai l'honneur d'adresser à Votre Majesté l'état de situation de son armée d'Italie ainsi que diverses revues. J'y joins un rapport du général Charpentier, particulier à l'Istrie.

« J'ai expédié en poste tout ce qui concernait la pharmacie, etc. Je leur porterai moi-même une bonne provision de bon quina. J'espère que ma présence et mes soins remonteront le moral du soldat.

« J'ai reçu, comme je partais pour Monza, les lettres de Votre Majesté du 16 mai. J'ai déjà écrit à Lauriston et Molitor pour la nouvelle du Cattaro; j'ai écrit à Bertin pour la marine, et au ministre des finances pour les dix mille quintaux de blé à remettre à Vérone au roi de Bavière. Je dis au ministre des finances, parce que je fais vendre les approvisionnements par les domaines. Cette administration est bien montée et nous tirera bon parti des denrées. Ainsi, à cette heure, tous les ordres de Votre Majesté sont exécutés ou du moins expédiés.

« Je me trouve ce soir même à répondre à la lettre de Votre Majesté sur les remontes des corps de cavalerie. Je la prie de jeter les yeux sur le cahier intitulé *Revue des troupes à cheval.* »

Eug. à Nap. Milan, 22 mai 1806.

« Sire, Votre Majesté me fait l'honneur de me demander à combien s'élèvent les sommes qu'elle m'a déjà accordées sur les contributions mensuelles pour solder les réquisitions qui ont été faites en Italie.

« J'ai l'honneur de répondre à Votre Majesté, que pour donner un à-compte aux communes il n'a jamais été accordé qu'un million sur la contribution mensuelle de brumaire dernier.

« Ce million a été réparti sur un état présenté par M. de Brême, vérifié et arrêté par l'ordonnateur Joubert. Il n'a encore été rien payé aux communes au delà de ce million.

« Ce qui reste dû sera payé, ainsi que Votre Majesté l'a ordonné, sur les quinze millions d'imposition extraordinaire; mais pour prendre les ordres de Votre Majesté sur les payements qui restent à faire, j'attends le rapport définitif de la commission liquidatrice. Ce rapport me sera soumis incessamment.

« Votre Majesté persiste à s'étonner que mes premiers aperçus aient élevé à cinq ou six millions la créance des communes de votre royaume d'Italie pour les réquisitions qui leur ont été faites.

« J'ai l'honneur de répéter à Votre Majesté qu'il est impossible de juger de la véritable valeur des réquisitions par les états de l'ordonnateur Joubert.

« L'ordonnateur ne peut et ne doit admettre dans son compte que ce qui est entré dans les magasins de l'armée, que ce qui a été livré à sa consommation.

« L'ordonnateur ne peut ni ne doit connaître tout ce qui a précédé la livraison des objets requis. Ainsi

il est et demeure étranger aux frais de transport, aux pertes que les denrées ont subies dans leur quantité depuis le point de départ des communes jusqu'à l'arrivée dans les magasins français; aux appointements que les communes ont accordés aux hommes qu'elles ont délégués, soit pour répartir les réquisitions, soit pour les recevoir, soit pour en assurer le transport.

« Cependant, Sire, ce que l'ordonnateur ne reconnaît pas n'en est pas moins une charge pour vos peuples d'Italie, et ne doit pas moins leur être remboursé.

« Il y a donc, Sire, en matière de réquisition, deux sortes de comptabilité à établir :

« 1° Celle des versements effectués dans les magasins français, et celle-là présente déjà, et avant d'être terminée, un total de 1,740,000 francs;

« 2° Celle des dépenses, pertes et autres frais relatifs à la levée des denrées requises jusqu'à leur remise aux agents français; et celle-là, qui ne peut être faite que par la commission italienne, n'est pas encore terminée, mais j'aurai l'honneur de la mettre incessamment sous les yeux de Votre Majesté. »

Nap. à Eug. Saint-Cloud, 21 mai 1806.

« Mon fils, je reçois votre lettre du 19 mai. Je suis affligé de voir que, malgré les sommes que vous avez retirées et les moyens extraordinaires que je vous ai donnés depuis le mois de janvier, vous n'ayez pas soldé le service de ces quatre mois.

« L'administration d'Italie me paraît un chaos. Je vous ai fait donner pour ces quatre mois, indé-

pendamment des contributions extraordinaires et de la contribution de Venise, les 1,600,000 francs du mois d'avril. Le ministre Dejean ne donne rien à la compagnie pour ces quatre mois, puisque c'est à vous à la payer. Il y a de grands abus dans l'administration d'Italie. Il faut prescrire à votre ordonnateur de bien arrêter la comptabilité des quatre mois, parce que je tiens ici la main à ce que rien ne soit payé pour le royaume d'Italie depuis le 1er janvier jusqu'au 1er mai, tout devant être payé par le Trésor d'Italie. »

Nap. à Eug. Saint-Cloud, 24 mai 1806.

« Mon fils, il faudrait envoyer en Dalmatie un bataillon de 800 Italiens. Envoyez-y également toutes les chaloupes canonnières, chébecs, etc., que vous avez à Venise. Vous pouvez tout faire sortir, excepté les frégates.

« J'ai lu les détails de l'affaire Lésina; je conçois très-bien que par le moyen de l'île de Brazza il est facile de porter du secours à cette île; mais je crois que le premier et le plus sûr parti est d'attaquer Raguse. Par là on se trouvera à même de reprendre Curzola, et les ennemis auront beaucoup à faire pour défendre les bouches du Cattaro. Écrivez au généraux Lauriston et Molitor que leurs lettres sont remplies de chimères; que les Russes ne sont pas en Valachie, qu'ils sont bien loin de là, et qu'ils ne pourraient y entrer, sans s'attirer toute l'Europe sur les bras; que, loin d'avoir 18,000 hommes disponibles à Corfou, ils n'en ont pas 5,000. Leurs lettres sont pleines de romans, ils n'ont rien à craindre en

Dalmatie. Ils ne sauraient avoir autour de ces îles trop de chaloupes et de petits bâtiments de toute espèce. Vos trois frégates seules, toujours tenues en rade, et prêtes à appareiller, sont suffisantes pour maintenir libre la mer de Venise.

« Envoyez en Dalmatie des pièces de fer, vous devez en être pourvu.

« J'ai fait chef de bataillon le capitaine Guiard du 23e; Chareau et Maurillon du même régiment ont été nommés membres de la Légion d'honneur.

« Pourvoyez au service de la marine, et veillez à ce qu'il ne manque pas. Vous devez être maître de toutes les îles; ayant l'arsenal, vous devez pouvoir armer tant de petits bâtiments, que les gros vaisseaux russes doivent être rendus nuls malgré leur supériorité.

« Envoyez Dandolo en Dalmatie, sa présence y fera du bien; il y inspirera de l'enthousiasme et y remettra de l'ordre. Recommandez aux généraux Lauriston et Molitor de le soutenir.

« Vous recevrez un décret que j'ai pris pour arranger l'affaire de Guastalla. »

Nap. à Eug. Saint-Cloud, 26 mai 1806.

« Mon fils, je vous envoie le rapport qui m'est fait par le ministre du Trésor public. Vous verrez qu'il a envoyé tout l'argent nécessaire; mais vous dépensez en Italie plus que le nombre des troupes que vous avez ne le comporte. Mon intention est que votre ordonnateur fasse dresser un compte, article par article, de tout ce qui a été dépensé pour le service de l'armée pendant les quatre derniers mois,

depuis janvier jusqu'au 1er mai. J'entends article par article : 1° la boulangerie; 2° les approvisionnements extraordinaires; 3° la viande; 4° les fourrages et indemnités de fourrages; 5° le chauffage et indemnité de chauffage; 6° les convois et transports militaires; 7° les hôpitaux. Vous n'avez rien dû dépenser pour l'habillement, puisque cette dépense regarde le ministre Dejean. L'artillerie et le génie n'ont pas dû vous coûter grand'chose. »

Nap. à Eug. Saint-Cloud, 26 mai 1806.

« Mon fils, je désire que vous fassiez traduire en italien la relation de la bataille de Marengo avec les planches, telle que le maréchal Berthier l'a publiée; elle pourra servir à l'instruction des élèves de l'École militaire. »

Nap. à Eug. Saint-Cloud, 26 mai 1806.

« Mon fils, je n'ai point encore reçu le mémoire de votre aide de camp sur la Dalmatie, et je suis encore sans notions sur cette province. J'ai reçu le mémoire du général du génie Poitevin, sur la position de Dernitz; cette position me paraît bonne. Il faut charger le provéditeur général de faire construire le pont sur la Celtina, vis-à-vis Sign. Il faut aussi me faire connaître la situation des routes de Zara à Knin, et de Zara à Novigrad. Il faut que le général Poitevin envoie des devis qui fassent connaître ce que coûteraient les routes de Dernitz à Zara, de Dernitz à Traw, et de Dernitz à Spalatro. Comment communiquerait-on de Dernitz à Almissa, et d'Almissa à Raguse; faudrait-il de grandes dépenses? Demandez un mémoire sur la manière

dont l'Autriche pourrait attaquer la Dalmatie.

« Je vous ai écrit de faire armer et approvisionner Zara. Le génie ne m'a envoyé aucun mémoire sur le détail des fortifications de cette place et sur les travaux à y faire. Il faut que toute la défense de la Dalmatie soit dirigée contre l'Autriche. Zara et Knin me paraissent donc les points les plus importants; Knin, comme petit fort de montagne, et Zara, comme la place la plus forte et que pourrait assiéger l'Autriche, si elle devait en assiéger une. J'ai affecté des fonds de mon Trésor d'Italie pour travailler cette année aux communications et aux chemins. Il me semble que le général Molitor ne correspond point et qu'il y a peu d'ensemble dans l'administration de la Dalmatie; faites-moi connaître quel est l'ordonnateur qui s'y trouve. »

Nap. à Eug. Saint-Cloud, 26 mai 1806.

— « Mon fils, je ne conçois rien à la conduite des sages de Bologne, je crois qu'ils sont devenus fous; je ne vois à cela qu'un moyen, c'est de les remplacer sur-le-champ. »

Eug. à Nap. Palmanova, 26 mai 1806.

« Sire, j'arrive à l'instant à Palmanova, où je m'arrête deux heures pour pouvoir adresser à Votre Majesté la lettre et le paquet du général Lauriston, que vient de m'apporter mon aide de camp Sorbier. Lauriston avait déjà reçu le duplicata de ses instructions parties par mer, et s'est mis de suite en route pour Spalatro où se trouvait le général Molitor. Lauriston m'envoie la dépêche de Sa Majesté, ouverte sous mon enveloppe, afin que je puisse prendre connaissance

des notes et des mémoires qu'il lui adresse. Je me trouve trop pressé pour cela, et je ne veux pas en retarder l'envoi à Votre Majesté.

« Je renvoie mon aide de camp Sorbier à Milan, afin qu'il travaille sans retard à la rédaction de son mémoire. J'aurai, j'espère, bientôt l'honneur de l'adresser à Votre Majesté.

« Le général Lauriston, dans ses dernières lettres, me paraît désirer beaucoup un régiment de plus. Il ne savait même pas alors que Molitor lui amenait deux régiments. Votre Majesté jugera ce qu'il sera convenable.

« Je pars à l'instant pour continuer ma route pour Capo-d'Istria. Je ne parlerai de Palmanova à Votre Majesté que mercredi soir. Je compte y passer toute cette journée-là. »

Nap. à Eug. Saint-Cloud, 27 mai 1806.

« Mon fils, j'ai lu avec attention vos états de revue. Se peut-il qu'il y ait encore dans les 53e, 106e, 13e et 60e des hommes qui ne soient pas encore habillés? J'imagine que les conscrits, s'ils n'ont pas des habits, ont au moins des culottes et des vestes d'ordonnance. Je vois que dans l'armement il manque beaucoup de fusils. Est-ce que les régiments qui sont en Istrie auraient des hommes sans fusils? Si cela était, j'imagine que vous ne dormiriez pas que mes troupes d'Istrie ne soient parfaitement armées. Vous dites qu'il est dû aux 53e, 13e, 106e et 60e, pour la solde, mais vous ne dites pas quels mois il est dû, non plus pour la masse d'habillement; du reste, les états me paraissent faits avec soin. Je les parcourrai avec

plaisir; mais il faut que dans l'état de juin on me donne des explications sur le nombre d'hommes qui sont à chaque dépôt à l'école de bataillon, sur le nombre d'hommes qui sont en habits de paysan, et sur le nombre d'hommes qui ne sont pas armés. Je me persuade que vous ne dormiriez pas si vous aviez en Istrie, en Dalmatie, même en Italie, des hommes qui ne fussent pas armés ou qui fussent encore en sareaux de toile. Il est de votre honneur que, vingt-quatre heures après leur arrivée, les conscrits aient la veste, la culotte, le chapeau; il n'y a point d'excuse, les corps doivent y pourvoir.

« Vous me dites que plusieurs régiments reçoivent leur masse d'habillement à l'armée de Naples. Il y a longtemps que j'ai défendu qu'on ne payât rien du Trésor d'Italie à l'armée de Naples. Vous ne devez payer que pour les 3[es] bataillons. Le roi de Naples doit y pourvoir pour les bataillons qu'il a dans son royaume.

« Je vois avec plaisir que vous tenez le général Charpentier en mouvement. J'espère que ses états ne sont pas des états de bureaux, mais qu'il a tout vu par lui-même : il doit toujours être en chemin. »

Nap. à Eug.
Saint-Cloud, 27 mai 1806.

« Mon fils, faites-moi connaître comment vivent les divisions de l'armée d'Italie qui sont dans le royaume de Naples. Est-ce vous qui les payez, ou est-ce le roi de Naples? Combien coûtent-elles? Vous ne me parlez pas de l'arrivée à Milan du 3[e] bataillon du 18[e] d'infanterie légère, qui a dû y être rendu le 21 mai; du 4[e] bataillon du 92[e], qui a dû y arriver le 22; du dé-

pôt du 8e de chasseurs, qui a dû y arriver également le 22; du 4e bataillon du 11e de ligne, qui a dû y arriver le 23; des 3e et 4e bataillons du 35e, qui ont dû y arriver le 24; du dépôt du 84e, qui a dû y arriver le 25, ainsi que le dépôt du 6e régiment de chasseurs. Faites-moi connaître la situation de ces 3es bataillons et dépôts à leur passage de l'Adda pour se rendre dans le Frioul. »

Nap. à Eug. Saint-Cloud, 27 mai 1806.

« Mon fils, je vois avec plaisir que le camp d'Istrie n'est qu'à une lieue de Capo-d'Istria. Par ce moyen, cette division passerait facilement sous les ordres du général Marmont. Puisqu'il n'y a point de paille, il faudrait adopter des hamacs pour l'Istrie et la Dalmatie. Le transport en serait facile de Venise; cette précaution peut seule mettre les troupes à l'abri des maladies. J'imagine qu'on a fait le camp carré et qu'on n'a pas imité le front de Boulogne qui n'est pas défendable. »

Eug. à Nap. Palmanova, 27 mai 1806.

« Sire, je suis arrivé de ma course d'Istrie à trois heures après midi, et après avoir vu tous les magasins, casernes, etc.

« J'ai l'honneur d'en rendre compte à Votre Majesté. J'ai trouvé l'hôpital de Capo dans un état réellement déplorable; je ne cherche point à peindre un tableau, mais il n'était que des morts et des mourants. On m'assurait cependant qu'il y avait un peu d'amélioration. Le général Séras se donne mille soins. Mon petit voyage a remonté le moral des hôpitaux; les médicaments ne manquent point. Les

effets de couchage, la paille, etc., sont très-rares.

« Le général Séras avait eu l'idée d'établir un hôpital secondaire à huit milles de Capo, ce qui a réussi. J'ai ordonné des hôpitaux supplémentaires dans deux maisons de campagne, de manière à n'avoir point de malades en ville.

« J'ai beaucoup grondé le médecin en chef qui se permettait devant les malades des propos faits pour les alarmer : « Ne touchez pas là, disait-il ; craignez « la contagion, etc. »

« Je suis content des deux médecins et chirurgiens que j'y ai envoyés. L'un est le fameux Vailly, qui a fait parler de lui à Constantinople; l'autre est Cimba, chirurgien-major de la garde italienne.

« J'ai visité le camp et j'ai ordonné des améliorations; il sera fini incessamment. On ne peut accuser personne de ces maladies; des précautions avaient été prises pour une division de 6,000 hommes et pour les malades qu'on peut présumer ordinairement, et non pour des malades plus nombreux. J'ai vu 1,100 malades dont 400 vont très-bien; plus de 100 pourtant sont condamnés; j'espère du mieux de jour en jour.

« J'ai visité Palmanova dans le plus grand détail : je grondais de voir les travaux si peu avancés ; le général Léry m'a démontré qu'il avait fait le possible. Il a fallu faire des outils ; on n'a rien trouvé. Nous venons de convenir de nos faits.

« Le corps de Marmont fournit 4,000 ouvriers; demain, après la revue, je pose la première pierre. Le 1er juin, tout sera en grande activité.

« J'ai monté à cheval ce matin, à deux heures, à Montfalcone, et j'ai suivi avec soin toutes les hauteurs qui vont jusqu'à... Ce sera l'objet d'un rapport particulier. »

Nap. à Eug. Saint-Cloud, 29 mai 1806.

« Mon fils, vous trouverez ci-joint l'état de situation de la caisse du payeur de l'armée d'Italie au 1er mai. Il en résulte qu'il y avait 8 millions. C'est bien plus qu'il n'est nécessaire pour pourvoir à tous vos services ; faites connaître combien de temps vous pourrez aller avec les fonds que vous avez en caisse. »

Nap. à Eug. Saint-Cloud, 30 mai 1806.

« Mon fils, vous trouverez ci-joint copie d'un décret que M. Aldini vous enverra officiellement[1]. Vous donnerez sur-le-champ des ordres pour son exécution. La grande affaire, c'est le choix du colonel ; s'il n'y a point d'Italien capable d'un commandement aussi considérable, il faut nommer alors un Français d'un mérite distingué ; vous pourrez prendre quelques officiers dans le bataillon dalmate qui est à Bergame ; vous pourrez en prendre dans les troupes italiennes et, s'il est nécessaire, dans les troupes françaises. Vous pourrez faire des chefs de bataillon de quelques bons capitaines de ma garde royale. Vous chargerez Dandolo de lever les soldats ; s'ils peuvent être de l'âge de la conscription, ce sera le meilleur ; faites-leur donner l'assurance qu'ils ne sortiront point de la Dalmatie et pays environnants. Vous sentirez aisément que mon but est d'épargner

[1] Décret relatif à la formation d'un régiment dalmate.

mes troupes, et de me servir alors des deux premiers bataillons pour occuper en force avec au moins 800 hommes ces îles, ce qui les mettra en parfaite sûreté. Les deux autres bataillons, commandés par le major, et qui se réuniront à Spalatro, pourront fort bien tenir 800 ou 900 hommes à Lésina, dans l'île de Brazza et dans celle de Curzola, quand on l'aura reprise. Quant au bataillon d'Istrie, mon intention est, dès qu'il sera formé, d'en garnir les côtes, de manière que toutes les troupes que j'ai en Istrie puissent se réunir au camp de Pobeghi, et mes troupes de Dalmatie au camp de Dernitz. »

Nap. à Eug. Saint-Cloud, 30 mai 1806.

« Mon fils, je réponds à votre lettre du 22 mai. Je ne suis point du tout de votre opinion. Il n'y a pas deux espèces de comptabilité à établir pour les réquisitions; il n'y en a qu'une, c'est-à-dire celle des versements effectués dans les magasins français; la seconde ne doit point exister. Vous devez bien croire que votre frontière n'est pas la seule où il y ait eu des réquisitions. J'en ai eu dans l'Alsace et dans le Nord. La théorie que vous établissez est fausse. Les ordonnateurs doivent veiller aux intérêts de mes peuples, comme à ceux de mon Trésor, mais ils doivent aussi démasquer les fripons et les dénoncer au ministre. Mes peuples d'Italie *sont mineurs*, et je dois, comme roi d'Italie, poursuivre ceux qui se sont fait payer abusivement des sommes pour des prétendues dépenses, faux frais, etc., ou qui ont pactisé la plupart du temps avec les communes pour en garder une partie; il est temps que ces affaires soient tirées au

clair. Dites à l'ordonnateur que je connais parfaitement le service de l'administration de la guerre.

« Les demandes faites pour l'armée d'Italie sont exagérées ; je veux payer exactement, mais je veux y porter la réforme et l'ordre qui y sont nécessaires. Quant aux 1,700,000 francs, somme à laquelle vous évaluez les réquisitions versées, j'ai fourni pareille somme de mon Trésor de France, puisque, pour les trois premiers mois de l'année, je vous ai accordé le subside d'un mois pour y être appliqué. Ayez soin que le service de ces trois mois soit payé au moyen de cette somme, car mon Trésor de France ne vous payera rien pour cela. Vous savez que le casernement, les lits militaires, les indemnités de logement, doivent être payés à mon armée par le Trésor d'Italie.

« Les hamacs dont j'ai ordonné l'envoi en Istrie et en Dalmatie, puisqu'il n'y a point de paille, ainsi que le baraquement pour ces deux provinces, doivent être aux frais de mon Trésor d'Italie ; vous recevrez un décret que j'ai pris à ce sujet. »

Eug. à Nap. Udine, 30 mai 1806.

« Sire, j'ai l'honneur de rendre compte à Votre Majesté que je suis arrivé cette nuit en cette ville, après avoir suivi et vu avec attention la ligne de l'Isonzo jusqu'à la *Chiusa di Pletz*.

« Je fais manœuvrer aujourd'hui 4 régiments du corps d'armée du général Marmont, et cette nuit je repars pour *la Ponteba*, d'où je reviendrai à Osopo.

« A mon retour à Milan, je ferai à Votre Majesté un rapport détaillé sur ma tournée.

« Les ports de Fiume et de Trieste sont définitivement fermés aux pavillons russes et anglais.

« Un officier, qui arrive de Vienne, m'annonce la marche de 12,000 Autrichiens pour reprendre Cattaro.

« J'envoie aujourd'hui un courrier en Dalmatie, et je fais part de ces diverses nouvelles au général Molitor et au général Lauriston. »

« Mon fils, j'ai prescrit différentes mesures pour les *savi* (sages) de Bologne et le curé de San Lorenzo. Je pense qu'il n'y a point d'inconvénient à renvoyer le préfet de Bologne, ou du moins le placer ailleurs, si vous le croyez nécessaire ; mais il faut le remplacer par un préfet qui ne soit point de la faction des prêtres, car il ne faut point se dissimuler que la cour de Rome cherche à agiter, et il faut un homme pour y surveiller. »

Nap. à Eug. Saint-Cloud, 31 mai 1806.

« Mon fils, vous trouverez ci-joint l'état des sommes nécessaires pour payer la solde et les masses d'un mois aux troupes françaises qui sont en Italie et dans l'Istrie et la Dalmatie ; faites-moi connaître votre opinion.

Nap. à Eug. Saint-Cloud, 31 mai 1806.

« J'attends avec impatience le budget général des dépenses. »

« Mon fils, je reçois votre lettre de Palmanova. Immédiatement après la réception de ma lettre, vous expédierez un de vos aides de camp au général Molitor pour lui faire connaître que mon intention est,

Nap. à Eug. Saint-Cloud, 3 juin 1806.

qu'immédiatement après que le général Lauriston sera arrivé à Raguse et qu'il sera maître de toute la presqu'île Sabioncello, on attaque l'île de Curzola; le détroit de Sabioncello est étroit. Cette presqu'île est donc le point principal pour nous pour la défense des îles de Lésina et de Curzola[1]. Maître de Sabioncello, vous donnerez l'ordre au général Lauriston de faire construire un fort à l'extrémité de la presqu'île, de manière que deux batteries placées là défendent le détroit de Sabioncello, et le canal qui va de Sabioncello à l'île de Lésina, et qu'un bataillon s'y trouve retranché, fortifié, approvisionné et dans le cas de se défendre longtemps. Maître de Curzola, il faut y établir des batteries et un fort pour correspondre avec les batteries et le fort de Sabioncello, de manière que, Raguse étant en notre pouvoir, il nous sera toujours facile de dégager le fort de Sabioncello s'il était sérieusement attaqué. Ce fort protége la communication avec Curzola, et alors la défense des trois îles de Lésina, Curzola et Brazza devient facile. Il faut donc qu'un ingénieur soit envoyé à Sabioncello pour faire la description de cette presqu'île, et faire connaître le point où il faut établir la redoute. Un simple coup d'œil sur la carte vous fera connaître la facilité de la défense de Raguse, étant une fois maître de Sabioncello. La légion dalmate que j'ai ordonné de lever et dont vous aurez déjà nommé les chefs pourra fournir 400 hommes dans chacune des îles de Lésina et de Curzola, et 100 hommes dans

[1] Cet ordre ne put être exécuté, le général Lauriston s'étant trouvé bloqué dans Raguse le jour même où il y était entré.

celle de Brazza, ce qui fera 900 hommes, qui, avec quelques officiers, quelques canonniers, et, s'il le faut, avec quelques compagnies françaises, peuvent mettre ces îles en état d'attendre les prompts secours qui leur seraient portés. Envoyez avec le général Lauriston quelqu'un qui ait fait la guerre des Turcs en Égypte. Il doit y avoir dans votre armée beaucoup d'officiers qui l'aient faite. Ils apprendront le peu de cas qu'on doit faire des Monténégrins.

« Les nouvelles de Corfou et de Constantinople portent que les Russes sont beaucoup affaiblis et qu'ils n'ont jamais pu avoir plus de 6,000 hommes à Corfou; cependant je ne m'oppose pas à ce que vous ordonniez au 18e régiment d'infanterie légère de se rendre à Zara, et au bataillon brescian ou à un autre bataillon de troupes italiennes de se rendre à Cherso pour prendre la défense de cette île. Alors le général Molitor aura trois régiments formant 9 bataillons. Le général Lauriston, qui formera son avant-garde, aura 2 régiments. Le général Molitor devra toujours tenir une réserve de 5 bataillons sur les 9 qu'il aura à Spalatro, Almissa, Macarska et Opus, pour, au premier événement sérieux, envoyer au secours du général Lauriston; et Lauriston aurait ainsi au moindre événement, pour défendre Raguse contre les Monténégrins et les Russes, les 6 bataillons sous ses ordres et les 5 du général Molitor, ce qui lui ferait 11 bataillons, qui, avec l'artillerie, doivent former 5,000 ou 6,000 hommes, force hors de proportion avec tout ce que l'ennemi peut lui opposer. On m'assure qu'il trouvera peu d'ar-

tillerie à Raguse, mais il se peut qu'il trouve dans cette place beaucoup de bâtiments qui, tous, ont des pièces de canon. Il doit prendre ces canons, n'importe à quelle nation appartiennent ces bâtiments, pour armer les points de la côte qu'il lui paraîtra important de fortifier.

« J'imagine que Dandolo est parti. Je compte sur son énergie, sur son activité, sa probité, pour remuer les Dalmates, organiser cette province et tirer parti des habitants, tant pour former la légion que pour défendre leur côte, si cela était nécessaire. La possession de la Dalmatie sera coûteuse à mon royaume d'Italie, dans les premiers moments, mais il finira par en tirer un grand profit. Au milieu de ces îles, les gros vaisseaux ne font rien; faites donc armer toutes les péniches, pirogues et petits bâtiments que vous pourrez réunir et envoyez-les là.

« J'ai donné l'ordre au général Barbou de se rendre à votre quartier général pour y recevoir vos instructions. Mon intention est qu'il commande les bouches du Cattaro, lesquelles me seront remises, sous les ordres du général Lauriston, qui restera à Raguse; c'est un officier qui a montré de la prudence à Hameln. »

Eug. à Nap. Monza. 3 juin 1806.

« Sire, je suis arrivé aujourd'hui à Monza. J'ai trouvé les dernières lettres de Votre Majesté; j'en ai reçu aussi en route pendant mon retour, auxquelles je n'ai point répondu encore.

« J'aurai l'honneur d'envoyer ces jours-ci les états que demande Votre Majesté. J'ai donné, ce soir, les

ordres relatifs à la marche d'un bataillon italien en Dalmatie. Je n'avais de disponible que le bataillon de chasseurs brescians; il va se mettre en route; il sera fort de 600 hommes; mais je lui enverrai dans six semaines 200 à 300 recrues que je vais faire débourrer.

« Votre Majesté me demande quel est l'ordonnateur qui est en Dalmatie; c'est M. Vanel.

« Votre Majesté a vu dans les derniers rapports de revues : 1° qu'il manquait des armes; c'est sur ce rapport que j'ai ordonné qu'il en fût distribué de Mantoue. Quant aux divisions d'Istrie et de Dalmatie, il en existe 1,000 en surplus à Capo-d'Istria, je les ai vues. Tout le monde était armé, moins 200 fusils que le général Séras allait faire échanger.

« L'ordre que j'avais donné il y a quatre mois était qu'un détachement de conscrits ne passât pas à Palmanova sans que chaque fusil fût examiné, et on en ordonnait l'échange.

« 2° Votre Majesté s'étonne que des régiments manquent d'habillement; presque tous les corps ont habillé leurs recrues en vestes et en culottes d'ordonnance. Je dis presque, car, par exemple, les 1er, 6e et 42e (faisant anciennement partie de l'armée de Naples) n'ont pas la moindre ressource, et, ce soir même, j'ai donné l'ordre que les conscrits que ces régiments avaient reçus passeront aux corps qui pourront de suite les habiller; les 101e et 52e seront en état de les prendre.

« Votre Majesté me dit : « Pourquoi envoie-t-on « de l'argent à Naples? » Mais ces trois dépôts sont sans ressources, et en voilà la raison (aussi expliquée

dans la revue). Votre Majesté sait que les corps reçoivent l'habillement en deux portions. Ces régiments ont touché la portion que nous avons le droit de payer comme la solde, et ils sont au courant pour les deux objets; mais la première année (portion payable seulement sur ordonnance du ministre directeur) manque à ces trois dépôts.

« L'année dernière, faisant partie de l'armée de Naples, le ministre envoyait tout à Naples, où on faisait payer par le payeur, ce que j'ignore; mais ce que je sais, c'est qu'on suit la même méthode et que les dépôts des 1er, 8e et 42e sont en oubli pour cette partie; pareille remarque a été faite dans la revue pour les corps de l'ancienne armée de Hollande, qui sont en arrière des autres pour l'habillement.

« 3° Votre Majesté a remarqué qu'il manquait de la solde; la revue était le 1er mai, il était dû alors. L'envoi des revues a été fait vers le 15, où j'ai mis le renvoi que je supplie Votre Majesté de voir qui porte que des fonds ont été expédiés.

« J'étonnerai peut-être Votre Majesté en lui disant que, d'après les nouveaux états du général Marmont, il est encore dû en sus des 700,000 francs qu'il m'avait assuré être suffisants et que je lui avais adressés en poste; il manque, dis-je, 400,000 francs. Je n'avais pas pu prévoir une pareille chose; je vais voir le payeur et faire ce dernier effort. »

Eug. à Nap. Monza, 4 juin 1806.

« Sire, Votre Majesté me fait l'honneur de me dire, dans les dernières dépêches dont elle m'a honoré, qu'elle arrête le versement des sommes demandées

par l'ordonnateur de l'armée d'Italie pour les quatre premiers mois de la présente année, les dépenses de ces quatre premiers mois *devant être payées par le Trésor d'Italie*.

« J'ai l'honneur d'observer à Votre Majesté qu'elle n'a jamais donné l'ordre que les dépenses des services militaires des quatre premiers mois *fussent acquittées par le Trésor d'Italie*.

« Il existe, Sire, une décision de Votre Majesté, prise en conseil général des finances, le 9 février 1806, laquelle porte :

« 1° Qu'il ne sera envoyé de France aucuns fonds pour l'armée d'Italie ;

« 2° Qu'il sera pourvu aux dépenses de l'armée d'Italie *par le moyen des contributions de guerre et autres que payera l'État vénitien*.

« 3° Que la contribution régulière et mensuelle du royaume d'Italie est acquise au Trésor impérial.

« Votre Majesté le sait, cette décision a été exécutée autant qu'elle a pu l'être.

« Tous les revenus de l'État de Venise, *provenant des contributions de guerre et autres*, ont été consacrés aux dépenses de l'armée d'Italie ; mais ces fonds ont été de beaucoup insuffisants pour acquitter toutes les dépenses, et c'est précisément leur insuffisance qui a motivé les fréquentes doléances ou sollicitations dont j'ai fatigué Votre Majesté.

« Mes recettes, dans les quatre premiers mois, y compris *les deux millions empruntés au commerce de Venise et toutes les sommes qui ont été recouvrées sur le maréchal Masséna*, se sont élevées à 10 millions de

francs environ; mes dépenses se sont élevées à 15,906,871 francs; mon déficit a donc été de 5,906,871 francs.

« Il n'a jamais été en mon pouvoir, Sire, de demander au Trésor d'Italie les moyens de combler ce déficit. Votre Majesté ne m'en a jamais donné le droit.

« Il existe bien, Sire, un décret de Votre Majesté, en date du 28 février, qui porte, art. 2 :

« L'imposition extraordinaire que nous avons or-
« donnée sur la fin de 1805, vu les circonstances de
« guerre, sera employée à solder les avances faites
« par le Trésor de notre royaume d'Italie à l'armée
« française. »

« Mais je n'ai pas cru, Sire, devoir conclure autre chose de cet article, sinon que les sommes dues aux communes de votre royaume d'Italie pour les réquisitions, au lieu d'être imputables sur le Trésor impérial, le seraient sur celui d'Italie.

« S'il existe un décret de Votre Majesté qui ordonne positivement que le Trésor d'Italie acquittera toutes les dépenses militaires des quatre premiers mois, je dois dire à Votre Majesté que ce décret ne m'a jamais été envoyé.

« Je n'ai rien à dire d'ailleurs sur ce décret. S'il existe, il sera exécuté; s'il n'existe pas encore, Votre Majesté verra, par la dernière dépêche que j'ai eu l'honneur de lui adresser en réponse aux rapports qui lui avaient été faits par M. Aldini, quelle est la véritable situation de son Trésor d'Italie pour l'an 1806, quels sont ses besoins et ses ressources.

« En attendant, Sire, j'ose solliciter votre attention sur les services administratifs de l'armée d'Italie. Votre ministre Dejean est en mesure de mettre sous les yeux de Votre Majesté un état exact de la situation de tous les services.

« Il lui sera facile de convaincre Votre Majesté que les besoins sont considérables et urgents. »

Eug. à Nap. Milan, 4 juin 1806.

« Sire, j'ai l'honneur d'adresser à Votre Majesté les deux situations qu'elle m'a demandées par sa lettre que j'ai reçue hier à mon retour.

« Je n'avais pas informé Votre Majesté du passage de ces dépôts, car, 1° j'étais absent quand ils sont passés à Pavie; 2° j'étais dans l'usage d'envoyer au ministre de la guerre le double des feuilles des mouvements de troupes.

« Le général Charpentier a vérifié lui-même toutes les revues qui sont jusqu'à présent parvenues à Votre Majesté.

« Il m'a accompagné dans ma tournée, et, dans le cours de juin, il va s'occuper de nouvelles situations détaillées, ainsi que le désire Votre Majesté. »

Eug. à Nap. Milan, 4 juin 1806.

« Sire, dans la tournée que je viens de faire, j'ai vu presque tous les corps du général Marmont, et je dois dire à Votre Majesté qu'ils sont parfaitement tenus. Leur habillement est très-vieux, mais en bon état. Il faut le voir de près pour s'assurer que ces habillements ne pourraient faire la campagne. Le maniement d'armes est bon. Les généraux et les officiers savent les manœuvres. Je me suis seulement

permis de désapprouver quelques innovations en manœuvres, bonnes ou non. J'ai pensé qu'il devait y avoir la plus grande uniformité.

« Les troupes de l'ancienne armée d'Italie sont bien en arrière des troupes qui ont formé des camps sur les côtes, et je serais bien content si Votre Majesté approuvait l'idée de rassembler chaque année 8 régiments de chaque arme, qui, moyennant les vivres de campagne, seront réunis huit à dix jours l'année. La dépense serait faible, comparativement à l'avantage et à l'instruction qui en résulteraient. Un choix du terrain peut être fait, ou sur le Tagliamento ou dans la plaine de Castiglione. Si Votre Majesté adoptait le dernier lieu, je lui proposerais d'y faire construire un camp baraqué pour 20,000 à 25,000 hommes; je ferais faire ce camp par le génie italien, et, si Votre Majesté m'y autorisait, cette dépense serait peu de chose, on pourrait planter une partie de la plaine et rendre cet endroit sain, utile et agréable. »

Eug. à Nap. Monza, 5 juin 1806.

« Sire, j'ai l'honneur d'adresser à Votre Majesté un rapport du général Séras, qui m'annonce l'entrée à Trieste de 4 vaisseaux ou grosses frégates russes. L'officier qui m'apportait ces nouvelles m'a annoncé que les Autrichiens, craignant que le général Séras, qui avait offert du secours au commandant de Trieste, n'y vînt effectivement, avaient fait placer une canonnière qui battait la route de Capo-d'Istria à Trieste.

« Mon aide de camp d'Anthouard, qui est arrivé

quelques heures après, a vu les 4 frégates russes dans la rade extérieure de Trieste, et l'on assurait à Trieste qu'on leur fermerait l'entrée du port, mais qu'on ne pouvait défendre la rade.

« D'Anthouard va mettre au net ses notes, mémoires, etc., et je prendrai la liberté de l'adresser à Votre Majesté. Il connaît maintenant parfaitement la Dalmatie, et il est dans le cas de pouvoir répondre à toutes les questions qu'il vous plaira de lui faire.

« Mon aide de camp Lacroix arrive comme je termine ma lettre. Il vient de Raguse, où il a laissé le général Lauriston avec ses troupes, maître de tout le terrain de cette république. Comme il m'en écrit dix pages, je fais faire un extrait de son rapport et je l'adresserai demain matin à Votre Majesté. »

Nap. à Eug. Saint-Cloud, 6 juin 1806.

« Mon fils, les mots font tout. J'ai ordonné la levée d'une légion dalmate ; vous pouvez y faire assurer qu'elle n'est destinée qu'à défendre le pays, cela donnera de l'assurance aux habitants. Voici un décret pour la formation du camp de Dernits; vous verrez que mon intention est de réunir les conscrits et les dépôts dans ce camp; ils y seront en bon air, s'y porteront bien et se formeront plus vite. Voici comment je conçois que le général Molitor pourrait distribuer ces troupes : il mettrait le 3e bataillon du 79e à Zara, à Sébénico, et il concentrerait les autres à Macarska, pour pouvoir aller au secours du général Lauriston, si cela était nécessaire; si les dépôts des 5e et 23e sont restés en Dalmatie, placez-

les dans le camp de Dernits; l'artillerie de réserve de campagne sera également placée dans ce camp, de manière qu'il n'y aura qu'un bataillon brescian ou un autre bataillon italien à Cherso, un bataillon à Zara, un à Sébénico, et tout le reste disponible. Faites bien comprendre au général Molitor que, pour défendre les îles de Lésina et de Curzola avec succès, il faut être maître de la presqu'île de Sabioncello; indépendamment de cela, ce général peut réunir les compagnies de grenadiers des corps qu'il laissera dans les villes, de manière qu'il ait toujours dans la main 4,000 hommes pour faire marcher au secours du général Lauriston, qui, lui-même, en ayant plus de 4,000, sera partout supérieur à l'ennemi. »

Nap. à Eug. Saint-Cloud, 6 juin 1806.

« Mon fils, je reçois votre lettre du 27 mai, de Palmanova. Il n'est pas vrai que les Russes aient 6,000 hommes aux bouches du Cattaro, ils n'en ont pas 3,000. Je ne comprends pas pourquoi le général Molitor dit, dans sa lettre du 18, qu'il a des conscrits nus; ils doivent avoir des vestes et des culottes. Quant à l'instruction, des conscrits qui ont deux mois de service se battent très-bien, mêlés avec de vieilles troupes.

« Il est dit dans la même lettre que l'ennemi a jeté 1,200 hommes dans la presqu'île de Sabioncello; il s'est donc emparé de Raguse? Cette nouvelle mériterait d'être plus développée, mais elle a besoin d'être confirmée pour que j'y ajoute foi. Du reste, ces 1,200 hommes seront obligés de s'en aller du moment qu'on aura occupé Raguse. Je ne sais pas si

le provéditeur que j'ai nommé est parti ou non. Il est bien important qu'en Dalmatie il y ait quelqu'un qui ait la confiance du pays. Le général ne peut pas suffire à tout.

« J'imagine que vous avez fait filer tout le 8e d'infanterie légère sur Zara, comme je vous l'ai ordonné. Cela sera un renfort considérable au général Molitor. Je ne sais pas non plus si la Dalmatie est organisée militairement, comme je l'ai ordonné; qui est-ce qui commande dans tous les arrondissements? Témoignez au général Molitor mon mécontentement de la faiblesse qu'il a montrée à Spalatro. Il devait faire arrêter une douzaine des principaux habitants, et, si le bourg se révoltait, y mettre le feu. Il doit réunir plus de troupes dans le midi de la Dalmatie, afin d'être à portée de soutenir le général Lauriston. Il n'y a besoin que de très-peu de forces à Zara, puisqu'il n'y a rien à craindre à présent de la part de l'Autriche. »

Nap. à Eug. Saint-Cloud, 7 juin 1806.

« Mon fils, les Russes vont évacuer Cattaro et l'Adriatique[1]. J'imagine que Lauriston se trouve déjà à Raguse; mon intention est qu'on prenne possession des bouches le plus tôt possible; vous en sentez toute l'importance. »

Eug. à Nap. Monza,

« Sire, j'ai l'honneur de mettre sous vos yeux la

[1] En donnant cette nouvelle au vice-roi, Napoléon se basait sur le traité Oubril, prêt à être signé, et que l'empereur Alexandre ne devait pas ratifier.

7 juin 1806. copie d'une lettre que Votre Majesté a daigné m'adresser il y a quelque temps.

« En exécution de cette lettre, j'ordonnai, par un décret, au payeur général de l'armée d'Italie de prendre 500,000 francs sur les fonds effectifs qui étaient dans sa caisse, et de les envoyer, en poste et sous escorte, à son préposé à Udine, lequel devait les employer exclusivement à la solde des troupes du général Marmont; mais, comme ces 500,000 francs ne pouvaient être pris que sur les fonds destinés à payer les ordonnances des deux ministres de la guerre, j'ordonnai en même temps qu'il serait pourvu au payement desdites ordonnances, et jusqu'à la concurrence de 500,000 francs, sur les fonds provenant de la vente du vif-argent.

« Sire, je donnai sans doute à ces derniers fonds une destination qu'ils ne pouvaient pas avoir; mais que Votre Majesté daigne se rappeler les termes de ce qu'elle m'avait fait l'honneur de m'écrire, et qu'elle me juge.

« Cependant le payeur de l'armée rendit compte de cette opération au ministre du Trésor, et il accompagna son rapport d'une copie de mon arrêté.

« Le ministre a répondu au payeur le 31 mai. Dans sa réponse, il a solennellement improuvé ce qui a été fait, et il a ordonné au payeur de rétablir sans délai les 500,000 francs qui avaient été empruntés en exécution de mon arrêté à l'argent provenu des mines d'Idria; le ministre a fait son devoir, et je ne dois même pas me plaindre des formes qu'il a employées.

« Ces formes m'ont cependant affligé; elles m'ont en quelque sorte compromis vis-à-vis du payeur, et peut-être eût-il été possible de les éviter en retenant les 500,000 francs sur les 786,000 francs qui sont encore dus à l'armée par le Trésor de l'Empire, pour le service du mois de mai.

« Mais ce n'est pas pour me plaindre de ce qui a été fait que je prends la liberté d'écrire aujourd'hui à Votre Majesté; personne n'apprécie mieux que moi le zèle et les sentiments du ministre du Trésor de l'Empire. J'ai voulu seulement m'excuser auprès de Votre Majesté d'avoir pris un arrêté que Votre Majesté semble avoir improuvé.

« Sire, pour exécuter l'ordre positif que j'avais reçu de vous, j'ai disposé de 500,000 francs dont je ne pouvais pas disposer, et cependant votre ordre n'est pas encore pleinement exécuté. Il s'en faut de 400,000 francs que la solde due aux troupes du général Marmont soit au courant.

« A cet égard, je dois avoir l'honneur d'observer à Votre Majesté que j'ai dû payer la solde aux troupes du général Marmont, non pas seulement à partir du jour où ces troupes ont été sous mes ordres, mais même pour les deux mois qui ont précédé leur réunion à l'armée que j'ai l'honneur de commander.

« Votre Majesté s'étonne toujours des dépenses de mon armée, et elle semble me reprocher, à moi, l'excès de ces dépenses.

« J'ose le croire, Sire, mon administration, comme général en chef, serait facilement justifiée dans votre esprit, si vos deux ministres de la guerre pou-

vaient mettre exactement sous les yeux de Sa Majesté les états qui leur sont régulièrement adressés par l'inspecteur aux revues et par l'ordonnateur en chef.

« Au moment où, sur ma demande, Votre Majesté a bien voulu m'accorder 1,600,000 francs pour acquitter toute la solde jusqu'au mois de mai, elle a dû croire que je n'aurais plus rien à lui demander.

« Mais, lorsque j'ai fait cette demande, je prie Votre Majesté de ne pas oublier que je comptais au nombre de mes ressources les 831,000 francs qui sont dans les mains de M. Bignami, et qui ne me seront versés que lorsque des *bons à ordre*, qui ont été délivrés à M. Ardant, seront revenus dans les mains du payeur, pour être rendus à M. Bignami.

« Ainsi, d'une part mes ressources ont été diminuées de 841,000 francs, et d'autre part la solde du général Marmont, que je n'avais évaluée qu'à 300,000 francs au plus, s'élèvera de fait à 1,100,000 francs.

« J'ajoute, et comme dernière considération, qu'il suit d'une lettre qui m'a été adressée le 3 mai par le ministre du Trésor de l'Empire que mes dépenses mensuelles n'ont été évaluées, à Paris, qu'à 2,900,000 francs; et qu'il résulte d'un examen plus approfondi que cette dépense s'élève : pour solde seulement, à 2,379,257 francs 35 centimes; pour le matériel des deux ministres, 1,682,879 francs 50 centimes; pour la masse d'étapes, à 50,000 francs; pour les militaires isolés, à 20,000 francs; total, 4,132,136 francs 85 centimes.

« Sire, tels sont mes besoins de tous les mois, et

je laisse à Votre Majesté à juger si mes ressources ont été portées au niveau de mes besoins.

« Sire, je me confie dans la justice de Votre Majesté; je puis sans doute me tromper quelquefois; mais, j'ose vous l'assurer, je porte à tout l'œil le plus attentif et le plus sévère; et c'est à cause de mon zèle et de mes efforts que je sollicite quelque indulgence pour mes erreurs, s'il m'arrivait d'en commettre[1]. »

Eug. à Nap. Milan, 9 juin 1806.

« Sire, j'ai l'honneur d'adresser à Votre Majesté un rapport que j'ai demandé au général Charpentier, sur la note qui avait été remise à Votre Majesté par le ministre directeur, avec un état de ce qui revenait en habillement à tous les corps de l'armée d'Italie et à ceux de l'armée de Naples.

« Le général Charpentier, qui est parti ce matin pour passer les nouvelles revues de juin, fera donner les conscrits habillés en paysans aux corps qui seront en état de les habiller; mais, pour remplir les ordres de Votre Majesté, il est bien essentiel que les draps dus soient promptement envoyés pour les conscrits que les corps reçoivent cette année. Si les conscrits arrivent avant les draps, ils ne pourront être habillés que quinze ou vingt jours après la réception de ces derniers, et, comme Votre Majesté a vu les états des magasins des corps, elle a pu juger de leur peu de ressources. »

[1] On remarquera combien cette lettre est à la fois respectueuse et ferme.

Eug. à Nap. Milan, 9 juin 1806.

« Sire, Votre Majesté me fait l'honneur de me mander qu'elle pense que le général Séras a fait faire son camp en guerre.

« J'ai reçu, Sire, votre ordre qui le portait; la lettre de Votre Majesté était du 25 mars, je l'ai reçue le 28, et mon registre d'ordre certifie que le 29 j'ai écrit au général Séras dans le même sens, en ne spécifiant d'autre changement à ceux des côtes de Boulogne que la forme qui devait être carrée pour celui que je lui ordonnais de faire en Istrie.

« Lorsque j'allai en Istrie, je m'aperçus que le camp était absolument en ligne; je m'en suis plaint fortement au général Séras; mais le camp était presque fini, je crus n'y devoir rien changer. Depuis la nouvelle lettre de Votre Majesté, j'ai ordonné au général Séras de le faire rétablir suivant les ordres de Votre Majesté et suivant les miens du 29 mars. »

Eug. à Nap. Milan, 9 juin 1806.

« Sire, je m'empresse de rendre compte à Votre Majesté que j'ai expédié, hier soir et ce matin, tous ses nouveaux ordres pour la Dalmatie. J'ai fait partir le 18e d'infanterie légère pour la Dalmatie; j'ai également ordonné au général Marmont d'y faire passer le général Delzons, qui se rendra près du général Lauriston.

« Le général Delzons a commandé le 4e léger en Égypte après Destaing. J'espère que Votre Majesté daignera approuver cette mesure. J'ai dirigé sur les îles du Quarnero le 3e des chasseurs brescians.

« Le général Molitor va recevoir l'ordre d'attaquer

Curzola. Mon aide de camp est en outre porteur d'instructions détaillées pour l'occupation de ces îles, pour les forts à établir, etc.

« J'ai autorisé le général Molitor à prélever pour les diverses dépenses 100,000 francs sur les 500,000 qu'on envoie, d'après les ordres de Votre Majesté, pour les fortifications. Ces 100,000 francs seront remplacés peu à peu.

« J'ai l'honneur d'envoyer à Votre Majesté l'état des emplacements que j'ai choisis d'après les localités. Le 79e, qui est à Macarska, a l'ordre de se porter au secours du général Lauriston, sur sa réquisition, et s'il était même sérieusement attaqué, le général Molitor peut aisément avec trois ou quatre bataillons s'y porter.

« Enfin, je crois n'avoir rien oublié des ordres de Votre Majesté. »

Nap. à Eug. Saint-Cloud, 10 juin 1806.

« Mon fils, faites placer des postes sur le chemin du Simplon et prenez toutes les mesures nécessaires pour que la communication s'y établisse par voitures, si toutefois les routes sont en bon état. »

Nap. à Eug. Saint-Cloud 10 juin 1806.

« Mon fils, il n'est pas possible de songer à détruire l'université de Padoue. Trois universités ne sont pas trop d'ailleurs pour le royaume d'Italie. Elles me paraissent seulement organisées avec trop de luxe ; mais je m'occupe d'un règlement général sur l'instruction publique en France, qui pourra être en grande partie applicable au royaume d'Italie.

« Je pense que vous devez maintenir l'université

de Padoue en n'y faisant aucune innovation. »

Nap. à Eug. Saint-Cloud, 10 juin 1806.

« Mon fils, quand j'ai dit le Trésor d'Italie, mon intention n'a pas été de désigner le ministère du Trésor d'Italie, mais les moyens extraordinaires tirés de Venise et des provinces vénitiennes. Je ne conçois pas comment votre dépense a pu se monter pour quatre mois à 15,900,000 francs, c'est-à-dire à 4 millions par mois. Vous ne vous occupez pas assez de l'administration. Tout coûte trop cher; il y a cependant des principes qui rendent les dépenses fixes; j'attends au reste l'état des dépenses des quatre premiers mois de l'année, que doit envoyer l'ordonnateur; pressez pour que je le reçoive promptement avec la justification de chaque masse. Je doute que les dépenses de l'armée, si elles ont été surveillées et faites avec ordre, aient pu passer 2,500,000 francs par mois. L'ordonnateur demande toujours plus qu'il ne faut, il n'y a point assez d'ordre. »

Nap. à Eug. Saint-Cloud, 10 juin 1806.

« Mon fils, je vois avec peine que vous ayez interverti l'ordre de la conscription, en ordonnant aux 1er, 6e et 42e de donner leurs recrues à d'autres régiments. Il est plus convenable que les 101e et 52e donnent des habits à ces régiments, et, comme j'ai ordonné qu'on envoyât d'Alexandrie des tricots pour les trois régiments, au moment de l'arrivée de ces tricots, ils rendront aux 101e et 52e ce que ces régiments leur auront prêté. Je ne conçois pas, si ces corps ont reçu la portion de la masse qui se paye comme solde, comment ils n'ont pas acheté de quoi

se faire des vestes et des culottes. Vous savez que, sur la portion de la masse qui se paye comme solde, on paye 22 francs à chaque conscrit à son arrivée; avec cet argent on peut leur donner des culottes et des vestes; faites-vous rendre compte de cet objet. »

Nap. à Eug. Saint-Cloud, 10 juin 1806.

« Mon fils, j'approuve l'idée de former un camp dans la plaine de Montechiaro, propre à contenir 12 bataillons; mon intention est que ce camp soit formé de petites baraques en briques ou en pierres sèches, afin qu'il puisse durer longtemps et que toute l'armée puisse y passer trois mois à tour de rôle pour s'instruire. Un général commandera le camp et aura sa baraque au milieu. Cela ne laissera pas que d'être une dépense assez considérable : elle devra être supportée par le royaume d'Italie. »

Nap. à Eug. Saint-Cloud, 10 juin 1806.

« Mon fils, le général Duhesme se rend de l'armée de Naples à Civita-Vecchia avec le 4e régiment italien et un régiment de dragons italiens. Mon intention est que ce général soit sous vos ordres et corresponde directement avec vous. Faites-lui passer par un officier de votre état-major mes ordres qui sont qu'il prenne possession de Civita-Vecchia; qu'il défende toute communication de cette place et de la côte avec les Anglais; qu'il arrête toutes les marchandises anglaises; qu'il arrête tous consuls ou agents anglais et négociants de cette nation, et qu'il ne souffre pas qu'aucun Anglais demeure sur toute la côte. Il fera arborer mon aigle impériale sur les tours et forts de Civita-Vecchia, en y laissant cepen-

dant les armes du pape. Il vous enverra l'état, que vous me ferez passer, de l'artillerie et des bâtiments existants, et maintiendra tout en bon état. Il nourrira bien ses troupes et les entretiendra aux dépens du pays. Il n'aura aucune correspondance avec la cour de Rome, et ne fera aucune espèce de proclamation ni d'écrit public. Il fera arrêter tout habitant du pays qui aurait des correspondances avec les Anglais, ainsi que tout individu qui leur aurait servi en qualité de vice-consul ou autres. Vous lui ferez connaître que son commandement s'étend à Ostia et aux frontières du royaume de Naples. S'il y a à Civita-Vecchia une grande quantité de poudre, il en enverra au siége de Gaëte. Il pourra aussi faire partir quelques pièces de canon pour aider au siége de cette place. »

Eug. à Nap. Milan, 10 juin 1806.

« Sire, j'ai l'honneur d'annoncer à Votre Majesté que j'ai donné contre-ordre au 18ᵉ d'infanterie légère, aussitôt que j'ai eu reçu la lettre de Menneval qui m'annonçait que c'était une erreur de chiffre, et que ce devait être le 8ᵉ d'infanterie légère. Votre Majesté ne se sera pas souvenue qu'elle m'avait donné précédemment l'ordre de faire passer ce régiment de l'Istrie en Dalmatie. Un seul de ces bataillons occupait les îles du Quarnero ; il va être relevé par le bataillon des chasseurs brescians ; en conséquence le 8ᵉ sera en entier en Dalmatie.

« Le général Molitor n'aura donc que 4 bataillons en réserve à la position de Dernits.

« Je n'ai point donné le contre-ordre pour le gé-

néral Delzons. Cet officier a bien fait la guerre en Égypte et pourra être très-utile à Lauriston.

« Je suis impatient de savoir que Sa Majesté m'approuve. »

Nap. à Eug. Saint-Cloud, 11 juin 1806.

« Mon fils, le courrier d'aujourd'hui me porte votre lettre du 6 juin. J'aurais désiré plus de détails; faites copier les lettres que Lauriston vous écrit, et envoyez-les-moi toujours, car je ne saurais avoir trop de détails sur les affaires militaires. Il est bien nécessaire qu'on prenne des renseignements à l'état-major pour distinguer le personnel qui est sous les ordres du général Lauriston de ce qui est en Dalmatie. En infanterie, les 5e et 23e de ligne doivent y être tout entiers; ils doivent être entièrement armés et faire une force de près de 5,000 hommes. Encore une fois, je m'en prends à vous, si, par les différents renseignements que je reçois, j'apprends qu'il y ait en Dalmatie, en Istrie, dans le royaume d'Italie, dans le Frioul, des soldats qui ne soient pas armés. Indépendamment de ces deux régiments, il doit y avoir en Albanie une compagnie d'artillerie française et une d'artillerie italienne. Faites-y passer une nouvelle compagnie d'artillerie italienne complétée à 100 hommes. Envoyez-y un autre chef de bataillon d'artillerie pris parmi ceux qui sont en Italie, et deux capitaines d'artillerie. Envoyez-y également un autre chef de bataillon du génie et deux autres capitaines du génie. Vous comprenez bien pourquoi j'ordonne toutes ces dispositions; c'est pour prendre possession des bouches du Cattaro.

J'ai envoyé le général de division Barbou pour prendre le commandement des bouches du Cattaro. Je vous ai fait connaître qu'il serait sous les ordres du général Lauriston. Le 23e régiment prendra possession des bouches du Cattaro. Un chef de bataillon et deux capitaines d'artillerie, un chef de bataillon et deux capitaines du génie, une compagnie d'artillerie française et une compagnie d'artillerie italienne, seront également employées aux bouches du Cattaro. Je n'ai pas besoin de vous répéter que chaque compagnie d'artillerie doit être portée à 100 hommes. Comme il y a trop de chasseurs en Dalmatie, envoyez-en un détachement aux bouches du Cattaro, surtout s'ils trouvent là des chevaux pour se monter. Pour mettre moins de retard, vous pouvez y envoyer la compagnie d'artillerie italienne qui est en Dalmatie, ainsi qu'une compagnie d'artillerie française qui est en Istrie. Vous ferez remplacer l'un et l'autre.

« Donnez ordre à Ancône qu'on envoie 10 milliers de poudre à Raguse ; mais recommandez qu'on navigue de manière à éviter les croisières russes; il faut pour cela des marins pratiques. Vous avez dans l'ancien Milanais des commandants d'armes inutiles; envoyez-en six, mais que ce soient des hommes vigoureux, au général Lauriston, qui les emploiera à Stagno et dans les différentes places des bouches; cela n'accroîtra point la dépense. Il est très-utile d'avoir des commandants d'armes français à Crémone et autres places de cette nature; il n'en faut que dans les places de guerre. Au lieu d'envoyer le

bataillon brescian à Cherso, dirigez-le sur Raguse, d'où il sera employé aussi aux bouches du Cattaro. Formez, des dépôts des quatre régiments de mon armée italienne, un bataillon que vous pourrez appeler 3e bataillon du 2e de ligne, que vous porterez à 1,000 hommes et dirigez-le sur-le-champ sur Raguse. Mon intention est d'avoir aux bouches du Cattaro un régiment français de quatre bataillons, un bataillon brescian, et le 3e bataillon du 2e de ligne. Levez des hommes en Italie pour compléter le bataillon brescian, de manière à envoyer 300 hommes de renfort pour le mettre au complet. Ces troupes réunies feront, aux bouches du Cattaro, un corps de plus de 4,000 hommes, Italiens et Français.

« Résumé : le général Lauriston est gouverneur de l'Albanie et de Raguse. Il correspondra directement avec vous. Il aura sous lui le général Barbou, qui commandera les bouches du Cattaro, deux généraux de brigade, un adjudant commandant, un chef de bataillon d'artillerie et six capitaines d'artillerie français et italiens; un chef de bataillon et quatre officiers du génie français et italiens, deux compagnies d'artillerie françaises, qui seront toujours maintenues à 100 hommes chacune, ainsi que deux compagnies d'artillerie italiennes; les 5e et 23e de ligne, que vous aurez soin de maintenir toujours avec le nombre de fusils nécessaire, le bataillon brescian, le 3e bataillon du 2e de ligne italien, 100 hommes tirés des régiments de cavalerie qui sont en Dalmatie; un vieux commissaire des guerres de première classe, entendant bien l'administration, trois

autres commissaires des guerres et deux adjoints. Ordonnez au général Lauriston d'avoir les quatre aides de camp que la loi lui accorde. Envoyez-lui les auditeurs que j'avais laissés en Italie, ils lui serviront pour l'administration et pour les missions de confiance. Vous ferez partir pour Raguse un de vos aides de camp, qui sera porteur de vos ordres et qui reviendra m'apporter la nouvelle de l'occupation des bouches du Cattaro. Voyez à prendre des mesures pour compléter le bataillon dalmate qui est à Bergame. Envoyez au général Lauriston quatre adjoints à l'état-major. Envoyez-lui aussi une compagnie de sapeurs italiens. Faites partir pour Raguse 10 milliers de poudre de Venise, en deux expéditions de 5 milliers chacune, des affûts et 4 pièces de gros calibre. Il faut se servir de bateaux tirant peu d'eau, pour pouvoir esquiver les croisières russes, et cependant assez forts pour ne pas craindre des chaloupes russes. Les chasseurs d'Orient seront sous les ordres du général Lauriston; comme il y a 18 officiers dans ce corps, il se formera en 6 compagnies, chacune de 100 hommes; elles se recruteront en Albanie : on peut avoir ainsi 600 hommes. Dirigez sur l'Albanie un chef d'ouvriers avec dix ouvriers, français ou italiens, munis de leurs outils. Donnez ordre au général Lauriston d'armer, à Raguse, quelques bâtiments pour pouvoir servir dans l'intérieur des bouches du Cattaro. Ordonnez au général Molitor de se concerter avec le général Lauriston pour reprendre l'île de Curzola; les Russes ne tenteront pas de s'y maintenir si l'on occupe l'extrémité de la presqu'île de Sabion-

cello. Enfin il est nécessaire que vous leviez en Italie des conscrits, et que vous recrutiez vos dépôts. Faites que, le plus tôt possible, vos quatre régiments italiens soient au grand complet de guerre; aucun d'eux n'est à 2,000 hommes. Recrutez également votre artillerie; l'armée italienne va bien mal: vous ne recrutez aucun homme.

« L'auditeur Abriat peut renvoyer sa femme à Paris, et lui se rendre en Albanie, où il sera utile au général Lauriston pour les affaires de justice. »

Nap. à Eug. Saint-Cloud, 11 juin 1806.

« Mon fils, envoyez les ingénieurs géographes à Raguse, pour lever la carte du pays; ils se feront aider par des ingénieurs du pays. »

Nap. à Eug. Saint-Cloud, 11 juin 1806.

« Mon fils, je vois avec peine que vous ayez retardé la communication des lettres de Lauriston; je lis tout avec intérêt pour bien connaître la situation des choses. J'espère les recevoir aujourd'hui. »

Nap. à Eug. Saint-Cloud, 11 juin 1806.

« Mon fils, je reçois l'état de l'ordonnateur. Cet état n'a pas de sens; ce n'est pas ainsi qu'on administre une armée. Selon l'ordonnateur, mon armée d'Italie aurait donc mangé 6,667,000 rations de pain pendant quatre mois, c'est-à-dire 56,000 rations par jour, sans comprendre l'Istrie et la Dalmatie. Que l'ordonnateur me justifie cet emploi dans l'armée d'Italie; vous savez très-bien qu'y compris l'Istrie et la Dalmatie je n'ai jamais eu plus de 40,000 hommes de troupes françaises en Italie; que le corps du général Marmont n'a jamais été au delà de 14,000 hommes; ce qui ferait donc 54,000 hom-

mes, mais j'ai toujours eu en Dalmatie 12,000 hommes, et en Istrie 5,000. On m'a donc fait payer pour 20,000 hommes de plus. Il faut faire faire le décompte mois par mois, corps par corps, et mettre de l'ordre dans l'administration de mon armée d'Italie. On y dilapide; c'est une vieille habitude qu'ont les garde-magasins d'Italie; il est temps enfin que cela finisse. Quant à la viande, comment est-il possible qu'on ait dépensé 3,747,000 rations? Il y a longtemps qu'on ne donne plus de viande. Pour peu que vous réfléchissiez, vous verrez que cela conduira à un résultat absurde. Je dirai la même chose pour les légumes secs, le sel, le vin, l'eau-de-vie. Qu'on me fasse le décompte des distributions, corps par corps et mois par mois. Témoignez mon mécontentement à l'ordonnateur Joubert. Je suis volé de 50 pour 100, et dans beaucoup d'objets de 70 pour 100. Qu'est-ce à dire que 1,371,000 rations de fourrages? J'aurais donc eu 12,000 chevaux, sans comprendre les troupes d'Istrie et de Dalmatie? Cela est trop fort. Vous savez très-bien que je n'ai jamais eu plus de 7,000 chevaux. C'est donc encore une dilapidation très-considérable. Puisque vous savez cela aussi bien que moi, ordonnez donc qu'on me fasse un décompte des rations par régiment et par bataillon du train. Les frais de bureaux sont aussi exagérés; 118,000 francs pour quatre mois, cela fait près de 400,000 francs pour l'année. Cette dépense serait aussi forte pour le royaume d'Italie que pour toute la France. Les estafettes étaient établies avant le 1er janvier; il ne doit donc point y avoir une dé-

pense de 49,500 francs pour les courriers. Faites-moi connaître le nom des payeurs de l'Istrie et de la Dalmatie. J'ai ordonné qu'on vous envoyât un commissaire ordonnateur sûr. Annoncez bien que tout sera pesé avec scrupule aux conseils d'administration, et que tout ordonnateur qui aurait dilapidé ou laissé dilapider sera sévèrement puni.

« Je désire que vous m'envoyiez l'état des dépenses du ministère de la guerre d'Italie, depuis le 1er janvier, masse par masse, selon le mode de comptabilité français. Si les dépenses sont appuyées sur les revues et sur la connaissance exacte du nombre d'hommes, comment se fait-il que, lorsque j'ai un si petit nombre d'hommes italiens, ils me coûtent autant d'argent ? »

Nap. à Eug. Saint-Cloud, 11 juin 1806.

« Mon fils, le 17 mai il n'y avait que 8 petites pièces de canon dans les îles de Cherso et d'Osero, et point de poudre; cependant voilà quatre mois que je suis maître de ces îles. Cela marche bien lentement; on dort, on ne prend point de mesures réelles; il ne suffit pas de donner des ordres, il faut se faire obéir. Il faut envoyer des officiers d'artillerie suivre les envois; il est cependant bien urgent d'armer les îles de Cherso et d'Osero. Le 8e d'infanterie légère a beaucoup d'hommes sans fusils; cela est bien honteux. Ne perdez pas une heure à vous faire rendre compte de cet objet. Comment est-il possible qu'on ait ainsi, dans des postes avancés, des soldats sans fusils ! les colonels, chefs de bataillon et capitaines sont bien coupables. Il n'y a pas de canonniers en Dalmatie;

envoyez-y une compagnie d'artillerie de mon royaume d'Italie, et un capitaine d'artillerie; vous n'avez point pris les mesures convenables. Envoyez un officier du génie pour réparer la forteresse de Moltemps dans l'île de Véglia. Envoyez un conseiller d'État comme provéditeur chargé de l'administration générale en Istrie. Envoyez-en un autre pour inspecter l'administration des îles de Cherso, Véglia; un autre dans le district de Zara; un autre dans le district de Sébénico, un dans le district de Spalatro, et enfin un dans le district de Macarska, pour visiter toutes les îles en détail. Ces conseillers d'État se feront rendre compte : 1° de l'administration de la justice; 2° de l'administration des affaires ecclésiastiques et des domaines nationaux; 3° de l'administration des finances et des revenus, enfin du commerce et de la navigation. Ils visiteront toutes les villes et ne reviendront que lorsque les mémoires qu'ils m'enverront seront bien complets, afin que je puisse donner une organisation à ce pays. Envoyez avant tout un provéditeur en Istrie. J'imagine que celui de Dalmatie est parti; il serait bien inconcevable qu'il ne le fût pas encore. Il faut enfin prendre des mesures pour administrer définitivement ce pays.

« Envoyez en Dalmatie un des principaux et des plus habiles juges de la cour de cassation de Milan pour voir la manière dont marche la justice.

« Faites-moi connaître si l'organisation militaire de la Dalmatie et de l'Istrie est en activité. »

Eug. à Nap. Milan,

« Sire, j'ai l'honneur de soumettre à Votre Ma-

jesté copie d'un rapport de son ministre de la guerre sur la position des régiments italiens dans le royaume de Naples. 11 juin 1805.

« Je joins également à ce rapport un état d'emplacement des troupes.

« Votre Majesté, connaissant parfaitement les troupes de son royaume d'Italie, appréciera les observations du ministre de la guerre, basées principalement sur ce que des corps neufs, qui n'ont pas encore l'esprit, l'instruction et l'administration des vieux régiments, sont ruinés de toute manière par de semblables morcellements.

« J'ai déjà eu l'honneur de témoigner à Votre Majesté combien il était douloureux pour moi de n'avoir pu encore surveiller par moi-même des troupes dont je suis en quelque sorte comptable envers Votre Majesté. »

Nap. à Eug. Saint-Cloud, 12 juin 1805.

« Mon fils, le général Lemarois doit, à l'heure qu'il est, avoir de la cavalerie, le roi de Naples lui ayant envoyé, par mon ordre, deux régiments, c'est-à-dire près de 1,000 hommes.

« Je vous ai envoyé des ordres relativement à l'occupation de Civita-Vecchia ; j'imagine que mes troupes y sont dans ce moment. Vous ordonnerez expressément qu'on occupe Ostie et les ports voisins. »

Nap. à Eug. Saint-Cloud, 12 juin 1805.

« Mon fils, faites lever les difficultés qu'il pourrait y avoir avec la princesse de Lucques à l'occasion de la Garfagnana[1]. »

[1] Le canton de Garfagnana, situé au delà des Apennins fut réuni, ainsi que le pays de Massa-Carrara, à la principauté de Lucques. La

Nap. à Eug. Saint-Cloud, 13 juin 1806.

« Mon fils, je vous ai déjà ordonné de prendre des mesures pour que les Bignami versassent au Trésor les 800,000 ou 900,000 francs qu'ils ont dans les mains; faites-leur intimer cet ordre par le grand juge, et faites donner quittance par le payeur de l'armée. C'est une faiblesse impardonnable que d'en agir autrement. Les bons viendront lorsque l'argent sera versé. *Le général Marmont dépense prodigieusement pour sa solde; cela commence à devenir extraordinaire.* J'ai ordonné qu'on fît une vérification scrupuleuse de cette comptabilité. Toutes vos évaluations de dépenses sont exagérées de 30 pour 100. 2,300,000 francs sont portés pour votre solde; il ne faut pas plus de 1,600,000 francs. Tâchez de rendre au payeur les 300,000 francs qu'il a avancés pour le corps du général Marmont. Vous pouvez les affecter sur le produit des mines d'Idria. Il ne faut point, si cela est possible, qu'ils figurent dans les 2,500,000 francs du mois de mai, parce que ces fonds ont leur destination pour les dépenses de ce mois-là, et que cela embrouillerait notre comptabilité à Paris. »

Eug. à Nap. Monza, 13 juin 1806.

« Sire, je m'empresse d'annoncer à Votre Majesté que le général Séras me rend compte que, voulant empêcher les Russes, qui avaient une forte croisière devant Capo-d'Istria, de faire quelques débarquements partiels qui auraient eu pour but de piller quelques villages de ce département, il avait disposé

princesse de Lucques, en compensation, céda Guastalla au royaume d'Italie.

ses pirogues en éclaireurs; trois de ces pirogues se trouvaient devant Muja. Dans la nuit du 3 au 4 juin, l'ennemi tenta un débarquement vers ce point et donna dans ces trois faibles embarcations; celles-ci firent un feu très-soutenu qui repoussa les Russes; mais ils se dirigèrent contre les rochers de la Punta-Rouch et atteignaient déjà le rivage, lorsque tous les habitants de Muja se portèrent en armes sur l'endroit menacé. Leur fusillade fut si vive et si bien dirigée, que les Russes, après plusieurs efforts, se décidèrent à rejoindre leurs vaisseaux et leurs frégates. On ignore le nombre de leurs tués et de leurs blessés, pas un seul n'ayant touché terre.

« J'ai chargé le préfet du département de l'Istrie de témoigner à ces braves habitants de Muja combien étaient dignes d'éloges le zèle et la conduite qu'ils ont montrés dans cette circonstance.

« Je leur ai promis de porter ces faits à la connaissance de Votre Majesté; je m'acquitte avec plaisir de ce devoir.

« Les vaisseaux et frégates russes se sont retirés de Trieste le 1er juin et sont mouillés dans la baie de Muja, mais hors de la portée de nos canons. Ils attendent sûrement un vent favorable pour s'éloigner d'une côte où ils n'ont plus d'asile. »

(Nap. à Eug. Saint-Cloud, 11 juin 1806.)

« Mon fils, il faut laisser entier le corps du général Marmont qui est rassemblé pour pouvoir agir en cas d'événement sur tous les points. Il paraît que vous avez donné l'ordre d'envoyer le 18e en Dalmatie, parce que Menneval s'était trompé en vous

écrivant; mais il vous a, le lendemain, écrit que c'était le 8e d'infanterie légère. Ma lettre du 3 vous aura fait connaître que je ne veux envoyer en Dalmatie que le bataillon brescian ou un autre bataillon de troupes italiennes. Vous verrez par l'ordre que j'ai donné que j'ai fait des dispositions inverses des vôtres; je mets les bataillons de dépôt au camp, parce qu'ils doivent être exercés et qu'il faut que toute l'administration y soit réunie. »

Nap. à Eug. Saint-Cloud, 14 juin 1806.

« Mon fils, je reçois votre état de dépenses de votre armée. L'artillerie ne doit rien coûter, parce que toutes les dépenses doivent être faites par le royaume d'Italie. Les charrois ne doivent rien coûter, puisque j'ai des chevaux aux bataillons du train. Il faut faire marcher ces chevaux; je ne conçois pas comment on demande 195,000 francs pour la viande, lorsque la viande est fournie en nature; la Dalmatie et l'Istrie ne doivent point monter jusque-là : cela ferait 26,000 à 28,000 rations par jour. Je ne sais pas pourquoi l'on a dépensé 124,000 francs pour première portion de la masse d'habillement. Cette masse n'a rien de commun avec les dépenses d'Italie, puisqu'elle est payée par le ministre. Je ne conçois pas davantage pourquoi l'on paye 100,000 francs pour les transports, c'est une somme aussi forte que pour tout l'intérieur de la France. 25,000 francs pour frais généraux d'administration est une somme aussi forte que pour toute la France. 30,000 francs pour frais d'administration extérieure sont trop, avec les réductions que comportent ces articles, ainsi que celui

des fonds de réserve; les 1,500,000 francs doivent donc être réduits à 1,200,000 francs. Pourquoi tant de frais de courriers, tant de frais de tournées? Il n'en coûte pas davantage en France. Personne ne doit envoyer de courriers à Paris, puisqu'il y a des estafettes. Je fais vérifier l'état de la solde qui me paraît très-considérable. »

Nap. à Eug. Saint-Cloud, 14 juin 1806.

« Mon fils, je n'ai aucun détail sur votre tournée en Istrie, à Palmanova, sur les bords de l'Isonzo. Je ne reçois pas non plus les mémoires de vos aides de camp sur la Dalmatie, de manière que je ne sais pas ce que c'est que Zara, Knin, Spalatro, etc. Ils dorment donc, ou ils n'ont rien vu, car je n'ai vu aucun rapport; cependant vous en avez un qui est officier du génie et l'autre d'artillerie. »

Nap. à Eug. Saint-Cloud, 15 juin 1806.

« Mon fils, je reçois votre lettre par laquelle je vois que vous avez donné contre-ordre au 18e; ainsi, tout me paraît marcher comme je l'ai désiré. »

Eug. à Nap. Milan, 16 juin 1806.

« Sire, j'ai l'honneur d'adresser à Votre Majesté le rapport de mon aide de camp, le colonel Sorbier, sur sa mission en Istrie et en Dalmatie. Je l'avais chargé principalement de la reconnaissance des îles et des côtés. Il a fini son mémoire cette nuit, et est reparti de suite pour une autre mission (Civita-Vecchia).

« Mes aides de camp ont beaucoup couru depuis six à huit mois. Je crains de commettre une indiscrétion en priant Votre Majesté de m'en donner un

ou deux de plus. Mais je suis souvent resté, depuis quatre mois, avec un seul aide de camp. S'il plaisait à Votre Majesté de m'en augmenter le nombre, j'oserais lui demander : 1° le chef de bataillon Hersan; c'est un bon et brave officier, qui a été blessé à l'affaire de Castelfranco; je n'ai pas encore d'officier d'infanterie près de moi.

« 2° M. de Monaco, déjà aide de camp du général Grouchy, m'a demandé depuis un an d'être rapproché de moi; il a cinq ou six coups de sabre et une balle dans l'épaule; il est très-brave, porte un ancien nom et a reçu une belle éducation.

« Votre Majesté fera ce qu'elle croira le plus convenable; si ma demande est indiscrète, elle voudra bien me le pardonner. »

Eug. à Nap. Milan, 16 juin 1806.

« Sire, j'ai reçu hier les six lettres de Votre Majesté du 10 juin; j'ai reçu ce matin ses cinq lettres du 11 du même mois. J'y ai vu avec peine que Votre Majesté soupçonnait que ses ordres n'étaient pas exécutés. Dès le départ des premières troupes en Istrie et en Dalmatie, j'y avais envoyé des fusils de rechange, savoir : en Istrie, 1,000; en Dalmatie, 1,500. 1,000 sont en charge à Venise, et n'attendent qu'un bon vent, ce qui fera 2,500 en Dalmatie.

« Il est de toute fausseté que des soldats aient été sans fusils pendant vingt-quatre heures. Aucun conscrit n'a passé à Palmanova sans être visité, son fusil échangé quand il a été mauvais, etc.

« Je prends la liberté de joindre, à l'appui de cette vérité, un rapport que j'ai demandé à Charpentier.

Je lui en ai aussi demandé un sur les dépôts des 1er d'infanterie légère, 6e et 4e de ligne. Votre Majesté verra qu'ils sont maintenant en bon état et qu'il n'y a eu besoin d'aucun changement. J'expédierai cette nuit tous les ordres pour les généraux Lauriston et Molitor; un officier de l'état-major partira demain à la pointe du jour.

« Je fais partir de Venise tout ce qu'on pourra en bâtiments légers armés en guerre; je fais former une division, formée de 4 canonnières, de 8 à 10 autres petits bâtiments, spécialement destinés pour Raguse. Ils ont l'ordre de ne doubler Sabioncello que quand le détroit sera armé. Ces bâtiments auront pour lest quelques grosses pièces en fer et leurs projectiles.

« J'espère que le tout sera utile au général Lauriston, lors de l'occupation de Cattaro.

« Je joins ici les réponses d'exécution aux ordres de Votre Majesté. »

Eug. à Nap.
Milan,
13 juin 1806.

« Sire, je reçois à l'instant la dépêche de Votre Majesté, en date du 11 de ce mois. J'ai tout de suite écrit à l'ordonnateur, en lui faisant connaître le mécontentement de Votre Majesté. Je lui ai donné l'ordre de me présenter, sans délai et dans le plus grand détail, tous les éclaircissements que Votre Majesté désire.

« J'aurais pu, Sire, vous donner moi-même quelques-uns de ces éclaircissements; mais j'ai mieux aimé répondre à tout en une seule fois, et j'aurai l'honneur de le faire incessamment.

« Votre Majesté me demande les noms des payeurs de l'Istrie et de la Dalmatie.

« Celui de la Dalmatie se nomme Chailan, et celui de l'Istrie, Bouche.

« Je demande aujourd'hui, Sire, à votre ministre de la guerre du royaume d'Italie l'état des dépenses de son ministère depuis le 1er janvier, masse par masse et selon le mode de comptabilité française.

« Aussitôt que le ministre aura satisfait à ma demande, je m'empresserai de mettre son travail sous les yeux de Votre Majesté. »

Nap. à Eug. Saint-Cloud, 18 juin 1806.

« Mon fils, j'approuve votre idée de réparer la citadelle de Montfalcone; donnez ordre au commandant du génie d'en faire dresser le plan; mais je ne veux pas que cela puisse coûter plus de 1,200,000 fr., ou au plus 2,000,000. Je n'ai jamais entendu faire d'Osopo un seul fort. Je veux y dépenser 3,000,000, mais il faut que le projet soit conçu de manière que 600 hommes puissent défendre cette place, et qu'elle puisse contenir 4 à 5,000 hommes. Je suis fâché que le général du génie ne m'en ait pas encore envoyé les plans; je suis étonné qu'on y travaille, car j'avais demandé qu'avant tout on m'en soumît les projets et qu'on m'envoyât les devis.

« J'approuve vos idées, dont j'attends les plans. »

Nap. à Eug. Saint-Cloud, 18 juin 1806.

« Mon fils, je reçois votre lettre du 12 juin. Je suis bien aise que les (*savi*) sages de Bologne[1] soient

[1] Les *Savi* ou Sages de Bologne formaient la municipalité de cette ville et semblaient vouloir faire de l'opposition.

revenus de leurs sottises. J'apprends aussi avec plaisir que Dandolo est enfin parti pour la Dalmatie. Quant à Lagarde, je ne sais ce qu'il veut. Il est placé à Venise, qu'il y reste. C'est un homme d'un caractère inconstant, et qui ne considère que ses intérêts sans considérer le bien de la chose. »

Eug. à Nap. Milan, 19 juin 1806.

« Sire, j'ai l'honneur d'adresser à Votre Majesté le rapport et le plan du général Chasseloup, sur la place de Peschiera.

« Ce général m'a exposé le tort que lui faisait le manque de fonds pour les travaux des places de l'ancien royaume d'Italie. Je lui ai demandé un rapport général de ses dépenses, avec l'état où se trouvent les travaux en ce moment.

« Je m'empresserai d'adresser le tout à Votre Majesté. »

Eug. à Nap. Monza, 19 juin 1806.

« En vertu du décret de Votre Majesté qui autorise la vente du duché de Guastalla, j'ai nommé M. Lamberti, préfet du Crostolo, pour commissaire de la remise qu'on nous fera de cette principauté.

« Le colonel général Junot a nommé de son côté M. le général Poujis. M. Nardon, administrateur préfet, me prévient qu'il n'a pas encore reçu officiellement le décret ni les instructions nécessaires.

« Comme, en vertu du décret, la remise de cette principauté doit avoir lieu le 1er juillet, je prie Votre Majesté de vouloir bien ordonner que M. Nardon soit autorisé pour cette remise avant le 1er juillet. »

Nap. à Eug. Saint-Cloud, 20 juin 1806.

« Mon fils, par l'article 2 de mon décret du 26 avril, relatif à la dotation des duchés érigés dans mon royaume d'Italie, mon Trésor d'Italie doit payer 30 millions en trois cents bons de la caisse d'amortissement de 100,000 francs chacun, portant intérêt à dater du 1er juillet 1806. Voyez à faire faire ces bons de manière qu'ils ne puissent pas être contrefaits. Tous les trois cents seront timbrés d'un seul numéro. La première série de soixante sera payée en 1807, savoir : les cinq premiers en janvier, les cinq seconds en février, et ainsi de suite. »

Nap. à Eug. Saint-Cloud, 20 juin 1806.

« Mon fils, j'ai reçu votre lettre du 14 juin, avec les mémoires de d'Anthouard. Je me réserve de les lire avec attention. Je lirai avec un égal intérêt le mémoire de l'officier du génie que j'attends avec la carte de la Bosnie.

« Faites passer la lettre ci-jointe au général Lauriston. »

Nap. à Eug. Saint-Cloud, 20 juin 1806.

« Mon fils, je ne sais point si, dans le décret relatif aux dépenses de l'armée d'Italie, pendant les quatre premiers mois de 1806, on a mis les finances du royaume d'Italie; si cela est, c'est une erreur : on entend ces ressources du pays de Venise, et les secours extraordinaires qui vous ont été accordés pour cet effet. Il faut donc que les recettes et dépenses de tout l'extraordinaire pour ces quatre mois soient bien réglées, mais je n'entends pas en faire porter la charge à mon Trésor d'Italie. »

« Mon fils, je désire que vous me fassiez faire une description de tous les bâtiments dont se sert la marine vénitienne, tels que pirogues, chebecs, canonnières, bombardières, etc., afin que j'aie une idée de ces bâtiments.

Nap. à Eug. Saint-Cloud, 20 juin 1806.

« *P. S.* Si les renseignements contenus dans la note suivante sont vrais, comment des pirogues ont-elles pu aller en Dalmatie?

« *Pirogue.* Bateau plat de 20 à 24 pieds de long, 6 pieds de large, tire 6 pouces d'eau, n'a point de gouvernail; elle est nagée par 4 avirons et armée de 7 hommes dont 4 nageurs, 2 canonniers, 1 patron.

« Elles n'avaient point de voiles; on leur en a donné récemment pour se rendre en Istrie.

« Ces bâtiments, jusque-là, n'avaient servi que dans les lagunes. Ce sont à proprement parler des batteries flottantes. Ils sont équipés de soldats dalmates et n'ont pas de matelots, parce qu'il n'y a pas de manœuvres autres que celles de l'artillerie. »

« Mon fils, à votre lettre du 13 juin était jointe une note des lieux appartenant aux comtés de Goritzia et de Gradisca, sur la rive droite de l'Isonzo, et qui sont de la dénomination de l'Autriche; faites mettre dans ces différents endroits des garnisons françaises; incorporez-les dans les départements; faites-leur payer des contributions. La république de Venise a dû avoir des droits sur tous ces biens; ne faites cependant l'incorporation parfaite que des endroits enclavés. Quant à ceux qui bordent l'Isonzo, il sera,

Nap. à Eug. Saint-Cloud, 20 juin 1806.

je crois, difficile que l'empereur consente à les abandonner, puisque cela n'a pas été mis dans le traité. Quant aux autres, cela sera plus facile surtout en y mettant sur-le-champ des troupes françaises, et en ayant soin de n'y pas laisser entrer des troupes autrichiennes. »

Nap. à Eug. Saint-Cloud, 21 juin 1806.

« Mon fils, il faut imprimer peu. On a imprimé le décret sur la cession de Guastalla; je ne l'avais pas publié, parce que je ne l'avais pas jugé nécessaire. On a de même imprimé inutilement la proclamation du général Lauriston; en attendant, le moins que vous pourrez faire imprimer sera le mieux. »

Nap. à Eug. Saint-Cloud, 21 juin 1806.

« Mon fils, je vous envoie une lettre du général Duhesme; l'arrivée de votre aide de camp le tirera d'embarras. Il faut qu'il prenne possession d'Ostie; cela est extrêmement important, afin d'empêcher toute marchandise anglaise d'entrer dans le Tibre. Donnez ordre qu'on confisque à Ancône et à Civita-Vecchia toutes les marchandises anglaises. Il faut beaucoup plus surveiller la partie de la côte de Civita-Vecchia à Gaëte, que celle de Civita-Vecchia à Orbitello.

« Je vous ai fait connaître que les généraux Lemarois et Duhesme doivent faire nourrir leurs troupes par le pape et par les revenus du pays.

« Donnez aussi l'ordre qu'on arrête partout les agents anglais et les anciens agents napolitains. »

Nap. à Eug. Saint-Cloud.

« Mon fils, le 7e régiment de dragons français,

21 juin 1806.

les dragons de la reine, la légion hanovrienne, le 4e régiment de ligne italien, les hulans polonais, les chasseurs royaux et le 30e régiment de dragons français ont quitté l'armée de Naples pour entrer dans le royaume d'Italie. Voici quelles sont mes intentions à l'égard de ces régiments : Vous laisserez la légion hanovrienne à cheval, le 4e régiment de ligne italien et les hulans polonais sous les ordres du général Duhesme, pour occuper la côte d'Ostie et de Civita-Vecchia; s'il n'a point d'artillerie, vous lui enverrez une compagnie de canonniers italiens que vous compléterez à 100 hommes; vous laisserez les 7e et 30e régiments de dragons à Ancône, et vous ferez revenir dans le royaume d'Italie les dragons de la reine et les chasseurs royaux; vous placerez ces régiments dans un lieu où ils puissent se réorganiser, et où vous puissiez veiller à leur instruction.

« Le roi de Naples a gardé les dragons Napoléon, probablement parce qu'il les a jugés les plus instruits.

« Je ne réponds point à votre lettre du 14 juin, relative aux prévenus dans l'affaire de Bologne. On doit poursuivre tous ceux qu'il y a à poursuivre. »

« Sire, j'ai l'honneur d'adresser à Votre Majesté diverses lettres du général Molitor et du général Lauriston. Celles du général Lauriston sont des 5 et 6 juin. Votre Majesté y verra qu'il a eu encore quelques escarmouches avec les Monténégrins et les Russes, mais que ces derniers ne se sont point compromis. Il paraissait désirer beaucoup le restant des

deux régiments qui lui sont destinés, et, comme me l'explique le général Molitor, le vent seul a pu empêcher l'exécution de mes ordres à cet égard.

« Le général Lauriston désire même avoir un régiment de plus; son désir sera accompli par les derniers ordres de Votre Majesté, et qui ont été exécutés par le départ des chasseurs brescians, qui se trouvent en ce moment à la hauteur d'Udine, et par la formation d'un 3e bataillon au 2e régiment italien, pris dans les différents dépôts de cette armée.

« Le ministre s'occupe en ce moment à choisir les officiers et sous-officiers à nommer; il n'y en avait pas suffisamment pour ce bataillon; j'espère que sous peu de jours je pourrai en annoncer le départ à Votre Majesté.

« Le général Lauriston n'avait pu encore recevoir mon aide de camp, qui lui portait ma lettre dans laquelle je lui expliquais la manière dont serait rendu Cattaro.

« Le général Bellegarde et les Autrichiens doivent s'embarquer la semaine prochaine à Trieste. J'écris au général Marmont d'envoyer un officier pour les presser et ne souffrir aucun retard.

« J'écris également au général Molitor, afin que dans le cas où ils relâcheraient dans un port de la Dalmatie, il les fit remettre à la voile de suite.

« Je vais écrire au général Lauriston pour l'inviter à ne pas tant ménager les caisses de Raguse, et de ménager plutôt l'argent que j'envoie en Dalmatie.

« Votre Majesté verra que le général Molitor me demande avec instance de l'argent; il a besoin d'une

somme très-forte pour son administration, et la fin de mai est encore due à une partie de ses troupes. Depuis la date de sa lettre, je ne lui ai envoyé que 200,000 livres, parce que la caisse du payeur était à sec; mais le payeur vient de recevoir, depuis deux jours, de nouveaux fonds du ministre du Trésor, et, comme je viens de faire exécuter les derniers ordres de Votre Majesté, c'est-à-dire de remplacer les 500,000 fr. envoyés au corps du général Marmont pour une pareille somme prise sur le produit des mines d'Idria, je me trouve en mesure de pouvoir envoyer 4 à 500,000 francs en Dalmatie, ce qui alignera la solde jusqu'au 31 juillet; cet argent partira demain soir de Milan, en poste, pour rejoindre le bataillon brescian, qui l'escortera jusqu'à Zara. J'ai l'honneur d'envoyer à Votre Majesté copie d'une lettre du général Molitor. »

« Mon fils, je vous ai écrit l'année passée de faire placer sur les champs de bataille de Rivoli et d'Arcole de petits monuments; faites-en mettre de pareils au Tagliamento, à Lodi, à Castiglione et près Saint-Georges. »

Nap. à Eug. Saint-Cloud, 22 juin 1806.

« Mon fils, je reçois vos lettres du 16 juin. Il est de fait qu'il y a beaucoup de conscrits en Dalmatie qui ne sont pas armés. Des lettres d'officiers qui sont dans le pays le disent; cependant il serait possible que ce fût par un mauvais esprit. »

Nap. à Eug. Saint-Cloud, 22 juin 1806.

« Mon fils, il ne peut être rien payé des dépenses

Nap. à Eug. Saint-Cloud,

25 juin 1806. des quatre premiers mois de l'année que sur les fonds extraordinaires provenant de l'État de Venise et sur les recettes extraordinaires. Du moment que l'ordonnateur aura fait un mémoire raisonné pour faire connaître que ces dépenses sont en proportion du nombre d'hommes, et qu'il n'y a rien d'exagéré, on fera de nouveaux fonds s'il le faut, mais il est nécessaire que cela soit fait à part, et que ces comptes n'entrent point à la trésorerie en bloc, sans quoi il y aurait confusion dans la comptabilité. »

Nap à Eug. Saint-Cloud, 25 juin 1806.

« Mon fils, je reçois votre lettre du 18 juin. Il me semble que les estafettes sont bien lentes à venir de Milan à Paris; mettez désormais sur vos lettres l'heure du départ, afin que je voie combien elles restent de temps en route.

« Je vous envoie une lettre du général Duhesme, du 15 juin. Vous lui donnerez des ordres sur tous ces objets. C'est avec vous qu'il doit correspondre désormais. »

Nap. à Eug. Saint-Cloud, 24 juin 1806.

« Mon fils, continuez à m'envoyer les lettres de l'archevêque de Silistrie, envoyé de Rome à Dresde; on en a trouvé ici le chiffre, de manière qu'on les lit ici comme une écriture courante, mais il faudrait les laisser continuer leur route en les copiant exactement. »

Eug. à Nap. Monza, 24 juin 1806.

« Sire, j'ai reçu cette nuit un courrier du général Molitor avec des dépêches du général Lauriston; ce matin est arrivé le sous-lieutenant Méjan, avec

de nouvelles dépêches du général Lauriston.

« J'adresse copie de ses diverses lettres à Votre Majesté; et j'y joins copie d'une que j'écris au général Molitor, et qui partira cette nuit. J'ai écrit au général Lauriston dans le même sens.

« Les Autrichiens sont arrivés sans doute à Cattaro. J'avais déjà mandé au général Lauriston de se mettre en mesure de faire mettre les forts en état de défense avant d'y entrer. Comme il n'aura pas, avant trois semaines ou un mois, les deux bataillons italiens, puisque les chasseurs brescians sont aujourd'hui vers Udine ou Trieste, j'ai cru bien faire de lui ordonner de prendre tout le 23[e] avec un bon bataillon du 5[e], l'autre partie du 5[e] resterait à Raguse; mais, comme ce point pourrait être attaqué et qu'il est bien essentiel que la communication de la Dalmatie avec Cattaro ne puisse être coupée, j'écris, ainsi que le verra Votre Majesté, au général Molitor d'envoyer un fort bataillon à Stagno et à Raguse. Lorsque les 2[es] bataillons italiens seront arrivés à Cattaro, tout le 5[e] restera à Raguse, et le bataillon prêté par le général Molitor lui rentrera. Je serais bien heureux si Votre Majesté approuvait ces mesures. »

Eug. à Nap. Monza, 24 juin 1806.

« Sire, j'ai l'honneur d'adresser à Votre Majesté l'état de l'artillerie et des munitions de marine et de terre existant à Civita-Vecchia.

« Mon aide de camp, le colonel Sorbier, est arrivé ce matin et m'a apporté des lettres du général Duhesme. Ce général m'annonce avoir déjà écrit à Votre Majesté; mais il me prévient qu'étant sous mes

ordres il va correspondre avec moi. Il n'avait encore avec lui que le 4e régiment italien et les hulans polonais; le 2e ne lui était même pas annoncé; le bataillon de la Tour-d'Auvergne était à trois et quatre journées de Civita-Vecchia.

« J'aurai l'honneur, dans une lettre subséquente, de rendre compte à Votre Majesté de l'ordre que j'ai donné pour le placement de ses troupes.

« Mon aide de camp Sorbier me rend compte que la solde est due aux troupes italiennes depuis trois ou quatre mois, qu'elles n'ont rien reçu à l'armée de Naples, et que Sa Majesté le roi de Naples ne convenait de les payer que du 1er juin jusqu'au jour de leur entrée dans le pays romain, ce qui ne serait pas même un prêt complet.

« Le ministre de la guerre ayant reçu des demandes pressantes de fonds pour ces corps, j'ai demandé au ministre un rapport détaillé, et j'aurai l'honneur de le mettre sous les yeux de Votre Majesté.

« Le colonel Sorbier était chargé de prier M. Alquier de correspondre avec moi pour les affaires des divisions françaises. M. Alquier a répondu qu'il en demanderait l'agrément à M. de Talleyrand. Je n'ai pas besoin de dire à Votre Majesté que je n'avais à cet égard aucun but diplomatique, mais seulement le vif désir de connaître la conduite de mes divisions afin d'empêcher toute dilapidation et faire respecter le nom et l'habit français, tant par ceux mêmes qui le portent, que par toute l'étendue du commandement que Votre Majesté a eu la bonté de me confier.

« Ci-joint également un état d'Ancône, que je viens de recevoir du général Lemarois. »

Nap. à Eug. Saint-Cloud, 24 juin 1806.

« Mon fils, faites-moi connaître combien il est arrivé en Italie des recrues venant de Strasbourg. Quel jour chaque convoi est arrivé, le nombre des conscrits qui sont habillés et de ceux qui ne le sont pas; combien ils ont reçu de paires de souliers en route. »

Nap. à Eug. Saint-Cloud, 25 juin 1806.

« Mon fils, j'ai lu votre longue lettre relative aux bons de M. Bignami. Toutes les raisons que donne M. Bignami sont mauvaises. Il sait bien qu'Ardant est un fripon et que les bons ont été volés. Le Trésor auquel ils appartiennent en réclame le payement, la justice les annule; ils sont couverts par des contre-bons du Trésor. Il n'y a pas de doute que M. Bignami doit payer. Quant à la raison que M. Ardant est un fripon et qu'il conserve les bons qu'on devrait lui faire rendre : M. Ardant est en fuite, et on ne le trouve pas. Je suis fâché que mes ministres et les négociants soient assez peu éclairés pour croire que M. Bignami a raison; quand il perdrait son crédit, il l'a mérité : un bon négociant ne fait jamais d'affaires suspectes. Le grand juge doit dire que M. Ardant est en fuite et qu'il est poursuivi ; que, quand même les bons arriveraient, si M. Bignami les payait, il me repondrait de la somme. Ne croyez pas que M. Bignami soit innocent de tout cela. Il savait bien ce qu'il faisait; en un mot, la question se réduit à ceci : Un nommé Ardant, homme sans crédit sur la place,

aventurier, a volé 800,000 francs au Trésor; il les a portés chez un négociant quelconque; il est en fuite; on le cherche sans pouvoir le trouver; ses billets sont nuls, et le trésorier prend son argent où il le trouve. »

Nap. à Eug. Saint-Cloud, 25 juin 1806.

« Mon fils, puisque vous avez procédé à la prise de possession de la principauté de Guastalla, il est convenable que vous envoyiez des ordres à Marescalchi pour le payement des premiers 1,500,000 francs et pour le versement des obligations portant intérêt à 5 pour 100 pour le reste. Il faut que les 30,000 ou 40,000 francs de bien allodiaux qui restent à la principauté soient laissés à la princesse; elle les réclame et avec raison, puisque la principauté vaut 8 millions Dans mon décret, je n'ai point parlé des biens allodiaux ni des domaines; mais la princesse conservera toujours le domaine utile, ce qui justifiera le titre, qu'elle continuera de porter, de princesse de Guastalla. »

Eug. à Nap. Monza, 25 juin 1806.

« Sire, j'ai l'honneur d'adresser à Votre Majesté l'état des revenus du royaume d'Italie pendant le bimestre prochain, ainsi que les demandes des divers ministres.

« Le revenu monte à 22,167,123 francs. Les demandes des ministres sont, savoir : l'intérieur, 5,729,824 francs; relations extérieures, 245,228; justice, 1,658,488; cultes, 44,740; finances, 3,885,666; trésor, 9,189,062; guerre, 5,864,000; total, 26,597,018 francs.

« Je prie Votre Majesté de vouloir bien allouer aux ministres les sommes qu'elle croira convenables.

« Je vais préparer quelques réductions en fonds ; mais je n'ai jamais pu, à cause de l'indispensable, diminuer au delà de 25 millions et demi.

« Je prie Votre Majesté d'observer : 1° qu'on ne peut rien retrancher au ministre du Trésor, puisque ses demandes sont appuyées des décrets de Votre Majesté ; 2° le ministre des finances a demandé plus pour ce bimestre que pour le précédent, parce que Votre Majesté lui avait retranché dans son dernier ce qu'il ne peut se dispenser de payer dans ce bimestre-ci ; et dans ce même bimestre tombent beaucoup de payements. Je pense même que ce serait beaucoup faire que de le diminuer de 300,000 francs.

« 3° Quant au ministre de l'intérieur, je pense qu'on peut le diminuer d'un million à cause des demandes énormes qu'il fait pour les ponts et chaussées.

« 4° Quant au ministre des relations extérieures, on peut le réduire, comme les bimestres passés, à 180,000 livres.

« 5° On peut diminuer le ministre de la justice de 400,000 livres, ce qui est le quart de sa demande.

« 6° On ne peut rien changer au ministre du culte, qui ne demande que 40,000 livres.

« 7° Quant aux demandes du ministre de la guerre, qui vont à 5,800,000 livres, il n'aurait réellement pas assez avec 5 millions, d'autant que dans ces

5 millions il y aurait déjà 700,000 livres pour les places fortes.

« Votre Majesté pèsera la justesse des demandes de chacun, et me fera passer ses ordres, qui seront ponctuellement exécutés. »

Eug. à Nap. Monza, 25 juin 1806.

« Sire, j'ai donné ordre au général Duhesme d'établir ses troupes de la manière suivante :

« Le 4e italien à Civita-Vecchia, fournissant des détachements de 15 et 25 hommes, depuis le Tibre jusqu'à Torre di Montello. Le bataillon de la Tour d'Auvergne sera à Nosima (position importante à cause de son mouillage fréquenté), et fournira des détachements depuis Terracine jusqu'à Ostie. Le régiment de cavalerie est à Cervetto, fournissant des piquets le long de la côte, aux endroits nécessaires pour empêcher toute communication de ces pays avec les Anglais.

« On m'annonce qu'il arrive de Naples encore un régiment d'infanterie (le 2e italien); je le ferai alors rentrer à Civita-Vecchia. Le bataillon de la Tour d'Auvergne et le 2e régiment italien se placeraient à Albano, fournissant toujours des détachements depuis Ostie jusqu'à Terracine. Je dois rendre compte à Votre Majesté qu'il existe à Rome un chef de bataillon nommé Capisani qui prend le titre de commandant de la place de Rome. Si Votre Majesté l'approuvait, on l'enverrait à Ostie, ou plutôt à Terracine, car il me semble qu'un commandant à Rome ne peut y exister sans un ordre formel de Votre Majesté; et si je ne l'ai déplacé, c'est dans la crainte

que cette mesure ne soit contraire à ses intentions. J'envoie aussi le général Mallet commander à Civita-Vecchia; j'ai trouvé inconvenant que ce fût le premier aide de camp du général Duhesme. »

Nap. à Eug. Saint-Cloud, 25 juin 1806.

« Mon fils, je vous demande deux rapports : le premier que je vous ai déjà demandé sur les conscrits arrivés de Strasbourg à Vérone, et sur ceux qui sont encore annoncés; le second, que je désire que vous m'envoyiez sans délai, sur la conscription de mon armée italienne. Il faut absolument porter mes sept régiments à trois bataillons chacun, et les compléter sur le pied de guerre. Envoyez-moi aussi une situation de ma garde royale, de l'effectif, des présents sous les armes, et de ce qui manque au complet; faites-moi connaître pourquoi le 8e d'infanterie légère n'a pas tous ses hommes habillés, au moins en vestes; prenez des mesures pour que cela soit fait sur-le-champ; faites-moi connaître la situation des dépôts du corps du général Marmont, combien d'hommes à l'école de bataillon, combien d'armés, combien d'habillés, combien ils ont perdu d'hommes par les désertions, combien aux hôpitaux. Ayez bien soin que tous les corps du général Marmont soient dans des lieux sains.

« Pardenone est-il un pays sain? Montfalcone, je crois, ne l'est pas. Il ne faut jamais porter sur les états de situation les inspecteurs aux revues comme généraux de brigade, cela forme confusion. »

Nap. à Eug. Saint-Cloud,

« Mon fils, les troupes italiennes sont réduites à

26 juin 1806. rien ; il est cependant temps de s'en occuper, faites-moi connaître où en est la conscription.

« Les trois régiments italiens que j'ai en France vont être réunis à Bayonne. Dirigez sur ce point un millier de conscrits pour compléter les bataillons. Je vois que tous les corps italiens qui sont dans le royaume de Naples sont presque réduits à rien. »

Nap. à Eug. Saint-Cloud, 26 juin 1806.

« Mon fils, je reçois les lettres du général Lauriston. Il est bien fâcheux que le 23e ne soit pas arrivé en même temps; j'imagine qu'il sera arrivé à cette heure. Le général Molitor serait bien coupable d'avoir mis le moindre délai dans le départ de ce régiment. J'ai peine à croire que, si le général Lauriston a réuni tous les détachements de ses régiments, ils restent aussi faibles qu'il le dit, c'est-à-dire que les deux ne forment que 3,000 hommes. Je vois par votre correspondance que le bataillon brescian est parti ; mais, avant son arrivée, il sera réduit à peu de monde, également le nouveau bataillon du 3e et du 4e que vous formez. J'estime qu'il est nécessaire que vous fassiez des levées de conscrits et que vous fassiez le plus tôt possible partir 500 hommes pour compléter ces deux bataillons, savoir : (Propre main) 200 le 15 juillet, 300 le 15 août. Je vois avec peine que le 8e d'infanterie légère occupe toujours l'île de Cherso. Donnez donc l'ordre qu'il soit envoyé à Zara, et faites occuper l'île de Cherso par 400 hommes du 60e de ligne qui est en Istrie ; mettez la plus grande rapidité dans ces mouvements. La garde de Sabioncello et du poste de Stagno appartiendra au général

Molitor, de manière que le général Lauriston n'aura que Raguse à garder. Si le général Lauriston était sérieusement attaqué, le général Molitor devrait le secourir avec toute sa réserve. D'ailleurs, je ne doute pas que lorsque le général Lauriston aura reçu ses renforts, les Monténégrins ne soient obligés d'évacuer le Vieux-Raguse et ne finissent par rester tranquilles. De l'état de situation que vous m'avez remis, il résulterait que le 5e de ligne aurait 2,400 hommes présents sous les armes, et le 23e, 2,100, ce qui ferait 4,500 hommes, et 1,300 aux hôpitaux. Il vous est encore arrivé des recrues de Strasbourg, c'est sur ces deux régiments qu'il faut les diriger; mais ayez soin qu'ils soient habillés et bien armés lorsqu'ils partent. Du moment que le 3e régiment italien sera arrivé à Ancône, donnez ordre qu'il se rende à Padoue. Vous compléterez ce régiment à trois bataillons et à 3,000 hommes pour pouvoir l'employer contre les Monténégrins.

« Faites-moi un rapport sur le bataillon dalmate. Y aurait-il sûreté à l'envoyer aux bouches du Cattaro? Vous ne me parlez point de ce que vous espérez pour la légion dalmate.

« Donnez ordre à l'adjudant commandant Plauzone, qui est employé au corps du général Marmont, de se rendre en toute diligence à Raguse, où il sera sous les ordres du général Lauriston. »

Nap. à Eug. Saint-Cloud, 27 juin 1806.

« Mon fils, envoyez vos jeunes aides de camp, qui n'ont point fait la guerre, faire la campagne sous Lauriston, avec le bataillon de ma garde royale.

Envoyez des jeunes gens qui auraient du courage, et qui auraient envie de se distinguer. »

Nap. à Eug. Saint-Cloud, 27 juin 1806.

« Mon fils, écrivez au général Molitor d'envoyer de la poudre au pacha de Bosnie par Spalatro, et de lui faire connaître qu'il a l'ordre de tenir à sa disposition l'artillerie, les fusils et la poudre dont il aura besoin, en prévenant quelques jours d'avance qu'on a été obligé de se servir de la poudre du Grand-Seigneur, qui était à Raguse, parce que la nôtre n'était pas arrivée; mais qu'il y en a une grande quantité à Spalatro, qu'il peut la faire prendre et que le transport en sera plus facile de cette place que de Raguse. »

Nap. à Eug. Saint-Cloud, 28 juin 1806.

« Mon fils, les deux bataillons de ma garde royale, qui ont été à Vienne, forment un assez beau corps; mais à la grande armée ils n'ont pas eu occasion de tirer un coup de fusil. Il serait peut-être convenable de profiter de la guerre des Monténégrins pour les aguerrir; je vous laisse donc le maître, si vous n'y voyez point d'objection, de faire partir un de ces bataillons, complété à 800 hommes, pour l'Albanie. Vous aurez soin qu'il y ait autant de jeunes gens que de vieux soldats. Ce serait un renfort que je prévois pouvoir être utile en Albanie, où il y aurait alors 2,400 Italiens, sans comprendre les canonniers et les sapeurs. Ce devra être votre affaire d'expédier, au moins tous les quinze jours, un détachement d'une centaine d'hommes pour les recruter, de manière à les tenir toujours au complet. Envoyez un gé-

néral italien pour commander ces trois bataillons, sous les ordres du général Lauriston. Si le général Pino ne peut pas marcher avec cette colonne italienne, envoyez-y le général Lecchi, que le roi de Naples a renvoyé, et qui est plus accoutumé à la guerre que les autres généraux italiens. Je suis obligé de garnir beaucoup de postes ; il faut donc augmenter mon armée italienne pour que je puisse employer quelques bataillons italiens dans la Dalmatie et dans l'Albanie. Ils s'aguerriront dans les affaires journalières qu'ils auront avec les Monténégrins.

« Dans tout le pays de Venise, il doit être facile de lever des bataillons, car je prévois que je vais faire revenir en Italie les quatre corps italiens que j'ai à l'armée de Naples, afin de les compléter, et, avec eux et les nouvelles troupes que vous lèverez, je veux soutenir la Dalmatie et l'Albanie, et faire la guerre aux Monténégrins. »

Nap. à Eug. Saint-Cloud, 28 juin 1806.

« Mon fils, faites-moi connaître où sont les dépôts des cinq régiments qui sont en Albanie et en Dalmatie, où ils confectionnent leurs effets d'habillement, leurs souliers, etc.; de quoi se composent ces dépôts? je n'en trouve aucune trace sur les états de situation de votre armée. »

Nap. à Eug. Saint-Cloud, 28 juin 1806.

« Mon fils, voici mes dispositions générales pour Raguse et les bouches du Cattaro. Le général Molitor, ayant sous ses ordres le 8e d'infanterie légère, le 79e et le 81e, occupera toute la Dalmatie. Il tiendra

à Stagno deux bataillons du 8ᵉ, forts de 1,500 hommes, un bataillon du 79ᵉ, complété à 800 hommes, et une compagnie d'artillerie complétée à 100 hommes. Cette colonne, forte de 2,400 hommes avec un officier du génie pour faire tous les plans, croquis et reconnaissances, sera sous les ordres du général Guillet. C'est une réserve qui, suivant les événements, pourra, ou retourner en Dalmatie, ou se porter sur Raguse, et venir ainsi au secours des points attaqués; une seconde colonne, composée d'un bataillon du 81ᵉ et d'un bataillon du 79ᵉ, tous deux complétés à 700 hommes chacun, se tiendra du côté de Marcaska, toujours prêt à partir et à marcher au secours, soit de Raguse, soit de tout autre point attaqué. Un général de brigade avec deux bataillons du 5ᵉ de ligne, et deux bataillons du 23ᵉ de ligne; (Propre main) *trois* compagnies d'artillerie et des officiers du génie, occupera Raguse. Les deux premiers bataillons du 23ᵉ de ligne et les deux bataillons du 5ᵉ, le bataillon brescian, le (Propre main) 3ᵉ *bataillon du 4ᵉ* régiment italien, le bataillon de ma garde italienne, que vous expédierez; (Propre main) *trois compagnies d'artillerie, une de sapeurs*, commandées par les généraux Delgorgue et Delzons, prendront possession des bouches du Cattaro sous les ordres du général Lauriston. Une fois maîtres des bouches du Cattaro, Raguse ne peut plus être attaquée, puisqu'elle confine avec la Turquie, la Dalmatie et les bouches du Cattaro, et ne confine point avec les Monténégrins. Les bouches du Cattaro ainsi occupées avec 4 ou 5,000 hommes, les Monténégrins seront réduits à se

cacher dans leurs montagnes, où ils viendront traiter, et alors on leur accordera une trêve pendant laquelle on se mettra bien en possession des bouches du Cattaro; ou ils voudront continuer les hostilités, et alors, maîtres de Risano, il sera facile de les contenir. Mon intention est de m'emparer des Monténégrins; leur population n'est pas de plus de 30,000 âmes, ils ne peuvent pas avoir plus de 4 à 5,000 hommes sous les armes; on pourra s'entendre avec le pacha de Scutari. Lorsque le général Lauriston jugera le moment propice pour les attaquer, il fera venir la colonne du général Guillet et formera une nouvelle colonne de ce qui sera disponible à Raguse, de manière à réunir 4 à 5,000 hommes, entrera de tous les côtés sur le territoire des Monténégrins, les désarmera, enlèvera le couvent de Cetigne, fera construire un fortin sur le point le plus important des rochers de communications, enrégimentera même pour nous, ou, selon les événements, fera garder le territoire par le pacha de Scutari. Ainsi donc, on doit distinguer deux choses, l'État défensif et l'État offensif.

« État défensif. — Une réserve de 2,400 hommes de Dalmatie à Stagno; une autre de 1,500, également des corps de Dalmatie, entre Spalatro et la Narenta. Les îles de Cherso, Osero, Véglia, Lago, défendues par le général Séras et la division d'Istrie; Raguse fortifiée pour soutenir un siége; quatre bataillons au moins, trois compagnies d'artillerie occupant cette place et ayant toujours une réserve d'un millier d'hommes prêts à se porter,

par......., au secours de Castelnuovo. Le général Lauriston, avec deux bataillons de chacun des 5e et 23e régiments de ligne, formant au moins 2,400 hommes; trois compagnies d'artillerie formant 300 hommes, les chasseurs d'Orient, une compagnie de sapeurs italiens de 100 hommes, le bataillon brescian, le (Propre main) 3e *bataillon du 4e* régiment italien et un bataillon de ma garde royale; le tout composant une force de 5,000 hommes, et deux généraux de brigade, occupera les places, et se tiendra en force sur les débouchés des Monténégrins, prêt à les attaquer. Il faut qu'il fasse construire, aux moulins de Raguse, une redoute armée de six pièces de (Propre main) *petit* calibre; à la pointe de Santa-Croce, une redoute de huit pièces de gros calibre, et à Raguse-le-Vieux, des redoutes fraisées et palissadées, armées de six pièces de gros calibre du côté de la mer, et de huit pièces de petit calibre du côté de la (Propre main) *terre*. Quand le général Lauriston aura réuni tous ses approvisionnements, connaîtra bien le pays et sera bien en mesure, il commencera l'offensive.

« État offensif. — La réserve de 1,500 hommes, placée entre Spalatro et la Narenta, se mettra en marche sur Stagno; la réserve de Stagno, de 2,400 hommes, se portera sur Castelnuovo; la réserve de 900 à 1,000 hommes, de Raguse, se portera également sur Castelnuovo. Ainsi un corps de 7,000 hommes de troupes entrera, sur plusieurs colonnes, sur le territoire des Monténégrins, préviendra le pacha de Scutari, arrivera à Cetigne et s'emparera du pays. On lèvera

parmi les catholiques un bataillon et on complétera, autant qu'il sera possible, le bataillon des chasseurs d'Orient; on aura soin que chaque soldat ait une bonne paire de souliers dans le sac, qu'on ait quelques rations de biscuit, de manière qu'en partant pour l'attaque on en ait pour quatre jours, et en réserve pour quatre autres jours; on trouvera d'ailleurs, dans le pays des Monténégrins, des bestiaux et toutes sortes de ressources. Du moment que les Monténégrins seront soumis, et qu'ils connaîtront le danger qu'il y a de se révolter contre la France, la réserve du général Guillet retournera à Stagno; celle de Raguse retournera à Raguse, et le général Lauriston enverra une réserve considérable à Castelnuovo, qui puisse se porter au secours de Raguse, si elle était attaquée. Le général Molitor ne doit avoir aucune inquiétude; il doit savoir que la Dalmatie n'a point de frontières étrangères, et que les Français peuvent y faire passer tous les secours qui seraient nécessaires. Il faudrait 10,000 Russes pour l'attaquer, mais les Russes n'ont pas 6,000 hommes à Corfou. Ils pourraient faire un débarquement à Raguse, mais la réserve de Stagno s'y porterait dans ce cas; la division de Spalatro s'y porterait également, celle de Castelnuovo y serait aussi dirigée, et le général Lauriston aurait bientôt, pour débloquer Raguse, 4 ou 5,000 hommes. Il n'y aurait plus que la supposition que l'on attaquât Raguse pendant l'offensive; mais cette expédition ne durerait que quinze jours, et, en la tenant secrète, l'ennemi ne pourra faire ses dispositions pour profiter de l'absence des

troupes; ainsi toute opération de sa part est impossible. Le général Lauriston voit les choses un peu en noir, lorsqu'il pense que Raguse peut être attaquée. Maître de Castelnuovo, les Monténégrins, qui sont les seuls ennemis que nous ayons de ce côté, n'ont aucune communication avec Raguse. L'esprit des Monténégrins est comme celui de toutes les peuplades barbares : toute paix avec eux est impossible, si on ne les a sévèrement réprimés, et si on ne leur a porté la terreur dans l'âme; il faut ravager leur territoire, brûler leurs maisons et leur imprimer, par de terribles exemples, une terreur salutaire. Cela est nécessaire pour obtenir d'eux la tranquillité. Ordonnez au général Molitor, auquel vous ferez connaître confidentiellement les dispositions que je prescris pour la défense et pour l'attaque, de faire passer des biscuits et des souliers à Stagno. Faites partir des convois de Venise et chargez un officier de les suivre et de s'assurer de leur arrivée; mais, indépendamment des secours dont je vous ai ordonné l'envoi, il faut qu'il y ait suffisamment d'artillerie. Je crois que la 3e compagnie du 1er bataillon de sapeurs italiens, parti de Venise, n'est que de 68 hommes, faites-la compléter à 100 hommes; que les 13e et 15e compagnies du 1er régiment d'artillerie italien ne sont que de 121 hommes. Faites compléter ces deux compagnies à 200 hommes, en y envoyant 80 hommes; quatre compagnies d'artillerie ne suffisent pas pour l'Albanie et les bouches du Cattaro; faites-y passer deux autres compagnies, une française et une italienne, et faites en sorte qu'elles

soient complétées à 100 hommes. Par ce moyen, le général Lauriston aura six compagnies d'artillerie. Donnez ordre au général Molitor d'envoyer la 6e compagnie du 3e bataillon de sapeurs français à Raguse. Quant à la place de Dalmatie qu'il faut approvisionner et mettre en état de soutenir un siége, c'est Zara. C'est dans cette place qu'on doit réunir tous les moyens d'artillerie et les vivres. C'est la seule place de siége et celle qui devrait servir de refuge à ma division de Dalmatie, s'il arrivait quelque grand événement qui obligeât mes troupes de se replier. Il faut tenir la main à ce que tout l'argent que vous donnez pour les fortifications ne soit pas jeté à droite et à gauche. La dépense de tant de places serait impossible à soutenir. Dans le cas d'une attaque générale en Dalmatie, c'est Zara qu'on doit défendre, et cette place doit pouvoir tenir quatre mois. Je vous répète ce que je vous ai déjà dit : mettez tous vos soins à tenir au complet les 5e et 23e régiments de de ligne et les troupes italiennes qui se trouvent en Albanie. Il est dans mon intention l'avoir, au mois de septembre, en Albanie 6,000 hommes de troupes italiennes, indépendamment des troupes françaises; l'importance que j'attache à avoir une contenance respectable en Albanie a moins pour objet le pays que de donner aux Turcs et à tout ce continent une haute idée de tout ce que je puis. Le général Barbou, qui est indisposé, ne pourra partir pour Raguse que dans sept à huit jours. Que le général Lauriston forme bien son état-major; qu'il ait quatre ou cinq aides de camp; il doit être tantôt

à Raguse, tantôt en Albanie. C'est une campagne qu'il va faire pendant que chacun restera tranquille. Vous lui ferez aisément comprendre quelle gloire il acquerra. Si vous jugez à propos de laisser le bataillon dalmate en Albanie, vous en êtes le maître. »

Nap. à Eug. Saint-Cloud, 28 juin 1806.

« Mon fils, je donne ordre qu'un des quatre régiments de cuirassiers qui sont en Italie se rende à Plaisance, où le fourrage est abondant. Cela diminuera d'autant Lodi, qui a déjà beaucoup de charges. Je crois que Crema n'est pas très-sain. Faites-moi connaître pourquoi le 4e de cuirassiers n'a que 439 chevaux, le 6e que 528, le 7e que 556, et le 8e que 533. J'ai donné ordre que des fonds soient accordés a ces régiments pour les porter à 668 chevaux chacun; faites-moi connaître l'argent qu'ils ont en caisse, les marchés qu'ils ont passés et les fonds qui leur sont annoncés par le ministre, tant pour l'achat des chevaux que des selles; un régiment qui n'a que 400 chevaux n'est pas un régiment. Je vois également que les régiments de chasseurs sont bien faibles : le 3e n'a que 464 chevaux, le 9e que 400, le 23e que 460; j'ai donné ordre que tous les régiments fussent portés à 700 chevaux. Faites connaître le temps où ils auront les hommes et les chevaux nécessaires. Je vois que j'ai en Dalmatie 130 chevaux du 3e de chasseurs, tout le 3e escadron du 19e, 64 hommes du 23e, et 130 hommes du 24e. Il serait bien plus convenable de faire rejoindre, au mois de septembre, tous ces hommes à leurs régiments et de former un

régiment de hussards italiens, composé de 4 escadrons, formant en tout 600 hommes, et qui seraient montés comme on a l'habitude de l'être en Dalmatie. J'attache beaucoup d'importance à tenir ma cavalerie en bon état; elle m'a rendu de grands services dans la dernière campagne, et je veux en avoir plus que mes ennemis. Veillez bien à ce que les régiments de chasseurs passent des marchés pour se compléter à 700 chevaux. Il faut que, dans les mois d'octobre et de novembre, ils aient présents 700 chevaux sellés et équipés, et que chaque régiment de cuirassiers ait 668 chevaux. Il est bien différent d'avoir 3,500 chevaux ou 3,400, que d'en avoir 2,000 ou 2,600. Les deux régiments de cavalerie légère du général Marmont doivent également être à 700 chevaux. Vous savez que les dépôts des régiments de chasseurs et de dragons de l'armée de Naples, qui sont dans le royaume d'Italie, doivent tous être portés à 200 chevaux.

« J'ai donné ordre au ministre Dejean de fournir les fonds nécessaires à cet effet. »

Eug. à Nap.
Monza,
28 juin 1806.

« Sire, j'ai l'honneur d'adresser à Votre Majesté la copie d'une lettre que j'ai cru devoir écrire au ministre Dejean, elle expliquera la chose à Votre Majesté. Il est bien cruel pour moi, étant responsable des troupes que ses bontés ont confiées à mes soins, de me voir les bras liés pour des besoins pressants. Je prie Votre Majesté de croire que je cherche toujours à ne rien oublier de ce qui peut améliorer le sort de ses braves soldats. »

Eugène au ministre Dejean. Monza, 28 juin 1806.

« Le commissaire ordonnateur en chef m'a rendu compte, monsieur le ministre Dejean, des motifs qui l'empêchaient d'envoyer en Dalmatie des chemises et des souliers, et qui portent sur ce que votre intention est de bien connaître les besoins de linge et chaussure des corps qui sont dans ce pays avant de proposer à Sa Majesté l'envoi des secours en ce genre dont ils pourraient avoir besoin. Le commissaire ordonnateur vous aura, sans doute, mal rendu mes ordres, et je vais vous les expliquer. Outre les rapports que j'ai de la Dalmatie, trois de mes aides de camp, qui en sont revenus après un séjour plus ou moins long, m'ont rendu compte des besoins urgents des soldats en linge et chaussure. On ne trouve dans ce pays aucune des matières premières pour ces objets. On les tire ordinairement du royaume d'Italie. J'ai bien envoyé, il y a trois mois, 12,000 paires de souliers appartenant au royaume, mais je n'en ai plus à ma disposition, et j'avais cru bien faire, pour secourir cette division et pour le service de Sa Majesté, d'ordonner au commissaire ordonnateur en chef d'envoyer 12,000 chemises et 12,000 paires de souliers moyennant que les corps en verseraient le montant dans les caisses du payeur de la Dalmatie, de manière que, suivant moi, c'était y envoyer de l'argent comptant. Je n'avais donc pas parlé d'une indemnité pour les masses de linge et chaussure avant de bien connaître leur situation et leurs besoins. Vous connaissez maintenant, monsieur le directeur ministre, les difficultés que j'ai éprouvées, puisque. l'ordonnateur ayant dû vous rendre compte, vous ne lui avez pas répondu sur

la question telle que je l'avais posée; il est douloureux pour moi d'avoir à répondre à Sa Majesté du bien-être de son armée d'Italie et d'éprouver des difficultés pour une chose si simple. Sans doute, les formes ordinaires de l'administration ne permettaient pas à l'ordonnateur d'envoyer de la toile et du cuir au lieu d'argent; mais les corps avaient de l'argent dans leur caisse pour payer ces effets; et, enfin, ne peut-on pas s'écarter un peu des formes ordinaires lorsqu'il s'agit du pressant besoin des troupes qui se trouvent dans un pays éloigné?

« Vous voudrez bien, monsieur le ministre directeur, ne voir dans mes ordres à l'ordonnateur que mon empressement et ma sollicitude pour le bien-être des troupes de notre souverain. »

Nap. à Eug. Saint-Cloud, 30 juin 1806.

« Mon fils, les places de Peschiera, Legnago, Mantoue, etc., doivent rester armées pendant tout le temps que mes armées seront en Allemagne. »

Eug. à Nap. Milan, 30 juin 1806.

« Sire, au mois d'avril dernier, et en conformité des instructions que j'avais reçues de Votre Majesté, je chargeai M. Meuron, commissaire des relations commerciales de l'Empire à Ancône, d'acheter dans ce port 10,000 quintaux de grains, et de les expédier tout de suite en Dalmatie pour l'approvisionnement des troupes réunies sous les ordres du général Molitor.

M. Meuron s'acquitta de ma commission avec autant de zèle que d'intelligence. Il acheta les 10,000 quintaux de grains sur *son propre crédit.* Il les expédia

tout de suite à Spalatro et à Zara, où ils arrivèrent dans les premiers jours du mois de mai et où ils furent reconnus être de la première qualité.

« Le prix de ces 10,000 quintaux s'élève à 170,000 francs.

« M. Meuron, qui ne pouvait avancer pareille somme et qui ne pouvait non plus la recevoir de moi, puisque je ne l'avais pas, tira à un mois de date diverses traites sur l'ordonnateur Joubert.

« L'ordonnateur ne crut pas devoir accepter ces traites, 1° parce qu'il est fonctionnaire, et que la signature d'un fonctionnaire ne doit pas se trouver sur des effets de commerce; 2° parce que, les fonds qui avaient été demandés au ministre pour acquitter les 10,000 quintaux de grains n'étant point encore faits, M. Joubert ne voulut pas s'exposer au danger de voir protester sa signature.

« L'événement a prouvé que les craintes de l'ordonnateur Joubert étaient fondées; le directeur ministre Dejean a répondu que, les 10,000 quintaux de grains, ayant été expédiés d'Ancône, dans le courant *d'avril*, ils faisaient partie des dépenses des quatre premiers mois, et devaient *être acquittés par votre Trésor royal d'Italie*.

« Il y a ici double erreur de la part du ministre Dejean : 1° les grains, n'étant arrivés en Dalmatie que dans le courant de mai, ne peuvent être considérés comme appartenant à l'exercice des quatre premiers mois; 2° il n'est pas dans l'intention de Votre Majesté que son Trésor royal d'Italie acquitte aucune des dépenses militaires des quatre premiers mois.

« Cependant, Sire, la dépense dont il s'agit aujourd'hui est claire; elle ne peut être l'objet d'une contestation; elle a été faite par mon ordre. Elle a été faite sur le crédit particulier d'un fonctionnaire public, qui ne doit pas avoir à souffrir de la nouvelle preuve qu'il a donnée à Votre Majesté de son zèle et de son intelligence.

« J'ose donc prier Votre Majesté d'ordonner au ministre Dejean de mettre, sans délai, à la disposition de l'ordonnateur Joubert 170,000 francs pour le payement des traites qui ont été tirées sur lui par M. Meuron. »

FIN DU DEUXIÈME VOLUME.

ERRATA

Page 19, ligne 29, *au lieu de :* Mereningo, *lisez :* Martinengo.

Page 24, à la note, *au lieu de :* dame d'honneur, *lisez :* dame d'atours.

Page 106, à la note, *au lieu de :* à des familles investies, *lisez :* de branches de familles.

Page 122, ligne 18, *au lieu de :* Bignani, *lisez :* Bignami.

Page 267, ligne 2, *au lieu de :* De mai à août, *lisez :* De mai à juillet.



TABLE DES MATIÈRES

LIVRE IV

FIN DÉCEMBRE 1805, JANVIER ET FÉVRIER 1806.

LIVRE V

MARS ET AVRIL 1806.

LIVRE VI

DE MAI A JUILLET 1806.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

KONSERVIERT DURCH
OSTERREICHISCHE FLORENZHILFE
WIEN



